



R A P P O R T S U R L A S O L V A B I L I T É
E T L A S I T U A T I O N F I N A N C I È R E (S F C R)

A é m a G r o u p e



S O M M A I R E

04

AVANT-PROPOS

05

FAITS MARQUANTS

07

AÉMA GROUPE

82

MACIF SAM

124

MUTAVIE

168

AÉSIO MUTUELLE

224

APIVIA MACIF MUTUELLE

264

MACIFILIA

290

THÉMIS

316

MNPAF

346

NUOMA

376

LEXIQUE

380

ANNEXES QRT

AVANT-PROPOS

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière, nommé SFCR « *Solvency and Financial Condition Report* » en anglais, à destination du public, est établi en application des articles 290 à 298 et 359 à 371 du Règlement délégué publié au Journal Officiel de l'Union européenne en date du 17 janvier 2015.

Ce rapport concerne la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Ce rapport est un SFCR unique, qui concerne Aéma Groupe et huit de ses entités d'assurance : Macif SAM, Mutavie, AÉSIO mutuelle, Apivia Macif Mutuelle, Macifilia, Thémis, la Mutuelle nationale des personnels d'Air France (MNPAF) et Nuoma. Il est ainsi composé de neuf chapitres.

Quatre autres entités d'assurance du Groupe regroupées sous l'enseigne Abeille Assurances (Abeille Vie, Abeille IARD & Santé, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle), acquises au 30 septembre 2021, publient un SFCR solo pour l'exercice de référence. Ces entités ne sont pas présentées dans des chapitres spécifiques au présent rapport.

Chaque chapitre de ce rapport est composé d'une synthèse et de cinq parties distinctes :

► **Synthèse**

► La **partie A** est consacrée à la présentation :

- du groupe et de son activité ainsi que celle de ses entités ;
- des résultats de souscription, des investissements et autres activités.

► La **partie B** est dédiée à la présentation d'informations qualitatives relatives :

- aux informations générales sur le système de gouvernance ;
- aux exigences de compétence et d'honorabilité en place, notamment pour ce qui concerne les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés ;
- au système de gestion des risques ;
- au système de contrôle interne ;
- à la fonction clé d'audit interne ;
- à la fonction clé actuarielle,
- à la sous-traitance.

► La **partie C** présente :

- les principaux risques auxquels le groupe et ses entités rattachées sont exposés ;
- les mesures d'évaluation des risques ;
- les techniques d'atténuation ou de transfert des risques auxquels l'entreprise a recours.

► La **partie D** détaille la valorisation des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II.

► La **partie E** est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives :

- aux fonds propres Solvabilité II ;
- aux exigences de capital et à leur couverture.

Ce rapport a été soumis pour avis au comité des risques d'Aéma Groupe le 28 mars 2022 puis validé par le conseil d'administration d'Aéma Groupe le 4 avril 2022.

Il a été élaboré conformément aux processus de validation technique et décisionnel du Groupe décrits en partie B.

Les sigles présents dans ce rapport sont expliqués dans le lexique en fin de document.

Les états réglementaires annuels quantitatifs (QRT) sont présentés en annexe.

FAITS MARQUANTS

1. AÉMA GROUPE FACE À LA PANDÉMIE COVID-19

Face à la crise sanitaire, le Groupe a pris de nombreuses dispositions « de prévenance » en lien avec sa raison d'être tant en interne pour ses salariés, que pour ses sociétaires mais aussi dans ses contributions solidaires publiques.

2. CRÉATION D'AÉMA GROUPE AU 1^{ER} JANVIER 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les groupes Macif et Aésio constituent un groupe prudentiel commun, Aéma Groupe. La Sgam Aéma Groupe assure les missions suivantes :

- ▶ veiller à la pérennité et au développement des entreprises affiliées et de leurs filiales ;
- ▶ en sa qualité d'entreprise mère du Groupe, exercer une influence dominante en coordonnant les décisions, y compris financières, de ses affiliées ;
- ▶ exercer des pouvoirs de contrôle.

Elle noue et gère des relations de solidarité financière fortes et durables avec ses entreprises affiliées.

Le rapprochement entre les groupes Macif et Aésio a été approuvé par les différentes instances de gouvernance compétentes en septembre 2020. Il a fait l'objet d'une décision favorable de l'ACPR en novembre 2020.

3. ACQUISITION D'AVIVA FRANCE

Le 30 septembre 2021, Aéma Groupe a réalisé l'acquisition d'Aviva France (devenue Abeille Assurances) pour 2,1 milliards d'euros, après obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités réglementaires. Macif SAM a également souscrit des TSDI émis par Aviva France pour un nominal de 1,1 milliard d'euros. Cette opération place Aéma Groupe au cinquième rang des acteurs de l'assurance en France. Elle concrétise ainsi l'ambition originelle de Macif SAM et d'AÉSIO mutuelle, fondateurs d'Aéma Groupe, de construire un groupe mutualiste de référence protégeant désormais plus de 11 millions de Français à travers une palette complète de solutions. Grâce à la complémentarité de ses expertises, ce groupe multimarques, multi-réseaux, multi-métiers, renforce ses positions sur l'ensemble des métiers de l'assurance.

Dans le cadre du financement de l'opération, Macif SAM a procédé à une émission sur le marché de titres subordonnés composée de trois tranches à hauteur de 1,75 milliard d'euros le 21 juin 2021.

Le 17 décembre 2021, Macif SAM a procédé à la cession d'une partie des actions et des TSDI émis par Abeille Assurances au profit d'Apivia Macif Mutuelle et d'AÉSIO mutuelle. À l'issue de cette opération, Macif SAM détient 85 % du capital d'Abeille Assurances, et AÉSIO mutuelle et Apivia Macif Mutuelle respectivement 9,99 % et 5 %.



A é m a G r o u p e

8

SYNTHÈSE

13

ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

20

SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

48

PROFIL
DE RISQUE

60

VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

72

GESTION
DE CAPITAL

79

ANNEXES

SYNTHÈSE



Activités et résultats*

- ▶ Les cotisations s'établissent à 11 033 millions d'euros fin 2021.
- ▶ La marge technique ressort à -167 millions d'euros, affectée par la hausse de la sinistralité nette en dommages et santé prévoyance. La marge financière s'élève à +392 millions d'euros.
- ▶ Le résultat net - part du Groupe s'affiche à 104 millions d'euros fin 2021.

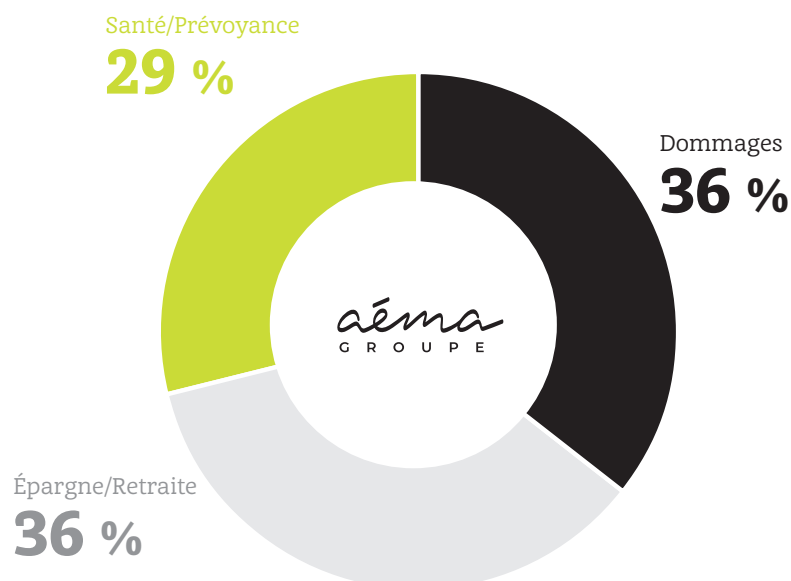
CHIFFRE D'AFFAIRES

11 033 M€

RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE

104 M€

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER



*Activité et résultats intégrant le quatrième trimestre 2021 d'Abeille assurances et ses filiales consolidées, suite à l'acquisition par Macif Sam d'Abeille Assurances le 30 septembre 2021.



Gouvernance

Le rapprochement entre les groupes Macif et Aésio a donné naissance à Aéma Groupe à compter du 1^{er} janvier 2021.

Sont affiliées à la Sgam Aéma Groupe (ex Macif Sgam) :

► l'UMG Aésio Macif, (ex UMG Aésio), en charge du pilotage, de la production, de la gestion et des performances des activités Santé/Prévoyance.

Elle regroupe les mutuelles suivantes : AÉSIO mutuelle, Apivia Macif Mutuelle, la Mutuelle Nationale des Personnels d'Air France (MNPAF) et Nuoma (ex-IBaMéo) ;

► Macif SAM, en charge du pilotage, de la production, de la gestion et des performances des activités IARD produites par Macif SAM et Épargne/Retraite produites par Mutavie et en charge du pilotage de l'ensemble de la distribution sous la marque Macif.

Macifilia et Thémis, sociétés anonymes filiales de Macif SAM, sont toutes deux également en charge des activités IARD.

Abeille Assurances est en charge du pilotage et des performances des activités de ses filiales, sous le contrôle de ses actionnaires et d'Aéma Groupe.

L'assemblée générale d'Aéma Groupe du 7 janvier 2021 a élu un nouveau conseil d'administration qui a désigné M. Pascal Michard en qualité de président.

Le conseil d'administration d'Aéma Groupe du 7 janvier 2021 a pris acte de la désignation de :

► M. Adrien Couret (directeur général), Mme Sophie Elkrief (directrice générale déléguée) et M. Jean-Philippe Dogneton (directeur général délégué) en qualité de dirigeants effectifs de la société conformément à l'article R. 322-168 alinéa 1 du Code des assurances ;

► M. Dominique Chaignon en qualité de responsable de fonction clé audit de la société ;

► Mme Céline Fèvre en qualité de responsable de fonction clé actuariat de la société ;

► Mme Sandrine Avon en qualité de responsable de fonction clé gestion des risques de la société ;

► M. Christophe Raballand en qualité de responsable de fonction clé vérification de la conformité de la société.

Le conseil d'administration d'Aéma Groupe du 7 janvier 2021 a également procédé à la désignation de Messieurs François Bonnin (directeur général adjoint) et Olivier Brenza (directeur général adjoint) en qualité de dirigeants effectifs de la société conformément à l'article R. 322-168 alinéa 2 du Code des assurances.



Profil de risque



Quatre grandes familles de risques :

RISQUES FINANCIERS

Marché : 52 %
Contrepartie : 2,5 %
Liquidité

RISQUES ASSURANTIELS

Souscription non-vie : 18,9 %
Souscription vie : 12,5 %
Souscription santé : 7,8 %

RISQUES OPÉRATIONNELS

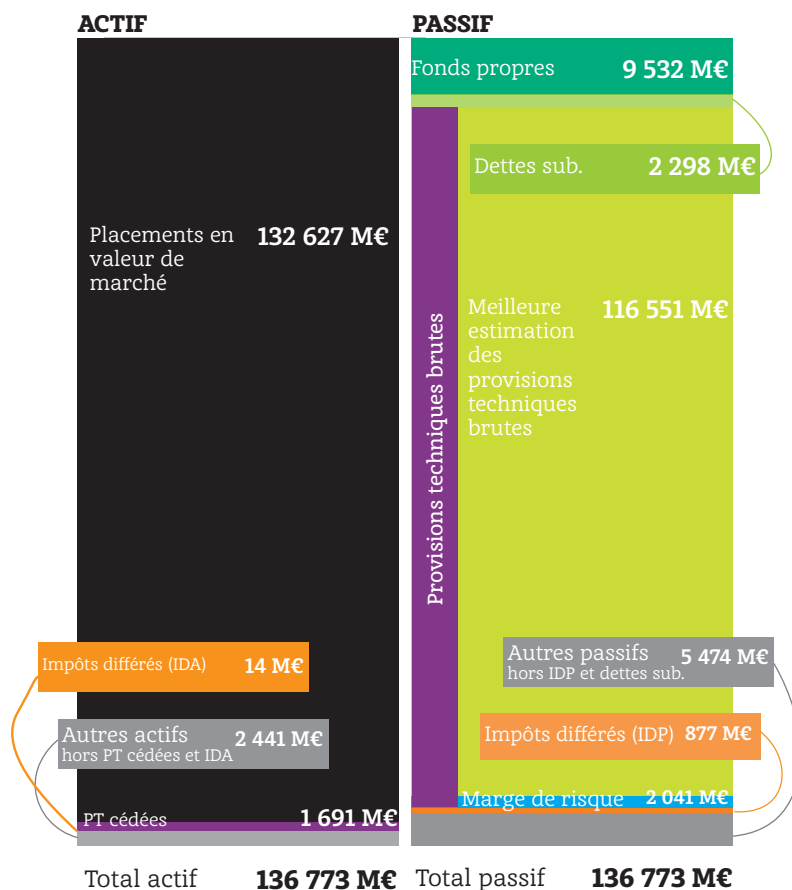
6,3 %

RISQUES STRATÉGIQUES

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR.
- ▶ Un SCR du Groupe composé à 52 % du risque de marché et à 39 % du risque de souscription (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque).



Bilan prudentiel au 31/12/2021



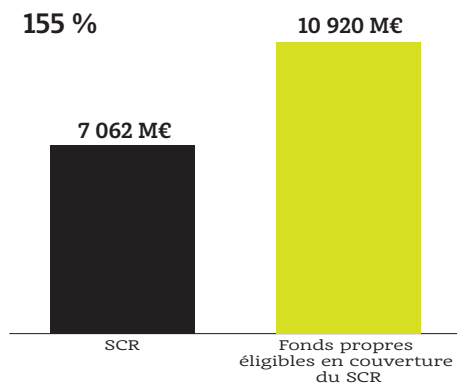
- ▶ Les placements en valeur de marché et les provisions techniques représentent respectivement 96 % et 87 % du bilan.
- ▶ Les provisions techniques brutes de réassurance, y compris marge de risque, s'élèvent à 118 592 millions d'euros, dont plus de 90 % en Vie et UC en lien avec l'acquisition d'Abeille Assurances.
- ▶ Les fonds propres de base Solvabilité II s'élèvent à 11 831 millions d'euros.



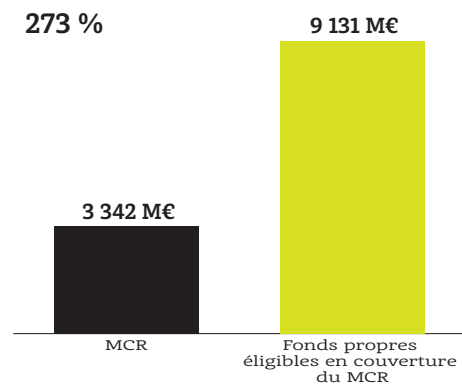
Solvabilité

- ▶ Au 31 décembre 2021, les exigences de capital (MCR et SCR) du Groupe sont couvertes par les fonds propres éligibles. Le taux de couverture du SCR s'élève à 155 %.
- ▶ Les fonds propres admis en couverture du SCR s'établissent à 10 920 millions d'euros.

COUVERTURE DU SCR



COUVERTURE DU MCR

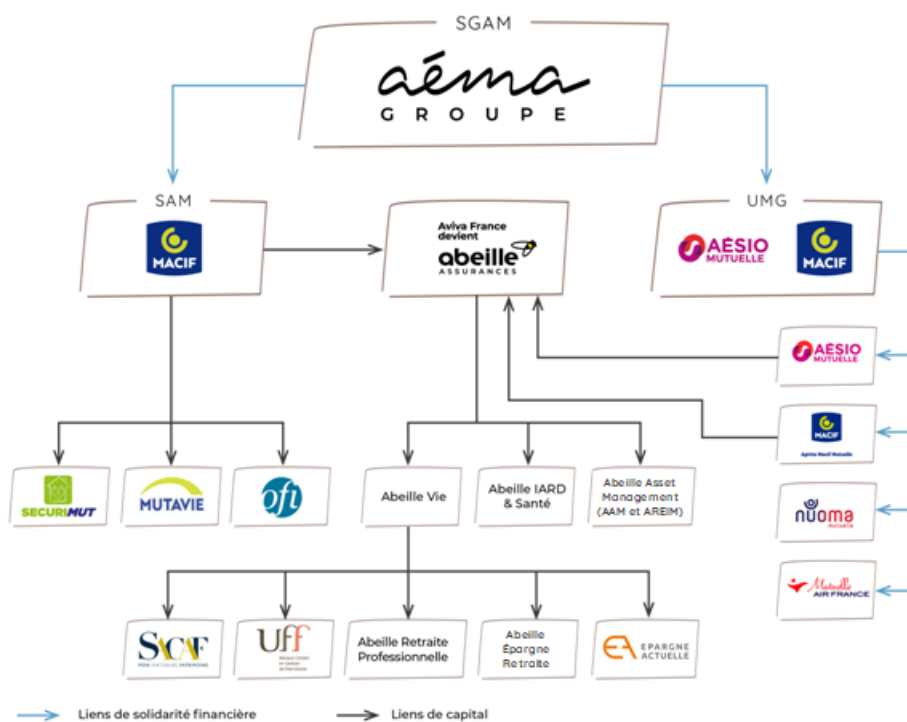




A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.1 PRÉSENTATION D'AÉMA GROUPE



Les missions d'entreprise mère du Groupe, sont exercées par Aéma Groupe, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances qui :

- ▶ veille à la pérennité et au développement des entreprises affiliées et de leurs filiales ;
- ▶ exerce une influence dominante, en coordonnant les décisions, y compris financières, de ses affiliés ;
- ▶ dispose de pouvoirs de contrôle.

Elle noue et gère des relations de solidarité financière fortes et durables avec ses entreprises affiliées.

En termes d'organisation, les activités d'Aéma Groupe s'articulent autour de quatre domaines :

- ▶ IARD (Incendie, accidents et risques divers) ;
- ▶ Santé/Prévoyance ;
- ▶ Épargne/Retraite ;
- ▶ Gestion d'actifs.

AÉMA GROUPE ET LES ENTITÉS D'ASSURANCE D'AÉMA GROUPE, SOUS LE CONTRÔLE DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION (ACPR)

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

Toutes les entités d'assurance qui composent Aéma Groupe sont soumises au contrôle de l'ACPR.

Le siège social de l'ACPR se trouve au 4 place de Budapest, 75009 Paris.

AUDITEURS EXTERNES

Le contrôle externe d'Aéma Groupe est assuré par les cabinets suivants:

	COMMISSAIRES AUX COMPTES	
Aéma Groupe	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾
Macif SAM	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾
Abeille Vie	PWC ⁽⁴⁾	
AER	PWC ⁽⁴⁾	
ARP	PWC ⁽⁴⁾	
Abeille Iard & Santé	PWC ⁽⁴⁾	
Mutavie	Groupe Y ⁽¹⁾	
Macifilia	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾
Thémis	Mazars ⁽²⁾	
AÉSIO mutuelle	KPMG SA ⁽³⁾	KPMG Audit ⁽³⁾
Apivia Macif Mutuelle	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾
MNPAF	Groupe Y ⁽¹⁾	
Nuoma	KPMG SA ⁽³⁾	KPMG Audit ⁽³⁾

1. Groupe Y : 53 rue du marais - Niort (79)

2. Mazars : 61 rue Henri Regnault - Courbevoie (92)

3. KPMG Audit, KPMG SA : 2 avenue Gambetta - CS60055 - Paris La Défense Cédex (92)

4. PWC: 63, rue de Villiers - Neuilly (92)

A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES SIGNIFICATIVES

La liste des principales entreprises liées à Aéma Groupe et celles des entités détenues directement ou indirectement par le Groupe, et qui sont consolidées dans les comptes d'Aéma Groupe figure en annexe 1.

A.1.3 ACTIVITÉ DE LA PÉRIODE

ACTIVITÉS PRINCIPALES D'AÉMA GROUPE

Les principales activités des entités qui composent Aéma Groupe sont décrites dans les chapitres dédiés à chaque entité dans le présent rapport.

AUTRES ACTIVITÉS D'AÉMA GROUPE

Inter mutuelles assistance (IMA)

IMA est un groupe d'assistance, composé d'entités implantées sur le continent européen et au Maroc, toutes rattachées à IMA SA, société holding du Groupe, dont Macif SAM est actionnaire à hauteur de 28,85 %. Sa filiale Inter Mutuelle Habitat (IMH) assure également des prestations d'expertise et de réparation en nature dans le domaine de l'habitation. En 2021, les produits d'exploitation courants du groupe IMA atteignent 877 millions d'euros contre 776 millions d'euros en 2020, en augmentation de 13,1 %. Le résultat consolidé du groupe IMA s'élève à 11,9 millions d'euros en 2021.

Inter mutuelles Entreprises (IME)

IME, société anonyme régie par le Code des assurances, est une structure commune à Macif SAM et à la Matmut, destinée à apporter une réponse assurantielle complète en Responsabilité civile et Dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. Macif SAM détient 40 % du capital d'IME. Pour IME, les cotisations acquises de l'exercice 2021 s'élèvent à 63 millions d'euros, contre 58 millions d'euros à fin 2020 (+8,6 %). Le résultat net est bénéficiaire de 4,4 millions d'euros.

Épargne actuelle

Épargne Actuelle est une société de courtage immatriculée à l'ORIAS, filiale à 100 % d'Abeille Vie qui distribue principalement des contrats AFER. Épargne actuelle réalise un résultat net de 16,4 millions d'euros en 2021, en progression de 41 % par rapport à 2020.

Union financière de France Banque (UFF)

UFF, détenue à 74,98 % par Abeille Vie, dispose d'un agrément d'établissement de crédit et est habilitée en qualité de prestataire de services d'investissement (PSI) pour exercer les services de conseil en investissements, réception-transmission d'ordres (RTO), de placement non garanti et de la tenue de comptes. UFF réalise un résultat net de 11,7 millions d'euros en 2021, en progression de 5,6 millions d'euros par rapport à 2020.

Socram Banque

Socram Banque porte les activités de crédit à la consommation et les activités bancaires. Au 31 décembre 2021, les montants d'encours sont les suivants :

- ▶ 1 173 millions d'euros pour les crédits (-0,4 %) ;
- ▶ 1 144 millions d'euros sur les comptes à vue et épargne bancaire (+6 %).

Au 31 décembre 2021, Socram Banque compte près de 144 800 clients bancarisés parmi les sociétaires Macif. Le résultat net consolidé de l'exercice ressort à 1,6 million d'euros.

Groupe OFI

Historiquement, OFI Asset Management (OFI AM) était la principale structure de gestion d'actifs du groupe OFI, filiale à 100% de OFI Holding (elle-même détenue à 60,93 % par Macif SAM). Elle exerce des activités de gestion de mandats et d'OPC. Fin 2021, dans le cadre de la restructuration juridique du groupe OFI, OFI AM a fait apport de ses participations dans des sociétés de gestion dédiées à des activités spécifiques (private equity, dettes non cotées, immobilier, infrastructures, ...) à de nouvelles holdings détenues à 100 % par OFI Holding, OFI Capital Partners et OFI Distribute.

Fin 2021, les encours gérés par le groupe OFI s'élevaient à 70 milliards d'euros contre 66,6 milliards d'euros fin 2020, dont 40,4 milliards d'euros sur les mandats, 21,1 milliards d'euros sur la gestion collective et 8,9 milliards d'euros sur le non coté.

Les résultats 2021 ressortent à :

- ▶ 99 millions d'euros pour OFI AM, en progression de 86,6 millions d'euros par rapport à 2020 ;
- ▶ 24,7 millions d'euros pour OFI Holding, en progression de 17,2 millions d'euros par rapport à 2020.

Abeille Asset Management (Abeille AM) et Abeille Real Estate Investment Management (Abeille REIM)

Abeille AM et Abeille REIM sont des sociétés anonymes, détenues par Abeille Assurances, spécialisées dans le secteur d'activité de la gestion de fonds et de l'administration d'immeubles et autres biens immobiliers. Elles réalisent un résultat net de 47 millions d'euros en 2021, en baisse de 13 % par rapport à 2020.

Suite à l'acquisition d' Abeille Assurances (ex Aviva France) au 30 septembre 2021, les résultats d'Aéma Groupe 2021 intègrent les résultats du dernier trimestre 2021 d'Abeille Assurances et de ses filiales consolidées. Le rappel des résultats 2020 porte sur le périmètre du groupe Macif au 31 décembre 2020.

A.2 Résultats de souscription

RÉSULTAT NET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021				Total 31/12/2021	Total 31/12/2020	Variation 2021/2020
	Dommages	Épargne/ Retraite	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs			
Cotisations acquises	3 946 507	3 930 494	3 155 546	-	11 032 548	6 651 310	4 381 238
Charges des prestations*	-3 200 309	-3 671 527	-2 766 702	-	-9 638 537	-5 642 643	-3 995 894
Marge brute	746 198	258 968	388 845	-	1 394 011	1 008 667	385 344
Charges/produits nets des cessions en réassurance	-116 563	-2 481	9 663	-	-109 381	57 115	-166 495
Marge nette	629 635	256 487	398 508	-	1 284 630	1 065 781	218 849
Charges de gestion	-674 165	-295 892	-500 873	-	-1 470 930	-864 106	-606 824
Autres charges et produits opérationnels	-79 296	107 577	-40 804	31 794	19 272	-126 791	146 063
Marge technique	-123 826	68 173	-143 169	31 794	-167 028	74 885	-241 913
Marge financière	170 302	53 578	108 258	59 408	391 546	143 418	248 128
Éléments non techniques et non financiers	-29 485	-37 784	-9 150	-44 568	-120 987	-120 823	-164
Résultat net - part du Groupe	16 990	83 967	-44 061	46 634	103 531	97 479	6 051

*y compris ajustements ACAV

Les cotisations s'établissent à 11 033 millions d'euros fin 2021 après 6 651 millions d'euros fin 2020 (+65,8 %). Cette progression intègre la hausse de +15,4 % des cotisations du secteur Dommages (+2,6 % à périmètre constant), celle de +83,9 % du secteur Épargne/Retraite (+12,7 % à périmètre constant) et celle de +188,8 % du secteur Santé/Prévoyance (+4,8 % à périmètre constant).

La marge technique s'établit à -167 millions d'euros, contre +75 millions d'euros l'exercice précédent. Cette baisse est liée à la hausse de la sinistralité dans les secteurs Dommages et Santé/Prévoyance et à la baisse du solde de réassurance, qui ressort à -109 millions d'euros contre +57 millions d'euros en 2020. Les charges de gestion enregistrent une progression en lien avec les investissements informatiques du Groupe.

Les éléments non techniques et non financiers sont détaillés dans les parties suivantes (éléments financiers et résultats des autres activités).

Le résultat net - part du Groupe ressort à 104 millions d'euros.

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Produits des placements	854 041	703 932	150 110
Charges des placements	-137 010	-92 885	-44 125
Plus et moins-values de cessions	235 914	-45 961	281 875
Variation des dépréciations sur placements	-36 678	-24 743	-11 935
Participation aux résultats	-524 721	-396 925	-127 796
Marge financière	391 546	143 418	248 128

La marge financière s'élève à 392 millions d'euros, en hausse de +248 millions d'euros sur l'exercice. L'exercice 2021 est marqué par une croissance des produits de placement (+150 millions d'euros) et des plus-values de cessions (+282 millions d'euros) réalisées dans le cadre d'un marché actions porteur. Cette croissance est partiellement compensée par l'ajustement de la participation aux résultats (-128 millions d'euros).

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Autres produits et charges non techniques	-32 730	-33 772	1 042
Résultat exceptionnel	-9 959	-22 796	12 837
Impôt sur les sociétés	-53 677	-24 939	-28 738
Autres éléments non techniques et non financiers	-24 621	-39 316	14 695
Éléments non techniques et non financiers	-120 987	-120 823	-164

Le résultat des autres activités reste similaire à l'année précédente, -121 millions d'euros. Cette stabilité est obtenue grâce à des mouvements contraires :

- ▶ le résultat exceptionnel s'affiche à -10 millions d'euros, en amélioration de 13 millions d'euros ;
- ▶ les autres produits et charges non techniques sont quasiment stables. Ils intègrent notamment les subventions récurrentes (Fonso, skipper Macif, etc.) ;
- ▶ la charge d'impôt sur les sociétés progresse de +29 millions d'euros suivant la progression des résultats sociaux ;
- ▶ les autres éléments non techniques et non financiers baissent de -15 millions d'euros. L'exercice 2021 enregistre une forte croissance des intérêts minoritaires (impact de -21 millions d'euros sur 2021) portée essentiellement par le groupe OFI. Le solde provient des dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions et quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence.



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. AÉMA GROUPE, ENTREPRISE MÈRE DU GROUPE

Les missions d'entreprise mère du Groupe sont exercées par Aéma Groupe, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances qui est une structure dédiée et indépendante des entités opérationnelles portant les activités du Groupe.

Les principales activités du Groupe sont organisées au sein des deux affiliées :

- ▶ Macif SAM, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, est en charge du pilotage, de la production, de la gestion et des performances des activités IARD produites par Macif SAM et Épargne/Retraite produites par Mutavie. Macif SAM est également en charge du pilotage de l'ensemble de la distribution sous la marque Macif. Macifilia et Thémis, sociétés anonymes filiales de Macif SAM, sont toutes deux également en charge des activités IARD. Macif SAM est affiliée à Aéma Groupe. Abeille Assurances, est en charge du pilotage et des performances des activités de ses filiales, sous le contrôle de ses actionnaires et d'Aéma Groupe ;
- ▶ l'UMG Aésio Macif, union mutualiste de groupe régie par le Code de la mutualité, est en charge du pilotage, de la production, de la gestion et des performances des activités Santé/ Prévoyance et est également affiliée à Aéma Groupe. Elle regroupe les mutuelles suivantes : AÉSIO mutuelle, Apivia Macif Mutuelle, MNPAF et Nuoma.

À la tête d'Aéma Groupe, la SGAM commune a notamment pour objet :

- ▶ de définir les orientations stratégiques et la Raison d'être du Groupe et de veiller à la réalisation de ces orientations stratégiques, de s'assurer de la cohérence des orientations stratégiques des entreprises affiliées, des entreprises sous - affiliées et des autres entreprises du Groupe avec la stratégie du Groupe ;
- ▶ de piloter le Groupe et notamment de suivre et de contrôler la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe et l'atteinte des objectifs stratégiques et de performance définis.

B.1.2. GOUVERNANCE MONISTE DISSOCIÉE

Soucieuse de la mise en place d'une claire répartition des responsabilités et équilibres des pouvoirs, Aéma Groupe et la plupart des entités composant le groupe Aéma Groupe ont adopté un système de gouvernance moniste (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration, voire un système de gouvernance dualiste.

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

1.1 COMPOSITION ET RÔLE DU CA

La composition du conseil d'administration a évolué en janvier 2021.

Le conseil d'administration est composé, outre les trois administrateurs salariés, de vingt-cinq administrateurs représentant les entreprises affiliées à Aéma Groupe.

Les administrateurs d'Aéma Groupe représentant les entreprises affiliées sont élus pour une durée de six ans par l'assemblée générale, après avis du comité en charge des sélections décrit en partie B2 ci-après.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans.

Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code des assurances. Il arrête notamment les comptes sociaux et combinés et examine les rapports exigés par la réglementation. Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 23 des statuts d'Aéma Groupe.

Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social :

- ▶ il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société ;
- ▶ il règle par ses délibérations les affaires qui le concernent ;
- ▶ il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- ▶ il donne son autorisation préalable aux conventions dites réglementées ;
- ▶ il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou au directeur général par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

Dans le cadre de ses prérogatives d'entreprise mère, le conseil d'administration d'Aéma Groupe a plus particulièrement pour rôle :

- ▶ de définir les orientations stratégiques du Groupe ;
- ▶ de veiller à l'alignement stratégique des entités du Groupe à travers, notamment, la désignation de représentants de l'entreprise mère dans leurs instances ;
- ▶ d'apprécier les résultats des entités par l'analyse de tableaux de bord stratégiques intégrant des indicateurs d'ordres financier, économique, social/sociétal et environnemental ;
- ▶ d'assurer la meilleure allocation des ressources financières au sein du Groupe ;
- ▶ de s'assurer de l'efficacité d'un dispositif de gestion des risques et de contrôle interne applicable à l'ensemble des entités du Groupe ;
- ▶ de nommer et de révoquer le directeur général de la société, et sur proposition du directeur général, les directeurs généraux délégués ;
- ▶ de prendre acte des nominations des responsables des fonctions clés du Groupe et désigner, le cas échéant, les dirigeants effectifs qui ne le sont pas de droit.

Le conseil d'administration statue sur le processus décisionnel du Groupe et veille à son application. Il se réunit au minimum trois fois par an.

1.2 RÔLE DU PRÉSIDENT

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il rend compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

Il préside le bureau et le comité exécutif.

Le président du conseil d'administration d'Aéma Groupe assure la représentation du Groupe au plan politique.

L'assemblée générale d'Aéma Groupe du 7 janvier 2021 a élu un nouveau conseil d'administration qui a désigné M. Pascal Michard en qualité de président.

Les deux vice-présidents M. Patrick Brothier et M. Philippe Perrault, sur mandat spécifique du président, le suppléent dans le cadre de missions ou activités qui leur sont déléguées.



Pascal Michard
Président



Patrick Brothier
Vice-Président



Philippe Perrault
Vice-Président

1.3 COMPOSITION ET RÔLE DU BUREAU

Le bureau est une émanation du conseil d'administration.

Il est composé du président, des vice-présidents, du secrétaire du conseil et de six autres administrateurs. Il travaille par délégation du conseil d'administration et sous son contrôle.

1.4 COMITÉS SPÉCIALISÉS

Pour éclairer ses prises de décisions, le conseil d'administration peut recourir à l'avis de ses comités spécialisés. Le conseil d'administration d'Aéma Groupe s'appuie sur des comités spécialisés, chargés de lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décisions sur des domaines relevant exclusivement de la compétence du conseil :

- ▶ audit ;
- ▶ risques ;
- ▶ selections ;
- ▶ remuneration.

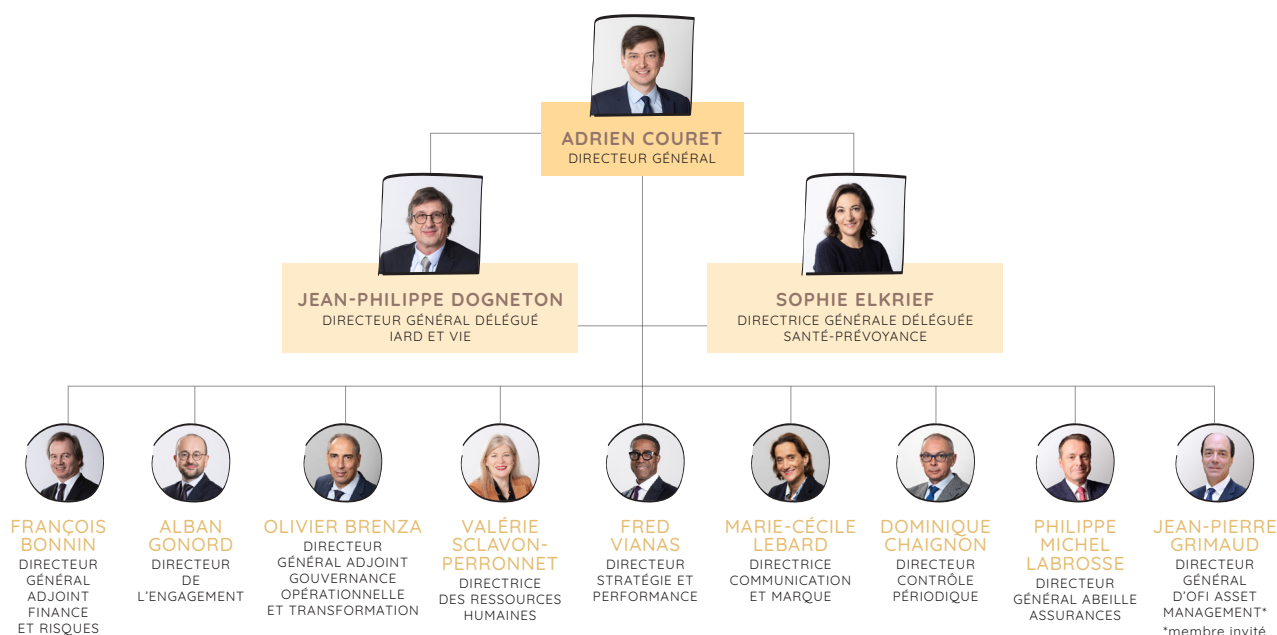
La liste, l'objet et les principes de fonctionnement de ces comités sont définis par le conseil d'administration. Chaque comité dispose de son propre règlement intérieur.

Les comités spécialisés d'Aéma Groupe, entreprise mère, sont des comités Groupe intervenant sur l'ensemble des entités du Groupe qui en reconnaissent la compétence en leur sein.

2. LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (chartes de gouvernance d'Aéma Groupe, statuts, règlements intérieurs des comités).

L'organigramme d'Aéma Groupe au 31 décembre 2021 est le suivant :



2.1 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à la réglementation, le directeur général d'Aéma Groupe est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration d'Aéma Groupe. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités du Groupe au conseil d'administration, avec l'appui des dirigeants des entités concernées.

2.2 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Conformément à la réglementation, les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Leur nomination et leur révocation sont de la compétence du conseil d'administration, sur proposition du directeur général.

Les limitations de leurs pouvoirs sont également de la compétence du conseil d'administration, en accord avec le directeur général.

Le directeur général, les directeurs généraux délégués et les directeurs généraux adjoints sont dirigeants effectifs de la société.

3. COMITÉ EXÉCUTIF

3.1 COMPOSITION

Le comité exécutif est composé :

- ▶ des membres du bureau du conseil d'administration ;
- ▶ du directeur général et des directeurs généraux délégués ;
- ▶ du directeur du cabinet du président du conseil d'administration.

3.2 RÔLE

Le comité exécutif est une instance de gouvernance mixte visant à renforcer l'efficacité du conseil d'administration et de la direction générale, à donner du sens et à renforcer la cohérence et la cohésion au sein du Groupe.

À ce titre, le comité exécutif est un organe :

- ▶ de réflexion sur la stratégie générale du Groupe, dans sa double dimension économique et sociale ;
- ▶ de coordination des différentes activités du Groupe ;
- ▶ de partage des initiatives et de suivi des projets stratégiques ;
- ▶ d'examen préalable des engagements financiers du Groupe, avant toute prise de décision des organes sociaux des entités du Groupe ;
- ▶ d'information sur le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

B.1.3. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale d'Aéma Groupe est composée de toutes les entreprises affiliées, représentées chacune par un de ses dirigeants, administrateurs ou membres du conseil de surveillance dûment mandaté ou par tout autre représentant qu'elle désignerait, conformément à la réglementation applicable.

B.1.4. ORGANISATION DES FONCTIONS CLÉS

Les fonctions clés d'Aéma Groupe ont été mises en place à un niveau hiérarchique permettant de garantir un exercice autonome et indépendant de leurs missions. Leurs facultés de s'exprimer librement et de jouir d'un accès non restreint à l'information leur permet d'être associées au processus de prise de décision et de disposer des ressources, autorité et expertise nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Les fonctions clés participent aussi souvent que nécessaire aux réunions des instances dirigeantes qu'elles informent des chantiers mis en oeuvre dans le cadre de leurs missions et qui leur assurent l'accès à une information exhaustive sur les décisions stratégiques et les actions qui en découlent.

Le directeur général du Groupe nomme les responsables des fonctions clés. Ce choix est entériné par le conseil d'administration.

Chaque directeur général ou directoire des entreprises d'assurance du Groupe désigne également le cas échéant un correspondant pour les fonctions clés Vérification de la conformité, Actuariat et Gestion des risques. Les entités solos organisent à cet effet les effectifs dédiés au contrôle.

L'organisation du dispositif des fonctions clés au sein du Groupe est en partie déconcentrée au niveau des affiliées (UMG Aésio Macif et Macif SAM) et d'Abeille Assurances, de manière cohérente avec le processus décisionnel.

Conformément à l'article 23.4 des statuts, les missions ainsi que les modalités d'organisation des responsables de fonctions clés sont précisées dans les politiques Solvabilité II et notamment dans la politique écrite de gestion des risques.

La répartition des responsabilités des fonctions clés est la suivante :

- ▶ les responsables de fonctions clé vérification de la conformité et d'audit interne sont les mêmes personnes au niveau d'Aéma Groupe, des entreprises affiliées et des entités d'assurance ;
- ▶ les responsables de fonctions clé gestion des risques et actuarielle sont identiques au niveau d'Aéma Groupe et des mutuelles adhérentes à l'UMG Aésio Macif, l'objectif étant de prendre en considération la nouvelle taille du Groupe et les éventuelles spécificités liées aux métiers sur ces deux domaines ;
- ▶ des responsables de fonctions clés gestion des risques et actuarielle dédiés sont positionnés sur les entités Macif SAM, Macifilia, Thémis et Mutavie,
- ▶ des responsables de fonctions clés dédiés sont positionnés sur les entités Abeille Assurances et ses filiales et sont identiques entre toutes ces entités.

La fonction clé audit interne est rattachée au directeur général d'Aéma Groupe. Elle a pour missions d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble des systèmes de contrôle interne.

Les équipes de l'audit interne sont localisées au sein des directions :

- ▶ audit et conseil de Macif SAM ;
- ▶ audit d'AÉSIO mutuelle ;
- ▶ et contrôle périodique de l'entreprise mère.

Cette organisation contribue à une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités au sein du Groupe. Ainsi le Groupe responsabilise, limite les conflits de positions entre fonctions et favorise l'homogénéité de la gouvernance.

La fonction clé vérification de la conformité est rattachée au directeur finance et risques d'Aéma Groupe. Elle a pour missions de :

- ▶ piloter et d'animer le dispositif de contrôle interne et de conformité du Groupe ;
- ▶ définir le cadre général du dispositif de contrôle interne et de conformité du Groupe ;
- ▶ rendre compte du niveau de maîtrise des risques et des contrôles du Groupe ;
- ▶ diffuser une culture de contrôle interne et de conformité.

La fonction clé gestion des risques est rattachée au directeur finance et risques d'Aéma Groupe. Elle a pour missions de :

- ▶ piloter et d'animer le dispositif de gestion des risques du groupe ;
- ▶ définir le cadre général du dispositif de gestion des risques du groupe ;
- ▶ rendre compte du niveau de gestion des risques du groupe ;
- ▶ diffuser une culture de gestion des risques.

La fonction clé actuarielle est rattachée au directeur finance et risques d'Aéma Groupe. Elle a pour missions :

- ▶ d'émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- ▶ d'émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- ▶ de coordonner le calcul des provisions techniques Solvabilité II ;
- ▶ de contribuer à la mise en oeuvre du système de gestion des risques

Le conseil d'administration d'Aéma Groupe du 7 janvier 2021 a pris acte de la désignation de :

- ▶ M. Dominique Chaignon en qualité de responsable de fonction clé audit de la société ;
- ▶ Mme Céline Fèvre en qualité de responsable de fonction clé actuarielle de la société ;
- ▶ Mme Sandrine Avon en qualité de responsable de fonction clé gestion des risques de la société ;
- ▶ M. Christophe Raballand en qualité de responsable de fonction clé vérification de la conformité de la société.



Sandrine Avon

Fonction clé gestion des risques



Céline Fèvre

Fonction clé actuarielle



Dominique Chaignon

Fonction clé audit interne



Christophe Raballand

Fonction clé vérification de la conformité

B.1.5 LA GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aéma Groupe, du fait de sa gouvernance mutualiste reposant sur la représentation de sociétaires et d'adhérents, est peu exposé aux risques de conflits d'intérêts.

Aéma Groupe a défini une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique doit permettre la mise en œuvre d'un processus visant à identifier, prévenir et gérer les conflits d'intérêts potentiels ou avérés. À ce titre, elle comprend a minima :

- ▶ les circonstances qui donnent lieu ou peuvent donner lieu à un conflit d'intérêt risquant de porter atteinte aux intérêts du Groupe ;
- ▶ les mesures et procédures visant à prévenir les conflits d'intérêts ;
- ▶ les procédures à suivre et les mesures à prendre en vue de gérer de tels conflits et de les empêcher de nuire aux intérêts du Groupe.

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités et opérations du Groupe. Elle sera déployée opérationnellement en 2022.

B.1.6 PROCESSUS DÉCISIONNEL

Aéma Groupe a mis en place un processus décisionnel décrit à l'article 6.1 des statuts d'Aéma Groupe. Dans ce cadre, l'entreprise mère définit les orientations stratégiques Groupe, les politiques Groupe et les positions sur les projets transverses, stratégiques et significatifs :

- ▶ les entités appliquent ces orientations stratégiques, politiques ou positions Groupe ;
- ▶ en cas de spécificités de l'entité par rapport à la stratégie ou aux politiques groupe, l'entité « explique » ses spécificités à l'entreprise mère qui valide les spécificités ou non pour assurer la cohérence Groupe ;
- ▶ la tête de Groupe est tenue de prendre en compte les spécificités et risques des entités composant le Groupe ;
- ▶ la contribution des entités en amont, dans le cadre d'un processus itératif, doit éviter les situations de non alignement ou non cohérence Groupe.

Ce processus s'accompagne d'un processus d'instruction.

En effet, dans ce cadre également, en amont de la prise de décision et en vue d'éclairer les dirigeants ou instances décisionnaires, sont mis en place :

- ▶ un mécanisme de co-instruction d'Aéma Groupe avec les entités du Groupe, applicable selon les mêmes conditions que le processus décisionnel,
- ▶ un mécanisme de revue ou de validation technique par Aéma Groupe sur l'ensemble des sujets et enjeux stratégiques au niveau du Groupe ainsi que sur les sujets et enjeux concernant une ou plusieurs entités du Groupe dès lors qu'elles ont un impact au niveau du Groupe.

B.1.7 POLITIQUE ET PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

L'article 258 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 dispose que les entreprises d'assurance ou de réassurance doivent adopter une politique écrite en matière de rémunération.

Elle est réexaminée au moins une fois par an. Elle est soumise à l'approbation préalable de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et adaptée compte tenu de tout changement important affectant le système ou le domaine concerné.

1. PRINCIPES DIRECTEURS

La politique « chapeau » de rémunération d'Aéma Groupe :

- ▶ privilégie une gestion saine et efficace des risques, en prenant en compte les intérêts à long terme du Groupe et de ses entités tels que les perspectives de croissance durable et est adaptée aux activités des entreprises du Groupe ;
- ▶ permet de garantir l'engagement et la fidélisation sur le long terme des collaborateurs en assurant une gestion appropriée des risques et de la conformité. Pour les dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la mise en œuvre de la stratégie du Groupe sur le long terme ;
- ▶ constitue un cadre pour les politiques de rémunérations applicables au sein des Entités Affiliées et d'assurance solos du Groupe qui en réalisent la déclinaison opérationnelle.

Aéma Groupe :

- ▶ veille à la cohérence globale des politiques de rémunération applicables au sein du Groupe et à leur conformité avec les exigences juridiques ;
- ▶ garantit la gestion des risques importants au niveau du Groupe liés à des questions de rémunération dans les entités du Groupe.

La politique « chapeau » de rémunération d'Aéma Groupe est conforme à la Directive sur la distribution d'assurance, à savoir qu'il n'existe pas de dispositif sous forme de rémunération, d'objectifs de vente ou autre, qui pourrait encourager les conseillers commerciaux à recommander un produit d'assurance à un adhérent correspondant moins à ses besoins plutôt qu'un autre produit dès lors qu'il serait plus « rémunérateur ».

Les politiques de rémunération au sein des entités affiliées et d'assurance solos du Groupe favorisent une pratique professionnelle responsable et éthique, conforme aux exigences réglementaires.

2. GOUVERNANCE ET MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

Les principes directeurs de la politique « chapeau » de rémunération Aéma Groupe sont fixés par son conseil d'administration, sur avis du comité des rémunérations, pour les catégories de personnel dont l'activité professionnelle a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise. La politique de rémunération est approuvée par le conseil d'administration sur avis du comité des rémunérations.

La gouvernance appliquée par le Groupe permet d'assurer une revue exhaustive et indépendante de la politique de rémunération.

Les responsables de la politique « chapeau » de rémunération au niveau Groupe sont :

- ▶ le conseil d'administration d'Aéma Groupe concernant les mandataires sociaux, les dirigeants effectifs et les mandataires mutualistes ;
- ▶ la directrice des ressources humaines Groupe, membre du comité de direction d'Aéma Groupe, sur délégation du directeur général.

Les modalités de mise en œuvre opérationnelle de la politique « chapeau » de rémunération d'Aéma Groupe sont déterminées par les politiques de rémunération des entités affiliées et d'assurance solos du Groupe.

3. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS ET SALARIÉS D'ÉMA GROUPE

La rémunération des administrateurs et du directeur général d'Aéma Groupe est déterminée par le conseil d'administration sur avis du comité des rémunérations.

La rémunération du directeur général comprend une part variable dont les termes sont fixés par le conseil d'administration avec l'appui du comité spécialisé des rémunérations. Ces objectifs sont fixés annuellement par le conseil d'administration du Groupe, sur avis du comité spécialisé des rémunérations.

Le directeur général bénéficie des dispositifs de retraites complémentaires et supplémentaires applicables aux salariés d'Aéma Groupe.

Les systèmes de rémunération et de retraites complémentaires et supplémentaires des salariés d'Aéma Groupe sont déterminés par des accords collectifs de la branche assurances ou d'entreprise.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.1 PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI EXERCENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

En ce qui concerne les mandataires sociaux et mutualistes et les dirigeants effectifs du Groupe ou des affiliées, le processus de sélection est piloté par les comités des sélections compétents, Groupe ou affiliée, avec le cas échéant, l'appui d'un cabinet extérieur. Le comité des sélections formule un avis à destination du conseil d'administration correspondant.

1. SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DES CONSEILS DE SURVEILLANCE

Les membres des conseils d'administration et de surveillance doivent disposer collectivement des qualifications, expériences et connaissances appropriées en ce qui concerne les points suivants :

- ▶ système de gouvernance ;
- ▶ modèle économique appliqué et stratégie de l'entreprise ;
- ▶ marchés de l'assurance, de la mutualité et des autres marchés sur lesquels le Groupe est présent ;
- ▶ marchés financiers ;
- ▶ analyse financière et actuarielle ;
- ▶ exigences législatives et réglementaires applicables au Groupe.

Le dossier de candidature comprend les éléments prévus dans le dossier type de notification de nomination et une fiche de renseignements comprenant des informations concernant :

- ▶ les mandats sociaux ou mutualistes exercés ou en cours,
 - ▶ les mandats non sociaux ou mutualistes exercés ou en cours,
- au sein et en dehors du Groupe afin d'apprécier leur disponibilité pour exercer leur fonction et écarter éventuellement toute notion de conflits d'intérêts dans la prise de décisions.

Les candidatures sont soumises au comité des sélections compétent, Groupe, affiliée, ou entité d'assurance solo le cas échéant, qui formule un avis à destination de son conseil d'administration ou de surveillance.

Le comité des sélections concerné reçoit systématiquement le candidat en amont de la prise d'avis ainsi que les éléments suivants :

- ▶ une lettre de mission fixant le cadre du mandat, et les attendus associés, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ▶ une évaluation de la candidature par rapport aux critères définis ci-dessus.

La direction de la vie Institutionnelle du Groupe, en lien avec les directions des instances des entités, est en charge du contrôle de l'honorabilité des administrateurs. Elle collecte les informations et avertit la direction juridique Groupe, la fonction clé Vérification de la conformité et la fonction clé Gestion de risques Groupe, de toute anomalie présente dans un extrait de casier judiciaire, dans l'attestation sur l'honneur ainsi que toute actualité remettant en question l'honorabilité d'un administrateur.

Les fonctions clés et/ou la direction juridique, informées du non-respect de la condition d'honorabilité d'un administrateur, doivent prévenir les dirigeants effectifs afin que soient appliqués les statuts et que l'administrateur soit empêché de présenter sa candidature dans le cas d'une nomination ou d'un renouvellement de mandat ou qu'il mette un terme à ses fonctions.

En effet, les alertes sur les événements, décisions, opérations ou risques soulevés par les fonctions clés auprès de la direction générale sont, en fonction de critères de gravité validés en conseil, partagés avec le comité des risques d'Aéma Groupe et/ou des entités solos et/ou le président et/ou le conseil.

Dans ce cadre :

- ▶ les responsables de fonctions clés du Groupe et des entités solos sont tenus d'informer la direction générale ;
- ▶ le directeur général ou le directoire informe le conseil.

Lorsque survient un événement entraînant ou susceptible d'entraîner, un risque majeur pour l'entité considérée ou pour le Groupe, celui-ci est donc porté directement à la connaissance du directeur général ou du directoire (de l'entité ou du Groupe).

2. SÉLECTION DES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Compte tenu de leurs responsabilités, les dirigeants effectifs sont soumis à des exigences de compétence et cette appréciation se fait à titre individuel en prenant en compte tant la compétence que l'expérience acquise au cours de précédents postes ou mandats.

Les domaines de compétence dans lesquels le dirigeant doit disposer d'une formation ou d'une expérience sont, a minima, les suivants :

- ▶ l'assurance et les marchés financiers ;
- ▶ les aspects stratégiques et le modèle économique relatifs à l'activité de l'organisme ;
- ▶ le système de gouvernance et la compréhension des risques auxquels est confronté l'organisme ainsi que les modalités de gestion ;
- ▶ l'analyse actuarielle et financière ;
- ▶ la réglementation applicable aux organismes du secteur de l'assurance.

Lors du processus de recrutement, il est demandé aux dirigeants effectifs de fournir, avec le dossier de candidature, leurs extraits de casiers judiciaires, la déclaration sur l'honneur correspondante.

La direction des ressources humaines Groupe, en lien avec les DRH des entités, collecte les déclarations sur l'honneur et contrôle les casiers judiciaires des dirigeants effectifs ainsi que des responsables de fonctions clés et avertit le second dirigeant effectif de toute anomalie présente dans un extrait de casier judiciaire afin que la personne concernée ne puisse présenter sa candidature ou être maintenue en poste. Il en est de même dans le cadre de la procédure de suivi du critère d'honorabilité des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés.

3. SÉLECTION DES FONCTIONS CLÉS

Compte tenu de leurs responsabilités, les responsables des fonctions clés du Groupe doivent faire la preuve individuellement de leur compétence à exercer leur fonction.

Au plan de la compétence, les analyses sont réalisées par la direction des Ressources humaines Groupe ou les DRH des affiliées et des entités d'assurance solo. Elles se basent sur l'évaluation des diplômes et qualifications professionnelles, des connaissances et de l'expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers. Elles tiennent compte des différentes tâches et, selon le cas, des compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion.

Au plan de l'honorabilité, le processus de recrutement prévoit une déclaration sur l'honneur ainsi qu'une évaluation sur l'honnêteté et la situation financière en se basant sur des preuves pertinentes : un extrait de casier judiciaire.

Le dossier constitué pour analyse comporte les éléments suivants :

- ▶ identité de la personne ;
- ▶ fonctions actuellement exercées ;
- ▶ fonctions, le cas échéant, qui seront exercées après la nomination ;
- ▶ modalités de partage des responsabilités ;
- ▶ curriculum vitae ;
- ▶ formations suivies.

4. RECRUTEMENT DES SALARIÉS DU GROUPE PROCÉDANT DIRECTEMENT À LA VENTE DE PRODUITS D'ASSURANCE OU DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS

Lors de l'embauche de tout salarié procédant directement à la vente de produits d'assurance, ou de produits et services financiers, la direction des ressources humaines Groupe délègue aux DRH des entités du Groupe la responsabilité de recueillir les pièces et éléments justificatifs d'honorabilité et de niveau de compétences dans l'exercice de la vente de produits et services assurantiels et bancaires.

Il en est de même dans le cadre de la procédure de suivi du respect du critère honorabilité.

B.2.2 PROCÉDURE DE SUIVI DU RESPECT DU CRITÈRE COMPÉTENCE

1. PROCÉDURE DE SUIVI DU RESPECT DU CRITÈRE COMPÉTENCE DES ADMINISTRATEURS

Le comité des sélections du Groupe, en lien avec les comités des sélections des affiliées, s'assure du respect en continu de ces critères.

Un questionnaire d'autoévaluation annuel, portant sur les thèmes indiqués ci-dessus dans la procédure de sélection, est complété par les administrateurs du Groupe ou des affiliées et entités d'assurance solos et analysé par la direction des risques compétente. A partir de cette analyse, une cartographie globale des compétences des administrateurs et membres des conseils de surveillance est formalisée et permet d'établir sur le périmètre concerné un plan de formation collectif et individuel dans les disciplines énoncées ci-dessus, tout en s'assurant du niveau de compétence collective.

Cette procédure est renouvelée chaque année, et ce, pendant toute la durée du mandat.

Le groupe Aéma poursuit une approche globale d'accompagnement des administrateurs, à leur entrée en fonction et également tout au long de leur mandat, pour approfondir et élargir le champ de leurs compétences.

Elle comprend :

- ▶ des parcours de formation pour les nouveaux administrateurs ;
- ▶ des journées de formation sur les thématiques : métiers de l'assurance (IARD, Vie, Santé/prévoyance, Gestion d'actifs), prospective et posture ;
- ▶ des actions collectives ou individuelles adaptées aux mandats spécifiques (comités spécialisés notamment) ;
- ▶ des informations de la part des directions techniques et fonctions clés en préparation et lors des instances de gouvernance ;
- ▶ la mise à disposition d'un fonds documentaire (textes fondamentaux du Groupe, base documentaire des instances) ;
- ▶ une adhésion à l'Institut français des administrateurs, procurant aux administrateurs Aéma Groupe une information régulière sur les sujets de gouvernance ;
- ▶ des conférences-débats sur des thèmes d'actualité (en 2021 : l'Union Européenne et l'Economie Sociale et Solidaire ; la stratégie européenne contre la précarité énergétique ; le paquet législatif européen 'Fit for 55' pour réduire les émissions de gaz à effet de serre) ;
- ▶ la participation aux différentes journées nationales organisées par la FNMF ou la FFA.

L'objectif de cette approche est d'améliorer la capacité des administrateurs à participer pleinement à la gouvernance du Groupe et des entités qui le composent et à l'animation de la vie mutualiste, en fonction de leurs différents niveaux de responsabilité.

En 2021, les formations de niveau Groupe (communes à plusieurs entités) ont porté sur les thèmes suivants :

- ▶ formations de socle commun :
 - la gestion financière et le pilotage financier,
 - l'assurance IARD,
 - fondamentaux de l'actuariat et rôle du CA,
 - fresque du climat et RSE dans le Groupe ;
- ▶ formations proposées aux administrateurs des CA Aéma Groupe, Macif SAM et UMG Aésio Macif :
 - méthodologies de résolution de problème et prise de décision stratégique,
 - stratégie numérique et data.

En plus des formations organisées au niveau du Groupe, les administrateurs de chaque entité bénéficient de formations collectives répondant aux besoins spécifiques de ces entités, et de formations individuelles en inter-entreprises ou de cycles longs de formation, intégrés aux plans individuels de développement des compétences.

2. PROCÉDURE DE SUIVI DU RESPECT DU CRITÈRE COMPÉTENCE DES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Dans le cadre de la carrière du dirigeant effectif, les directions des Ressources humaines sont tenues de collecter et de conserver l'ensemble des données concernant les formations auxquelles auront participé les différents responsables des fonctions clés.

La direction des ressources humaines Groupe, en lien avec les directions des ressources des entités du Groupe assure la mise en place des actions de développement des compétences répondant au besoin de ses cadres dirigeants afin de maintenir le niveau de compétences requis pour permettre l'exercice des responsabilités.

Une formation permanente est envisagée sur l'ensemble des domaines de compétences afin de maintenir leurs connaissances et permettre ainsi une gestion saine et prudente d'Aéma Groupe.

3. PROCÉDURE DE SUIVI DU RESPECT DU CRITÈRE COMPÉTENCE DES FONCTIONS CLÉS

Compte-tenu de leurs responsabilités, les fonctions clés du Groupe doivent être régulièrement évaluées de manière à faire la preuve individuellement de leur compétence à exercer leur fonction.

À la suite de l'appréciation portée lors du recrutement, le dispositif suivant permet d'évaluer et de suivre l'exercice de la compétence des fonctions clés :

- ▶ l'entretien annuel des personnes concernées : les compétences appréciées annuellement lors de l'évaluation annuelle des membres titulaires d'une fonction clé est réalisé en tenant compte de la diversité des missions confiées, des qualifications et des connaissances et expériences mobilisées ;
- ▶ la direction des ressources humaines Groupe en lien avec les DRH des entités s'assure du respect en continu de ces critères par des contrôles réguliers en particulier au travers des données concernant les actions de formation suivies.

4. PROCÉDURE DE SUIVI DU RESPECT DU CRITÈRE COMPÉTENCE POUR LES SALARIÉS DU GROUPE PROCÉDANT DIRECTEMENT À LA VENTE DE PRODUITS D'ASSURANCE OU DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS

Pendant toute la durée de l'exercice de leurs missions, les DRH des entités du Groupe s'assurent du bon déploiement et du suivi des formations annuelles continues et obligatoires par les salariés procédant directement à la vente de produits d'assurance ou de produits et services financiers.

La direction des ressources humaines Groupe délègue aux DRH des entités du Groupe, la responsabilité de recueillir les pièces et éléments justificatifs de niveau de compétences dans l'exercice de la vente de produits et services assurantiels et bancaires.

Les DRH des entités du Groupe s'assurent du respect en continu de ces critères par des contrôles réguliers avec l'implication des directions métier concernées. Il en est de même pour le suivi du critère honorabilité.

B.2.3 PROCÉDURE DE SUIVI DU RESPECT DU CRITÈRE HONORABILITÉ

1. PROCÉDURE DE SUIVI DU RESPECT DU CRITÈRE D'HONORABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DES CONSEILS DE SURVEILLANCE

La direction de la vie institutionnelle du Groupe, en lien avec les directions des instances des entités, est en charge du contrôle de l'honorabilité des administrateurs. Elle avertit la direction juridique Groupe, la fonction clé vérification de la conformité et la fonction clé gestion de risques Groupe de toute anomalie présente dans un extrait de casier judiciaire, dans l'attestation sur l'honneur ainsi que toute actualité remettant en question l'honorabilité d'un administrateur.

2. PROCÉDURE DE SUIVI DU RESPECT DU CRITÈRE D'HONORABILITÉ DES DIRIGEANTS EFFECTIFS ET DES FONCTIONS CLÉS

Au-delà de la prise de fonction, l'évaluation de l'honorabilité se fait tout au long de la carrière.

Chaque année, les contrôles au titre de l'honorabilité sont réalisés par la direction des ressources humaines Groupe en lien avec les DRH des entités ; ils prévoient la production de déclarations sur l'honneur ainsi qu'une évaluation sur l'honnêteté et la situation financière en se basant sur des preuves pertinentes - un extrait du casier judiciaire.

B.2.4 SITUATIONS DONNANT LIEU À UNE RÉÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE ET L'HONORABILITÉ REQUISES

- ▶ nomination d'un nouveau titulaire d'une fonction clé. Dans le cas où le nouveau titulaire aurait exercé une fonction clé dans un délai inférieur à trois ans, la procédure qui serait appliquée antérieurement et dans ce délai, ne donnerait pas lieu à une nouvelle évaluation ;
- ▶ nomination d'un nouveau dirigeant effectif du Groupe ;
- ▶ nouveau mandat social au sein d'une nouvelle entité juridique ou évolution vers une autre fonction/mandat au sein de la même entité juridique ;
- ▶ tout changement impactant l'activité ou l'environnement du Groupe qui doit être traité au travers de programmes de formation.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Le système de gestion des risques, piloté par le directeur des risques, est conçu pour identifier, mesurer, gérer et déclarer en continu les événements susceptibles d'affecter le Groupe.

Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à :

- ▶ l'atteinte des objectifs du Groupe ;
- ▶ la qualité du service rendu aux clients/sociétaires/adhérents ;
- ▶ la pérennité de son modèle économique ;
- ▶ sa capacité à couvrir ses engagements assurantiels et financiers.

La stratégie du Groupe est guidée par une prise en compte globale des risques. Sa finalité est de disposer d'une vue coordonnée et consolidée de l'exposition au risque dans l'élaboration de la stratégie, du processus décisionnel et du pilotage du Groupe.

B.3.1.1 DISPOSITIFS & PROCESSUS

Le système de gestion des risques s'inscrit dans un cadre général défini par le corpus de politiques écrites du Groupe et est décrit dans la politique écrite éponyme. Cette politique précise, en complément du rappel de la réglementation, les principes de fonctionnement au sein du Groupe. Les rôles, responsabilités et les éléments clés du système y sont définis.

Le système de gestion des risques du Groupe prend appui sur quatre typologies de risques, déclinées en sous-catégories :

- ▶ risques stratégiques : liés aux modes de gouvernance, aux enjeux stratégiques, au développement de l'activité ou à l'environnement ;
- ▶ risques techniques : découlant des activités et englobant notamment les risques liés aux activités techniques d'assurance ;
- ▶ risques financiers : résultant directement ou indirectement des changements dans le niveau ou la volatilité des valeurs de marché des actifs et instruments financiers ;
- ▶ risques opérationnels : résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la résultante d'événements extérieurs.

Chaque entité déploie ce système de gestion des risques sur son périmètre d'activité. Il pourra être tenu compte de spécificités locales, tout en veillant au bon alignement global.

Ce processus est validé par le conseil d'administration et mis en œuvre par les équipes opérationnelles.

1. CADRE GÉNÉRAL – POLITIQUES ÉCRITES

1.1 PRINCIPE

Les politiques écrites validées par le conseil d'administration de la Sgam Aéma Groupe sont qualifiées de politiques « chapeaux ». Elles ont vocation à couvrir l'ensemble du périmètre Groupe puis à faire l'objet d'une déclinaison par les entités constitutives.

Cette déclinaison peut intégrer des spécificités propres à chaque entité (principe du « Comply or Explain »).

Il est toutefois veillé à un bon alignement grâce à des notes d'orientation. Elles sont validées par les propriétaires des politiques « chapeaux » et ont pour objectif d'établir le lien entre les politiques « chapeaux » et les politiques des entités.

L'application du principe des quatre yeux par les directions des risques Groupe et des entités complète cette articulation.

1.2 CORPUS DES POLITIQUES ÉCRITES

Au regard de la nature des activités sous-jacentes, les politiques audit interne et compétence et honorabilité sont des politiques uniques ne faisant pas l'objet d'une déclinaison aux entités solo.

Ce corpus est constitué des politiques :

- ▶ associées aux fonctions clés : conformité, contrôle interne et risque opérationnel, audit interne, gestion des risques, ORSA, provisionnement ;
- ▶ relatives aux données et à la communication d'informations : reporting et information au public et au superviseur, qualité des données ;
- ▶ de gestion de situations de crise : réputation et risques stratégiques, sûreté et sécurité Groupe : de la gestion de crise à la continuité d'activité ;
- ▶ du périmètre financier : gestion du capital, gestion actif-passif & gestion des risques d'investissement, de concentration et de liquidité ;
- ▶ relatives aux ressources humaines : compétence et honorabilité, rémunération ;
- ▶ relatives à la sous-traitance : externalisation.

Ces politiques écrites par domaine de risque mettent en avant l'organisation des échanges entre les parties prenantes et les niveaux de responsabilités.

1.3 PROCESSUS DE VALIDATION

Les politiques « chapeaux » répondent à l'exigence du processus de validation suivant :

- ▶ présentation au comité des risques Groupe pour avis : un avis favorable est un pré-requis pour une présentation en conseil d'administration Groupe ;
- ▶ présentation au conseil d'administration Groupe pour validation.

Pour permettre au comité des risques Groupe et au conseil d'administration Groupe de rendre un avis éclairé, le projet de politique écrite, accompagné d'une note de synthèse, est partagé au préalable avec le référent gouvernance nommé par le président du conseil d'administration.

2. DÉCLINAISON DU CADRE GÉNÉRAL EN QUATRE DISPOSITIFS

2.1 DÉFINITION D'UN CADRE D'APPÉTENCE AUX RISQUES

L'appétence au risque correspond au niveau de risque agrégé qu'une entreprise accepte de prendre pour atteindre son objectif de pérennité et de développement de son activité.

Le dispositif en place se base sur deux éléments de mesure :

- ▶ le ratio de solvabilité, qui permet de vérifier le respect de l'exigence en capital de solvabilité requis pour couvrir les risques inhérents aux activités du Groupe ;
- ▶ le résultat net comptable, qui permet d'appréhender la rentabilité des activités du Groupe.

Ces éléments de mesure permettent de déterminer le niveau de confort dans lequel se positionne la projection effectuée.

2.2 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La cartographie des risques se définit comme la démarche d'identification, d'évaluation, de hiérarchisation et de gestion des risques inhérents aux activités d'une organisation.

2021 étant l'année d'installation du Groupe, l'exercice de transition a été de :

- ▶ identifier uniquement les risques majeurs pour le Groupe à horizon 2022 ;
- ▶ mettre en place un groupe de travail avec pour objectif un langage et des références communs, ainsi qu'une harmonisation des méthodologies.

L'identification des risques majeurs met en relief les facteurs les plus exposants du Groupe et permet de déterminer leur degré de priorisation de traitement dans le cadre du système de gestion des risques. Les risques majeurs ainsi identifiés permettent de déterminer des plans d'actions et des scénarios de stress à simuler dans le cadre de l'ORSA, afin d'évaluer la capacité de résistance du Groupe et les besoins en solvabilité.

2.3 ORSA

Ce dispositif est détaillé dans la partie B.3.2 de cette même section.

2.4 REPORTING DES RISQUES

Des indicateurs clés sont en cours de définition dans le cadre du reporting des risques, complétant ainsi le système de gestion des risques.

Ce reporting des risques fait l'objet d'analyses avec les différents experts métiers et est destiné à la direction générale et au comité des risques Groupe.

Les éléments suivants apportent des informations complémentaires :

- ▶ notes d'analyse, d'actualités ou de veille ;
- ▶ rapports internes sur des risques ou situations à risques ;
- ▶ rapports et suivi d'audits ;
- ▶ points d'échange avec d'autres acteurs (par exemple lors des réunions de la FFA).

Ces suivis sont réalisés à une fréquence régulière, en fonction du destinataire (organe d'administration, de gestion ou de contrôle, direction générale, fonctions clés, ...), et selon une granularité suffisamment fine pour permettre une analyse pertinente.

B.3.1.2 PLACE DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DANS L'ORGANISATION

1. ARTICULATION AVEC LES AUTRES DIRECTIONS

L'articulation de la gouvernance globale de la gestion des risques avec les autres directions est un préalable à la bonne maîtrise des risques. Le système de gouvernance des risques repose sur :

- ▶ les dispositifs de gestion des risques, de contrôle interne et de vérification de la conformité ;
- ▶ et le rôle des quatre fonctions clés.

La direction des risques a pour rôle de conseiller et éclairer les prises de décision de la direction générale et du conseil d'administration en :

- ▶ l'informant du niveau de risque auquel le groupe est exposé ;
- ▶ l'avisant sur l'émergence de nouveaux risques concernant tout ou partie du groupe ;
- ▶ l'alertant de tout dépassement des seuils acceptables.

2. INTÉGRATION AUX PROCESSUS DÉCISIONNELS

Ce système est intégré à l'organisation du Groupe et, à ce titre, relayé au sein des organigrammes et dispositifs qui encadrent ses activités.

Il est défini dans la politique « chapeau » gestion des risques validée par le conseil d'administration et concerne l'ensemble des acteurs et domaines d'activité du Groupe.

B.3.2 ÉVALUATION DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est un élément essentiel du système de gestion des risques. Les différentes analyses conduites sur l'ensemble du Groupe permettent l'appréhension d'une vue consolidée des risques, en s'assurant du respect du cadre d'appétence du Groupe.

L'ORSA est défini dans l'article R.354-3 du code des assurances (article 45 de Directive 2009/138/CE). Il traite les trois évaluations suivantes :

- ▶ l'évaluation du besoin global de solvabilité, celui-ci représente une réserve financière à conserver pour faire face à l'ensemble des risques auxquels l'entité est exposée.
- ▶ l'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
- ▶ l'évaluation de l'écart entre le profil de risque de l'entreprise et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

1. L'ORSA DANS L'ORGANISATION

1.1 FRÉQUENCE

Au sein du Groupe, l'ORSA fait l'objet d'une campagne annuelle (conformément à l'article 45 de Directive 2009/138/CE).

1.2 INTÉGRATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le processus est animé par la direction des risques Groupe, en coordination avec les directions des risques des entités et les directions parties prenantes.

La direction générale valide l'identification des risques majeurs, les scénarios de stress, le cadre d'appétence, les rapports ORSA annuels et ad-hoc (avant validation finale par le conseil d'administration).

Le comité des risques émet un avis sur les travaux de l'ORSA tout au long du processus (risques majeurs, scénario central, scénarios de stress retenus).

Le conseil d'administration s'assure que le processus ORSA est mis en œuvre et est adapté et il approuve le rapport ORSA.

1.3 INTÉGRATION AUX PROCÉDURES DE PRISE DE DÉCISION DE L'ENTREPRISE

Le Groupe tient compte des résultats de l'évaluation prospective des risques propres et des connaissances acquises durant le processus de cette évaluation en ce qui concerne, à tout le moins :

- ▶ la gestion de son capital ;
- ▶ le business plan ;
- ▶ l'élaboration et la conception de ses produits.

2. DESCRIPTION DU PROCESSUS ORSA

La démarche de l'exercice d'ORSA étant prospective, la situation financière du Groupe est projetée sur l'horizon de la planification stratégique et de développement.

2.1 DÉMARCHE GÉNÉRALE

Un scénario dit central est réalisé sur un horizon de cinq ans : il est une projection de la situation financière (compte de résultat, fonds propres et SCR en partant du plan stratégique).

L'approche quantitative est mise en œuvre pour les risques techniques et financiers, dans le cadre des calculs réglementaires du MCR et du SCR, exigés par le superviseur, pour calculer le niveau de solvabilité requis selon la formule standard.

La quantification de ces risques se matérialise par l'identification d'un niveau de fonds propres requis.

En complément, dans le cadre du processus ORSA faisant l'objet d'une politique « chapeau » ad-hoc, des analyses quantitatives doivent être menées, afin d'identifier les besoins futurs en solvabilité :

- ▶ selon une approche prospective (sur un horizon moyen terme, en lien avec le business plan) ;
- ▶ qui prend en compte l'ensemble des risques (y compris les risques non prévus dans le calcul de la formule standard) ;
- ▶ qui s'appuie sur différents scénarios de crise.

2.2 DISPOSITIF TRANSITOIRE 2021

Entre novembre 2020 et avril 2021, la direction des risques Groupe a effectué les travaux ORSA 2021 sur le périmètre du groupe Macif au 31 décembre 2020 en s'appuyant sur la cartographie des risques 2020.

AÉSIO mutuelle a réalisé son ORSA 2021 entre juin et octobre 2021, et son conseil d'administration a validé le rapport le 18 novembre 2021.

Un dossier de demande de rapport ORSA unique a été déposé début juillet 2021 et un groupe de travail a été mis en place en juin 2021 avec toutes les entités du Groupe pour préparer l'ORSA Aéma Groupe 2022. Les représentants d'Abeille Assurances, qui fait partie intégrante du périmètre Groupe depuis le 30 septembre 2021, ont été intégrés dans les différents ateliers en place au sein du Groupe à compter de cette date.

B.4 Système de contrôle interne

Cette partie concerne le système de contrôle interne déployé au sein d'Aéma Groupe, hors entités Abeille Assurances, qui seront intégrées en 2022 suite aux travaux d'analyse et de convergence.

B.4.1. DESCRIPTION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

1. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Le Groupe est attentif à la gestion de ses risques opérationnels au travers de son dispositif de contrôle interne. Ce dernier lui permet en effet de connaître le niveau de maîtrise de ses activités. À ce titre, l'article 44 de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 dispose que : « *Les entreprises d'assurance et de réassurance mettent en place un système de gestion des risques efficace, qui comprenne les stratégies, processus et procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques, aux niveaux individuel et agrégé, auxquels elles sont ou pourraient être exposées ainsi que les interdépendances entre ces risques* ». Le système de gestion des risques couvre notamment la gestion du risque opérationnel.

De plus l'article 46 de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 mentionne que : « *Les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système comprend au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité.* »

Ce système est décrit au travers de différents documents qui permettent de fixer les principes, les règles et les lignes directrices adoptées par le Groupe en vue d'atteindre ses objectifs à long terme, dans le respect de son cadre d'appétence au risque.

2. CADRE DE RÉFÉRENCE

Le Groupe s'appuie sur la définition et le référentiel issus du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) : « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ».

La définition du contrôle interne repose sur les fondamentaux suivants :

- ▶ il est axé sur la réalisation d'objectifs relevant d'une ou plusieurs catégories - objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ;
- ▶ il s'agit d'un processus qui repose sur la mise en œuvre de tâches et d'activités continues. Il constitue un moyen et non une fin en soi ;
- ▶ il est mis en œuvre par des personnes. Il ne repose pas seulement sur un ensemble de règles et de manuels de procédures, de documents et de systèmes ; il est assuré par des personnes œuvrant à tous les niveaux de l'organisation ;
- ▶ il permet à la direction générale et au conseil d'obtenir une assurance raisonnable et non une assurance absolue ;
- ▶ il est adaptable à la structure de toute entité. Il offre une certaine souplesse d'application pour l'ensemble de l'entité, une filiale, une division, une unité opérationnelle ou un processus en particulier.

Le référentiel COSO propose trois catégories d'objectifs, ce qui permet aux organisations de prendre en compte différents aspects du contrôle interne :

- ▶ objectifs liés aux opérations : ils concernent l'efficacité et l'efficience des opérations. Il s'agit notamment des objectifs de performance opérationnelle et financière, ainsi que de sauvegarde des actifs ;

► objectifs liés au reporting : ils concernent le reporting interne et externe, financier et extra-financier. Ils peuvent viser la fiabilité, le respect des délais, la transparence ou d'autres exigences des régulateurs, des organismes de normalisation reconnus ou des instructions internes ;

► objectifs liés à la conformité : ils concernent le respect des lois et règlements applicables à l'entité. Cette dernière catégorie d'objectifs relève de la politique de conformité.

L'efficacité d'un système de contrôle interne dépend de la mise en place ainsi que du fonctionnement conjoint et intégré des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle ;
- une évaluation des risques ;
- des activités de contrôle ;
- une information et une communication ;
- un pilotage.

La politique « chapeau » de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel Groupe définit le cadre général du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel au sein d'Aéma Groupe et de ses entités affiliées.

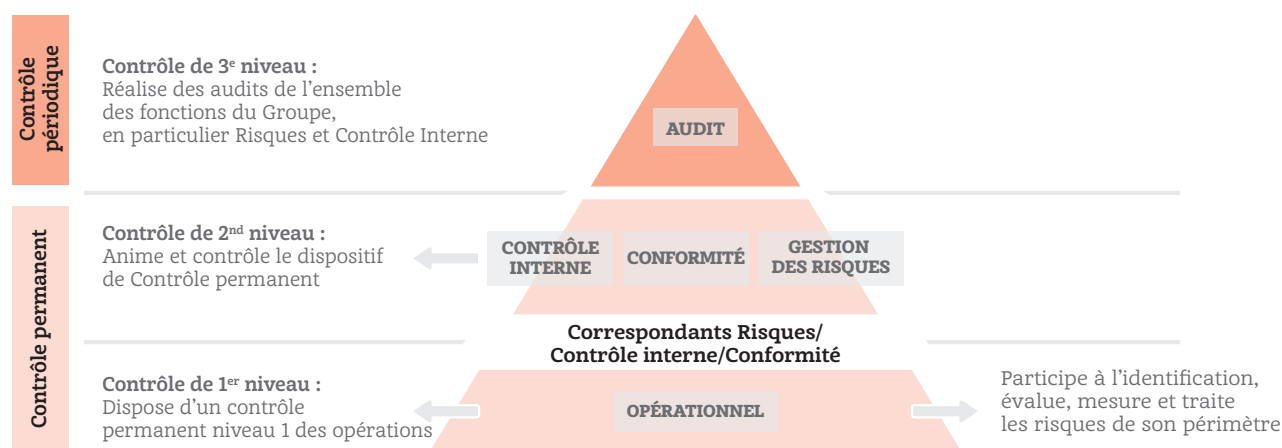
Elle décrit notamment :

- le système de contrôle interne ;
- les principes de gestion du risque opérationnel (identification, évaluation, traitement et surveillance) ;
- les acteurs.

La politique est déployée au sein de la Sgam Aéma Groupe et déclinée sur l'ensemble des processus des entités du Groupe, au sens du périmètre de consolidation ou de combinaison comptable.

3. ORGANISATION

La déclinaison organisationnelle du contrôle interne mis en place au sein du Groupe repose sur deux notions : le contrôle « permanent » regroupant les contrôles de premier et second niveau et le contrôle « périodique » avec le contrôle de troisième niveau :



► contrôle de 1^{er} niveau : les collaborateurs de l'ensemble des entités réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes ;

► contrôle de 2^e niveau : les directions contrôle interne Groupe, entités affiliées et d'assurance solos animent la communauté métier contrôle interne et pilotent le dispositif de contrôle permanent sur leur périmètre. Elles réalisent également les contrôles permanents de niveau 2 sur leur périmètre et assurent la diffusion de la culture contrôle interne par des actions de formation et sensibilisation ;

► contrôle de 3^{ème} niveau : les directions contrôle périodique Groupe et entités affiliées exercent des contrôles périodiques afin de fournir au management une assurance ainsi que des recommandations en matière de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel au sein du Groupe. Afin d'optimiser la circulation d'informations et de coordonner les actions de chacun, des échanges ont lieu entre le contrôle permanent et le contrôle périodique.

Par ailleurs, le contrôle interne Groupe anime et pilote le dispositif de contrôle interne Aéma Groupe :

- définition du cadre du dispositif de contrôle interne Groupe (principes, référentiels, méthodologie et orientations de plans de contrôles annuels) ;
- production des reportings et tableaux de bord de contrôle interne consolidés destinés aux instances du Groupe et aux autorités de contrôle ;
- animation et accompagnement de la communauté métier contrôle interne.

Le contrôle interne Groupe a également un rôle plus opérationnel sur le périmètre de la Sgam Aéma Groupe avec la réalisation des contrôles permanents de niveau 2 et le suivi des travaux de gestion des risques opérationnels (cartographie des risques, base incidents, plans d'actions, recommandations contrôles permanents de niveau 2).

Enfin, la direction du contrôle interne et conformité Groupe est en charge de définir la politique « chapeau » de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel Aéma Groupe.

Les directions contrôle interne s'appuient sur un réseau de correspondants contrôle interne désignés dans chaque entité, directions, métiers. Ils sont les relais opérationnels des directions contrôle interne et sont notamment chargés de déployer la méthodologie et d'accompagner les opérationnels dans la mise en œuvre. L'ensemble des directions contrôle interne et des correspondants contrôle interne constitue la communauté contrôle interne.

Les travaux de contrôle interne font l'objet de reportings réguliers aux entités et instances, notamment à travers la comitologie existante :

- comité contrôle interne Aéma Groupe : instance de partage et de co-construction du cadre du dispositif de contrôle interne du Groupe. Il rassemble les responsables contrôle interne des entités affiliées et d'assurance solos pour notamment partager les feuilles de routes, plans de contrôles de niveau 2 et co-construire les évolutions méthodologiques ;
- comités contrôle interne entité : il s'agit des comités propres aux entités qui ont notamment pour objectif de partager et suivre l'avancée des travaux de contrôle interne ;
- conseil d'administration Aéma Groupe : il a pour mission de définir les orientations stratégiques en matière de contrôle interne et est responsable de la surveillance du système de contrôle interne. Au niveau d'Aéma Groupe, il s'appuie sur des comités spécialisés qui peuvent mettre l'accent sur certaines composantes du contrôle interne ;
- comité d'audit Groupe : en tant que comité spécialisé du conseil d'administration Aéma Groupe, il exerce des missions de préparation et d'instruction des dossiers pour lesquels le conseil d'administration doit prendre position. Il contribue à l'exécution des décisions dudit conseil. Le comité d'audit Groupe, à ce titre, examine les actions conduites par la direction contrôle interne et conformité Groupe et le plan de contrôle annuel ;
- comité des risques Groupe : en tant que comité spécialisé du conseil d'administration Aéma Groupe, il exerce des missions de préparation et d'instruction des dossiers, pour lesquels le conseil d'administration doit prendre position. Il contribue à l'exécution des décisions dudit conseil. Ces missions sont complémentaires à celles du comité d'audit Groupe ;
- réunions périodiques - direction générale - responsables fonctions clés : elles permettent d'articuler, de coordonner les principales actions des quatre fonctions clés au sein du Groupe et de reporter à la direction générale sur les sujets en responsabilité et le dispositif de contrôle interne.

Par ailleurs, le directeur contrôle interne et conformité Groupe intervient aussi régulièrement sur des sujets d'actualité en comité de direction Aéma Groupe.

4. DÉPLOIEMENT DANS LE GROUPE

Le dispositif de contrôle interne s'applique au sein d'Aéma Groupe, de ses entités affiliées et d'assurance solos. Toutefois, conformément aux principes énoncés par le cadre de référence COSO et à la réglementation Solvabilité 2, le Groupe applique le principe de proportionnalité en matière de dispositif de contrôle interne.

Un périmètre de contrôle interne est déterminé et est revu annuellement. Un dispositif de contrôle interne adapté s'applique ensuite à chacune des entités du Groupe en fonction de critères (actionariat, type d'activités, chiffre d'affaires de l'entité).

Trois dispositifs de contrôle interne différenciés sont ainsi définis :

- ▶ le dispositif « complet » prévoit le déploiement de l'ensemble des méthodologies de contrôle interne ;
- ▶ le dispositif « allégé » permet d'avoir une vision globale du dispositif de contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel de l'entité concernée. Il se traduit par le déploiement d'un questionnaire avec une mise à jour annuelle ;
- ▶ le suivi de participation correspond à un suivi d'actionariat et de participation financière.

B.4.2 MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

1. LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Aéma Groupe a fait de la conformité réglementaire une priorité non seulement, pour se préserver des risques de sanctions, des risques d'image et de réputation, mais surtout pour assurer la protection de ses clients, sociétaires et adhérents dans le respect des valeurs mutualistes renforçant ainsi de façon permanente la maîtrise des risques des activités et opérations du Groupe.

Le directeur du contrôle interne et de la conformité Groupe assume la responsabilité de la fonction clé vérification de la conformité de l'ensemble des entités du Groupe, affiliées et solos portant une activité d'assurance.

La fonction clé vérification de la conformité est une fonction autonome permettant la garantie de son indépendance et son impartialité vis-à-vis de toute fonction opérationnelle du Groupe et renforcer l'efficacité de ses missions.

2. MISSIONS ET PÉRIMÈTRE DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

La fonction Vérification de la conformité a vocation à veiller à la bonne application des dispositions propres aux activités d'assurance, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Aux termes de la politique "chapeau" de conformité, la fonction Vérification de la conformité a cinq missions principales :

- ▶ mettre en place une politique de conformité et un plan de conformité ;
- ▶ veiller au respect de la réglementation relative aux activités d'assurance ;
- ▶ conseiller l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle ;
- ▶ évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations ;
- ▶ identifier et évaluer le risque de non-conformité.

Le périmètre de la fonction vérification de la conformité couvre a minima les domaines suivants :

- ▶ la sécurité financière (dispositif LCB-FT, respect des embargos et des sanctions internationales) ;
- ▶ la protection de la clientèle (respect du devoir de conseil, conformité des produits et services, suivi des pratiques commerciales et de la publicité, suivi des contrats en déshérence, ...) ;
- ▶ l'éthique (déontologie, conflits d'intérêts, lutte contre la corruption, le trafic d'influence) ;

- ▶ la fraude (fraude externe, interne) ;
- ▶ la protection des données (notamment les données à caractère personnel et données de santé) ;
- ▶ les activités externalisées en lien avec les périmètres visés ci-dessus.

Par ailleurs, la direction conformité Groupe centralise la production des rapports réglementaires (QLB, RCI LCB-FT, QPC) ou intervient en tant que contributeur (RSR, SFCR, ORSA, DPEF, ...).

La fonction clé vérification de la conformité a accès à toute l'information nécessaire à l'accomplissement de sa mission et peut communiquer avec tous les membres du Groupe, y compris directement avec le directeur général et le conseil d'administration (ou de surveillance) du Groupe ou des entités affiliées ou d'assurance solos lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

3. LES ACTEURS DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

La direction conformité Groupe collabore avec les directions et services de conformité et un réseau de correspondants métiers présents dans chaque entité affiliée et d'assurance solos.

Les directions et services conformité des entités affiliées et d'assurance solos sont les relais du responsable de la fonction clé sur l'ensemble de ses missions. Ils participent à l'élaboration du plan de conformité Groupe et le déclinent au niveau local. À cet effet, ils organisent notamment la réalisation des plans de contrôle de conformité locaux sur leurs périmètres respectifs. Ils produisent les reportings internes et externes en coordination avec la direction Conformité Groupe.

Les correspondants métiers contribuent aux travaux de conformité, en prenant en compte les orientations générales de la conformité Groupe ainsi que les spécificités de leurs métiers.

B.5 Fonction audit interne

La fonction audit est exercée par les directions de l'audit interne de la tête de groupe et des affiliées. La fonction clé audit interne de la tête de groupe veille à l'efficacité du dispositif par l'animation et la coordination des directions de l'audit interne des entités affiliées. Encadrée par une politique d'audit interne unique approuvée par les conseils d'administration/de surveillance des entités du groupe, son activité s'inscrit dans un plan annuel, émanation d'une vision pluriannuelle de l'univers d'audit du groupe priorisée en fonction des risques majeurs, des enjeux stratégiques et du respect de la réglementation.

La coordination avec les directions traitant de la gouvernance des risques, du contrôle et de la conformité, exercée notamment au travers d'un comité dédié de la direction générale, participe également à identifier et à prioriser les travaux de l'audit interne.

Troisième niveau de contrôle du dispositif de maîtrise des risques, l'audit interne participe à la performance du système de gouvernance et à l'optimisation du fonctionnement des entités du groupe.

Ses missions périodiques permettent d'établir un diagnostic de la performance et des risques portés par chacune des activités du groupe. Elles informent les dirigeants et la gouvernance que la stratégie, le modèle opérationnel et les exigences réglementaires sont déployés conformément aux attentes.

L'audit interne peut également être amené à répondre à des besoins immédiats de la direction générale et de la gouvernance du groupe et des entités qui le composent.

Par ses travaux, dont les conclusions sont portées à la connaissance des dirigeants, l'audit interne détecte des zones de risques et formule des recommandations visant à en renforcer la maîtrise. Les dites recommandations font l'objet d'un suivi régulier permettant de valider la mise en œuvre des plans d'action.

Rattaché à la direction générale, l'audit interne est en relation permanente avec le comité d'audit, émanation du conseil d'administration, par une communication systématique des conclusions des travaux d'audit. Le comité d'audit, dont le directeur de l'audit interne est invité permanent, valide par ailleurs le budget et le plan annuel de la direction du contrôle périodique. L'audit interne établit également des liens privilégiés avec la direction générale par la tenue d'échanges très fréquents permettant un partage d'information. Ces liens hiérarchiques et fonctionnels sont de nature à garantir l'indépendance de l'audit interne.

Certifiée aux normes professionnelles de l'audit interne depuis 2009, la direction du contrôle périodique inscrit ses pratiques dans les meilleurs standards de la profession.

B.6 Fonction actuarielle

1. MISSIONS

Conformément à l'article R. 354-6 du Code des assurances, la fonction actuarielle du groupe Aéma est chargée :

- ▶ d'émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- ▶ d'émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- ▶ sur les provisions techniques Solvabilité II :
 - de coordonner leur calcul et de veiller à l'utilisation appropriée d'approximations,
 - d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées,
 - de garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses employées,
 - de vérifier le caractère adéquat du calcul via la comparaison avec les provisions normes françaises, l'analyse de leur évolution d'une année à l'autre ou des études a posteriori,
 - de mesurer l'incertitude liée aux hypothèses,
 - d'informer le conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul ;
- ▶ de contribuer à la mise en oeuvre du système de gestion des risques visé à l'article L. 354-2 du Code des assurances.

2. ORGANISATION

Pour exercer ses missions, la fonction actuarielle s'appuie sur les équipes Actuariat, Gestion actif/passif, Produits, Réassurance qui sont chargées de mettre à sa disposition tous les éléments nécessaires à l'exercice de ses missions.

Les travaux de la fonction actuarielle sont réalisés tout au long de l'année.

La fonction actuarielle rédige un rapport qui est soumis à l'approbation du conseil d'administration et est tenu à disposition de l'ACPR.

Le rapport rend compte des travaux conduits par la fonction actuarielle et des résultats, des éventuelles défaillances identifiées et des recommandations émises sur la manière d'y remédier. Leur mise en oeuvre est priorisée, planifiée et fait l'objet d'un suivi.

B.7 Sous-traitance

En déclinaison de la politique écrite relative à l'externalisation, différents outils ont été élaborés par le comité externalisation du groupe depuis 2015, de manière à justifier que toute externalisation d'activité ou de fonction importante ou critique font l'objet d'une évaluation préalable du risque et qu'une supervision des activités externalisées et des garanties appropriées sont en place auprès des prestataires.

En complément du comité externalisation groupe, les principaux outils déployés sont les suivants :

- ▶ le processus général d'externalisation et procédures métiers ad-hoc ;
- ▶ matrice d'évaluation des activités externalisées afin d'identifier les activités importantes ou critiques ;
- ▶ le questionnaire d'activités externalisées avec évaluation des prestataires (QAE) ;
- ▶ les modèles de contrats et clausier reprenant les exigences en matière d'externalisation ;
- ▶ plan de contrôle triennal ;
- ▶ le tableau consolidé des activités externalisées ;
- ▶ la base externalisation reprenant les outils, les données et les supports de formation sur l'externalisation.

Durant l'exercice 2021, la politique écrite a fait l'objet d'une révision afin de tenir compte de l'évolution du périmètre du groupe avec l'intégration d'AÉSIO mutuelle et de l'affiliation de l'UMG Aésio Macif à la Sgam Aéma au 1^{er} janvier 2021.

Les principales évolutions de la politique écrite externalisation sont :

- ▶ la nouvelle politique externalisation d'Aéma Groupe tient compte de la nouvelle organisation du groupe au 1^{er} janvier 2021 ;
- ▶ la politique est dite « chapeau » et doit permettre une déclinaison auprès des entreprises d'assurance solo affiliées ou sous-affiliées, au travers d'une note d'orientation précisant les critères guidant la rédaction de la politique « locale » spécifique à chaque entreprise d'assurance solo affiliée ou sous-affiliée.

La nouvelle rédaction de la politique écrite d'Aéma Groupe a été validée par le conseil d'administration du Groupe en date du 19 mai 2021.

Le comité externalisation s'est réuni par visioconférence à cinq reprises durant l'année 2021. En complément de ses missions récurrentes (suivi des évolutions de la politique écrite, suivi des dossiers d'externalisation d'Activités Importantes ou Critiques, alimentation de la base externalisation, formations), le comité a notamment travaillé sur les points suivants :

- ▶ la poursuite du projet visant à l'automatisation du QAE à l'attention des prestataires en charge d'activités externalisées ;
- ▶ la construction, en lien avec la direction de la Gestion des risques Groupe, d'indicateurs de suivi du risque d'externalisation à déployer à partir de 2022 ;
- ▶ l'évolution du tableau de suivi des activités externalisées en vue de permettre le suivi des risques de concentration et l'intégration des exigences relatives au registre de suivi des activités confiées à un prestataire de services de Cloud¹.

En 2021, le comité externalisation a pu accueillir les représentants de l'entité solo AÉSIO mutuelle. Par ailleurs, au 30 septembre 2021, les entités d'Abeille Assurances ont intégré Aéma Groupe. La démarche suivie dans le périmètre Abeille Assurances est cohérente avec celle suivie au niveau d'Aéma Groupe.

L'ensemble des activités externalisées importantes ou critiques est effectué sur le territoire français.

¹ Services de Cloud : Services fournis au moyen du « cloud computing », à savoir un modèle permettant un accès au réseau omniprésent, pratique et sur demande à un groupe commun de ressources informatiques configurables (réseaux, serveurs, stockage, applications et services) qui peuvent être rapidement activés et désactivés au moyen d'efforts minimales en matière de gestion ou d'interaction avec le prestataire de services.

B.8 Autres informations

1. COHÉRENCE DE MISE EN ŒUVRE DES SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE DANS LE GROUPE

Les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne sont décrits au travers de politiques écrites et différents documents. Ces éléments permettent de fixer les principes, les règles et les lignes directrices adoptées par le Groupe.

En parallèle, l'identification des risques opérationnels réalisée dans le cadre du dispositif de contrôle interne vient en complément de l'approche utilisée par la gestion des risques. Ce recensement des risques opérationnels est formalisé et fait l'objet d'une mise à jour régulière. Il constitue le socle de la démarche d'évaluation et de traitement des risques.

Par ailleurs, les dispositifs de contrôle interne et gestion des risques permettent de :

- ▶ disposer d'une vision globale des risques et des contrôles
- ▶ renforcer l'efficacité des systèmes de gestion des risques et des contrôles
- ▶ installer, animer, et diffuser la culture risque et contrôle
- ▶ couvrir l'ensemble des natures risques avec des compétences appropriées

2. ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE DU GROUPE

En sa qualité de tête de groupe, la Sgam Aéma Groupe pilote le Groupe en exerçant une influence sur les décisions des entités au moyen d'une coordination centralisée.

Le modèle de gouvernance Aéma Groupe est équilibré et adapté aux entités qui le composent. En effet ces structures mutualistes sont pilotées avec un principe démocratique commun, des sociétaires/adhérents/clients, un conseil d'administration composé d'administrateurs. Le modèle de gouvernance Aéma Groupe a été bâti en ce sens avec des principes identiques.



C. PROFIL DE RISQUE

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

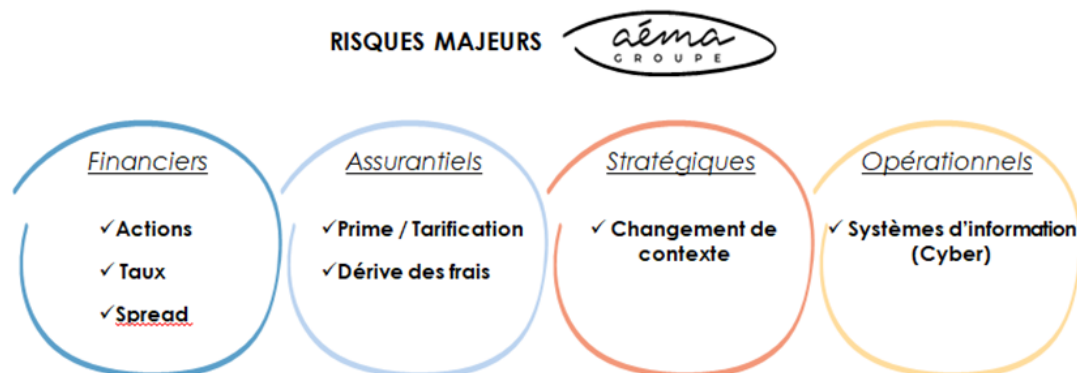
D'une manière générale, la réalisation d'une cartographie des risques permet d'identifier les risques majeurs. Ces risques reflètent les points de vulnérabilité les plus importants du Groupe. Ils sont modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.

2021 étant l'année d'installation du Groupe, il a été convenu de maintenir deux exercices ORSA distincts : un sur le périmètre du groupe Macif au 31 décembre 2020 et un pour AÉSIO mutuelle.

Des ateliers de travail sont en place pour élaborer le nouveau dispositif de cartographie à déployer dans le Groupe.

Toutefois, les risques majeurs d'Aéma Groupe à horizon 2022 ont été identifiés par le top management en juin 2021 et constituent un input essentiel pour l'exercice ORSA 2022. Cette démarche repose sur les évaluations unitaires à partir des deux dimensions probabilité et gravité, réalisées sur le périmètre du groupe Macif au 31 décembre 2020 et d'AÉSIO mutuelle, avec l'intégration d'Abeille Assurances en perspective.

En synthèse, l'identification des risques majeurs a permis d'obtenir une vue d'ensemble des risques auxquels le Groupe est ou serait exposé sur la période de planification du plan stratégique « CAP 2023 : Construire pour Conquérir ». Ce plan stratégique porte une ambition phare, celle de faire d'Aéma Groupe un Groupe mutualiste leader de la protection. Pour cela, le Groupe doit se montrer résilient et anticiper au maximum les risques qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs et déprécier son image. Au total, sept risques ont été identifiés comme majeurs, notamment en raison de l'instabilité du marché et des événements climatiques dans un contexte économique et juridique incertain pendant la période d'installation du Groupe. Un point d'attention tout particulier est porté sur le risque cyber. La menace cyber est très forte et toutes les entreprises peuvent aujourd'hui être impactées de façon conséquente.



En 2021, la direction des risques Groupe a poursuivi les travaux ORSA du périmètre du groupe Macif au 31 décembre 2020 sur la base de la cartographie des risques élaborée en 2020.

Les équipes d'AÉSIO mutuelle ont conduit les travaux ORSA AÉSIO sur la base de la cartographie des risques conduite en 2021 et Abeille Assurances a également conduit son exercice ORSA 2021.

Le groupe Macif au 31 décembre 2020 et AÉSIO mutuelle utilisent la formule standard pour les calculs des SCR et MCR et réalisent des tests d'adéquation de la formule standard à leur profil de risques. Abeille Assurances utilise un modèle interne.

Les sous-parties « Sensibilité aux risques » ci-après présentent les tests de sensibilité à date et les scénarios de stress prospectifs réalisés sur le périmètre du groupe Macif au 31 décembre 2020, sur le périmètre AÉSIO mutuelle et sur le périmètre Abeille Assurances.

Ces dispositifs sont transitoires en 2021 et viendront compléter l'exercice ORSA d'Aéma Groupe en 2022.

C.1 Risque de souscription

C.1.1 APPROCHE AÉMA GROUPE

En raison de la dimension du Groupe et de sa position dans l'écosystème assurantiel, le risque de prime-tarifification (sous-partie du risque de souscription) a été considéré comme majeur pour les raisons suivantes :

- ▶ possible dérive de la sinistralité (événements climatiques, crise sanitaire) ;
- ▶ difficulté à calibrer les hypothèses compte tenu de la situation actuelle (pandémie, guerre tarifaire) ;
- ▶ augmentation des coûts moyens en IARD et en santé, qui pourraient se déconnecter des primes de base.

C.1.2 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module souscription est de 39,2 %.

Les parts du SCR du module souscription sont les suivantes :

- ▶ souscription non-vie : 18,9 % ;
- ▶ souscription vie : 12,5 % ;
- ▶ souscription santé : 7,8 %.

Concernant les sûretés fournies au titre des provisions techniques cédées en réassurance, il est prévu contractuellement que chaque réassureur représente ses engagements soit sous forme de dépôt d'espèces soit sous forme de nantissement de titres.

La Caisse centrale de réassurance constitue une exception puisqu'elle bénéficie d'une garantie illimitée de l'État.

C.1.3 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Au regard de ce qui précède, un suivi et des études ponctuelles (production, sinistralité : fréquence, coût moyens, tardifs, écoulement des antérieurs) sont effectués par les entités et portés à la connaissance des instances du Groupe.

Les réponses potentielles relèvent de plusieurs registres :

- ▶ mécanismes de revalorisation ;
- ▶ protection du résultat et des fonds propres apportée par la réassurance.

Concernant la réassurance, conformément à l'article R. 354-6 du Code des assurances, la fonction actuarielle émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance. L'efficacité de ce programme est ainsi analysée chaque année et figure dans le rapport actuariel qui est présenté au conseil d'administration (cf. partie B.6). De plus, la fonction actuarielle permet de compléter l'analyse du risque en donnant son avis sur la politique de souscription.

C.1.4 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

1. PÉRIMÈTRE DU GROUPE MACIF AU 31 DÉCEMBRE 2020

► Tests de sensibilité à date

Le groupe Macif au 31 décembre 2020 a mené des tests de sensibilité de ses passifs à l'inflation.

► Scénarios de stress prospectifs

Sur le périmètre du groupe Macif au 31 décembre 2020, un scénario « cyberattaque et tempête » a été simulé.

2. PÉRIMÈTRE D'AÉSIO MUTUELLE

► Tests de sensibilité à date

AÉSIO mutuelle a réalisé des analyses de sensibilité et des stress tests sur son risque de souscription.

Ces sensibilités portent sur des chocs du risque de rachat, du risque de primes et réserves et des frais de gestion et d'acquisition.

► Scénarios de stress prospectifs

Un scénario de stress « 100 % santé » a également été joué. Il correspond à une forte hausse des prestations sur l'année 2021 pour les contrats individuels et collectifs.

3. PÉRIMÈTRE ABEILLE ASSURANCES

► Tests de sensibilité à date

Les entités Abeille Vie et Abeille Épargne Retraite (AER) ont réalisé des analyses de sensibilité aux risques de rachat, de dépenses, aux hypothèses de mortalité/morbidité et de mortalité annuelle. Pour les activités non-vie, Abeille IARD & Santé a mené des tests de sensibilité aux risques de dépenses, de cessation et aux variations du ratio sinistres à primes.

► Scénarios de stress prospectifs

Deux scénarios de stress locaux « pandémie et crise financière » et « inversé », comportant des aspects opérationnel, financier et de souscription ont également été simulés.

Pour les activités non-vie, Abeille IARD & Santé a réalisé le scénario « pandémie et crise financière » mentionné ci-dessus ainsi qu'un autre scénario « inversé - catastrophes humaines et naturelles simultanées, avec défaut de réassureur ».

C.2 Risque de marché

C.2.1 APPROCHE AÉMA GROUPE

Le risque de marché auquel le Groupe est soumis est lié aux variations des prix des actifs qui dépendent eux-mêmes de l'évolution des taux d'intérêts et des spreads de crédit, des marchés action et immobilier.

Les risques relatifs au marché font l'objet d'une évaluation annuelle dans le cadre des travaux de cartographie des risques.

En raison de la dimension du Groupe, des placements réalisés et du volume des actifs sous gestion, les risques actions, taux et spread ont été identifiés comme majeurs pour les raisons suivantes :

- ▶ chute des cours des actions lors de l'apparition des nouveaux variants de Covid ;
- ▶ maintien durable d'un niveau bas des taux d'intérêts suite à une politique de relance économique accommodante pénalisant les résultats financiers du Groupe ainsi que la rentabilité des activités Dommages et Épargne/Retraite ;
- ▶ marché peu liquide et forte volatilité des spreads compte tenu du contexte sanitaire.

C.2.2 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module marché est de 52 %.

Le SCR marché (répartition exprimée en pourcentage de la somme des sous-modules de risque) se décompose en :

- ▶ risque de taux d'intérêt : 7,1 % ;
- ▶ risque action : 35,3 % ;
- ▶ risque immobilier : 17,2 % ;
- ▶ risque de spread : 37,1 % ;
- ▶ risque de change : 3,3 % ;
- ▶ risque de concentration : 0 %.

C.2.3 DISPOSITIF D'ANALYSE DU RISQUE ET D'ATTÉNUATION

Au regard de ce qui précède, chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi via un reporting aux différentes instances du Groupe.

La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la stratégie d'investissement et de l'allocation des actifs du Groupe. Cette stratégie s'appuie sur un processus de décision qui intègre un comité actif/passif, une proposition de politique d'allocations d'actifs par le comité des risques Groupe et son approbation par le conseil d'administration.

Des groupes de travail peuvent être mis en place dans le cas de situations particulièrement adverses.

C.2.4 DESCRIPTION DE LA MANIÈRE DONT LES ACTIFS ONT ÉTÉ INVESTIS CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE LA «PERSONNE PRUDENTE»

La gestion du risque d'investissement permet de piloter la sécurité, la qualité financière et extra-financière (RSE et critères ESG), la liquidité, la rentabilité des actifs. L'objectif est de déterminer des limites d'investissement précisant un cadre et visant à assurer un niveau de sécurité, de qualité et de liquidité conforme à la stratégie Groupe et à l'appétence aux risques.

Les investissements sont réalisés, pour la plupart, avec des entités spécialisées (mandataires de gestion) qui répondent aux attendus de la politique externalisation. Ces mandats de gestion et/ou conventions de délégation de gestion financière sont conclus directement entre les entités affiliées et/ou d'assurance solos et les entités externes (en charge de la gestion d'actifs).

Les limites d'investissement :

- ▶ s'inscrivent en cohérence avec l'allocation stratégique dont l'objectif est de s'assurer, avec une probabilité satisfaisante, de l'atteinte des objectifs de rentabilité et de l'adéquation des actifs aux engagements de l'assureur vis-à-vis de ses assurés ;
- ▶ permettent de garantir la qualité du portefeuille (limites par notation) et une diversification du portefeuille (limites par classe d'actifs, limites par émetteur).

Trois investissements dans les placements liquides sont privilégiés : produits de trésorerie, produits obligataires offrant un revenu régulier, actions cotées et OPC constitués des titres précités.

C.2.5 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

1. PÉRIMÈTRE DU GROUPE MACIF AU 31 DÉCEMBRE 2020

- ▶ Tests de sensibilité à date

Pour mesurer la résistance du groupe Macif à la survenance de certains risques majeurs, des tests de sensibilité à date du ratio de solvabilité aux variations des taux, des actions et des spreads sont effectués.

- ▶ Scénarios de stress prospectifs

Deux scénarios « taux négatifs » et « hausse des taux » prenant en compte plusieurs paramètres financiers ont été simulés.

2. PÉRIMÈTRE D'AÉSIO MUTUELLE

- ▶ Tests de sensibilité à date

Afin de mesurer la résistance à la survenance de certains risques, des tests de sensibilités aux risques de marché sont menés. Ces sensibilités portent sur des variations de taux et à des baisses de notation des contreparties de placements.

- ▶ Scénarios de stress prospectifs

AÉSIO mutuelle a simulé les deux scénarios « taux négatifs » et « hausse des taux » communs au périmètre historique groupe Macif. Un autre scénario « risque financier » propre à AÉSIO mutuelle prend en compte plusieurs paramètres financiers. Le dernier scénario, « combiné », regroupe les scénarios « risque financier », « 100 % santé » de la partie C.1 et « risque opérationnel » présenté en partie C.5.

3. PÉRIMÈTRE ABEILLE ASSURANCES

- ▶ Tests de sensibilité à date

Les entités Abeille Vie et AER ont réalisé des analyses de sensibilité aux taux d'intérêts, aux spreads d'obligations souveraines et d'entreprise, aux actions, à l'immobilier et à l'inflation.

- ▶ Scénarios de stress prospectifs

Le « scénario inversé » évoqué dans la partie C.1 prend en compte le risque de marché d'Abeille Vie et AER. Le scénario « pandémie et crise financière » concerne ces deux entités mais également Abeille IARD & Santé.

C.3 Risque de crédit

C.3.1 APPROCHE AÉMA GROUPE

Le risque de crédit (ou défaut de contrepartie) est défini comme le risque de pertes résultant d'une défaillance imprévue ou d'une dégradation de la note de crédit des contreparties ou des débiteurs de contrats de réduction de risques, tels que les dispositifs de réassurance. Il concerne également les créances auprès d'intermédiaires, et toute autre exposition de crédit non couverte dans le risque de spread.

Ce risque est, pour le Groupe, principalement lié aux créances sur les réassureurs et sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

Les expositions aux risques de spread et de concentration ont été présentées dans la partie précédente. Cette partie se limite donc à la présentation du risque de défaut des différentes contreparties non pris en compte dans le risque de marché.

C.3.2 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module crédit est de 2,5 %.

C.3.3 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Dans le cadre de l'évaluation réglementaire de la solvabilité, les comptes à terme et comptes sur livret sont suivis au sein de ce risque. Celui-ci est avéré en cas de défaut de la contrepartie bancaire.

Concernant la réassurance, le principe d'une répartition des risques sur un nombre suffisant de réassureurs est retenu. Parallèlement, une vérification est faite tout au long du processus de placement des couvertures afin d'assurer un bon équilibre des participations en évitant le plus possible tout risque d'hyper concentration mais aussi tout risque de dilution trop prononcé.

Sur la partie financière, des règles de dispersion ont été mises en place au niveau d'Aéma Groupe puis déclinées pour chaque entité du Groupe afin de limiter le risque de concentration. Ces règles font partie intégrante de la politique d'investissement et sont suivies trimestriellement au sein du comité d'investissement des entités du Groupe.

C.3.4 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

1. PÉRIMÈTRE DU GROUPE MACIF AU 31 DÉCEMBRE 2020

Les aspects du risque de crédit sont pris en compte dans les différentes études présentées dans les sous-parties du C.2. ci-avant via la variation du risque de spread.

2. PÉRIMÈTRE D'AÉSIO MUTUELLE

► Tests de sensibilité à date

Dans la formule standard, lorsque les créances possèdent une exposition longue, le risque de défaut des contreparties est plus élevé. Les potentiels retards de paiement de créances causés par la crise sanitaire ont incité AÉSIO mutuelle à réaliser des analyses de sensibilité aux chocs sur créances de type 2 (supérieures à trois mois).

► Scénarios de stress prospectifs

Les scénarios « taux négatifs », « hausse des taux », « combiné » et « risque financier » évoqués dans la partie C.2 prennent en compte le risque de crédit.

3. PÉRIMÈTRE ABEILLE ASSURANCES

► Tests de sensibilité à date

Les aspects du risque de crédit sont pris en compte dans les tests de sensibilités mentionnés dans les sous-parties du C.2 ci-avant.

► Scénarios de stress prospectifs

Abeille Vie et AER ont pris en compte le risque de crédit dans leurs scénarios « pandémie et crise financière » et « inversé ».

Pour les activités Non-vie, Abeille IARD & Santé a pris en compte le risque de crédit dans ses scénarios « pandémie et crise financière » et « inversé - catastrophes humaines et naturelles simultanées, avec défaut de réassureur ».

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 APPROCHE AÉMA GROUPE

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment d'actifs liquides pour honorer les engagements de l'entreprise. Il représente une perte financière générée par une vente d'actifs financiers dans un marché défavorable mais contrainte par le besoin de faire face à des échéances de dettes, comme par exemple une augmentation non prévue des prestations à payer.

C.4.2 EXPOSITION & CONCENTRATION

Compte tenu de la diversité de ses métiers, Aéma Groupe est exposé au risque de liquidité à court, moyen et long terme. Toutefois, le risque de liquidité n'a pas été considéré comme majeur pour le Groupe lors de l'identification des risques majeurs à la fin du premier semestre 2021.

C.4.3 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

La gestion du risque de liquidité consiste à :

- ▶ suivre le niveau prévisionnel de la trésorerie à partir des estimations entre les entrées et les sorties de trésorerie ;
- ▶ surveiller la liquidité des actifs et le niveau de pertes potentielles en cas de réalisation forcée ;
- ▶ examiner l'effet des nouvelles activités prévues sur la liquidité.

Au niveau d'Aéma Groupe, il est privilégié d'investir dans des placements liquides tels que :

- ▶ les produits de trésorerie ;
- ▶ les produits obligataires ;
- ▶ les actions cotées.

Les placements monétaires sont par nature très liquides et offrent un niveau de rentabilité faible. Ces placements peuvent être/devenir risqués s'ils se concentrent sur un unique établissement bancaire.

Il existe une possibilité d'investir dans des placements non liquides (à titre de diversification) tels que l'immobilier et les actifs non cotés. Pour les investissements non liquides, le gestionnaire d'actifs doit demander un accord préalable.

C.4.4 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

1. PÉRIMÈTRE DU GROUPE MACIF AU 31 DÉCEMBRE 2020

► Tests de sensibilité à date

Sur le périmètre du groupe Macif au 31 décembre 2020, seule l'activité d'assurance vie, portée par Mutavie, est exposée à un risque de liquidité. Des études sont menées tous les ans sur le risque de liquidité bien que l'entité n'ait jamais été confrontée à une problématique de liquidités insuffisantes.

► Scénarios de stress prospectifs

Le risque de liquidité est pris en compte dans les scénarios mentionnés dans les parties précédentes.

2. PÉRIMÈTRE D'AÉSIO MUTUELLE

AÉSIO mutuelle est peu impactée par ce risque compte tenu de son cœur d'activité de santé.

3. PÉRIMÈTRE ABEILLE ASSURANCES

► Tests de sensibilité à date

Les entités Abeille IARD & Santé, Abeille Vie et AER suivent trimestriellement le risque de liquidité via les ratios LCR (Liquidity coverage ratio) de court terme (horizon 30 jours calendaires) et de long terme (horizon 6 mois). Elles appliquent ensuite des chocs de rachat et opérationnel à ces ratios.

► Scénarios de stress prospectifs

Abeille Vie et AER ont pris en compte le risque de crédit dans leurs scénarios « pandémie et crise financière » et « inversé ».

Le risque de liquidité est pris en compte dans les scénarios mentionnés dans les parties précédentes.

C.4.5 BÉNÉFICE ATTENDU INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES

L'article 260 du règlement délégué de Solvabilité II définit le bénéfice attendu inclus dans les primes futures. Ce montant, intégré dans les provisions techniques, correspond au bénéfice attendu sur les primes relatives à des contrats d'assurance existants que l'on s'attend à recevoir à l'avenir, mais qui pourraient ne pas être reçues.

Pour le Groupe, le bénéfice attendu inclus dans les primes futures correspond à la somme des montants calculés pour chacune des entités consolidées, dans la mesure où aucune opération intragroupe n'est à noter concernant les primes retenues pour ce calcul.

Le calcul des provisions techniques, primes futures incluses, est réalisé conformément aux hypothèses et méthodes présentées dans la section D.2 du présent rapport.

Le montant obtenu est présenté dans l'état quantitatif public S.23.01 qui figure en annexes de chaque entité et Groupe du présent rapport.

C.5 Risque opérationnel

C.5.1 APPROCHE AÉMA GROUPE

Un risque opérationnel est défini comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le risque opérationnel englobe notamment :

- ▶ des procédures internes défaillantes ou inadéquates ;
- ▶ des erreurs ou des fautes du fait de l'homme comme les négligences ou les fraudes ;
- ▶ des événements extérieurs tels que les incendies ou les inondations.

La gestion du risque opérationnel repose sur :

- ▶ l'identification des risques opérationnels : à partir des objectifs assignés à chaque processus du Groupe ;
- ▶ l'évaluation des risques opérationnels (bruts et résiduels) ;
- ▶ le traitement et le suivi des risques opérationnels : les risques résiduels susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont analysés de façon à déterminer le mode de gestion approprié.

En raison de l'importance du bon fonctionnement des outils informatiques et des moyens de communication du Groupe, le risque lié aux systèmes d'information est majeur pour les raisons suivantes :

- ▶ menace constante ;
- ▶ période de forte médiatisation du Groupe (cible idéale) ;
- ▶ tensions géopolitiques ;
- ▶ secteur assurance de plus en plus touché.

C.5.2 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module opérationnel est de 6,3 %.

C.5.3 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Le risque le plus important parmi les risques opérationnels est le risque cyber. Pour atténuer les potentiels impacts du risque cyber, la couverture cyber du périmètre historique groupe Macif a été révisée. En plus des dispositifs humains (formations, préventions) et techniques (pare-feu, bac à sable) mis en place, des contrôles et des tests dans le cadre de l'audit et du contrôle interne ont été réalisés.

Des actions (groupe de travail, programmes, projets) sont mis en place au niveau du Groupe dans le cadre de la déclinaison du plan stratégique et des sujets liés à la résilience, permettant ainsi de renforcer la fiabilité des SI tant sur l'exploitation que sur la protection.

C.5.4 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

1. PÉRIMÈTRE DU GROUPE MACIF AU 31 DÉCEMBRE 2020

Sur le périmètre du groupe Macif au 31 décembre 2020, il a été simulé un scénario opérationnel « cyberattaque & tempête » au cours duquel un groupe international de hackers souhaitant demander une rançon lance une cyberattaque, avec exfiltration de données et chiffrement des données pendant une tempête de fin d'année (permettant une propagation plus rapide et généralisée du malware).

2. PÉRIMÈTRE D'AÉSIO MUTUELLE

► Tests de sensibilité à date

AÉSIO mutuelle a souhaité valoriser financièrement son risque opérationnel sur la base de sa cartographie des risques opérationnels à fin juin 2021. Elle a ainsi pu identifier et évaluer les dix risques critiques opérationnels pour lesquels elle est exposée.

► Scénarios de stress prospectifs

De plus, AÉSIO mutuelle a choisi de simuler un scénario opérationnel d'augmentation des frais d'administration sur tous les segments de 2021 à 2023.

3. PÉRIMÈTRE ABEILLE ASSURANCES

► Tests de sensibilité à date

Abeille IARD & Santé, Abeille Vie et AER ont identifié et évalué les principaux risques capturés par le risque opérationnel. Ces mêmes risques ont été simulés dans des scénarios opérationnels (communs ou propres à chaque entité).

► Scénarios de stress prospectifs

Un scénario de stress « cyberattaque avec violation de la réglementation RGPD » met en scène une fuite de données sensibles, dont des données clients, avec une dégradation de l'image d'Abeille Assurances. Ce scénario a pour conséquence une sanction dans le cadre du RGPD, une hausse des frais de remédiation et une baisse des nouvelles affaires liée à la dégradation de la réputation.

C.6 Autres risques importants

C.6.1 RISQUES DE CHANGEMENT DE CONTEXTE ET DE DÉRIVE DES FRAIS GÉNÉRAUX

1. APPROCHE AÉMA GROUPE

Le contexte économique, financier et politique dans lequel évolue le nouveau Groupe est assez instable. Les risques changement de contexte (stratégique) et dérive des frais (assurantiel) ont été identifiés comme majeurs pour les raisons suivantes :

- ▶ contexte incertain lié aux évolutions réglementaires (dont révisions Solvabilité II et DDA à venir) et adaptations régulières ;
- ▶ changements climatiques, enjeux écologiques ;
- ▶ élections présidentielles 2022 (orientations politiques, géopolitique) ;
- ▶ installation du Groupe ;
- ▶ nécessité de maîtriser le pilotage des investissements opérationnels.

2. DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Face aux risques stratégiques, le Groupe a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- ▶ veille réglementaire ;
- ▶ veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence ;
- ▶ définition des rôles et responsabilités des instances de gouvernance du Groupe ;
- ▶ fonctions et processus de pilotage économique, de pilotage des risques, de pilotage opérationnel ;
- ▶ existence d'un processus décisionnel validé par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle.

3. SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Les aspects des risques de changement de contexte et de dérive des frais généraux sont pris en compte dans les différentes études de sensibilité présentées dans les parties C.2 et C.5.

C.6.2 EXERCICE PILOTE CLIMATIQUE ACPR

Les entités du Groupe ont participé à cet exercice. À ce titre, Macif SAM, AÉSIO mutuelle et Apivia Macif Mutuelle ont simulé sur l'horizon 2020-2050 les différents scénarios ACPR.

Les principaux objectifs étaient les suivants :

- ▶ une sensibilisation des établissements financiers au risque climatique ;
- ▶ une évaluation des vulnérabilités des établissements au risque climatique et du coût induit par le non-respect des objectifs de l'Accord de Paris ;
- ▶ des objectifs méthodologiques dont, en particulier, l'amélioration de la capacité des établissements à intégrer le risque climatique dans leurs mesures, leurs évaluations et leur gestion courante des risques.

Cet exercice était une première mondiale et son caractère inédit résidait notamment dans l'horizon des risques évalués (30 ans, de 2020 à 2050, contre 3 à 5 ans pour les stress-tests financiers traditionnels). Cet exercice a permis de prendre conscience de l'importance du thème composant ces scénarios. Des plans d'actions ont ainsi été mis en place. Parmi eux, la préparation d'ateliers de travail sur le thème « climatique ».



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

BILAN SOLVABILITÉ II AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

ACTIF

31/12/2021

Ecarts d'acquisition	-
Frais d'acquisition différés	-
Immobilisations incorporelles	-
Actifs d'impôts différés	14 232
Excédent du régime de retraite	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	922 429
Placements (autres qu'actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	103 849 587
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	26 902 818
Prêts et prêts hypothécaires	837 652
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 690 972
Dépôts auprès des cédantes	114 493
Créances nées d'opérations d'assurance	587 110
Créances nées d'opérations de réassurance	188 313
Autres créances (hors assurance)	953 176
Actions propres auto-détenues (directement)	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	650 185
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	61 534
TOTAL DE L'ACTIF	136 772 502

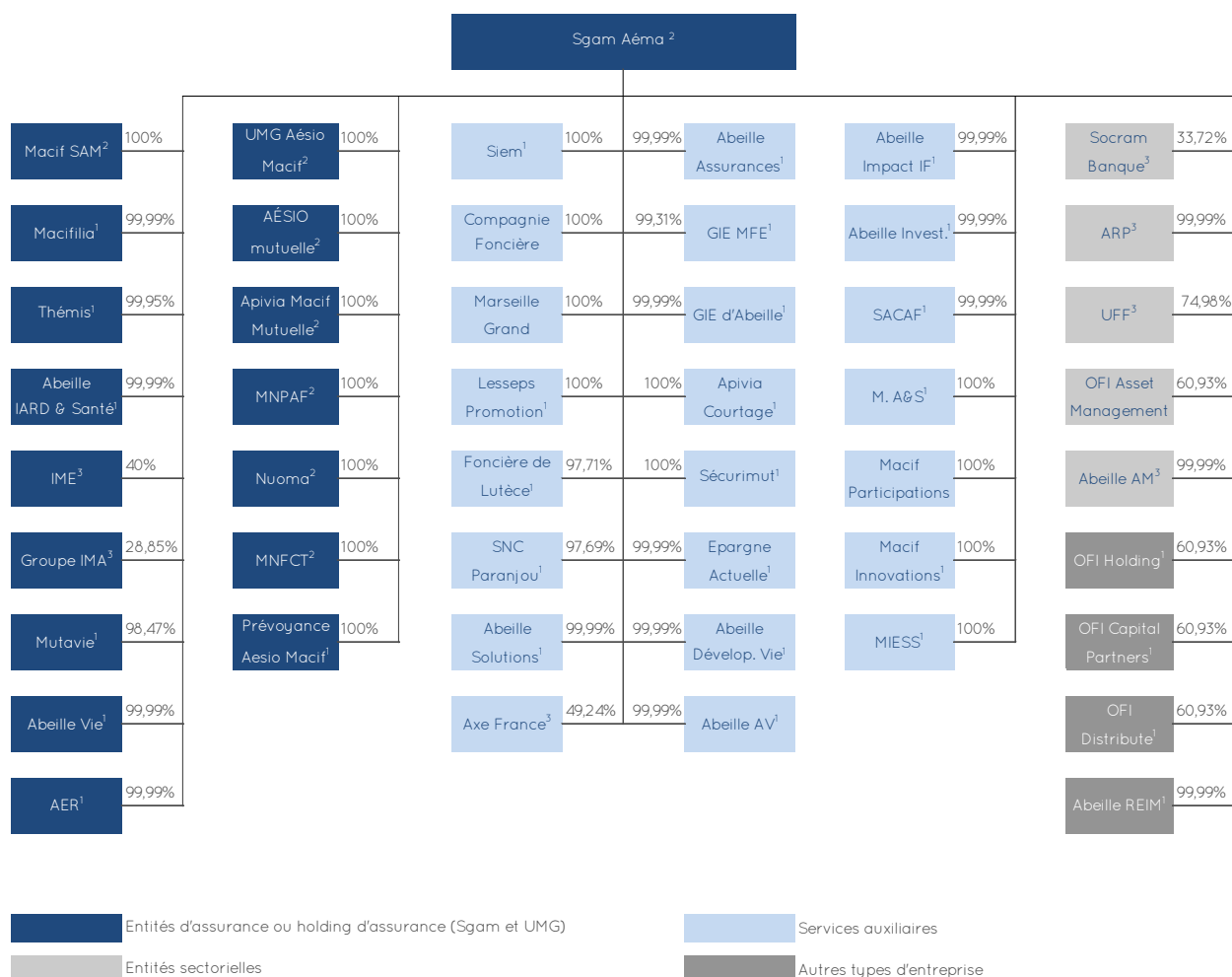
PASSIF

31/12/2021

Provisions techniques non-vie	8 675 219
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	84 346 894
Provisions techniques UC et indexés	25 569 555
Passifs éventuels	9 432
Provisions autres que les provisions techniques	41 218
Provisions pour retraite	266 232
Dépôts des réassureurs	252 847
Passifs d'impôts différés	877 240
Produits dérivés	294 505
Dettes envers des établissements de crédit	185 437
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	1 591 909
Dettes nées d'opérations d'assurance	859 419
Dettes nées d'opérations de réassurance	593 852
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	1 367 736
Passifs subordonnés	2 298 219
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	11 033
TOTAL DU PASSIF	127 240 746
EXCEDENT D'ACTIF SUR PASSIF	9 531 755

Aéma Groupe

Le périmètre des entités prises en compte dans le bilan Solvabilité II d'Aéma Groupe est présenté ci-dessous :



Les pourcentages d'intérêts indiqués ci-dessus traduisent la participation directe et indirecte du Groupe dans chacune des entités consolidées.

¹ Structures intégration globale

² Structures combinées

³ Sociétés mises en équivalence

Les OPC n'apparaissent pas dans l'organigramme. Ils sont rattachés aux secteurs en fonction des pourcentages de détention.

D.1 Actifs

D.1.1 PLACEMENTS

1. DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

1.1 Instruments financiers cotés

Pour un instrument coté sur un marché actif, la valeur au bilan correspond au dernier cours de Bourse à chaque clôture. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif :

- ▶ si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire ;
- ▶ et si ces prix représentent des transactions réelles et régulières sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Pour un instrument coté sur un marché inactif, la valeur au bilan est obtenue à partir de modèles internes fondés sur des paramètres observables sur les marchés. L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions, la forte dispersion des prix disponibles ou l'ancienneté des dernières transactions.

1.2 Instruments financiers non cotés (hors titres soumis à exigence de capital)

La valeur au bilan des instruments financiers non cotés est déterminée sur la base de techniques de valorisation appropriées au type d'instrument concerné. Ces techniques comprennent :

- ▶ l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normales s'il en existe ;
- ▶ la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;
- ▶ l'analyse des flux de trésorerie actualisés ;
- ▶ la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.3 Instruments financiers soumis à exigence de capital

La valorisation retenue est la quote-part des fonds propres (selon la norme Solvabilité II ou la norme Bâle III). En principe, c'est la valorisation qui repose sur l'estimation des fonds propres arrêtés à la même date, qui est retenue. Néanmoins, un décalage peut être observé si l'entreprise valorisée n'est pas en mesure de fournir à temps son bilan, l'estimation repose alors sur le dernier bilan connu.

2. VALORISATION DES PLACEMENTS

La répartition des placements entre les différentes catégories repose sur l'utilisation des codes CIC définis par la réglementation Solvabilité II.

VALORISATION DES PLACEMENTS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	922 429	585 460	336 969
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	103 849 587	100 259 098	3 590 489
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	2 630 396	2 716 901	-86 506
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	1 440 901	1 047 701	393 200
Actions	2 950 126	2 700 853	249 273
Actions cotées	488 276	441 842	46 434
Actions non cotées	2 461 850	2 259 010	202 839
Obligations	71 927 552	71 316 146	611 406
Obligations d'État	30 943 144	30 540 012	403 133
Obligations d'entreprises	37 381 523	37 189 190	192 333
Titres structurés	3 602 885	3 586 945	15 940
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	23 645 990	21 224 822	2 421 169
Produits dérivés	24 262	22 316	1 946
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1 230 360	1 230 358	1
Autres investissements	1	-	1
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	26 902 818	26 902 818	0
Prêts et prêts hypothécaires	837 652	837 651	1
Avances sur polices	710 026	710 025	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	21 466	21 466	-0
Autres prêts et prêts hypothécaires	106 161	106 160	1
Dépôts auprès des cédantes	114 493	114 543	-50
TOTAL	132 626 980	128 699 570	3 927 410

En normes Solvabilité II :

- ▶ les immobilisations corporelles pour usage propre contiennent à la fois l'immobilier d'exploitation et les actifs corporels d'exploitation (matériel, mobilier, etc.) pour un montant de 922 millions d'euros ;
- ▶ les biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) regroupent principalement les placements de type immobilier (SCI, SCPI, fonds immobiliers, SICAV immobilières, sociétés immobilières, groupements forestiers et vignobles). Au 31 décembre 2021, les immeubles de placement ressortent à 2 630 millions d'euros ;
- ▶ les actions concernent exclusivement les titres détenus en direct et représentent 2 950 millions d'euros ;
- ▶ la répartition entre obligations d'État, d'entreprises, titres structurés et garantis est réalisée sur la base de la codification CIC. Le poids des obligations dans le total des placements est de 71 928 millions d'euros, soit 69 % des placements ;
- ▶ les organismes de placement collectif rassemblent les placements régis par les directives UCITS ou AIFM (directives portant sur les fonds d'investissement). Ils peuvent être investis notamment en immobilier, actions, produits monétaires, obligations. Ils représentent 23 646 millions d'euros soit 18 %, du total des placements.

3. DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation sur les placements entre les normes Solvabilité II et les normes françaises est de 3 927 millions d'euros.

Il s'explique principalement par :

- ▶ la mise en juste valeur des portefeuilles OPC en normes Solvabilité II, qui représente 2 421 millions d'euros (62 % de la plus-value latente) ;
- ▶ la mise en juste valeur des autres titres financiers (actions pour 249 millions d'euros, obligations pour 611 millions d'euros, détentions dans des entreprises liées y compris participations pour 393 millions d'euros).

D.1.2 AUTRES ACTIFS

VALORISATION DES AUTRES ACTIFS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisition	-	19 993	-19 993
Frais d'acquisition différés	-	241 155	-241 155
Immobilisations incorporelles	-	239 171	-239 172
Actifs d'impôts différés	14 232	62 930	-48 697
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 690 972	1 922 403	-231 432
Créances nées d'opération d'assurance	587 110	1 727 085	-1 139 975
Créances nées d'opération de réassurance	188 313	187 873	440
Autres créances (hors assurance)	953 176	1 003 263	-50 087
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	650 185	650 185	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	61 534	60 600	933
TOTAL	4 145 521	6 114 659	-1 969 137

1. DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRESENTATION DES AUTRES ACTIFS

- ▶ **Écarts d'acquisition**
Les écarts d'acquisition sont éliminés dans le bilan Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de 20 millions d'euros.
- ▶ **Frais d'acquisition différés**
Il s'agit de frais déjà payés. Ils sont éliminés dans le bilan Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de 241 millions d'euros.
- ▶ **Immobilisations incorporelles**
Les immobilisations incorporelles sont éliminées dans le bilan Solvabilité II lorsqu'aucune valeur de marché ne peut être démontrée. L'impact de l'écart de normes est de 239 millions d'euros.
- ▶ **Actifs d'impôts différés**
Les différences liées à des décalages temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Les retraitements en normes Solvabilité II génèrent également des actifs d'impôts différés.

► Créances nées d'opérations d'assurance

En normes Solvabilité II, ces créances sont maintenues pour leur valeur nette comptable lorsque leur échéance est inférieure à un an. Seules sont annulées les créances qui concernent les primes dont l'échéance est postérieure à la clôture de l'exercice et les créances attachées aux sociétaires mensualisés. Le montant des primes retraitées est de 1 140 millions d'euros.

► Autres créances (hors assurance)

Dans le bilan Solvabilité II, les autres créances non liées à l'activité d'assurance (créances envers le personnel, l'État, les collectivités locales et les organismes publics, ainsi que les débiteurs divers) sont maintenues à la valeur nette comptable car leur échéance est inférieure à un an. Les créances relatives aux avantages sociaux sont reclassées au passif, en déduction des provisions pour retraite.

► Trésorerie et équivalent de trésorerie

Il s'agit des créances détenues sur les établissements de crédit (comptes courants, caisses) pouvant être retirées à tout moment.

► Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

Cette ligne comprend les comptes de régularisation (charges constatées d'avance, etc.). En normes Solvabilité II, les différences de conversion sont éliminées.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 PRINCIPES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité correspond au montant actuel que l'entreprise d'assurance devrait payer si elle transférait sur le champ ses droits et obligations contractuels à une autre entreprise.

La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation des provisions techniques et de la marge de risque.

La meilleure estimation des provisions techniques correspond à l'estimation des engagements de l'entreprise envers ses assurés. Elle est égale à la valeur moyenne des flux de trésorerie futurs pondérée par leur probabilité d'occurrence. Elle tient compte de la valeur temporelle de l'argent, estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents.

Les flux de trésorerie futurs correspondent aux engagements de l'assureur et des assurés jusqu'au terme des contrats en portefeuille :

- ▶ les flux de trésorerie à la charge de l'assureur (prestations de sinistres et frais) viennent en ajout de la meilleure estimation des provisions techniques ;
- ▶ les flux de trésorerie au profit de l'assureur (cotisations, recours encaissés et prestations versées par les réassureurs) viennent en déduction de la meilleure estimation des provisions techniques.

L'actualisation consiste à déterminer la valeur à aujourd'hui des flux de trésorerie qui surviendront dans le futur. Elle est basée sur la courbe des taux sans risque au 31 décembre 2021.

La marge de risque est ajoutée à la meilleure estimation des provisions techniques. Elle correspond au coût d'immobilisation d'un montant de fonds propres égal au capital de solvabilité requis pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance. Des méthodes de calcul simplifiées sont proposées par la réglementation. Les entités du Groupe utilisent des méthodes différentes, détaillées dans les parties de ce rapport dédiées aux entités.

Les provisions techniques du bilan Solvabilité II Groupe correspondent à l'addition des provisions des entités d'assurance consolidées en intégration globale après retraitement des opérations de réassurance intragroupes. Les meilleures estimations des provisions techniques brutes et cédées sont calculées dans chaque entité du Groupe.

1. CORRECTION POUR VOLATILITÉ

D'après l'article R.351-6 du Code des assurances, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent appliquer une correction pour volatilité à la courbe des taux d'intérêt sans risque dans le calcul de la meilleure estimation des engagements. Cette correction est fonction de l'écart entre le taux d'intérêt qu'il serait possible de tirer des actifs inclus dans un portefeuille de référence et les taux de la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinents.

Cette mesure n'est pas soumise à autorisation préalable de l'ACPR mais ne peut être utilisée que sous certaines conditions. Au 31 décembre 2021, six entités du Groupe¹ vérifient ces conditions et utilisent la correction pour volatilité, estimée à 3 points de base.

¹ Macif SAM, Mutavie, Apivia Macif Mutuelle, Abeille Vie, Abeille Épargne Retraite, Abeille IARD & Santé

Si ces entités n'avaient pas recours à la correction pour volatilité, il serait constaté :

- ▶ une hausse des provisions techniques nettes du Groupe de +112 millions d'euros ;
- ▶ une diminution des fonds propres éligibles en couverture du SCR de -73 millions d'euros, liée principalement à l'augmentation des provisions ;
- ▶ une augmentation du SCR de +68 millions d'euros, liée principalement à la hausse du SCR marché et à la diminution de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés. Le taux de couverture du SCR diminuerait alors de -3 points ;
- ▶ une hausse du MCR de +4 millions d'euros, soit, en tenant compte de la diminution des éléments éligibles de -72 millions d'euros, une diminution du taux de couverture du MCR de -3 points.

2. AJUSTEMENT ÉGALISATEUR

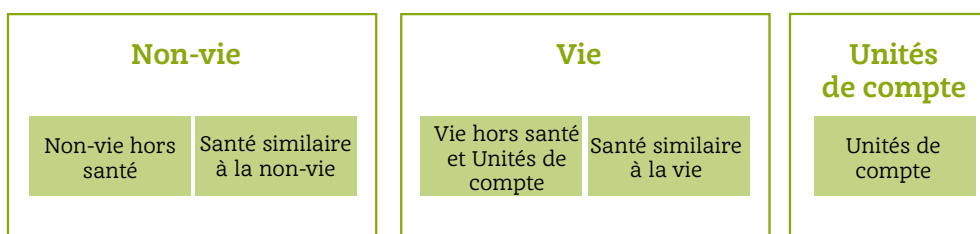
L'utilisation de l'ajustement égalisateur visé à l'article R.351-4 du Code des assurances n'est pas compatible avec l'utilisation de la correction pour volatilité. Cet ajustement n'est donc pas utilisé dans les évaluations de la solvabilité du Groupe et de ses entités.

3. MESURES TRANSITOIRES TAUX ET PROVISIONS

Aéma Groupe et ses entités n'appliquent ni la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article L.351-4 du Code des assurances, ni la déduction transitoire aux provisions techniques visée à l'article L.351-5 du Code des assurances.

D.2.2 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

Dans le bilan en normes Solvabilité II, les provisions techniques sont regroupées selon cinq lignes d'activité :



PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2021 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ IMPORTANTE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques Solvabilité II brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques Solvabilité II nettes
Santé similaire à la non-vie	1 108 632	75 188	1 183 820	-94 785	1 089 036
Non-vie	7 085 574	405 824	7 491 398	-1 411 525	6 079 873
Santé similaire à la vie	1 336 693	120 991	1 457 685	-148 283	1 309 402
Vie	81 918 591	970 618	82 889 209	-36 380	82 852 829
Unités de compte	25 101 540	468 015	25 569 555	-	25 569 555
TOTAL	116 551 030	2 040 637	118 591 668	-1 690 972	116 900 696

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 116 551 millions d'euros et est composée principalement à 92 % de provisions vie et 6 % de provisions non-vie.

Les provisions techniques brutes de réassurance, y compris marge de risque, s'élèvent à 118 592 millions d'euros. La marge de risque représente 1,7 % du montant total, soit 2 041 millions d'euros. Elle est en proportion significativement plus faible sur les lignes vie (1,2 %) que sur les lignes non-vie (5,4 %).

Les cessions en réassurance sont de 1 691 millions d'euros, soit 1,5 % des meilleures estimations des provisions techniques brutes. Les traités de réassurance couvrent principalement les risques « non-vie ».

Les provisions techniques d'Aéma Groupe, nettes de réassurance, à fin 2021 sont de 116 901 millions d'euros.

L'écart observé entre la somme des différentes entités et Aéma Groupe provient de la neutralisation des opérations intragroupes.

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

IMPACT DU PASSAGE À SOLVABILITÉ II AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Provisions techniques Solvabilité II nettes	Provisions techniques normes françaises	Impact passage à Solvabilité II
Provisions techniques nettes de réassurance	114 860 058	120 672 547	-5 812 488
Marge de risque	2 040 637	-	2 040 637
TOTAL	116 900 696	120 672 547	-3 771 851

Les provisions techniques nettes Solvabilité II du Groupe sont inférieures de -5 812 millions d'euros aux provisions techniques en normes françaises. Une fois la marge de risque prise en compte dans les provisions Solvabilité II, ces dernières s'avèrent être inférieures de -3 772 millions d'euros aux provisions en normes françaises.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Afin de mesurer l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité des provisions techniques sont mis en œuvre par les entités du Groupe sur les hypothèses de calcul jugées les plus incertaines (cf. parties de ce rapport dédiées aux entités).

Des mesures de sensibilité de la meilleure estimation des provisions techniques Groupe à des hypothèses de marché sont également effectuées. Elles montrent que les provisions techniques du Groupe sont très sensibles au niveau de la courbe des taux.

D.3 Autres passifs

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	9 432	-	9 432
Provisions autres que les provisions techniques	41 218	80 459	-39 241
Provisions pour retraite	266 232	267 815	-1 583
Dépôts des réassureurs	252 847	252 847	-
Passifs d'impôts différés	877 240	4 943	872 297
Produits dérivés	294 505	317 011	-22 506
Dettes envers des établissements de crédit	185 437	193 967	-8 529
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	1 591 909	1 498 466	93 443
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	859 419	294 353	565 066
Dettes nées d'opérations de réassurance	593 852	675 341	-81 489
Autres dettes (hors assurance)	1 367 736	1 175 759	191 977
Passifs subordonnés	2 298 219	2 305 097	-6 879
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	2 298 219	2 305 097	-6 879
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	11 033	42 491	-31 458
Total hors passifs subordonnés et passifs d'impôts différés	5 473 620	4 798 508	675 112
TOTAL	8 649 079	7 108 548	1 540 531

D.3.1 DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES AUTRES PASSIFS

1. Passifs éventuels

Chaque poste du hors bilan est analysé selon un arbre de décision afin de déterminer s'il correspond à une obligation potentielle significative avec absence de contrepartie, auquel cas il est comptabilisé en passifs éventuels du bilan Solvabilité II pour sa valeur dans le hors bilan.

2. Provisions autres que les provisions techniques

Cette ligne regroupe principalement les provisions pour risques et charges, les provisions pour litiges, les provisions pour perte de change et les autres provisions pour risques. L'écart de 39 millions d'euros résulte de l'incorporation du badwill sur Abeille Assurances.

3. Provisions pour retraite

Cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés (Art. 39, congés anniversaire, compte épargne temps, indemnités de fin de carrière, fonds épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs. La réévaluation porte sur la tombée des écarts actuariels.

4. Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Les dépôts d'espèces reçus des réassureurs sont maintenus pour leur valeur comptable dans le bilan Solvabilité II.

5. Passifs d'impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs ainsi que les reports déficitaires, donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Les retraitements Solvabilité II génèrent également des passifs d'impôts différés.

SOURCE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Impôt
Écarts de valorisation Normes françaises/Solvabilité II Actifs	1 848 410
Écarts de valorisation Normes françaises/Solvabilité II Passifs	-657 875
Effet des différences temporaires Normes françaises	-313 295
Passifs d'impôts différés	877 240

Le montant des passifs d'impôts différés s'élève à 877 millions d'euros au 31/12/2021. L'écart de 872 millions d'euros entre les impôts différés passifs normes françaises et normes Solvabilité II est dû en grande partie :

- ▶ à la mise en juste valeur des placements ;
- ▶ et à la valorisation des provisions techniques en normes Solvabilité II.

6. Produits dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont les valeurs dépendent de celles d'autres actifs (valeurs mobilières, indices de marché, etc.) qui permettent soit d'atténuer les conséquences d'une évolution défavorable d'un marché, soit d'amplifier l'effet d'un investissement en anticipant une variation attendue. Les produits dérivés doivent être valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture.

7. Dettes financières envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit regroupent à la fois les comptes bancaires regroupés par banque dont les soldes sont créditeurs et les emprunts envers les établissements de crédit.

8. Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Les passifs financiers autres que les dettes envers les établissements de crédit regroupent les obligations non subordonnées émises par l'entité ainsi que les emprunts envers des entités autres que les établissements de crédit. Ces dettes financières sont enregistrées au bilan pour leur valeur nominale. L'écart de 93 millions d'euros entre la norme Solvabilité II et les normes françaises provient de l'application d'IFRS 16 (contrats de location).

9. Dettes nées d'opérations d'assurance

En normes Solvabilité II, les dettes nées d'opérations d'assurance sont en général maintenues au coût historique lorsque leur échéance est inférieure à un an. Une première exception mineure concerne les dettes vis-à-vis des coassureurs qui font l'objet d'une réévaluation afin de tenir compte de la valorisation des provisions techniques qui s'y attachent. La seconde exception concerne certaines dettes nées d'opérations d'assurance pour lesquelles une réévaluation est effectuée.

10. Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurance sont comptabilisées à leur valeur nette comptable, leur échéance étant inférieure à un an.

11. Autres dettes (hors assurance)

Les autres dettes (hors assurance) dont l'échéance est inférieure à un an sont généralement comptabilisées à leur valeur nette comptable. Une exception notable concerne le passage à une valorisation économique en normes SII qui s'applique sur certains contrats spécifiques d'assurance Vie.

12. Passifs subordonnés

La dette subordonnée d'Aéma Groupe a été émise exclusivement par Macif SAM. Elle a été valorisée selon la méthode prescrite par Solvabilité II : actualisation à partir de la courbe des taux sans risque avec maintien du spread à l'émission des titres.

RÉCAPITULATIF DES VALORISATIONS DES DETTES SUBORDONNÉES AU 31/12/2021

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Ecart
TSR 2013	429 678	417 962	11 716
TSDI 2014	130 170	125 548	4 622
TSR 2021	1 342 429	1 361 203	-18 775
TSDI 2021	395 943	400 385	-4 442
TOTAL	2 298 219	2 305 097	-6 879

Au 31 décembre 2021, la valeur des dettes subordonnées dans le référentiel Solvabilité II ressort à 2 298 millions d'euros. La différence de 7 millions d'euros correspond à la mise en juste valeur des passifs subordonnés en normes Solvabilité II.

Les passifs subordonnés regroupent deux catégories de titres émis à trois dates différentes. Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature	Macif SAM					Total
	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable		
Date d'émission	6 octobre 2014	8 mars 2013 et 26 juin 2013	21 juin 2021	21 juin 2021		
Durée	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé à partir du 6 octobre 2024	10 ans	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé (call de 6 mois jusqu'au 21 juin 2029)	31 ans avec option de remboursement anticipé (call de 3 mois jusqu'au 21 juin 2032)	6 ans	
Devise	Euro					
Montant (en milliers d'euros)	124 400	400 000 (avant intragroupe)	400 000	850 000	500 000	
Nombre de titres	1 244	4 000	4 000	8 500	5 000	
Nominal	100	100	100 000	100 000	100 000	
Taux nominal	Taux fixe de 3,916 % jusqu'au 6 octobre 2024 puis Euribor 3 mois +380 pb	5,50 %	Taux fixe de 3,5 % jusqu'au 21 juin 2029 puis Taux mid-swap Eur 5 ans +359 pb	Taux fixe de 2,125 % jusqu'au 21 juin 2032 puis Euribor 3 mois +305 pb	Taux fixe de 0,625 %	
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	
Frais d'émission (en milliers d'euros)	578	1 091	3 972	5 252	2 839	
Amortissement	-	remboursement au pair le 8 mars 2023	-	remboursement au pair 21 juin 2052	remboursement au pair au 21 juin 2027	
Valorisation Solvabilité II (en milliers d'euros)	130 170	429 678	395 943	846 277	496 151	2 298 219

13. Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Cette ligne comprend les comptes de régularisation, notamment les produits constatés d'avance.



E.1 Fonds propres

Les fonds propres du Groupe sont issus du capital des entités qui le composent.

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique "chapeau" de gestion des fonds propres a été validée par le conseil d'administration Aéma Groupe du 30 juin 2021.

1. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique de gestion des fonds propres a pour objet de définir les principes communs de pilotage des fonds propres Solvabilité II admis en couverture des besoins de solvabilité (capital de solvabilité requis - « SCR ») et minimum de capital requis - « MCR »), tant en terme de montant que de qualité, ainsi que les principes de gouvernance associés.

2. PROCESSUS RÉGULIER D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA SOLVABILITÉ RÉGLEMENTAIRE

À chaque évaluation régulière de la solvabilité réglementaire, les fonds propres de base sont déterminés via l'établissement d'un bilan Solvabilité II. Ils sont ensuite classés par niveaux (niveaux 1, 2 et 3 et niveau 1 restreint), conformément à la réglementation. Enfin, le respect des limites de fonds propres est vérifié.

La détermination des fonds propres du Groupe prend en considération une analyse des fonds propres non disponibles des entités d'assurance solos.

3. PROCESSUS DE PILOTAGE DES FONDS PROPRES

Pour couvrir ses besoins en fonds propres, le Groupe dispose aujourd'hui des principales sources suivantes : ses résultats bénéficiaires accumulés et des dettes subordonnées levées sur les marchés financiers.

La trajectoire économique et financière du Groupe (résultats comptables et de solvabilité), projetée sur cinq ans, est mise à jour a minima une fois par an. Elle permet, notamment, d'anticiper les projets d'émission de dettes subordonnées.

Afin de financer l'opération d'acquisition d'Aviva France (devenue Abeille Assurances) au 30 septembre 2021, des dettes subordonnées ont été émises sur le marché par Macif SAM pour un montant de 1 750 millions d'euros. Les autres dettes subordonnées externes du Groupe (émises en 2013 et 2014 par Macif SAM pour respectivement 400 et 124,4 millions d'euros) font l'objet de mesures transitoires.

4. MÉCANISMES DE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

Les relations financières fortes et durables mentionnées dans les conventions d'affiliation d'Aéma Groupe se matérialisent par la mise en place d'un mécanisme de solidarité financière global qui comprend un mécanisme de solidarité financière préventif et un mécanisme de solidarité financière de soutien.

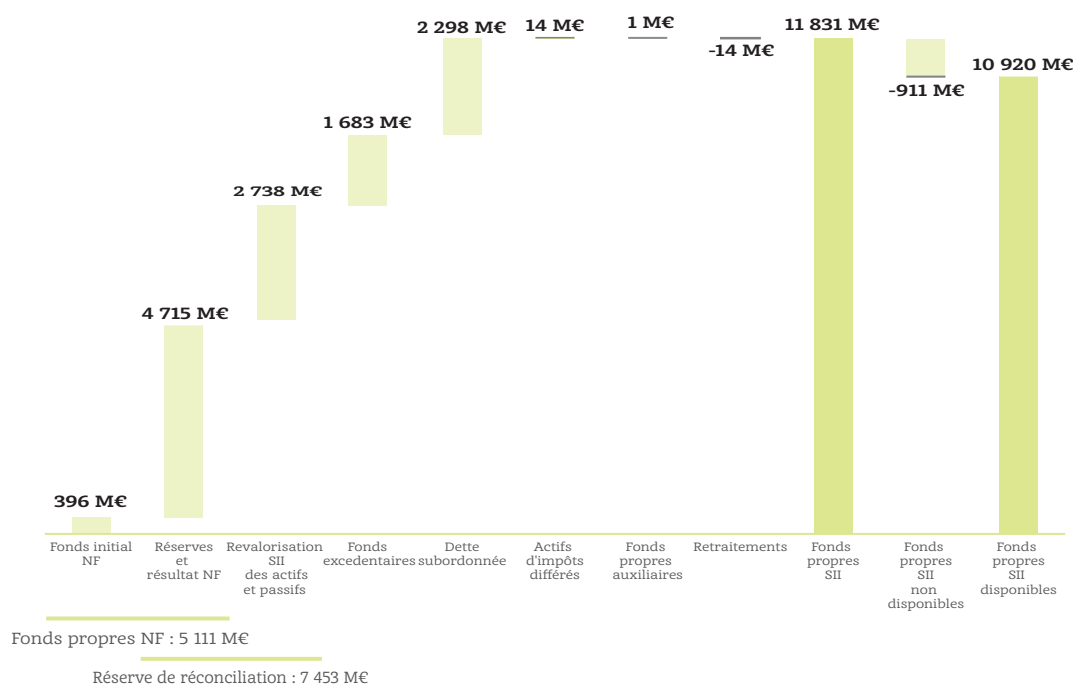
Les conventions d'affiliation entre la Sgam et ses affiliées d'une part, entre l'UMG et ses entités d'assurance solos d'autre part, précisent les procédures de mise en œuvre et de suivi des mécanismes de solidarité financière.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

CONSTITUTION DES FONDS PROPRES DE BASE EN NORMES SOLVABILITÉ II

Éléments de fonds propres de base Solvabilité II	Éléments de fonds propres normes locales	Autres fonds propres
Actions ordinaires	Capital social	
Primes d'émission	Primes d'émission	
Fonds initial	Fonds d'établissement	
Fonds excédentaires		Provision pour participation aux bénéfices en assurance vie
	Réserve de capitalisation	
	Autres réserves	
Réserve de réconciliation	Résultat de l'exercice	
	Report à nouveau	
		Revalorisation Solvabilité II des actifs et passifs
Dettes subordonnées		Dettes subordonnées

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2021 (en millions d'euros)



Les fonds propres Solvabilité II disponibles s'élèvent à 10 920 millions d'euros au 31/12/2021. Ils sont supérieurs de 5 809 millions d'euros aux fonds propres normes françaises :

- ▶ la revalorisation des actifs et passifs explique 2 738 millions d'euros ;
- ▶ les provisions pour participation aux bénéfices des entités (Mutavie, Abeille Vie, AER et Apivia Macif Mutuelle) sont admises en fonds excédentaires pour 1 683 millions d'euros ;
- ▶ les dettes subordonnées émises sur le marché représentent 2 298 millions d'euros, soit 19 % des fonds propres Solvabilité II ;
- ▶ enfin, les fonds propres non disponibles pour le Groupe (911 millions d'euros, soit 8 %) correspondent principalement à la provision pour participation aux bénéfices de Mutavie, dont l'intégration dans les fonds propres du Groupe est limitée au SCR contributif de l'entité.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

La réglementation prévoit que les fonds propres soient classés par niveau en fonction de leur qualité et de leur caractère mobilisable pour absorber des pertes. Le niveau 1 correspond aux fonds propres de meilleure qualité, le niveau 2 à des fonds propres ne pouvant être libérés que sous certaines conditions, le niveau 3 à des fonds propres qui peuvent ne pas être immédiatement disponibles.

Par ailleurs, les fonds propres sont composés de fonds propres de base et de fonds propres auxiliaires, ces derniers devant être approuvés par l'ACPR.

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2021	2020	Var. 2021/2020
Fonds propres de base de niveau 1	8 462 529	5 137 039	3 325 490
Fonds propres de niveau 1 non restreint	7 936 417	5 007 102	2 929 314
Fonds propres de niveau 1 restreint	526 112	129 937	396 176
Fonds propres de niveau 2	1 276 627	439 969	836 658
Fonds propres de base niveau 2	1 275 955	439 296	836 659
Fonds propres auxiliaires niveau 2	671	673	-1
Fonds propres de niveau 3	509 162	9 123	500 038
Fonds propres des autres secteurs financiers	671 593	102 350	569 243
TOTAL	10 919 911	5 688 482	5 231 429

L'augmentation des fonds propres de 5,2 milliards d'euros entre 2020 et 2021 est principalement liée au rapprochement en 2021 des deux groupes Macif et Aésio, à l'acquisition d'Aviva France (devenue Abeille Assurances), et enfin à l'émission de nouvelles dettes subordonnées par Macif SAM pour financer l'opération d'acquisition.

Au 31 décembre 2021, 77 % des fonds propres Solvabilité II du Groupe sont classés en niveau 1. Les dettes subordonnées à durée indéterminée, représentant 5 % des fonds propres, sont classées en niveau 1 restreint :

- ▶ par application des mesures transitoires pour la dette émise en 2014 (valorisée à 130 millions d'euros) ;
- ▶ suivant les critères de la réglementation SII pour la dette émise en 2021 (valorisée à 396 millions d'euros).

Les fonds propres de base de niveau 2 (12 % des fonds propres pour 1 277 millions d'euros) sont composés de dettes subordonnées remboursables :

- ▶ émises en 2013 et classées en niveau 2 par application des mesures transitoires (430 millions d'euros) ;
- ▶ émises en 2021 et classées en niveau 2 suivant les critères de la réglementation SII (846 millions d'euros).

Les fonds propres auxiliaires de niveau 2 émanent de la faculté de rappel de cotisations de Macif SAM, prévue dans ses statuts pour assurer l'équilibre des opérations.

Les fonds propres de niveau 3 sont composés des dettes subordonnées remboursables émises en 2021 (évaluées à 496 millions d'euros au 31/12/2021) et des impôts différés nets à l'actif des entités.

Les fonds propres des autres secteurs financiers (6 % des fonds propres du Groupe) proviennent du fonds de retraite professionnelle supplémentaire (ARP) ainsi que des banques et établissements financiers du Groupe.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

Les fonds propres éligibles doivent respecter des limites quantitatives, permettant de garantir que le capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR) sont couverts majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au minimum 50 % du SCR et 80 % MCR.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR GROUPE

Au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 10 920 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR GROUPE

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base de niveaux 1 et 2 sous certaines limites. Ces limites conduisent à retenir 668 millions d'euros de fonds propres de niveau 2. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 9 131 millions d'euros.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le minimum de capital requis (ou MCR) correspond au montant minimum de fonds propres dont doit disposer l'assureur.

Le capital de solvabilité requis (ou SCR) correspond à un niveau de fonds propres permettant à une entreprise d'absorber des pertes imprévues importantes et d'offrir une sécurité raisonnable aux assurés.

Le SCR peut être calculé soit par une formule standard, calibrée uniformément pour toutes les entreprises du marché européen, soit par un modèle interne, soit par une combinaison des deux. Aéma Groupe utilise la formule standard.

E.2.1 ÉVOLUTION CONSTATÉE DES SCR ET MCR

ÉVOLUTION DES SCR ET MCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2021	2020	Variation. 2021/2020
SCR marché	5 246 288	2 247 903	2 998 386
SCR contrepartie	247 746	92 387	155 359
SCR souscription vie	1 262 519	246 229	1 016 290
SCR souscription santé	790 652	381 446	409 206
SCR souscription non-vie	1 907 615	1 002 236	905 380
Diversification entre modules	-2 694 005	-1 075 976	-1 618 029
SCR lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR DE BASE	6 760 815	2 894 225	3 866 591
SCR opérationnel	640 921	280 309	360 612
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-824 211	-376 452	-447 759
SCR Diversifié	6 577 525	2 798 081	3 779 444
SCR des entités non contrôlées	46 502	44 778	1 725
SCR des autres secteurs financiers	271 226	52 839	218 388
Exigence supplémentaire de capital	166 609	-	166 609
SCR groupe complet	7 061 863	2 895 697	4 166 166
MCR	3 341 796	1 307 732	2 034 064

Au 31 décembre 2021, le SCR d'Aéma Groupe est de 7 062 millions d'euros, en augmentation de 4 166 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020.

L'évolution du périmètre du Groupe en 2021 a généré une croissance de l'ensemble des risques et une évolution du profil du risque du Groupe avec, notamment, une augmentation significative du poids du SCR souscription vie.

Le montant de diversification intrinsèque à la formule standard, venant en déduction des autres composantes, est de 2 694 millions d'euros, en hausse de +1 618 millions d'euros par rapport à 2020 suite à la modification du poids du SCR souscription vie précitée.

Du fait de l'acquisition d'Aviva France (devenue Abeille Assurances), les capitaux requis pour les entités des autres secteurs financiers sont également en hausse avec l'entrée dans le périmètre de consolidation d'un fonds de retraite professionnelle supplémentaire (ARP) et d'établissements financiers (UFF et Abeille Asset Management).

À fin 2021, des exigences supplémentaires de capital pour ajustement de modèle ont été ajoutées au SCR d'Abeille Vie, à hauteur de 167 millions d'euros.

Le MCR d'Aéma Groupe (somme des MCR des entités, pondérée par les taux de détention) augmente de 2 034 millions d'euros, pour atteindre 3 342 millions d'euros au 31 décembre 2021.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le taux de couverture du SCR du Groupe est de 155 % à fin 2021.

Le taux de couverture du MCR s'établit à 273 %.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR

Aéma Groupe et les entités qui le composent n'utilisent pas le sous-module fondé sur la durée dans le calcul du SCR Actions.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Aéma Groupe et les entités qui le composent n'utilisent pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR

Aéma Groupe et les entités qui le composent respectent les exigences de MCR et de SCR sur la période de référence : en effet, les taux de couverture des SCR et MCR par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % pour chaque échéance réglementaire de l'exercice 2021.

ANNEXE

Liste des entreprises liées

Le tableau ci-dessous présente les entités sur lesquelles Aéma Groupe exerce a minima une influence notable, et qui sont consolidées par Aéma Groupe :

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Aéma Groupe	Société de groupe d'assurance mutuelle	France	100 %
Macif SAM	Société d'assurance mutuelle	France	100 %
Abeille IARD & Santé	Société anonyme	France	100 %
Abeille Solutions	Société par actions simplifiée	France	100 %
Compagnie Foncière Macif	Société par actions simplifiée	France	100 %
Lesseps Promotion	Société par actions simplifiée	France	100 %
M. A&S	Société par actions simplifiée	France	100 %
Marseille Grand Littoral	Société par actions simplifiée	France	100 %
Siem	Société par actions simplifiée	France	100 %
Macif Participations	Société par actions simplifiée	France	100 %
Macif Innovation	Société par actions simplifiée	France	100 %
Macif Impact ESS	Société par actions simplifiée	France	100 %
Abeille Retraite Professionnelle	Société anonyme	France	100 %
Abeille Épargne Retraite	Société anonyme	France	100 %
Épargne Actuelle	Société anonyme	France	100 %
Abeille Développement Vie	Société anonyme	France	100 %
SACAF	Société par actions simplifiée	France	100 %
Abeille Vie	Société anonyme	France	100 %
Abeille Assurances Groupe Ventures	Société par actions simplifiée	France	100 %
Abeille Impact Investing France	Groupement d'intérêt économique	France	100 %
Abeille investissement	Société par actions simplifiée	France	100 %
GIE Macif Finance Épargne	Groupement d'intérêt économique	France	100 %

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
GIE Abeille Assurances	Groupement d'intérêt économique	France	100 %
UMG Aésio Macif	Mutuelle	France	100 %
AÉSIO Mutuelle	Mutuelle	France	100 %
Apivia Macif Mutuelle	Mutuelle	France	100 %
Mutuelle Nationale Personnel Air France (MNPAF)	Société d'assurance mutuelle	France	100 %
Nuoma	Société d'assurance mutuelle	France	100 %
MNFCT	Société d'assurance mutuelle	France	100 %
Apivia courtage	Société par actions simplifiée	France	100 %
Securimut	Société par actions simplifiée	France	100 %
Prévoyance Aésio Macif	Société anonyme	France	100 %
OFI Asset Management (OFI AM)	Société anonyme	France	100 %
OFI Capital Partners	Société par actions simplifiée	France	100 %
OFI Distribute	Société par actions simplifiée	France	100 %
Abeille REIM	Société anonyme	France	100 %
Abeille Asset Management	Société anonyme	France	100 %
Macifilia	Société anonyme	France	99,99%
Abeille Assurances	Société anonyme	France	99,99%
SNC Paranjou	Société en nom collectif	France	99,98%
Thémis	Société anonyme	France	99,95%
Foncière de Lutèce	Société anonyme	France	99,71%
Mutavie	Société européenne	France	98,47%
GIE Couleurs Mutuelles	Groupement d'intérêt économique	France	94,78%
UFF	Société anonyme	France	74,99%
Ofi Holding	Société anonyme	France	60,93%
AXE France	Société par actions simplifiée	France	50 %
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	Société anonyme	France	40 %
Socram Banque	Société anonyme	France	33%
Inter Mutuelles Assistance SA (Groupe IMA)	Société anonyme	France	28,85%



M A C I F S A M

84

SYNTHÈSE

88

ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

94

SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

102

PROFIL
DE RISQUE

108

VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

117

GESTION
DE CAPITAL

122

ANNEXES

SYNTHÈSE



Activité et résultats

- ▶ L'augmentation de +2,6 % du chiffre d'affaires (3 537 millions d'euros en 2021) est portée principalement par la hausse de la production des produits Automobile et Habitation.
- ▶ La charge des sinistres nette de réassurance s'établit à 2 568 millions d'euros contre 2 388 millions d'euros fin 2020. Cette évolution repose sur une sinistralité de l'encours en hausse, marquée en automobile par un retour progressif "à la normale" des fréquences et une augmentation toujours forte des coûts moyens matériels. En habitation, à noter la dégradation importante de la fréquence en garantie dégâts des eaux. En revanche, l'évolution des antérieurs a été plus favorable que celle observée en 2020 (bonis de liquidation).
- ▶ Les frais généraux s'élèvent à 984 millions d'euros, en hausse de 3,1 % (liée notamment à la trajectoire SI).
- ▶ Les produits financiers augmentent pour atteindre 169 millions d'euros.
- ▶ Au 31 décembre 2021, le résultat net s'établit à 57 millions d'euros, après 41 millions d'euros en 2020.

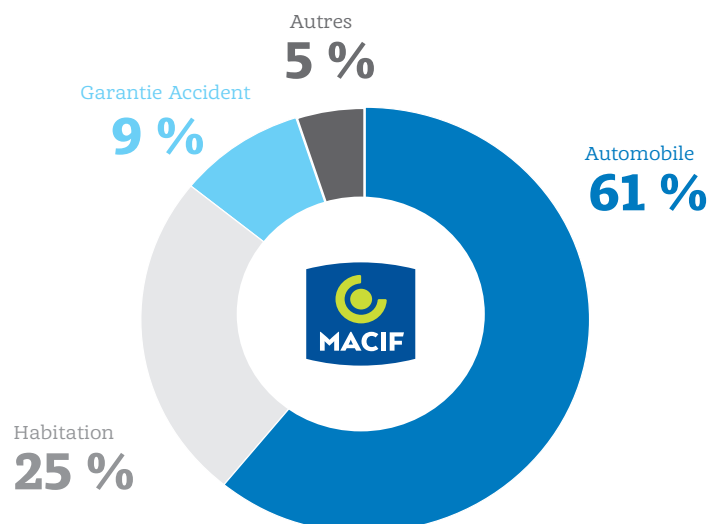
CHIFFRE D'AFFAIRES

3 537 M€

RÉSULTAT NET

57 M€

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DOMAINE



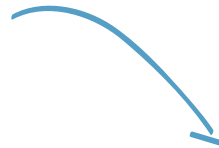


Gouvernance

- ▶ Le rapprochement entre le groupe Macif et le groupe Aésio a donné naissance à Aéma Groupe à compter du 1^{er} janvier 2021.
- ▶ Aéma Groupe, tête de groupe prudentiel, est garante de la cohérence du projet politique et stratégique du groupe Aéma Groupe. Elle fixe le cadre des activités et responsabilités de chaque structure du Groupe et se concentre sur la gouvernance, la stratégie, l'allocation des ressources, le pilotage, les fonctions de contrôle et le respect des exigences réglementaires.
- ▶ Macif SAM est affiliée à Aéma Groupe et constitue la principale entité IARD du groupe Aéma Groupe.
- ▶ Le conseil d'administration du 6 janvier 2021 a nommé Monsieur Nicolas Bouffard en qualité de directeur général délégué.
- ▶ Le directeur général et le directeur général délégué sont les deux dirigeants effectifs de Macif SAM.
- ▶ Le conseil d'administration de Macif SAM est composé de vingt-et-un administrateurs dont trois administrateurs élus par les salariés. Le conseil d'administration du 6 janvier 2021 a élu Monsieur Philippe Perrault en qualité de président du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Pascal Michard démissionnaire.



Profil de risque



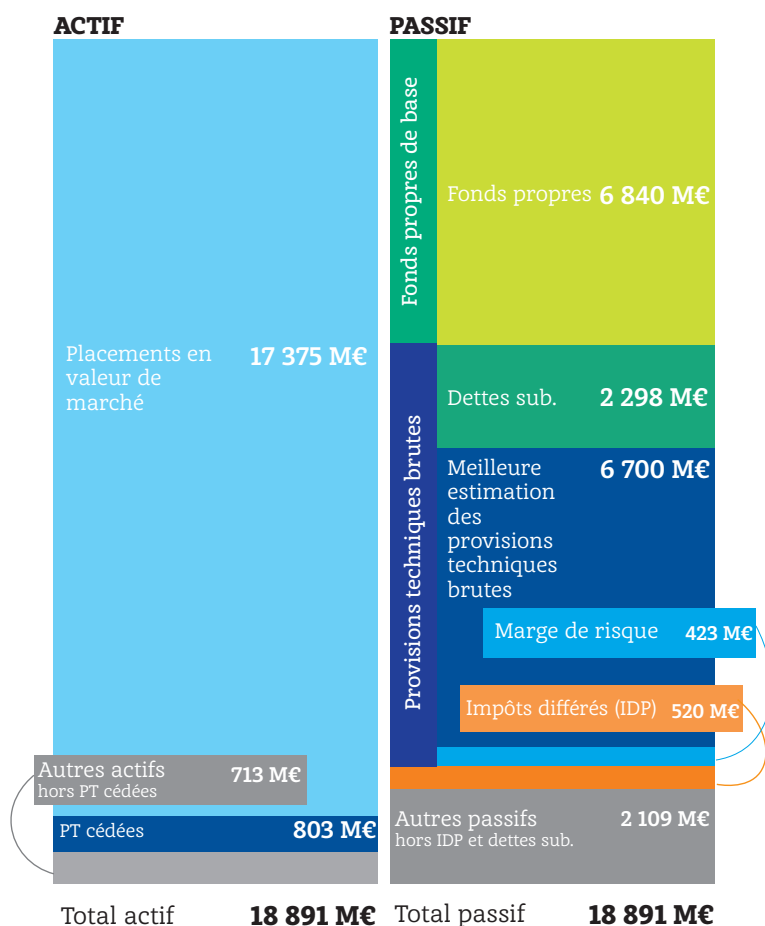
Quatre grandes familles de risques :

<p>RISQUE FINANCIERS</p> <p>Risque de marché : 65,4 % Risque de crédit : 1,2 % Risque de liquidité</p>	<p>RISQUES ASSURANTIELS</p> <p>Risque de souscription : 29,8 %</p>
<p>RISQUES OPÉRATIONNELS</p> <p>3,5 %</p>	<p>RISQUES STRATÉGIQUES</p>

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de l'évaluation des SCR et MCR.
- ▶ Le SCR de Macif SAM composé à 65,4 % du risque de marché et à 29,8 % du risque de souscription (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque).



Bilan prudentiel au 31/12/2021



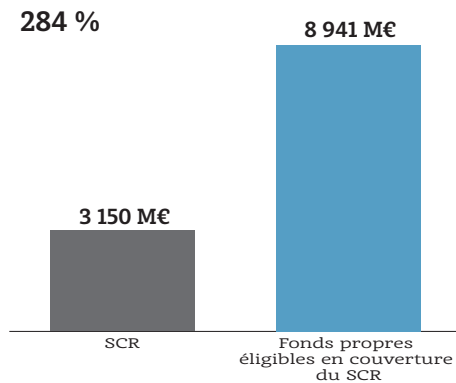
- ▶ Le bilan 2021 de Macif SAM se compose à l'actif de 92 % de placements, et au passif de 38 % de provisions techniques. Les fonds propres de base ressortent à 48 %.
- ▶ Le bilan Solvabilité II de Macif SAM a fortement évolué en 2021 suite à l'acquisition d'Abeille Assurances.
- ▶ Au passif, les dettes subordonnées émises en 2021 représentent 1 738 millions d'euros sur les 2 298 millions d'euros au 31 décembre 2021.
- ▶ A l'actif, les actions et dettes subordonnées d'Abeille Assurance achetées fin septembre 2021 représentent 4 073 millions d'euros sur 17 375 millions d'euros au 31 décembre 2021.
- ▶ Les fonds propres hors dettes subordonnées augmentent de 1 649 millions d'euros, alimentés notamment par les plus-values latentes de 1 453 millions d'euros observées sur Abeille Assurances.



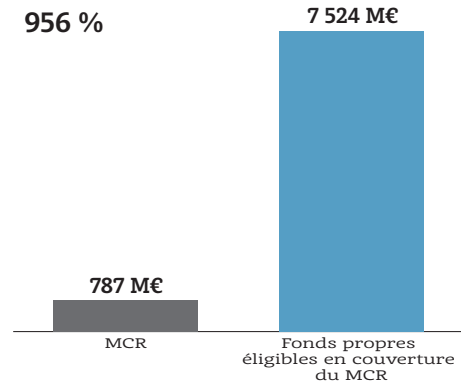
Solvabilité

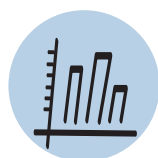
- ▶ Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- ▶ Le taux de couverture du SCR diminue de -7 points entre 2020 et 2021, l'augmentation du besoin en capital (SCR) étant plus important que celle des fonds propres (respectivement +59 % contre +55 %). Celui du MCR est en hausse de +142 points.
- ▶ Les fonds propres augmentent essentiellement via les effets induits par l'acquisition d'Abeille Assurances au travers l'augmentation des plus-values latentes et l'émission des dettes subordonnées.
- ▶ La hausse du SCR est principalement justifiée par les impacts de l'acquisition d'Abeille Assurances sur le risque de marché, les effets des conditions économiques observées sur l'exercice 2021 (hausse des taux et croissance du marché actions) ainsi que la hausse des provisions techniques Solvabilité II.

COUVERTURE DU SCR



COUVERTURE DU MCR





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 *Activité*

A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE MACIF SAM

MACIF SAM, ENTITÉ D'AÉMA GROUPE

Macif SAM est une société d'assurance mutuelle (SAM) à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 781 452 511 et son siège social est situé 2 et 4 rue Pied de Fond - 79000 Niort.

POSITION OCCUPÉE PAR MACIF SAM DANS LE GROUPE

Macif SAM est affiliée à Aéma Groupe. La structure simplifiée du Groupe figure en partie I.A.1.1.

A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES SIGNIFICATIVES

La liste des filiales et des participations figure dans l'annexe 1.

A.1.3 FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ DE LA PÉRIODE

FAITS MARQUANTS DE MACIF SAM

Les faits marquants de Macif SAM peuvent être assimilés à ceux du groupe Aéma Groupe présentés en I.A.1.3.

ACTIVITÉ DE MACIF SAM

Macif SAM propose des contrats d'assurance Automobile, Habitation, Garantie accident, des contrats dédiés aux professionnels et aux structures de l'économie sociale et solidaire.

La Macif compte 5,314 millions de sociétaires au 31 décembre 2021, soit près de 60 000 sociétaires supplémentaires par rapport au 31 décembre 2020 (+1,5 %).

La production brute est en hausse de +13,9 % par rapport à 2020, année fortement impactée par les confinements successifs liés à la crise sanitaire. Elle atteint 1 765 000 nouveaux contrats IARD, avec une évolution favorable pour tous les produits.

Les résiliations ont également enregistré une augmentation en 2021, de +11,0 % par rapport à 2020.

Ces deux effets conduisent à une production nette de 214 500 contrats sur le cœur de métier, soit un surplus de 62 000 contrats par rapport à 2020, conduisant à un taux de développement de +1,4 %. Cette évolution n'avait pas été constatée depuis 2004.

Le nombre de contrats s'établit à 15,5 millions pour un chiffre d'affaires de 3,54 milliards d'euros (+2,6 %).

Zone géographique

Macif SAM exerce essentiellement ses opérations d'assurance en France métropolitaine.

Assurance Automobile

Fin 2021, le portefeuille Automobile compte 6,25 millions de contrats pour un encaissement de 2 175,5 millions d'euros, soit une progression de +2,9 %. La production nette automobile atteint son plus haut niveau de la décennie, avec plus de 100 000 contrats supplémentaires.

Le segment des véhicules particuliers retrouve un développement proche des années précédentes, tandis que la dynamique engagée sur le Deux-roues depuis plusieurs années ne se dément pas. Les différentes actions marketing autour de la communauté Macif Rider, ainsi que le nouveau tunnel web contribuent à ce fort développement.

Assurance Habitation

Le nombre de contrats Habitation (" Multigarantie vie privée MVP ", Sociétaires non occupants et Prem's) poursuit sa progression en 2021. Le portefeuille s'établit à 4,397 millions de contrats pour un encaissement de 950,6 millions d'euros (+2,1 %), dont 869,1 millions d'euros pour le MVP. La production nette Habitation avoisine les 62 000 contrats (+1,4 %), grâce à un fort développement du MVP, issu des trois composantes de ce produit, à savoir les résidences principales, les résidences secondaires et la Responsabilité civile du chef de famille. La production nette redevient d'ailleurs positive pour les résidences secondaires, après plusieurs années en territoire négatif.

Le portefeuille du produit à destination des sociétaires non occupants a retrouvé du dynamisme, avec une augmentation de +1,8 %. Celui du contrat Prem's renoue également avec un développement positif, avec un taux d'évolution de +0,8 %.

Autres contrats

Le nombre de contrats Garantie accident en portefeuille s'établit à 4,391 millions fin 2021. Il présente une évolution de +1,3 % par rapport à 2020, soit 55 000 contrats supplémentaires. Les cotisations acquises s'élèvent à 331,6 millions d'euros, en progression de +4,2 %.

Macif SAM propose également des contrats destinés aux professionnels. Ceux-ci se répartissent en trois catégories concernant des publics ou des usages spécifiques. Le principal contrat s'adresse aux commerçants, artisans, entrepreneurs et professions libérales, sous l'appellation Multigarantie activités professionnelles. Fin 2021, ce segment compte environ 29 000 contrats pour un montant de cotisations de 16,1 millions d'euros. Les solutions apportées par la structure Inter Mutuelles Entreprises permettent de compléter l'offre sur ces activités.

Fidèle à son ancrage dans l'économie sociale, Macif SAM s'adresse également au monde associatif et aux comités d'entreprise par le biais du contrat Multigarantie activités sociales. Ce portefeuille est stable sur l'année 2021 avec 73 000 contrats dénombrés pour une valeur de 12,3 millions d'euros.

Macif SAM se positionne aussi sur l'assurance des activités nautiques et caravaning au travers d'offres dédiées. Le portefeuille assuré s'élève à 216 000 contrats environ pour un encaissement de 16,3 millions d'euros.

L'ensemble de ces contrats destinés à des publics spécifiques représente un encaissement de 44,8 millions d'euros pour 318 000 contrats.

Macif SAM propose par ailleurs des couvertures complémentaires, en extension des principaux produits présentés précédemment : panne mécanique, loyers impayés, assurance des moyens de paiement, etc.

Ces activités représentent un encaissement de 4,2 millions d'euros, pour près de 104 000 contrats. Elle propose également un contrat Chasse, ainsi que des contrats destinés à des partenariats, représentant 28,5 millions d'euros d'encaissement.

A.2 Résultats de souscription

RÉSULTAT NET PAR GRANDE LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021				Total	Total 31/12/2020	Variation 2021/2020
	Automobile	Habitation	Garantie Accident	Autres			
Primes acquises brutes	2 166 571	869 084	331 399	169 540	3 536 594	3 446 991	89 603
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS et PB)	-1 508 634	-724 965	-107 751	-103 931	-2 445 280	-2 445 261	-20
Autres charges	-558 875	-288 779	-83 638	-52 719	-984 011	-954 856	-29 155
Solde de réassurance	-66 548	-41 737	-1 354	-12 470	-122 109	56 991	-179 099
Solde technique net	32 513	-186 397	138 657	420	-14 806	103 864	-118 671
Produits des placements nets					137 633	55 981	81 653
Solde technique et financier					122 827	159 845	-37 018
Solde des éléments non techniques					-65 901	-119 184	53 283
Résultat net					56 926	40 662	16 265
dont total des produits financiers nets					168 976	68 875	100 101

En 2021, le résultat net est bénéficiaire de 56,9 millions d'euros, en hausse par rapport à 2020 (+16 millions d'euros).

L'augmentation du chiffre d'affaires est portée par le développement du produit Automobile. Cette évolution de +2,6 % qui représente +90 millions d'euros se décompose de la façon suivante : +61 millions d'euros pour l'Automobile, +19 millions d'euros pour l'Habitation et +13 millions d'euros pour la Garantie accident.

La charge sinistres brute de réassurance est stable (2 445 millions d'euros) mais résulte de fortes compensations :

- la charge de l'exercice encourus est en hausse de +13,4 %. Cette forte augmentation en 2021 s'explique par une sinistralité 2020 fortement impactée par les périodes de confinement qui ont entraîné une baisse des fréquences de sinistres automobile. L'exercice 2021 a quant à lui connu une dégradation de la fréquence des sinistres dégâts des eaux en Habitation et du coût moyen Bris de glace en Automobile. D'un point de vue climatique, la survenance 2021 est marquée par un niveau de sécheresse moins élevé que les dernières années (30 millions d'euros contre 100 millions d'euros en 2020) ;
- la charge des antérieurs est en amélioration cette année alors qu'elle était en augmentation l'année dernière en lien avec le contexte de taux bas ;
- la provision pour risque encourus et la provision d'égalisation sont en baisse (-18 millions d'euros et -11 millions d'euros) alors que la provision pour frais de gestion sinistre est en hausse de +16 millions d'euros.

Après trois années bénéficiaires consécutives, le solde de réassurance est déficitaire en 2021 (-122 millions d'euros), conséquence conjuguée d'une absence d'événement climatique important, d'une sécheresse 2021 estimée moins importante que les dernières années et une baisse de charge en responsabilité civile.

Le montant des autres charges (frais généraux nets des commissions reçues des filiales) s'élève à 984 millions d'euros pour 2021, en hausse de +3,1 % par rapport à 2020.

Les produits des placements nets augmentent de +82 millions d'euros pour atteindre 138 millions d'euros en 2021.

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021			31/12/2020			Variation 2021/2020
	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	Total	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	Total	
Placements immobiliers	41 478	1 496	42 974	12 009	-581	11 428	31 546
Placements en actions et participations	32 417	24 295	56 712	10 715	-28 529	-17 814	74 526
Placements obligataires et prêts	132 869	6 863	139 732	122 408	-5 244	117 164	22 567
Placements monétaires	4 580	-8 689	-4 109	5 064	-4 855	209	-4 318
Produits financiers	211 344	23 965	235 309	150 196	-39 208	110 987	124 321
Charges financières			-66 332			-42 112	24 220
Marge financière			168 976			68 875	100 101
Taux de rendement			2,0%			1,1%	+0,9 point

Les revenus financiers nets de charges ont augmenté, passant de 68,9 à 168,9 millions d'euros, sous l'effet de la hausse des revenus courants et des plus-values réalisées.

Cette année, les revenus courants obligataires ont augmenté suite au versement des premiers coupons de la dette Abeille Assurances. Les revenus courants de l'immobilier, des actions et des participations ont également augmenté. Pour rappel, en 2020, ces revenus avaient baissé suite aux recommandations gouvernementales de limiter le versement de dividendes. Par ailleurs, la cession du fonds immobilier MF Santé a permis de percevoir 27,2 millions d'euros de revenus.

Les plus-values réalisées s'élèvent à 24 millions d'euros, en hausse de 63 millions par rapport à fin 2020.

Les principales contributions positives sont les plus-values réalisées sur les OPC actions (13,7 millions d'euros), les fonds de private equity (7,2 millions d'euros) et les OPC obligataires (5,3 millions d'euros).

Les principales contributions négatives sont les moins-values réalisées sur les OPC monétaires ayant servi de support d'attente entre l'émission de la dette Macif SAM et l'acquisition d'Abeille Assurances (2,4 millions d'euros). On notera également des dotations à la provision pour dépréciation durable passées notamment sur Prévoyance Aésio Macif (2 millions d'euros) et les vignobles (1,6 million d'euros).

Le taux de rendement comptable des placements (marge financière, hors intérêts de la dette subordonnée, rapportée à la valeur nette comptable moyenne) s'établit à 2,0 % contre 1,1 % en 2020.

Le taux de rendement comptable calculé sur les seuls cantons IARD ressort à 2,4 %.

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Autres produits non techniques	405	-	405
Autres charges non techniques	-12 801	-19 497	6 696
Résultat exceptionnel	6 308	-26 462	32 770
Participation / Intéressement	-48 321	-46 545	-1 776
Impôt sur les sociétés	-42 833	-39 574	-3 259
Dépenses et revenus non techniques	-97 243	-132 078	34 835
Produits financiers nets alloués au non technique	31 343	12 894	18 448
Solde des éléments non techniques	-65 901	-119 184	53 283

Le solde des éléments non techniques ressort à -65,9 millions d'euros soit une variation positive de 53,3 millions par rapport à 2020.

Les autres charges non techniques (-12,8 millions d'euros) correspondent principalement aux subventions récurrentes versées par Macif SAM (Skipper, MPPM, FonsoMacif, Fondation Macif, etc.).

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2021 de 6,3 millions d'euros est marqué par des reprises sur amortissement dérogatoires.

La participation et l'intéressement s'élèvent à 48,3 millions d'euros en légère hausse comparée à l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés atteint 42,8 millions d'euros en 2021 ; il est composé de 34 millions d'IS et de 9 millions d'euros de taxe sur les excédents de provision (TEP).

L'IS est en diminution de -5 millions d'euros en lien avec la baisse du résultat fiscal.

Un boni de 161 millions d'euros sur l'automobile a pour conséquence une hausse de la TEP.

Le passage du résultat comptable avant IS au résultat fiscal est majoritairement impacté par la fiscalisation des plus-values latentes (209 OA). Les principaux éléments de retraitements fiscaux sont :

- ▶ écart valeur liquidative 209 OA (plus-values latentes) : 75 millions d'euros ;
- ▶ dividende, régime mère-fille : -26 millions d'euros ;
- ▶ provisions pour sinistres à payer : -11 millions d'euros.



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Macif SAM.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Macif SAM a adopté de longue date un système de gouvernance moniste (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration.

B.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. COMPOSITION

Au 31 décembre 2021, le conseil d'administration est composé, outre les trois administrateurs élus par les salariés, de dix-huit administrateurs représentant les sociétaires.

Les administrateurs représentant les sociétaires de Macif SAM sont élus pour une durée de six ans par les représentants des sociétaires réunis en assemblée générale, après avis du comité des sélections Groupe.

Les administrateurs représentant les salariés sont élus par les salariés, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, pour une durée de trois ans.

Pour être éligibles, les administrateurs doivent être sociétaires de Macif SAM, à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles dans la limite de deux renouvellements maximum et renouvelés par tiers tous les deux ans. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

2. RÔLE

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu de la réglementation des entreprises d'assurance. Il arrête notamment les comptes sociaux, examine les rapports exigés par la réglementation et décide des rappels ou ristournes de cotisations éventuelles.

Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 22 des statuts de Macif SAM :

- ▶ il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ;
- ▶ sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social :
 - il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société,
 - il règle par ses délibérations les affaires qui le concernent,
 - il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,
 - il donne son autorisation préalable aux conventions dites réglementées ;

- ▶ il peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, sociétaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés ;
- ▶ il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou au directeur général et au directeur général délégué par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

Par ailleurs, le conseil d'administration de Macif SAM s'assure du pilotage du métier IARD, des entités Macifilia et Thémis.

3. RÔLE DU PRÉSIDENT

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il rend compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le président du conseil d'administration assure la représentation de Macif SAM au plan politique.

Le conseil d'administration du 6 janvier 2021 a élu Monsieur Philippe Perrault en qualité de président du conseil d'administration.

Au nombre de trois au 31 décembre 2021, les vice-présidents suppléent le président du conseil d'administration dans le cadre de missions ou activités qui leur sont déléguées par le président, sur mandat spécifique de ce dernier.



Philippe Perrault
Président



Pierre Gros
Vice-Président



Jean-Louis Grosse
Vice-Président



Claude Verne
Vice-Président

B.1.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE

1. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à la réglementation, Jean-Philippe Dogneton, directeur général de Macif SAM, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Macif SAM. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de la société au conseil d'administration, avec l'appui des dirigeants des entités concernées.

2. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Le conseil d'administration du 6 janvier 2021 a nommé, sur proposition de Monsieur Jean-Philippe Dogneton, Monsieur Nicolas Bouffard en qualité de directeur général délégué.

Sur proposition du directeur général, les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration.

Le directeur général et le directeur général délégué sont les dirigeants effectifs de Macif SAM.

L'organigramme de la direction générale de Macif SAM au 31 décembre 2021 est le suivant :



B.1.3 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée de délégués nationaux de Macif SAM élus directement par les sociétaires pour quatre ans et choisis parmi ces derniers.

Les sociétaires à jour de leurs cotisations élisent également tous les quatre ans, en section de vote et sur un scrutin de liste unique, les délégués de proximité.

Le délégué national anime les délégués de proximité sur son territoire.

Le délégué de proximité est en charge de la représentation des sociétaires dans les territoires afin d'assurer le lien entre le sociétaire et son représentant à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration détermine le périmètre géographique des sections de vote et fixe, conformément au règlement de vote qu'il adopte, le nombre de délégués nationaux et de délégués de proximité. Le nombre de délégués nationaux membres de l'assemblée générale ne peut être ni inférieur à cent, ni supérieur à trois cents.

Chaque sociétaire est obligatoirement inscrit à une section de vote qui correspond à son territoire Macif.

B.1.4 FONCTIONS CLÉS

Au 31 décembre 2021, les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein de Macif SAM sont représentées ci-après.



Frédéric Prompt

Fonction clé gestion des risques



Laurent Gervais

Fonction clé actuarielle



Dominique Chaignon

Fonction clé audit interne



Christophe Raballand

Fonction clé vérification de la conformité

Les responsables des fonctions clés audit interne et vérification de la conformité sont communs au Groupe. Le correspondant pour la fonction clé :

- ▶ audit interne, est M. Jean-Philippe Dogneton ;
- ▶ vérification de la conformité, est Mme Sophie Guilbaud-Maury.



Sophie Guilbaud-Maury

Correspondante
Fonction clé vérification de la conformité

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Seules figurent dans cette section, les spécificités de Macif SAM par rapport au chapitre Groupe.

B.3.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques piloté par le directeur des risques et du contrôle permanent Macif SAM est déployé sur le périmètre Macif SAM en lien avec celui d'Aéma Groupe.

B.3.1.1 DISPOSITIFS ET PROCESSUS

1. CADRE GÉNÉRAL – CORPUS DE POLITIQUES ÉCRITES

Le système de gestion des risques s'inscrit dans un cadre général défini par le corpus de politiques écrites de Macif SAM qui sont celles de l'affiliée Macif, et le cadre d'appétence aux risques.

1.1 CORPUS DE POLITIQUES ÉCRITES

Les politiques écrites de l'affiliée Macif/Macif SAM s'inscrivent dans le dispositif défini par la direction des Risques Groupe.

En sus du corpus de politiques Aéma Groupe déployées sur son périmètre, l'affiliée Macif SAM a défini les politiques assurantielles suivantes : réassurance, provisionnement dossier IARD, souscription IARD, commerciale.

Par ailleurs, l'affiliée Macif SAM a formalisé deux politiques financières au lieu d'une seule sur le Groupe : gestion actif passif et risques investissement & concentration / liquidité.

1.2 FOCUS SUR LE PROCESSUS DE VALIDATION

La politique de l'affiliée Macif, commune à celle de Macif SAM, suit le processus de validation suivant :

- ▶ présentation au référent gouvernance qui se positionne à la fois sur le fond et la forme de la politique ;
- ▶ présentation au comité des risques Macif pour avis ;
- ▶ présentation au conseil d'administration Macif pour validation.

2. DÉCLINAISON DU CADRE GÉNÉRAL EN QUATRE DISPOSITIFS

Ces dispositifs (ORSA, cadre d'appétence aux risques, cartographie des risques et tableau de bord des risques) sont détaillés dans le chapitre Groupe correspondant.

Le cadre d'appétence aux risques validé en conseil d'administration Macif SAM du 26 février 2020, a été reconduit en 2021.

B.3.1.2 PLACE DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DANS L'ORGANISATION

L'articulation de la gouvernance globale de la gestion des risques avec les autres directions est un préalable à la bonne maîtrise des risques.

L'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur, et la complexité des risques inhérents aux activités de Macif SAM est assurée par les parties prenantes au système de gestion des risques :

- ▶ l'organe d'administration, de gestion et de contrôle ;
- ▶ la direction des risques et du contrôle permanent ;
- ▶ les opérationnels ;
- ▶ les acteurs du contrôle et du suivi.

Macif SAM a mis en place une réunion trimestrielle avec la direction générale Macif et ses dirigeants effectifs ainsi que les responsables des fonctions clés.

Depuis novembre 2017, un comité de gestion des risques a été mis en place. Il centralise, suit et traite l'ensemble des missions de la filière risque.

B.3.2 ÉVALUATION DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

1. L'ORSA DANS L'ORGANISATION

Macif SAM ne présente pas de spécificités par rapport au Groupe.

2. DESCRIPTION DU PROCESSUS ORSA

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est un élément essentiel du système de gestion des risques. Aligné avec l'exigence réglementaire, l'ORSA se veut outil du cadre décisionnel des revues stratégiques annuelles et levier de maîtrise des risques, et fait partie intégrante de la gouvernance de l'Affiliée Macif.

Il consiste en une approche prospective sur un horizon de cinq ans du plan économique, d'évaluation des risques et de la solvabilité.

Sur la base des résultats de l'ORSA, des actions de maîtrise ou réduction des risques (décisions de gestion) peuvent être mises en œuvre dans le but de limiter les risques mais également en réponse à la survenance d'événements défavorables ou au franchissement de seuils d'alerte/de limites.

Dans le cadre de l'analyse de son profil de risque, Macif SAM a procédé à une évaluation des paramètres à partir de données propres à l'entreprise (USP) pour les risques « non-vie » et « santé assimilée à la non-vie » de la formule standard, sur cinq lignes d'activité.

3. DISPOSITIF TRANSITOIRE 2021

L'ORSA 2021 de Macif SAM s'est inscrit dans les travaux pilotés par la direction gestion des risques du Groupe et réalisés entre novembre 2020 et avril 2021, en s'appuyant sur la cartographie des risques 2020.

Les résultats figurent dans le rapport unique ORSA du Groupe qui a été présenté pour avis en comité des risques Groupe du 15 juin 2021 et approuvé par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle lors des conseils d'administration de Macif SAM du 29 juin 2021 et de la Sgam du 30 juin 2021 avant d'être transmis à l'ACPR.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction d'audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.6 Fonction actuarielle

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.7 Sous-traitance

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



C. PROFIL DE RISQUE

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Le profil de risque est caractérisé par la nature et le niveau de risques auxquels l'organisme est exposé.

La cartographie des risques est un moyen d'identifier les risques majeurs qui reflètent les points de vulnérabilité les plus importants de Macif SAM. Ils peuvent faire l'objet de modélisation dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.

L'identification des risques majeurs a été effectuée en regard du nouveau plan stratégique Macif « Ma Préférence, Ensemble vers l'excellence relationnelle » sur la base d'entretiens avec le comité de direction.

Ce plan stratégique est construit autour de quatre grandes ambitions :

- ▶ être reconnu par ses sociétaires comme le numéro un de la relation client grâce à une excellence relationnelle renforcée ;
- ▶ être reconnu par ses collaborateurs comme un employeur de référence, responsable et digne de confiance ;
- ▶ être un acteur engagé dans des grandes causes sociétales, en particulier en faveur de la jeunesse, de l'environnement et des publics fragiles..

L'évaluation du profil de risque de Macif SAM a fait ressortir comme risques majeurs les risques suivants :



C.1 Risque de souscription

Pour Macif SAM, le risque de souscription est principalement composé du risque non-vie : il est lui-même constitué des risques de prime, de réserve et catastrophe.

Par ailleurs Macif SAM est exposé au risque santé en lien avec le contrat garantie Accident, ainsi qu'au risque vie via les provisions mathématiques de rentes issues des contrats automobile et garantie Accident (risques de longévité, révision et frais).

Des travaux sont menés tous les ans sur plusieurs lignes d'activités non-vie, dans le cadre du suivi des données propres à l'entreprise (USP) Macif SAM.

C.1.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module souscription est de : 29,8 %

Les parts du SCR du module souscription sont les suivantes :

- ▶ souscription non-vie : 23,2 %
- ▶ souscription santé : 5,2 %
- ▶ souscription vie : 1,4 %

C.1.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Au regard de ce qui précède, un suivi et des études ponctuelles (production, sinistralité : fréquence, coût moyens, tardifs, écoulement des antérieurs) sont effectués par Macif SAM et portés à la connaissance des instances Macif.

La protection de ce risque est assurée par la mise en place :

- ▶ de politiques tarifaires, souscription, gouvernance et surveillance des produits et provisionnement par direction métier ;
- ▶ de veille réglementaire et de lobbying permettant de suivre et d'anticiper tout élément susceptible d'impacter les activités de Macif SAM ;
- ▶ d'une couverture en réassurance révisée annuellement afin de s'adapter aux évolutions en fonction des besoins.

Conformément à l'article R. 354-6 du Code des assurances, la fonction actuarielle émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance. L'efficacité de ce programme est ainsi analysée chaque année et figure dans le rapport actuariel qui est présenté au conseil d'administration. Les scénarios envisagés dans le rapport actuariel, malgré leur sévérité, n'entraînent pas de fragilisation excessive du ratio de solvabilité.

C.1.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Un test de sensibilité à date sur l'inflation du ratio de solvabilité a été simulé.

C.2 Risque de marché

Les risques de marché auxquels Macif SAM est soumise sont liés aux variations des prix des actifs qui dépendent eux-mêmes de l'évolution des taux d'intérêts et des spreads de crédit, des marchés des actions et de l'immobilier.

Un assureur non-vie est plus naturellement exposé à la baisse des taux (situation dans laquelle l'évolution des provisions à la hausse se fait de façon plus marquée que celle des plus-values obligataires), ce qui est le cas de Macif SAM.

Le risque actions Macif SAM a deux composantes : l'une liée aux détentions stratégiques qu'elle détient, l'autre à ses actions de placement.

C.2.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module marché est de : 65,4 %

Le SCR marché se décompose en :

- ▶ risque de taux d'intérêt : 5,3 %
- ▶ risque action : 57,3 %
- ▶ risque immobilier : 8,5 %
- ▶ risque de spread : 24,1 %
- ▶ risque de change : 1,3%
- ▶ risque de concentration : 3,6 %

C.2.2 DISPOSITIF D'ANALYSE DU RISQUE ET D'ATTÉNUATION

Au regard de ce qui précède, chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi au travers de reporting aux différentes instances de Macif SAM.

La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la stratégie d'investissement et de l'allocation des actifs de Macif SAM. Les décisions les plus importantes en matière de gestion actif-passif, à minima les allocations stratégiques, sont présentées pour validation au conseil d'administration Macif après avis du comité des Risques Macif.

Le suivi de l'allocation des placements par classe d'actifs est par ailleurs présenté périodiquement au comité des Risques Macif.

Des groupes de travail peuvent être mis en place dans le cas de situations particulièrement adverses.

Concernant les risques financiers découlant des investissements, des moyens de protection et de surveillance ont été mis en place. Ils correspondent aux limites d'investissements définies et intégrées aux mandats de gestion.

C.2.3 DESCRIPTION DE LA MANIÈRE DONT LES ACTIFS ONT ÉTÉ INVESTIS CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE LA « PERSONNE PRUDENTE »

Macif SAM ne présente pas de spécificités sur ce point par rapport au Groupe.

C.2.4 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

► Test de sensibilité à date

Pour mesurer la résistance de Macif SAM à la survenance de certains risques majeurs, des tests de sensibilité à date du ratio de solvabilité aux variations de différents paramètres sont effectués.

► Scénarios de stress prospectifs

Un scénario simulant une baisse violente des taux en 2021 puis un maintien des taux négatifs sur toute la période a été joué. Ce scénario simule également une hausse des spreads en 2021 puis une décroissance sur le reste de la période.

Un scénario simulant une hausse brutale des taux en 2021 puis une croissance lente sur le reste de la période. Ce scénario simule la même évolution des spreads que pour le scénario « taux négatifs ».

C.3 Risque de crédit

Pour Macif SAM, ce risque est principalement lié aux créances sur les réassureurs et sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

C.3.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module crédit est de : 1,2 %

C.3.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Dans le cadre de l'évaluation réglementaire de la solvabilité, les comptes à terme et comptes sur livret sont suivis au sein de ce risque. Celui-ci est avéré en cas de défaut de la contrepartie bancaire.

Concernant la réassurance, le principe d'une répartition des risques sur un nombre suffisant de réassureurs est retenu. Parallèlement, une vérification est faite tout au long du processus de placement des couvertures afin d'assurer un bon équilibre des participations en évitant le plus possible tout risque d'hyper concentration mais aussi tout risque de dilution trop prononcé.

Sur la partie financière, des règles de dispersion ont été mises en place au niveau d'Aéma Groupe puis déclinées pour chaque entité du Groupe afin de limiter le risque de concentration. Ces règles font partie intégrante de la politique d'investissement et sont suivies trimestriellement au sein du comité d'investissement des entités du Groupe.

C.3.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Les aspects du risque de crédit sont pris en comptes dans les différentes études présentées dans les sous-parties du C.2.

C.4 Risque de liquidité

Seules les spécificités de Macif SAM sont présentées ci-après.

C.4.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

Le risque de liquidité n'est pas considéré comme majeur pour Macif SAM. En effet, la trésorerie disponible et les investissements monétaires permettent d'assurer, sans autre apport, le règlement des prestations sur une période de 81 jours.

C.4.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Le dispositif Macif SAM est similaire à celui d'Aéma Groupe.

C.4.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Des études sont menées tous les ans sur le risque de liquidité.

C.4.4 BÉNÉFICE ATTENDU INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES

L'article 260 du règlement délégué de Solvabilité II définit le bénéfice attendu inclus dans les primes futures. Ce montant, intégré dans les provisions techniques, correspond au bénéfice attendu sur les primes relatives à des contrats d'assurance existants que l'on s'attend à recevoir à l'avenir, mais qui pourraient ne pas être reçues. Le calcul des provisions techniques, primes futures incluses, est réalisé conformément aux hypothèses et méthodes présentées dans la section D.2 du présent rapport.

Aucun bénéfice n'est attendu sur les primes futures (cf l'état quantitatif public S.23.01 qui figure en annexes du présent rapport).

C.5 Risque opérationnel

Seules les spécificités de Macif SAM sont présentées ci-après.

C.5.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module opérationnel est de : 3,5 %

C.5.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Le dispositif Macif SAM est similaire à celui du groupe Aéma Groupe.

C.5.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Macif SAM a simulé un scénario des stress opérationnel « cyberattaque & tempête » au cours duquel un groupe international de hackers souhaitant demander une rançon lance une cyberattaque, avec exfiltration de données et chiffrement des données pendant une tempête de fin d'année (permettant une propagation plus rapide et généralisée du malware).

C.6 Autres risques importants

C.6.1 RISQUE DE CHANGEMENT DE CONTEXTE

Macif SAM ne présente pas de spécificités sur ce point par rapport au Groupe.

C.6.2 EXERCICE PILOTE CLIMATIQUE ACPR

Les principaux objectifs de l'exercice pilote sont formalisés dans la partie Groupe.

Macif SAM a simulé sur l'horizon 2020-2050 les différents scénarios ACPR. Cet exercice a permis de prendre conscience de l'importance du thème composant ces scénarios. Des plans d'actions ont ainsi été mis en place. Parmi eux, la préparation d'ateliers de travail sur le thème « climatique ».



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan de Solvabilité de Macif SAM est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

D.1.1 PLACEMENTS

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

VALORISATION DES PLACEMENTS

PLACEMENTS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	861 998	322 247	539 750
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	16 492 292	11 523 673	4 968 619
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	572 345	251 419	320 926
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	6 230 985	2 356 679	3 874 306
Actions	329 775	236 385	93 389
Actions cotées	312 933	231 996	80 936
Actions non cotées	16 842	4 389	12 453
Obligations	6 724 328	6 450 821	273 508
Obligations d'État	1 442 619	1 354 626	87 993
Obligations d'entreprises	5 266 070	5 081 168	184 902
Titres structurés	15 639	15 027	612
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	2 594 376	2 187 885	406 491
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	40 485	40 485	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	1 155	1 155	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	26	26	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	1 128	1 128	-
Dépôts auprès des cédantes	19 097	19 097	-
TOTAL	17 374 542	11 866 172	5 508 369

Les principaux placements concernent :

- ▶ les détentions dans des entreprises liées, y compris participations : le montant des détentions dans des entreprises liées atteint 6 231 millions d'euros. Dans ce total, Mutavie représente une plus-value latente de 1 926 millions d'euros (évaluation conforme à l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance-vie paru au Journal Officiel du 28 décembre 2019) et Abeille Assurances affiche une plus-value latente de 1 444 millions d'euros ;
- ▶ les obligations : ils représentent 6 724 millions d'euros, soit 41 % du total des placements ;
- ▶ les organismes de placement collectif : ils rassemblent les placements régis par les directives UCITS ou AIFM (directives portant sur les fonds d'investissement). Ils peuvent être investis notamment en immobilier, actions, produits monétaires et obligations. Ils représentent 2 594 millions d'euros, soit 16 % du total des placements.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes et à la réévaluation des participations soumises aux normes Solvabilité II.

D.1.2 AUTRES ACTIFS

VALORISATION DES AUTRES ACTIFS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	70 139	-70 139
Immobilisations incorporelles	-	181 092	-181 092
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	803 414	901 784	-98 370
Créances nées d'opération d'assurance	159 493	801 994	-642 502
Créances nées d'opération de réassurance	70 396	72 010	-1 614
Autres créances (hors assurance)	333 744	240 504	93 239
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	106 194	106 194	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	42 731	44 497	-1 766
TOTAL	1 515 972	2 418 216	-902 244

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- ▶ **les frais d'acquisition différés et immobilisations incorporelles** : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de 251 millions d'euros ;
- ▶ **les créances d'assurance** : en normes françaises, elles sont maintenues en totalité pour leur valeur nette comptable. La valeur en normes Solvabilité II est minorée de 643 millions d'euros ;
- ▶ **les autres créances (hors assurance)** : l'ensemble des créances non liées à l'activité d'assurance (créances envers le personnel, l'État, les collectivités locales et les organismes publics, ainsi que les débiteurs divers) est maintenu à la valeur nette comptable car l'échéance de ces créances est inférieure à un an. Cette ligne comprend également la valorisation des créances envers une filiale du Groupe (Mutavie). Il s'agit des actifs de couverture relatifs aux engagements sociaux envers les salariés (IFC, FET, Article 39).
- ▶ **les créances de réassurance font l'objet d'un double retraitement** :
 - élimination des créances de réassurance brutes attachées aux sociétaires mensualisés : néant ;
 - élimination des provisions pour créances douteuses : néant.

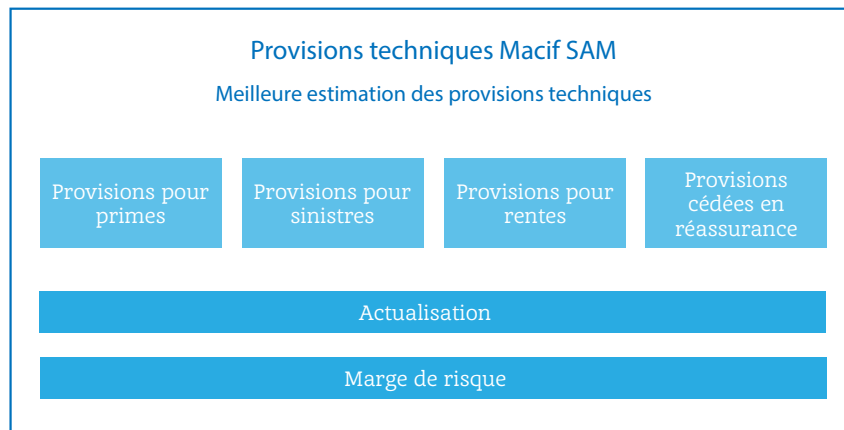
Ces deux retraitements ont un impact nul sur le bilan en norme Solvabilité II.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 PRINCIPES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi que l'actualisation sont différentes selon le type de provision.



1.1 Provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille. Elle est calculée par groupe homogène de risques.

Les créances sur les assurés relatives aux primes d'assurance des sociétaires bénéficiant d'un fractionnement de leur cotisation sont déduites.

1.2 Provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions pour sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

Les prestations à régler dans le futur, composées des règlements de sinistres en principal, nets des recours à percevoir, et des dépenses liées aux frais, sont évaluées distinctement puis actualisées globalement.

Règlements de sinistres à verser

La méthode d'évaluation des règlements de sinistres est adaptée en fonction de la typologie du sinistre. Les trois catégories ci-après sont distinguées :

- ▶ les sinistres « graves » : dépassant au moins une fois un seuil prédéfini ;
- ▶ les sinistres « catastrophes » : liés à un événement climatique ou catastrophe naturelle important ;
- ▶ les sinistres « attritionnels » : sinistres non affectés aux deux catégories précédentes.

1.3 Provisions pour rentes

La meilleure estimation des provisions pour rentes représente la valeur estimative des arrérages, y compris frais de gestion, des rentes en service à fin 2021.

Elle est calculée rente par rente en fonction du risque sous-jacent (décès ou invalidité), des lois biométriques et de la nécessité ou non de revaloriser les prestations.

Les tables de mortalité utilisées sont, soit des lois d'expérience internes pour les rentes invalidité et les rentes éducation suite à un décès, soit des tables réglementaires (TGF/TGH 05) pour les rentes décès versées aux conjoints.

Les rentes contractuelles et les rentes responsabilité civile versées au titre des accidents survenus à partir du 1^{er} janvier 2013 sont revalorisées annuellement sur la base d'un vecteur d'inflation qui suit les hypothèses financières du groupe Aéma Groupe.

1.4 Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance correspond à la provision comptable. Les garanties responsabilité civile (à déroulement long) sont néanmoins majorées du résultat d'une simulation sur les sinistres individuels graves. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

1.5 Actualisation

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions pour primes, pour sinistres et pour rentes est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés être répartis de manière homogène sur l'année.

Concernant l'actualisation des flux de sinistres cédés aux réassureurs, les paiements sont supposés avoir lieu six mois après chaque date de clôture annuelle des comptes communiqués aux réassureurs, soit une actualisation de dix-huit mois pour le flux de trésorerie de première année.

2. MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Macif SAM pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

3. CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Macif SAM utilise la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

L'annulation de la correction pour volatilité génère une diminution des taux de couverture du SCR (de -2 points) et du MCR (de -8 points).

D.2.2 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2021 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ IMPORTANTE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	230 068	34 220	264 288	-665	263 623
Non-vie	4 897 989	291 461	5 189 450	-778 937	4 410 514
Santé similaire à la vie	793 150	49 580	842 731	-23 813	818 918
Vie	778 432	47 336	825 768	-	825 768
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	6 699 639	422 598	7 122 237	- 803 414	6 318 823

La meilleure estimation des provisions brutes 2021 s'élève à 6 700 millions d'euros et est composée à 77 % de provisions non-vie (provisions pour primes et pour sinistres) et à 23 % de provisions vie (provisions de rentes).

La marge de risque s'élève à 423 millions d'euros, soit 6 % du montant total de la meilleure estimation des provisions techniques brutes.

Les cessions en réassurance représentent 11 % des provisions brutes, soit 803 millions d'euros.

Au global, les provisions techniques nettes en normes Solvabilité II s'élèvent à 6 319 millions d'euros.

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Hors retraitement des frais d'acquisition reportés et des créances attachées aux sociétaires, les provisions nettes Solvabilité II 2021 sont inférieures de 556 millions d'euros aux provisions techniques normes françaises.

Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- ▶ sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés tandis qu'ils ne le sont pas en normes françaises (exceptés pour les versements sous forme de rentes via des taux techniques réglementaires) pour un impact de +681 millions d'euros ;
- ▶ les flux futurs de paiements sont estimés selon une vision prudente sous les normes françaises et une vision économique sous Solvabilité II pour un impact de +297 millions d'euros.

Notamment, sous Solvabilité II, des tables d'expérience basées sur la mortalité réelle du portefeuille de Macif SAM sont utilisées pour estimer les provisions de rentes en invalidité alors que les tables réglementaires du Code des assurances (construites sur la population masculine française) sont prises en compte en normes françaises.

Ces deux efforts sont en partie compensés par l'ajout d'un complément de provisions (marge de risque) pour un montant de -423 millions d'euros.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, différents tests de sensibilité sont réalisés :

- ▶ sur les hypothèses de calcul présentant un risque d'incertitude important :
 - augmentation du nombre de sinistres graves Responsabilité civile Automobile ;
 - diminution des taux de mortalité utilisés pour la meilleure estimation des provisions de rentes (constituées et potentielles) ;
 - hausse du coût moyen des sinistres graves Responsabilité civile Automobile ;
 - augmentation du ratio sinistres/cotisations retenu dans le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes.
- ▶ sur les hypothèses économiques :
 - augmentation de l'inflation utilisée dans le calcul de la meilleure estimation des provisions mathématiques de rentes et dans le traitement des capitaux constitutifs ;
 - variation de la courbe des taux servant à l'actualisation des provisions techniques.

En conclusion de ces tests, le niveau des provisions techniques s'avère sensible à l'incertitude pesant sur les hypothèses de projection des futurs sinistres graves Responsabilité civile Automobile, mais beaucoup moins à l'incertitude sur l'espérance de vie des rentiers ou au niveau des taux de frais et autre ratio sinistres/cotisations. Les paramètres économiques, que sont la courbe des taux et l'inflation, peuvent faire varier de façon significative le niveau des provisions techniques.

D.3 Autres passifs

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	9 432	-	9 432
Provisions autres que les provisions techniques	7 803	38 737	-30 934
Provisions pour retraite	133 404	-	133 404
Dépôts des réassureurs	94 260	94 260	-
Passifs d'impôts différés	520 292	-	520 292
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	1 585 290	1 351 733	233 557
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	20 704	20 649	55
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 720	3 776	-55
Autres dettes (hors assurance)	252 593	289 242	-36 649
Passifs subordonnés	2 298 219	2 305 097	-6 879
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	2 298 219	2 305 097	-6 879
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2 115	2 115	-
Total hors passifs subordonnés et passifs d'impôts différés	2 109 321	1 800 510	308 811
TOTAL	4 927 832	4 105 608	822 224

D.3.1 DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Le détail des passifs subordonnés de Macif SAM est présenté dans le chapitre d'Aéma Groupe section D.3. Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

D.3.2 DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- ▶ **passifs éventuels** : chaque poste du hors bilan est analysé selon un arbre de décision afin de déterminer s'il correspond à une obligation potentielle significative, auquel cas il est comptabilisé en passifs éventuels du bilan Solvabilité II pour sa valeur dans le hors bilan. Ce poste est porté majoritairement en 2021 par des engagements de versements à des fondations ;
- ▶ **provisions autres que les provisions techniques** : cette ligne regroupe essentiellement les provisions pour risques et charges, les provisions pour litiges, les provisions pour perte de change et les autres provisions pour risques. Les principaux retraitements en normes Solvabilité II sont l'annulation des amortissements dérogatoires pour 28 millions d'euros en 2021 ;
- ▶ **provisions pour retraite** : cette ligne comprend l'ensemble des passifs sociaux envers les salariés (Art. 39, congés anniversaire, compte épargne temps, indemnités fin de carrière, formule épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs pour un montant total de 133 millions d'euros en normes Solvabilité II ;

- ▶ **dépôts des réassureurs** : les dépôts d'espèces reçus des réassureurs sont maintenus pour leur valeur comptable dans le bilan Solvabilité II ;
- ▶ **passifs d'impôts différés** : les différences liées à des décalages temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Au 31 décembre 2021, les impôts différés passifs représentent 520 millions d'euros. Pour le calcul des impôts différés, un taux de 25,83 % est appliqué à l'ensemble des retraitements entre le bilan comptable normes françaises et le bilan Solvabilité II, à l'exception des plus-values latentes des participations stratégiques qui sont taxées au taux de 3,10 %.



E GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

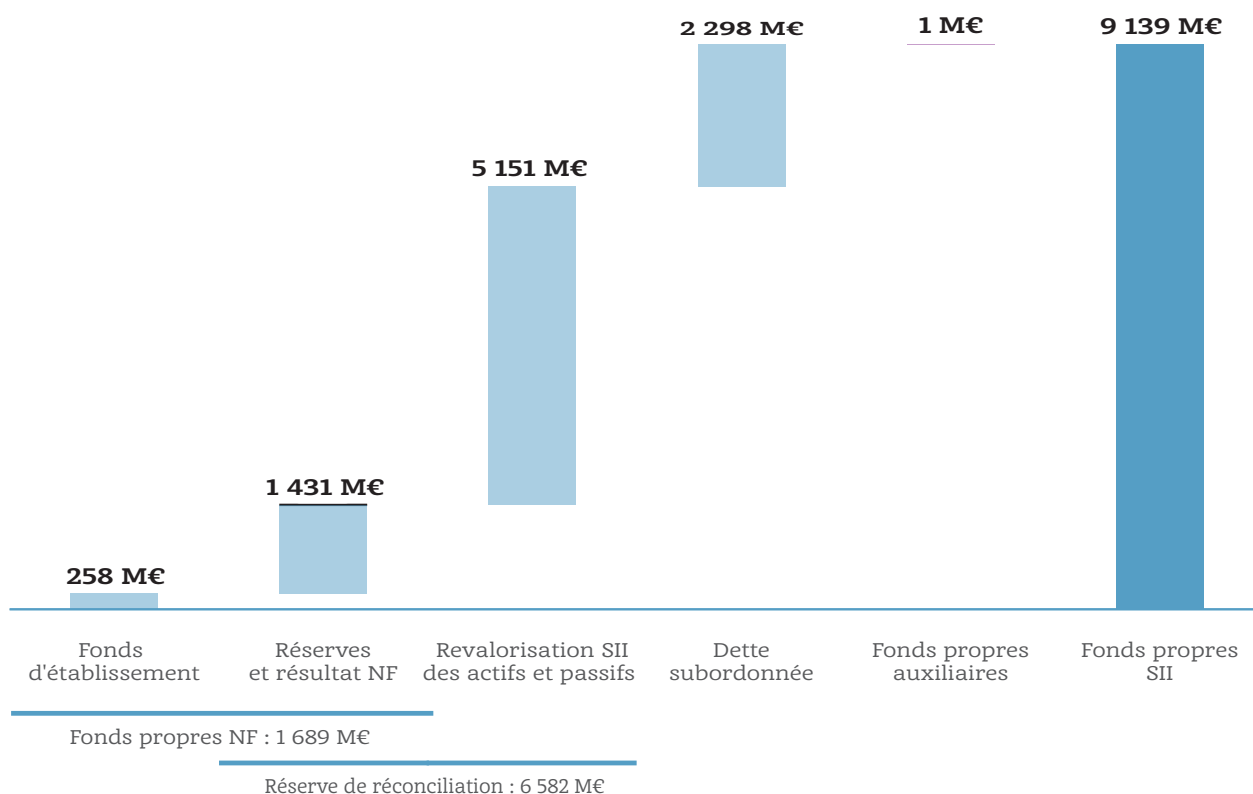
E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique " chapeau " de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration Aéma Groupe du 30 juin 2021, puis déclinée par Macif SAM. Cette politique a été validée par le conseil d'administration Macif SAM du 15 décembre 2021.

La politique de gestion des fonds propres a pour objet de définir les principes communs de pilotage des fonds propres Solvabilité II admis en couverture des besoins de solvabilité (capital de solvabilité requis - " SCR " et minimum de capital requis - " MCR ") tant en terme de montant que de qualité, ainsi que les principes de gouvernance associés.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2021



LES FONDS PROPRES DE BASE

Les postes alimentant les fonds propres de base Solvabilité II de Macif SAM sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

LES FONDS PROPRES AUXILIAIRES

Macif SAM en tant que société d'assurance mutuelle, et comme indiqué dans ses statuts, a la possibilité d'exercer un rappel de cotisations envers ses sociétaires « s'il s'avérait ultérieurement que la cotisation normale n'était pas suffisante pour assurer l'équilibre des opérations ».

Le 15 février 2018, l'ACPR a renouvelé son autorisation à Macif SAM d'inclure dans ses fonds propres auxiliaires les créances futures qu'elle pourrait détenir sur ses membres par voie de rappels de cotisations. Ce montant de fonds propres tient compte d'un taux de rappel des cotisations, d'un taux de recouvrement et de l'impôt sur les sociétés.

Toutefois, cette autorisation ne porte à ce stade que sur une part minoritaire des contrats de la Macif. Elle n'a donc pas d'impact significatif sur sa solvabilité réglementaire.

DETTE SUBORDONNÉE

Les passifs subordonnés s'élèvent en 2021 à 2 298 millions d'euros et se décomposent en deux catégories de titres (1 772 millions d'euros provenant de titres subordonnés remboursables et 526 millions d'euros issus de titres subordonnés perpétuels).

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2021	2020	Var. 2021/2020
Fonds propres de niveau 1	7 366 557	5 321 339	2 045 219
Fonds propres de base niveau 1 non restreint	6 840 445	5 191 402	1 649 043
Fonds propres de base niveau 1 restreint	526 112	129 937	396 176
Fonds propres de niveau 2	1 276 627	439 969	836 658
Fonds propres de base niveau 2	1 275 955	439 296	836 659
Fonds propres auxiliaires niveau 2	671	673	-1
Fonds propres de niveau 3	496 151	-	496 151
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	9 139 335	5 761 308	3 378 028

Fonds propres de base

Les principes de classification des fonds propres de base de Macif SAM sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Titres subordonnés

Une partie des passifs subordonnés décrits dans le chapitre Groupe en partie D.3 sont positionnés par niveau dans les fonds propres de base selon les règles des dispositions transitoires prévues à l'article R.351-27 du Code des assurances :

- ▶ Macif SAM détient des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis en 2014, soumis à la limite des 50 % selon les normes Solvabilité I, et qui ne seraient pas classés en fonds propres de niveau 1 ou 2 sans mesures transitoires ; ces titres sont donc classés en niveau 1 restreint par application de la mesure transitoire ;
- ▶ Macif SAM détient également des titres subordonnés remboursables émis en 2013, soumis à la limite des 25 % selon les normes Solvabilité I et donc classés en fonds propres de niveau 2 par application de la mesure transitoire.

De plus, dans le cadre de l'acquisition d'Abeille Assurances, Macif SAM a émis trois souches d'emprunts subordonnés en juin 2021 :

- des titres subordonnés à durée indéterminée classés en niveau 1 ;
- des titres subordonnés remboursables classés en niveau 2 ;
- des titres subordonnés remboursables classés en niveau 3.

Les fonds propres Solvabilité II disponibles augmentent entre 2020 et 2021 de 3 378 millions d'euros. Cette variation est principalement liée aux effets induits par l'acquisition d'Abeille Assurances en septembre 2021 (hausse des plus-values latentes) ainsi qu'à l'opération de financement associée (émission de dettes subordonnées).

Fonds propres auxiliaires

Un rappel de cotisations, après avoir été appelé, présente les caractéristiques d'un élément de fonds propres de base de niveau 1. Conformément à l'article 75 du règlement délégué 2015/35, les fonds propres découlant de la faculté de rappel de cotisations sont donc classés en fonds propres auxiliaires de niveau 2.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Alors qu'au 31 décembre 2020, l'ensemble des exigences en matière de limites de fonds propres étaient respectées, le classement des fonds propres disponibles par niveau au 31 décembre 2021 induit un montant de 198 millions d'euros de fonds propres Solvabilité II non éligibles. Certaines limites quantitatives sur les fonds propres de niveaux 2 et 3 sont atteintes en lien avec l'opération de financement du rachat d'Abeille Assurances et plus particulièrement l'émission des dettes subordonnées en juin 2021. Le montant des fonds propres Solvabilité II éligible en couverture du SCR de Macif SAM s'élève à 8 941 millions d'euros.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres admis en couverture du MCR sont les fonds propres de base de niveaux 1 et 2, sous certaines limites. Ce dispositif conduit à limiter les fonds propres de niveau 2 à 157 millions d'euros. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 7 524 millions d'euros.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le SCR de Macif SAM est calculé à l'aide de la formule standard. Dans le cadre de l'analyse de son profil de risques, Macif SAM a procédé à une évaluation des paramètres à partir de données propres à l'entreprise (USP) pour les risques « non-vie » et « santé assimilée à la non-vie » de la formule standard.

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

SCR ET MCR CONSTATÉS SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2021	2020	Var. 2021/2020
SCR marché	2 987 467	1 719 912	1 267 555
SCR contrepartie	57 000	56 245	754
SCR souscription vie	61 375	65 303	-3 928
SCR souscription santé	239 510	224 994	14 515
SCR souscription non-vie	1 061 708	1 001 872	59 836
Diversification entre modules	-898 000	-776 748	-121 252
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR NET TOTAL	3 509 060	2 291 579	1 217 481
SCR opérationnel	160 914	156 228	4 686
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-520 292	-468 634	-51 658
SCR NET TOTAL	3 149 682	1 979 173	1 170 509
MCR	787 420	670 974	116 447

Au 31 décembre 2021, le SCR s'élève à 3 150 millions d'euros, soit une variation de +59 % par rapport au 31 décembre 2020. Ceci s'explique principalement par une augmentation du risque de marché. Le rachat d'Abeille Assurances génère un impact conséquent sur le risque marché représentant 83 % de la variation 2021, et plus spécifiquement sur les risques actions et spread. Les conditions économiques et financières observées en 2021 (hausse des taux et croissance du marché actions), pénalisent également le risque de marché. Par ailleurs, les risques de souscription augmentent en raison de la mise à jour des primes et des provisions techniques Solvabilité II.

Alors qu'au 31 décembre 2020, le MCR linéaire est compris dans l'intervalle de 25 % à 45 % du SCR prévu par l'article R352-29 du Code des assurances, le MCR linéaire du 31 décembre 2021 est en deçà du seuil plancher. La valeur du MCR retenue pour le 31 décembre 2021 correspond donc à la valeur plancher, soit 25 % du SCR.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le taux de couverture du SCR, à 284 %, diminue de -7 points par rapport au 31 décembre 2020, du fait d'une hausse plus importante du besoin en capital que celle des éléments éligibles. L'acquisition d'Abeille Assurances au 30 septembre 2021 induit une hausse significative des deux composants du taux de couverture au travers les plus-values latentes et l'émission des dettes subordonnées au bilan prudentiel ainsi qu'un impact conséquent sur le risque marché. En outre, l'augmentation des provisions techniques Solvabilité II impacte défavorablement le besoin en capital (hausse des risques de souscription et opérationnel) mais également les fonds propres Solvabilité II. Enfin, les conditions économiques (hausse des taux, hausse de l'inflation et croissance du marché actions sur l'exercice 2021) ont des impacts significatifs sur le besoin en capital.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 955 % en augmentation de +142 points.

ANNEXE

Liste des filiales et participations

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Filiales : 50 % au moins du capital détenu par la mutuelle			
Compagnie Foncière Macif	Société par actions simplifiée	France	100 %
Siem	Société par actions simplifiée	France	100 %
Macif innovation	Société par actions simplifiée	France	100 %
Macif Participations	Société par actions simplifiée	France	100 %
Macifilia	Société anonyme	France	100 %
Sécurimut	Société par actions simplifiée	France	100 %
Macif Impact ESS	Société par actions simplifiée	France	100 %
Thémis	Société anonyme	France	100 %
Mutavie	Société européenne	France	98 %
Foncière de Lutèce	Société anonyme	France	98 %
Abeille Assurances	Société anonyme	France	85 %
HK Conseil	Société par actions simplifiée	France	80 %
OFI Holding	Société anonyme	France	61 %
Participations : 10 à 50 % du capital détenu par la mutuelle			
Prévoyance Aésio Macif	Société anonyme	France	50 %
Ste d'Ass Prévoyance et Santé	Société anonyme	Algérie	41 %
Inter Mutuelles Entreprises	Société anonyme	France	40 %
Socram Banque	Société anonyme	France	34 %
Groupe iMA	Société anonyme	France	29 %
ESFIN	Société par actions simplifiée	France	24 %
SRS Holding	Société par actions simplifiée	France	18 %
New Alpha Asset Management	Société par actions simplifiée	France	13 %



M U T A V I E

126
SYNTHÈSE

130
ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

138
SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

146
PROFIL
DE RISQUE

153
VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

163
GESTION
DE CAPITAL

167
ANNEXES

SYNTHÈSE



Activité et résultats

- ▶ La collecte brute s'établit à 2 415 millions d'euros, en progression de +13 % par rapport à l'exercice précédent.
- ▶ 56 % de la collecte est réalisée sur des monosupports, 42 % sur des multisupports.
- ▶ 93 % de la collecte est réalisée sur des supports en euros contre 7 % en UC. Le chiffre d'affaires de la prévoyance représente 2 %.
- ▶ Au 31 décembre 2021, le résultat net est de 34,5 millions d'euros, en hausse de +19 % par rapport à l'exercice 2020.

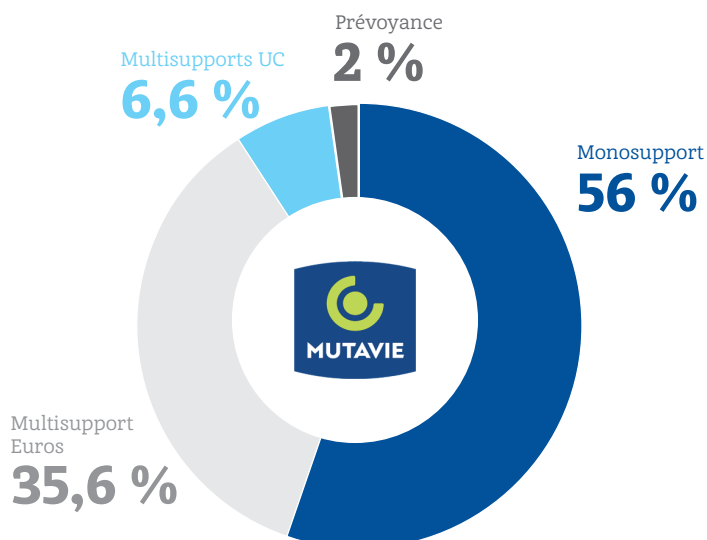
COLLECTE BRUTE

2 415 M€

RÉSULTAT NET

34,5 M€

RÉPARTITION DE LA COLLECTE BRUTE PAR DOMAINE





Gouvernance

Mutavie SE est une Société Européenne (SE) d'assurance à directoire et conseil de surveillance régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts. Les principes de gouvernance de Mutavie s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

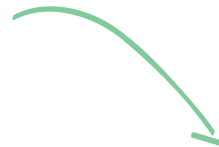
L'assemblée générale du 17 mai 2021 a :

- ▶ nommé en tant que membre du Conseil de surveillance Madame Christiane Heintz, en remplacement du membre démissionnaire Monsieur René Valladon ;
- ▶ procédé au renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaires, à savoir, la société Groupe Y représentée par Monsieur Pierre Froidure et la société MAZARS représentée par Monsieur Pierre de LATUDE.

Le directoire est composé de six membres et le conseil de surveillance de douze membres dont cinq personnes morales.



Profil de risque



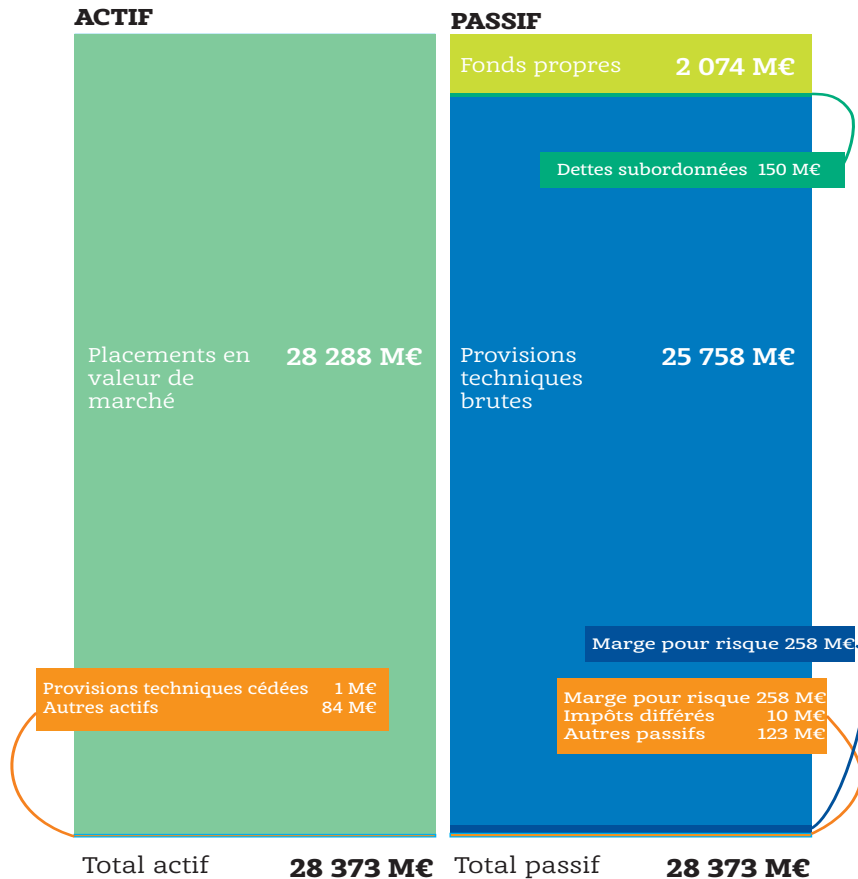
Risques auxquels Mutavie doit faire face :

<p>RISQUES FINANCIERS</p> <p>Marché : 61 % Contrepartie : 3% Liquidité :</p>	<p>RISQUES ASSURANTIELS</p> <p>Souscription vie : 23 % Souscription santé : 3 %</p>
<p>RISQUES OPÉRATIONNELS</p> <p>10 %</p>	<p>RISQUES STRATÉGIQUES</p>

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'Orsa.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR.
- ▶ Le SCR de Mutavie composé à 61 % du risque de marché et à 26 % du risque de souscription (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque).



Bilan prudentiel au 31/12/2021



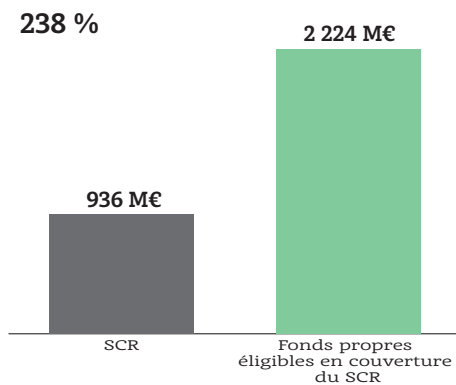
- ▶ Les placements en valeur de marché représentent 99,7 % du total du bilan actif, soit 28 288 millions d'euros.
- ▶ Le montant des provisions techniques est de 25 758 millions d'euros.
- ▶ Les fonds propres Solvabilité II (niveau 1) ressortent à 2 074 millions d'euros dont 1 138 millions d'euros de fonds excédentaires, auxquels s'ajoutent 150 millions d'euros de dettes subordonnées (niveau 2).



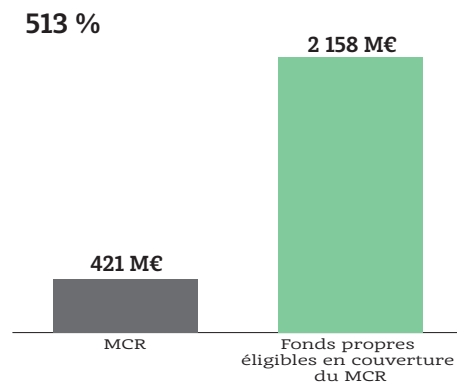
Solvabilité

- ▶ Les exigences de capital (MCR et SCR) sont couvertes par les fonds propres éligibles.
- ▶ Le taux de couverture du SCR passe de 207 % fin 2020 à 238 % à fin 2021, du fait de la baisse du SCR de 95 millions d'euros (soit -9 %) alors que dans le même temps les fonds propres éligibles ont augmenté de 97 millions d'euros (+5 %).
- ▶ La hausse des fonds propres Solvabilité II résulte principalement de la hausse de la réserve de réconciliation et de l'intégration du résultat social 2021.
- ▶ Le SCR diminue sur l'exercice 2021 en raison de l'évolution du contexte économique et du passage du stock de contrats en garantie brute.

COUVERTURE DU SCR



COUVERTURE DU MCR





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 *Activité*

A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE MUTAVIE

DESCRIPTION

Mutavie – Société européenne à directoire et conseil de surveillance, est une entreprise régie par le Code des assurances. Son siège social est situé à Bessines (79000) au 9 rue des Iris. Mutavie est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 315 652 263.

Mutavie publie ses comptes en normes françaises.

POSITION OCCUPÉE PAR MUTAVIE DANS LE GROUPE

Mutavie est filiale de Macif SAM qui détient, au 31 décembre 2021, 590 836 parts du capital de Mutavie sur un total de 600 000 titres, soit une participation de 98,47 %.

Mutavie est une des entités qui porte l'activité épargne retraite assurance-vie du groupe Aéma Groupe.

A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

La liste des participations significatives détenues par Mutavie au 31 décembre 2021 figure en annexe 1. Pour l'ensemble de ces participations, les droits de vote détenus par Mutavie sont identiques au pourcentage de détention.

A.1.3 FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE

1. FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Mutavie est pleinement en marche pour accompagner Macif SAM dans le déploiement du plan stratégique « Ma Préférence » sur la période 2021 – 2023. L'année 2021 a été marquée par des réalisations majeures venant soutenir l'atteinte des ambitions du plan visant à faire de Macif SAM un champion de l'expérience client, un employeur de référence et à positionner la mutuelle d'assurance en acteur engagé, en déclinaison de sa Raison d'être.

Marquée par des événements exceptionnels, 2021 a été toutefois l'année d'un retour progressif à la normale pour les entreprises et les marchés. Après une année 2020 ayant vu le CAC 40 connaître une volatilité importante, 2021 a été marquée par un rebond historique lui permettant d'atteindre son niveau le plus haut en fin d'année. Les Français qui ont pu accumuler une épargne de précaution pendant la première année de crise sanitaire, en ont progressivement orienté une partie vers l'assurance-vie, et la propension à épargner reste encore plus importante que lors des années d'avant-crise. Les agences physiques ont pu rouvrir leurs portes dans le respect des contraintes sanitaires.

Dans ce contexte, de nombreuses incertitudes sanitaires ont subsisté (variants, rebonds du nombre de cas, etc.) mais Mutavie a su s'adapter et se mobiliser pour rester au service de ses adhérents. Sur le plan fonctionnel, le télétravail a été normalisé depuis septembre 2021.

1.1 La diversification progressive de l'épargne

L'assurance-vie reste un instrument de grande qualité qui accompagne, protège et sécurise les épargnants tout au long de leur vie pour financer les études de leurs enfants, préparer leur retraite et leur fin de vie, transmettre un patrimoine. La contraction des rendements obligataires, qui a conduit Mutavie à accompagner ses adhérents vers les unités de compte pour les aider à atteindre leurs objectifs d'épargne, est restée d'actualité en 2021 et restera un sujet capital pour les années à venir. Valoriser son épargne sur la durée passe aujourd'hui par une diversification progressive et maîtrisée sur des supports en unités de compte.

Le succès des produits Multi Vie et Jeewan Patrimoine témoigne de leur adéquation aux besoins de nos adhérents et des épargnants. Ils soutiennent la transformation progressive du portefeuille Mutavie vers les multisupports et les investissements en unités de compte.

Pour préserver le fonds euros dans un contexte de taux bas qui le contraint fortement, Mutavie a adapté en 2021 son niveau de garantie pour l'ensemble du portefeuille, en cohérence avec les pratiques du marché.

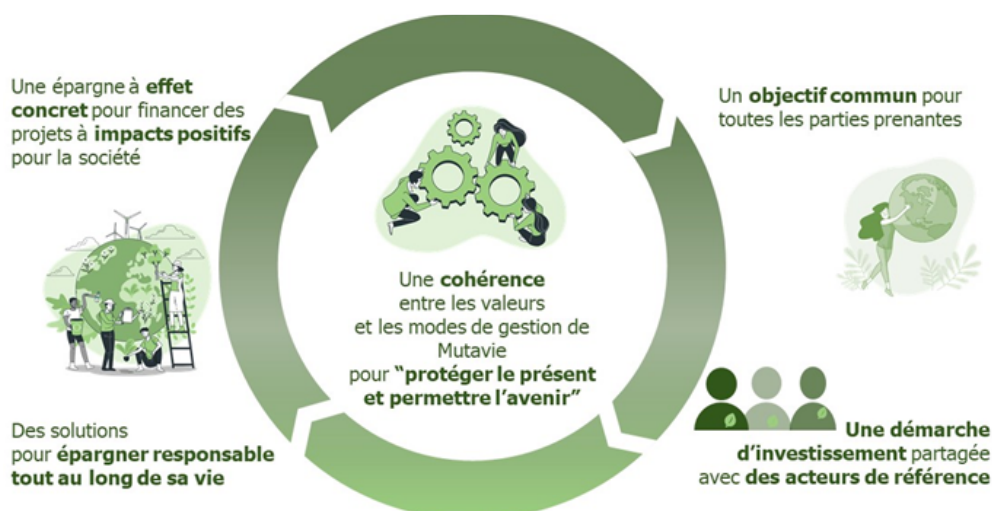
1.2 La préparation de la retraite

En complément de Multi Vie et de Jeewan Patrimoine, Mutavie a lancé un produit d'épargne retraite individuelle, Multi Horizon Retraite, à destination des sociétaires Macif. Ce nouveau produit permet de répondre au mieux à la diversité de besoins de nos adhérents en fonction de leurs projets mais aussi de leur horizon d'épargne. Une accélération de la production de Multi Horizon Retraite est observée à partir de septembre 2021, témoignant de l'intérêt des épargnants porté à ce produit.

AÉSIO mutuelle a choisi de distribuer le produit Multi Horizon Retraite et le contrat de Plan d'Epargne Retraite Obligatoire de Mutavie, dès la fin d'année 2021.

1.3 Une épargne toujours plus responsable

En déclinaison du plan stratégique Macif SAM « Ma préférence » pour la période 2021 - 2023, Mutavie œuvre à inscrire ses offres et services dans une démarche d'engagement et de responsabilité. L'épargne contribue au développement d'entreprises qui intègrent des enjeux de développement durable et de respect de l'environnement ou sert à financer des projets solidaire.



A fin 2021, les unités de comptes présentes sur Multi Vie sont désormais 100 % labellisées ISR d'État, solidaire par Finansol, Greenfin et/ou ESG LuxFLAG. Concernant l'offre PER Multi Horizon Retraite, nos gestions financières horizon retraite, qui constituent la très grande majorité des encaissements, sont également 100 % labellisées.

En outre, six fonds labellisés sont venus étoffer la gamme de Jeewan Patrimoine en 2021. Certains sont dotés d'une triple labellisation ISR d'Etat/ Greenfin / solidaire par Finansol, d'autres d'un ou deux de ces labels.

LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Pour s'assurer de la sincérité de l'approche responsable des unités de compte, les labels sont de très bons repères. En outre, pour renforcer la transparence des fonds responsables, en mars, le règlement européen SFDR est venu imposer de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion. Les unités de compte de Mutavie font désormais l'objet d'une classification selon leur niveau de prise en compte des critères extra-financiers ESG. Les fonds visés par l'article 8 de ce règlement assurent la promotion des critères ESG et les fonds visés par l'article 9 affichent un objectif de durabilité. A fin 2021, toutes les unités de compte de l'offre de Multi Vie relevaient des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

LA LOI PACTE

Promulguée en mai 2019, la loi PACTE est venue imposer aux assureurs vie de nouvelles obligations en matière d'unités de compte responsables, vertes et solidaires. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2022, les assureurs vie devront proposer au moins un fonds labellisé ISR d'État, un fonds solidaire et un fonds labellisé Greenfin. Mutavie propose depuis plusieurs années des fonds labellisés ISR d'État et un fonds solidaire labellisé Finansol et, depuis décembre 2020, l'offre d'unités de compte de Mutavie s'est enrichie d'une unité de compte labellisée Greenfin. Ainsi, c'est avec un an d'avance que Mutavie a répondu aux exigences de labels de la loi PACTE.

1.4 Un service client élargi en 2021

Mutavie place l'adhérent au cœur de ses préoccupations. En respect des mesures préconisées par le gouvernement, les salariés ont alterné entre télétravail et présence sur site tout au long de l'année. Les canaux à distance ont confirmé leur rôle dans le maintien de la qualité de la relation client, l'accessibilité aux services de Mutavie a été élargie en semaine (8h00 à 20h00) et le samedi (9h00 à 17h00) en cohérence avec l'ambition, partagée dans le plan stratégique « Ma Préférence », de faire de la Macif un champion de l'expérience client. L'excellence relationnelle de l'entreprise, reconnue par ses clients et les professionnels, a été consacrée par l'élection de Mutavie comme Service Client de l'Année 2022.

1.5 L'innovation au service de la clause bénéficiaire

L'outil relation client mis en place en 2019, en partenariat avec Testamento, dans le cadre de la digitalisation du parcours client, a évolué au fil des années au service de la gestion des clauses bénéficiaires.

Depuis juillet 2020, l'outil Testamento permet au sociétaire de consulter et de modifier sa clause bénéficiaire à distance en étant guidé, via un process sécurisé avec la signature électronique.

En 2021, ce dispositif est désormais à disposition dans le Portail Epargne des Partenaires lors du process de souscription des contrats Jeewan Patrimoine et Multi Horizon Retraite, en complément des autres produits de la gamme assurance-vie.

1.6 L'optimisation d'un modèle industriel intégré

Pour préserver la justesse de son modèle et garantir le maintien de son équilibre économique avec un partage équitable de la valeur, Mutavie conduit les évolutions nécessaires. En préparation de la dissolution du GIE GERAP (GIE de moyens de la solution informatique de Mutavie), Mutavie a choisi un progiciel de marché pour maintenir la qualité de ses services aux adhérents et préserver le modèle de coût. Ce choix permet de mutualiser les évolutions réglementaires du système d'information avec les autres clients de ce progiciel. Une deuxième étape de la transition vers ce nouvel outil a été franchie en 2021 avec la migration des produits de retraite individuelle et collective.

L'objectif de l'intégration de cet outil dans le système Macif est de proposer à chaque adhérent un parcours relationnel sans rupture quel que soit le canal utilisé.

2. LES FLUX ET LE PORTEFEUILLE

En épargne individuelle, la production d'affaires nouvelles s'élève à 64 691 adhésions, en progression de 14 % par rapport à 2020. Ce bon niveau de production est atteint grâce aux bonnes performances du réseau de points d'accueil physique, des conseillers finance épargne et de la vente à distance.

La collecte brute est en progression de 12,7 % par rapport à 2020 et atteint 2 415 millions d'euros. Il s'agit du montant de collecte brute le plus élevé depuis 2010, soutenu par la reprise des marchés et les taux d'épargne très importants des Français suite à la première année de la crise sanitaire.

La collecte sur les unités de compte atteint 159 millions d'euros, en progression de 76 %. L'encaissement en unités de compte représente 15,4 % de la collecte des contrats multisupports, en hausse de 3,8 points par rapport à l'année 2020. En 2021, Mutavie dépasse le cap du milliard d'euros encaissé sur des contrats multisupports.

Les prestations brutes de réassurance réglées s'élèvent à 1 857 millions d'euros, en hausse de 9,4 % par rapport à 2020.

Il en résulte une collecte nette en 2021 de 558 millions d'euros contre 446 en 2020, soit une progression de 25,2 %. Les adhérents confirment et renouvellent leur confiance en Mutavie qui affiche de très bons montants de collecte nette pour la deuxième année consécutive. En effet, contrairement au marché qui avait connu une décollecte nette en 2020, Mutavie avait enregistré de très bonnes performances.

En 2021, plus de 9 800 adhérents ont bénéficié d'une transformation de leurs contrats monosupports en multisupports permettant la diversification de leur épargne. Depuis le lancement du dispositif en 2016, ce sont 1 145 millions d'euros transformés sur près de 38 000 (37 741) contrats.

A la fin de l'année, plus de 380 000 adhérents détiennent un contrat multisupport. La part des contrats multisupports dans le portefeuille a progressé de 3,9 points pour atteindre 28,9 % du portefeuille en nombre et 19,8 % en encours. Les unités de compte représentent 20 % des provisions mathématiques des contrats multisupports et 4 % de l'encours global.

3. PERFORMANCE DE L'ÉPARGNE EN 2021

Dans un environnement financier marqué par des taux toujours très bas, la dilution des actifs s'est poursuivie, impactant le rendement courant des portefeuilles financiers. Le rendement moyen de l'assurance vie en euros a ainsi poursuivi sa baisse en 2021.

Mutavie s'est inscrite dans cette tendance tout en permettant de maintenir son positionnement concurrentiel, renforcé par sa structure atypique de frais bas.

Les supports euros du contrat grand public Multi Vie et du PER Multi Horizon Retraite ont bénéficié d'une revalorisation de 1,15 % net de frais de gestion sur encours.

Le contrat Jeewan Patrimoine offre sur son support en euros un taux variant de 1,25 % à 1,65 % en fonction de la proportion d'unités de compte détenue dans le contrat.

Concernant les principaux monosupports Livret Vie et Actiplus, fermés à la commercialisation, les taux s'élèvent respectivement à 1,00 % et 1,60 %.

Fidèle à ses engagements de long terme, Mutavie a conforté ses réserves pour préserver l'avenir des adhérents avec une provision pour participation aux bénéfices représentant 5,42 % des encours euros.

L'année 2021 a été marquée par de très bons résultats sur les marchés boursiers qui ont ainsi bénéficié aux supports en unités de compte diversifiés sur les actions. La bonne tenue des rendements en euros associée aux performances des unités de compte permet d'afficher de belles performances globales sur un an, 3 ans ou 5 ans, horizon conseillé pour ce type de placement.

Muti Vie	Performance 2021	Performance sur 3 ans	Performance sur 5 ans
Plurielle 20	3,08 %	11,08 %	12,53 %
Plurielle 40	5,01 %	18,21 %	18,28 %
Plurielle 70	8,57 %	31,31 %	29,36 %

Jeewan Patrimoine	Performance 2021*	Performance sur 3 ans
Mandat Prudent	1,66 %	10,89 %
Mandat Equilibre	5,66 %	22,66 %
Mandat Dynamique	12,43 %	36,70 %

* Les taux sont nets de frais de gestion annuels éventuels, hors frais liés à la garantie plancher optionnelle sur le contrat Jeewan Patrimoine et hors prélèvements sociaux et fiscaux.

A.2 Résultats de souscription

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET PAR GRANDE LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021		Total	31/12/2020	Variation 2021/2020
	Épargne retraite assurance-vie	Prévoyance et acceptations		Total	
Primes acquises brutes	2 375 169	40 126	2 415 295	2 142 802	272 493
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS* et PPB**)	-2 821 869	-27 587	-2 849 456	-2 442 707	-406 839
Autres charges	-113 509	-23 680	-137 189	-122 889	-14 300
Solde de réassurance	0	348	348	- 301	649
Solde technique net	-560 209	-10 793	-571 002	-423 094	-147 908
Produits des placements nets alloués au technique			592 696	442 121	150 575
Solde technique et financier			21 693	19 026	2 667
Solde des éléments non techniques			12 821	9 855	2 966
Résultat net			34 515	28 882	5 633
dont total des produits financiers nets (hors UC)			511 624	442 662	68 962

*Provision pour frais de gestion des sinistres
**Provision pour participation aux bénéfices

Les **primes acquises brutes** progressent de +272 millions d'euros par rapport à 2020. Il s'agit du montant de collecte brute le plus élevé depuis 2010, soutenu par la reprise des marchés et les taux d'épargne très importants des français suite à la première année de la crise sanitaire. La collecte sur les unités de compte atteint 159 millions d'euros, en progression de 76 %. L'encaissement en unités de compte représente 15,4 % de la collecte des contrats multisupports, en hausse de +3,8 points par rapport à l'année 2020. En 2021, Mutavie dépasse le cap du milliard d'euros encaissé sur des contrats multisupports.

Le **poste charges sinistres et variation des provisions brutes** (y compris frais, PFGS et PB) est en progression de +407 millions d'euros par rapport à 2020 avec des retraits plus forts de 9,4 % par rapport à 2020 et une progression de l'encours.

Les **autres charges** progressent en accompagnement du développement de la force de vente et de la refonte du système d'information.

Le **solde technique** est en repli de -148 millions d'euros par rapport à 2020.

Les **produits des placements nets** sont en progression de +151 millions d'euros avec la réalisation de plus-values exceptionnelles qui compensent la dégradation des rendements comptables. Ces produits financiers intègrent la valorisation des unités de compte, les produits financiers alloués aux assurés et la quote-part contractuelle conservée par Mutavie.

Les **éléments non techniques** progresse de +2,9 millions d'euros. Ce solde intègre les produits financiers sur fonds propres, des amortissements dérogatoires liés au projet de migration du système d'information, la participation des salariés et l'impôt sur les sociétés.

Compte tenu de ces éléments, le **résultat net** s'élève à 34,5 millions d'euros, il progresse de +5,6 millions d'euros.

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

hors UC	31/12/2021			31/12/2020			Variation 2021/2020
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Total	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Total	
Placements immobiliers	25 364	22 039	47 403	44 000	- 52	43 948	3 455
Placements en actions	9 155	73 726	82 881	14 503	-10 235	4 268	78 613
Placements obligataires, prêts	387 753	5 871	393 624	409 891	-5 972	403 919	-10 295
Placements monétaires	20 878	-18 255	2 623	16 869	-11 023	5 846	-3 223
Produits financiers	443 150	83 381	526 531	485 263	-27 282	457 981	68 550
Charges financières			-14 907			-15 318	412
Marge financière			511 624			442 662	68 962
Taux de rendement			2,1 %			1,8 %	+0,3 point

Les revenus financiers nets de charges ont augmenté, passant de 443 à 512 millions d'euros, sous l'effet des plus-values réalisées.

Cette année, les revenus courants ont baissé. Outre la diminution des revenus courants obligataires, nous notons également une baisse des revenus courants sur les placements immobiliers (il n'y pas eu de cessions d'immeubles au sein des SCS contrairement à l'année dernière) et sur les placements actions et participations.

Les éléments financiers exceptionnels s'élèvent à 83 millions d'euros, en hausse de +111 millions par rapport à fin 2020.

Les principales contributions positives sont les plus-values réalisées sur les OPC actions (38,9 millions d'euros), les fonds de private equity (27,8 millions d'euros) et les fonds d'infrastructures (23,8 millions d'euros).

Rapporté à la valeur nette comptable moyenne des placements (hors UC), le taux de rendement comptable s'établit à 2,1 % (contre 1,8 % en 2020), avec toutefois une baisse du taux de rendement courant à 1,7 % contre 2,0 %.

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Autres produits non techniques	137	-	0
Autres charges non techniques	-	-1 263	1 263
Résultat exceptionnel	-5 651	-7 107	1 456
Participation des salariés	-3 318	-3 214	-104
Impôt sur les bénéfices	-2 434	1 806	-4 240
Dépenses et revenus non techniques	-11 266	-9 778	-1 488
Produits financiers nets alloués au non technique	24 087	19 633	4 454
Solde des éléments non techniques	12 821	9 855	2 966

En 2021, le solde des éléments non techniques ressort à 12,8 millions d'euros (soit une hausse de +3 millions d'euros).

Les produits financiers nets alloués au non technique désignent les produits financiers générés par les fonds propres. Ils s'élèvent à 24,1 millions d'euros, en hausse de +4,5 millions d'euros par rapport à l'exercice 2020.

Hors résultat sur les placements des fonds propres, le compte technique non-vie constate un déficit exceptionnel (-5,7 millions d'euros), l'intéressement de l'effectif affectable à Mutavie (-3,3 millions d'euros) et un impôt sur les sociétés (-2,4 millions d'euros).



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Mutavie.

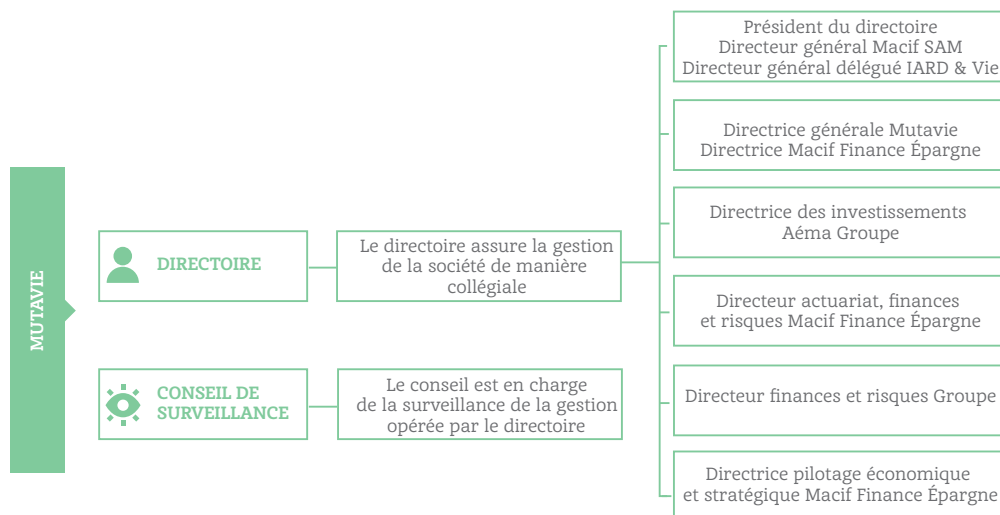
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 UNE GOUVERNANCE DUALISTE

Mutavie SE est une Société Européenne (SE) d'assurance à directoire et conseil de surveillance régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts.

Les principes de gouvernance de Mutavie s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le Groupe, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

Composition de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle



Les membres du directoire et les membres du conseil de surveillance composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entité.

L'environnement de contrôle au plus haut niveau des instances de gouvernance de Mutavie SE est favorisé par :

- ▶ la séparation des fonctions de direction, exercées par le directoire, organe collégial, et celles de surveillance et de contrôle dévolues au conseil de surveillance ;
- ▶ la présence au sein du conseil de surveillance de représentants de l'ensemble des actionnaires.

1. LE DIRECTOIRE

1.1 COMPOSITION ET RÔLE

Le directoire est composé de six membres. Lesquels sont obligatoirement des personnes physiques nommés par le conseil de surveillance. Aucun membre du directoire ne peut faire partie du conseil de surveillance.

Le directoire est chargé de la direction et de la gestion de la société. Il détermine les orientations de l'activité de la société. Il veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ainsi que, s'il y a lieu, la Raison d'être de la société.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées des actionnaires.

Les membres du directoire peuvent, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de la direction de la société. Cette répartition ne peut, en aucun cas, avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction de la société.

Le directoire exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Il est interdit aux membres du directoire (ainsi qu'à leur conjoint, ascendants et descendants ou toute personne interposée) de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

Les membres du directoire sont responsables, civilement et pénalement, des actes de leur gestion, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

1.2 FONCTIONNEMENT

Le directoire est nommé par le conseil de surveillance pour quatre ans. Ses membres peuvent être révoqués par l'assemblée générale ou par le conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance attribue à l'un des membres du directoire la qualité de président, celle-ci ne conférant pas un pouvoir de direction plus étendu mais la mission de représenter la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut également octroyer à un ou plusieurs membres du directoire la qualité de directeur général qui aura aussi la mission de représenter la société dans ses rapports avec les tiers.

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président. Ces réunions sont présidées par le président ou, à défaut, par un membre choisi par le directoire au début de la séance.

Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du directoire présents doit être au moins égal à la moitié des membres en exercice. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, chaque membre du directoire disposant d'une voix.

Le vote par procuration est interdit. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les décisions et délibérations du directoire sont constatées par des procès-verbaux ; lesquels sont signés par le président du directoire.

2. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE (CS)

2.1 COMPOSITION ET RÔLE

Le conseil de surveillance se compose de douze membres, nommés par l'assemblée générale. Une personne morale peut être nommée membre du conseil de surveillance, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la direction et de la gestion de la société par le directoire. Il se prononce sur les opérations qui doivent être soumises à son autorisation en vertu des statuts de Mutavie, des lois et règlements.

A toute époque de l'année, le conseil de surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut demander les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Chaque trimestre, la présentation de la situation provisoire des comptes permet d'effectuer le contrôle budgétaire trimestriel présenté dans le rapport du directoire.

Après clôture de chaque exercice et dans les trois mois qui suivent, le directoire lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels ainsi qu'un rapport de gestion sur la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale annuelle un rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant notamment ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le conseil de surveillance exerce les pouvoirs propres prévus par la loi, les règlements et les présents statuts. Il autorise notamment les conventions libres et réglementées, fixe tous les ans les lignes directrices des placements financiers et approuve tout rapport nécessaire à l'accomplissement de sa mission au regard des directives de l'ACPR.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, doit notamment être soumise à l'autorisation du conseil de surveillance de Mutavie, toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et un des dirigeants ou un actionnaire notable.

Les membres du conseil de surveillance sont tenus de révéler à l'assemblée générale, les délits commis par les membres du directoire dont ils ont eu connaissance, sous peine d'en être civilement responsables (article L. 225-257 du Code de commerce).

Les membres du conseil de surveillance sont responsables civilement des fautes personnelles commises dans l'exécution de leur mandat, mais ils n'encourent aucune responsabilité du fait des actes de la gestion par le directoire et de leurs résultats.

La responsabilité pénale des membres du conseil de surveillance est déterminée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

2.2 FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale pour six ans après avis du comité des sélections Groupe. Les mandataires sociaux et les dirigeants du Groupe sont impliqués dans la gouvernance de Mutavie : l'exercice de ces mandats contribue à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle globale.

La nomination de ces membres respecte les principes de pluralité et de représentativité des actionnaires de l'entreprise. Ainsi, le conseil de surveillance est composé de membres représentant l'ensemble des actionnaires, et principaux partenaires de Mutavie.

Le conseil de surveillance est également composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Deux membres du comité d'entreprise désignés par ce dernier et appartenant, l'un au collège cadres, l'autre à celui des employés, sont convoqués et assistent avec voix consultative, sans droit de vote, à toutes les séances du conseil de surveillance.

Le président du conseil de surveillance, ou le vice-président, dirige les séances et assure le lien avec le directoire.

Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du conseil de surveillance présents, réputés présents ou représentés doit être au moins égal à la moitié de celui de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, réputés présents et représentés ; en cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Il est tenu au siège social, un registre de présence qui est signé par les membres du conseil de surveillance participant à la séance et qui mentionne le nom des membres du conseil réputés présents.

Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, tenu au siège social, coté et paraphé, avec l'indication des membres présents, représentés ou absents, et de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et par au moins un membre du conseil de surveillance ; en cas d'empêchement du président de séance, ils sont signés par au moins deux membres du conseil.

2.3 LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans le cadre du dispositif de formation élaboré par le Groupe, tout au long de l'exercice de leur mandat, les membres du conseil de surveillance détenant simultanément un mandat au sein de Macif SAM et un mandat au sein de Mutavie SE participent à des programmes de formation organisés par le comité de direction de Mutavie, d'une part, et d'autre part, par les services en charge de la formation des administrateurs au niveau du Groupe.

2.4 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le conseil de surveillance de Mutavie s'appuie sur les comités spécialisés de Macif SAM, chargés de lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décision sur les domaines relevant exclusivement de sa compétence.

B.1.2 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il détient ou représente d'actions.

Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil de surveillance et la délibération de toute question portée à son ordre du jour en application de dispositions légales ou statutaires.

B.1.3 RÉPARTITION ET ARTICULATION DES POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS

DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Conformément à la réglementation, le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil de surveillance.

Les membres du directoire agissent collégalement mais peuvent, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction et déléguer une partie de leurs pouvoirs.

Le directoire rend compte des activités déléguées au conseil de surveillance.

La délégation de responsabilité n'est autorisée que dans le cadre mis en place par le directoire, après autorisation du conseil de surveillance.

Le directeur général délègue aux cadres de direction et aux responsables pilotage activité de l'entreprise, en fonction de leur mission, une partie de ses pouvoirs dans le cadre des périmètres de responsabilités définis au sein du comité de direction.

Les procédures de la société définissent les niveaux d'engagement et/ou d'habilitations autorisés selon la fonction des délégataires.

Organigramme de la direction Mutavie au 31/12/2021



B.1.4 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DES RISQUES

POSTES DES TITULAIRES DES FONCTIONS CLÉS, AUTONOMIE ET INDÉPENDANCE DE CES DERNIERS

Les fonctions clés de Mutavie ont été mises en place à un niveau hiérarchique permettant de garantir un exercice autonome et indépendant de leurs missions. Elles sont de ce fait détachées des directions opérationnelles portant les activités (business units) et des directions techniques. Les fonctions clés ne réalisent pas de travaux, études ou validation devant faire elles-mêmes l'objet d'un contrôle.

Les politiques associées aux fonctions clés sont approuvées par le conseil d'administration de Macif SAM après avis du comité des risques puis par le conseil de surveillance de Mutavie.



Eddy Birard

Fonction clé gestion des risques



Julien Roi

Fonction clé actuarielle



Dominique Chaignon

Fonction clé audit interne



Christophe Raballand

Fonction clé vérification de la conformité

B.1.5 POLITIQUE ET PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.7 Sous-traitance

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

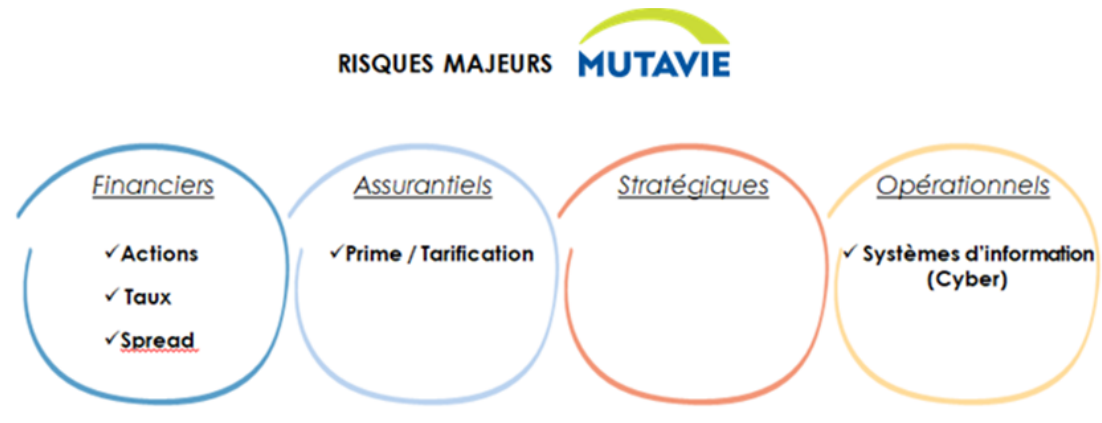
B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



C. PROFIL DE RISQUE

L'entité ne présente pas de spécificité sur la méthodologie par rapport au Groupe.



Les risques financiers jugés majeurs sont les mêmes que l'année dernière.

Au niveau assurantiel, compte tenu du contexte de taux négatifs, le risque de prime/tarification reste un risque majeur. Au niveau opérationnel, le risque sur les systèmes d'information reste un risque majeur.

COMPOSITION DU SCR DE MUTAVIE

La formule standard conduit Mutavie à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.

Par ailleurs, Mutavie tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, en 2021, l'évaluation du profil de risque de Mutavie a fait ressortir comme risques majeurs les risques suivants :

- ▶ Les risques financiers restent identiques à ceux de 2020 : risques de taux, spread et actions.
- ▶ Au niveau du risque assurantiel, compte tenu du contexte de taux bas, le risque de prime / tarification reste un risque majeur.
- ▶ Au niveau opérationnel, les risques de systèmes d'information, qui intègre le risque cyber, apparaissent comme majeurs en 2021.

C.1 Risque de souscription

Au regard du profil d'activité de Mutavie, le risque de souscription est principalement porté par le risque de rachat et de frais associés aux produits d'Épargne.

Le risque de souscription est suivi a minima mensuellement par Mutavie (production, sinistralité : fréquence, coût moyens, tardifs, écoulement des antérieurs) mais également au travers du suivi des tendances de marché par les instances professionnelles et par l'analyse des écarts sur les paramètres de modélisation (cadences, tables de mortalité, tables d'arrêt de travail, tables de dépendance...).

C.1.1 RISQUE DE PRIME/TARIFICATION/ANTI-SÉLECTION

Le risque de tarification correspond à une situation où les chargements de gestion des contrats commercialisés ne sont plus en adéquation avec les coûts de gestion réels. Les causes peuvent être multiples, comme la réalisation du risque de hausse des frais, des promotions sur les chargements de gestion trop importantes et non maîtrisées.

Le taux du tarif correspond en assurance vie au taux garanti à l'assuré. Le risque de garantie excessive apparaît quand les garanties de rendement accordées sont trop importantes au regard du rendement futur de l'actif. A compter du 1er janvier 2022, avec le passage en garantie de taux brut de l'essentiel du portefeuille, ce risque a significativement diminué

C.1.2 RISQUE DE RACHAT

Le risque de rachat résulte d'une évolution du comportement des adhérents en matière de rachat de leurs contrats. Ce risque peut se matérialiser par :

- ▶ un changement permanent des taux de rachats constatés (à la baisse ou à la hausse) ;
- ▶ un rachat massif et ponctuel.

Les raisons de cette évolution peuvent être liées à la conjoncture économique, à des évolutions réglementaires, etc. Dans son activité d'épargne, l'impact du risque de rachat est très corrélé avec les risques de marché et notamment le risque de taux.

A fin 2021, le montant total des rachats s'est élevé à 1,35 milliard d'euros (soit 75 % des prestations totales), en hausse de 7 % par rapport à 2020. Ce montant représente 6 % de l'épargne gérée de début d'année, soit une augmentation de 24 points de base. Ces évolutions sont assez similaires à celles observées sur le marché (hausse de 7 % des prestations et de 30 points de base du taux de rachat sur PM). Le taux de rachat demeure à un niveau relativement faible, s'expliquant par le contexte économique et social.

ÉLÉMENTS DE PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE RACHAT

Plusieurs éléments concourent à la protection de l'assureur contre le risque de rachat massif : la fidélité des adhérents, que Mutavie mesure par différents indicateurs, la proportion de personnes épargnant dans un but de transmission de patrimoine, et la satisfaction des adhérents, mesurée chaque année au travers d'enquêtes qualitatives.

Fidélité des épargnants

Cette fidélité s'apprécie au regard de plusieurs facteurs. Le premier gage de fidélité est la fréquence des retraits : les adhérents utilisent leur épargne au gré de leurs besoins, puis la reconstituent selon leurs possibilités. Ce phénomène s'observe essentiellement sur le produit Livret Vie qui bénéficie d'une absence de frais sur versements et de pénalité en cas rachats. Ces caractéristiques facilitent ces mouvements d'allers/retours. Une autre preuve de fidélité des adhérents se perçoit dans la multi-détention de contrats. Plus de la moitié (51 %) est soit multi-détentrice de contrats à Mutavie, soit membre d'un foyer multi-équipé.

Épargne dans un objectif de transmission

Un autre facteur de protection contre le risque de rachat est la part des adhérents désireux de transmettre leur patrimoine. Dans cette optique, l'assurance-vie demeure en effet un outil très avantageux. Ainsi, la part de l'épargne constituée par les adhérents, en vue de cet objectif de transmission de patrimoine, est estimée à 51 % des engagements gérés par Mutavie.

La satisfaction des clients

Enfin, la satisfaction des clients reste le dernier gage vis-à-vis d'un risque de rachat conjoncturel ou concurrentiel. Chaque année, des enquêtes de satisfaction sont réalisées afin de mesurer la satisfaction des adhérents.

Les résultats de ces enquêtes (taux de satisfaction globale de 87 %) et le faible nombre de réclamations (933 en 2021, soit 0,08 % des adhérents) témoignent de la satisfaction de nos adhérents.

C.1.3 RISQUE DE PROVISIONNEMENT LIÉ À LA MORTALITÉ

Le risque de mortalité résulte d'une sous-estimation de la mortalité au regard de celle réellement observée. Cela peut entraîner un sous provisionnement ou une insuffisance de tarif. Pour Mutavie, ce risque est porté principalement par les garanties décès complémentaires en épargne et celles des contrats de prévoyance.

Le portefeuille d'épargne individuelle compte 1 142 329 adhérents à fin 2021, avec une équirépartition selon le sexe : 51 % de femmes détiennent 50 % de l'épargne.

Sur ce portefeuille, Mutavie anticipe ses charges de sinistre grâce à une table d'expérience qui capte de manière satisfaisante les risques inhérents au portefeuille de Mutavie. Ainsi, cette table procure de la visibilité sur les effets futurs du vieillissement du portefeuille, dans un contexte où 26 % des adhérents ont plus de 70 ans et détiennent 47 % de l'épargne.

Face à ce risque, l'image de confiance dont bénéficient le groupe et Mutavie reste un facteur important de protection puisqu'une part non négligeable des capitaux versés en cas de décès est réinvestie par les bénéficiaires sur un contrat Mutavie (31 % en 2021).

En prévoyance individuelle, activité peu développée au niveau de Mutavie, le risque de concentration est extrêmement faible et la modélisation de la sinistralité permet une bonne anticipation.

C.1.4 RISQUE DE PROVISIONNEMENT LIÉ À LA LONGÉVITÉ

Le risque de longévité résulte d'une surestimation de la mortalité au regard de celle réellement observée.

Pour Mutavie ce risque est principalement porté par les contrats de rente qui à fin 2021 sont peu significatifs dans les engagements de Mutavie (0,2 % des engagements).

C.1.5 RISQUE DE FRAIS

Le risque de hausse des frais de gestion correspond à une dérive des coûts de gestion par rapport au budget. Les causes de ce risque peuvent être multiples ; certaines sont endogènes à Mutavie, comme une mauvaise maîtrise des ressources du personnel, des projets qui dérivent en matière de coût et d'autres sont exogènes comme l'inflation des prix, des cotisations sociales supplémentaires...

Ce risque est suivi par le biais du ratio « charges de gestion rapportées à l'épargne gérée », ratio plus représentatif de l'activité, notamment de gestion, une fois constitué un portefeuille d'une certaine taille.

C.1.6 EXPOSITION ET CONCENTRATION

La part du SCR du module souscription est de 23 %.

C.1.7 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Au regard de ce qui précède, un suivi et des études ponctuelles (production, sinistralité : fréquence, montants moyens) sont effectués par Mutavie et portés à la connaissance des instances de gouvernance.

La protection contre ce risque est assurée par la mise en place :

- ▶ d'une politique souscription, gouvernance et surveillance des produits et provisionnement ;
- ▶ d'une veille réglementaire permettant de suivre et d'anticiper tout élément susceptible d'impacter les activités de Mutavie.

Conformément à l'article R. 354-6 du Code des assurances, la fonction actuarielle émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

L'efficacité de ce programme est ainsi analysée chaque année et figure dans le rapport actuariel qui est présenté au conseil d'administration.

C.1.8 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Afin de mesurer la résistance de la survenance de certains risques, des tests de sensibilité sur le ratio de solvabilité aux variations de différents paramètres sont effectués.

C.2 Risque de marché

Les risques de marché auxquels Mutavie est soumise sont liés aux variations des prix des actifs qui dépendent eux-mêmes de l'évolution des taux d'intérêts et des spreads de crédit, des marchés des actions et de l'immobilier.

Dans le cadre de sa politique financière, Mutavie privilégie les placements sûrs et solides offrant un rendement fiable et dont le risque est maîtrisé. Le portefeuille d'actifs de Mutavie est principalement composé de titres obligataires, la part diversifiée en actions et immobilier représente 12 %.

C.2.1 EXPOSITION ET CONCENTRATION

La part du SCR du module marché est de 61 %.

C.2.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi régulier au travers de tableaux de bord mensuels. Il fait également l'objet d'un reporting aux différentes instances de gouvernance.

La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la stratégie d'investissement et de l'allocation des actifs de Mutavie. Les décisions les plus importantes en matière de gestion actif-passif, à minima les allocations stratégiques et la politique d'investissements de l'exercice à venir, sont présentées pour validation au conseil de surveillance après avis du Directoire.

C.2.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Afin de mesurer la résistance à la survenance de certains risques, des tests de sensibilité sur le ratio de solvabilité aux variations de différents paramètres sont effectués. Dans le cadre du risque de marché, des sensibilités aux taux et spreads, aux marchés actions et à la volatilité des marchés sont notamment réalisés.

D'autre part, des scénarios ORSA sont produits afin de mesurer sur moyenne période les effets d'un changement marqué du contexte économique. En 2021, deux scénarios financiers ont été réalisés. Le premier simule un niveau des taux négatifs sur toute la période avec également un choc sur les spreads et sur les actions en 2021. Le second scénario projette une hausse brutale des taux en 2021 puis une croissance lente sur le reste de la période. Il s'accompagne également d'un choc sur les actions en 2021.

C.3 Risque de crédit

Le risque de défaut de contrepartie est défini comme le risque de pertes résultant d'une défaillance imprévue ou d'une dégradation de la note de crédit des contreparties ainsi que des créances auprès d'intermédiaires, et de toute autre exposition de crédit non couverte dans le risque de spread. Les comptes à terme et comptes sur livret sont suivis au sein de ce risque.

C.3.1 EXPOSITION ET CONCENTRATION

La part du SCR du module contrepartie est de 3 %.

C.3.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Dans le cadre de l'évaluation réglementaire de la solvabilité, les comptes à terme et comptes sur livret sont suivis au sein de ce risque. Celui-ci serait avéré en cas de défaut de la contrepartie bancaire.

Sur la partie financière, des règles de dispersion ont été mises en place au niveau d'Aéma Groupe puis déclinées pour chaque entité du Groupe afin de limiter le risque de concentration. Ces règles font partie intégrante de la politique d'investissement et sont suivies trimestriellement au sein du comité d'investissement des entités du Groupe.

C.3.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Les aspects du risque de crédit ne font pas l'objet de mesure de sensibilités.

C.4 Risque de liquidité

Pour un assureur vie, le risque de liquidité est un des principaux risques qui doit être en permanence sous surveillance. Les règles définies au sein du Groupe et qui s'appliquent également à Mutavie permettent d'avoir une assurance raisonnable sur la maîtrise de ce risque auquel Mutavie n'a jamais été confrontée.

C.5 Risque opérationnel

Seules les spécificités de Mutavie sont présentées ci-après.

C.5.1 EXPOSITION ET CONCENTRATION

La part du SCR du module opérationnel est de 10 %.

C.5.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Le dispositif est similaire à celui du Groupe.

C.5.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Mutavie a simulé un scénario de stress opérationnel « Cyber attaque & tempête » au cours duquel un groupe international de hackers souhaitant demander une rançon lance une cyber attaque, avec exfiltration de données et chiffrement des données pendant une tempête de fin d'année (permettant une propagation plus rapide et généralisée du malware).

C.6 Autres risques importants

Mutavie ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Mutavie est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

D.1.1 PLACEMENTS

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le Groupe.

VALORISATION DES PLACEMENTS

PLACEMENTS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	11 812	2 560	9 252
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	27 248 293	25 080 061	2 168 232
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	1 267 902	985 512	282 390
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	97	10	87
Actions	4 115	3 827	288
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	4 115	3 827	288
Obligations	19 245 853	18 303 413	942 440
Obligations d'État	5 627 440	5 232 159	395 281
Obligations d'entreprises	13 371 467	12 825 256	546 211
Titres structurés	246 946	245 998	948
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	6 009 740	5 066 713	943 027
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	720 586	720 586	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	953 450	953 450	-
Prêts et prêts hypothécaires	36 960	36 960	-
Avances sur polices	36 760	36 760	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	200	200	-
Dépôts auprès des cédantes	37 143	37 143	-
TOTAL	28 287 658	26 110 174	2 177 484

Les principaux placements en normes Solvabilité II concernent :

- ▶ les biens immobiliers : ils s'élèvent à 1 268 millions d'euros soit 4,5 % du total des placements ;
- ▶ les obligations : le montant des obligations ressort à 19 246 millions d'euros, soit près de 68 % du total des placements ;
- ▶ les organismes de placement collectif : ils s'établissent à 6 010 millions d'euros, soit plus de 21 % du total des placements.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond principalement aux plus ou moins-values latentes.

D.1.2 AUTRES ACTIFS

VALORISATION DES AUTRES ACTIFS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	10 654	- 10 654
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 313	2 350	- 1 037
Créances nées d'opération d'assurance	1 446	1 446	-
Créances nées d'opération de réassurance	130	130	-
Autres créances (hors assurance)	14 562	9 948	4 614
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 167	67 167	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1 007	1 007	-
TOTAL	85 625	92 702	- 7 077

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le Groupe.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- ▶ immobilisations incorporelles : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II ;
- ▶ autres créances (hors réassurance) : l'ensemble des créances non liées à l'activité d'assurance est entièrement reconduit en normes Solvabilité II car ces créances sont inférieures à un an. Cette ligne comprend également les actifs de couverture relatifs aux prestations postérieures à l'emploi et autres avantages à long terme, souscrits auprès d'un assureur externe.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 MÉTHODES ET HYPOTHÈSES DE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES – ENGAGEMENTS D'ÉPARGNE

En épargne, la meilleure estimation des provisions techniques est évaluée selon une approche économique « cohérente avec les données des marchés financiers » (ou « market-consistent »).

Cette évaluation permet la valorisation des options et garanties implicitement incluses dans les contrats notamment la garantie en capital du support en euros, la clause de participation aux bénéficiaires et les différentes facultés de rachats / arbitrages des assurés.

L'évaluation est menée à l'aide d'un modèle actif / passif selon la méthode des simulations de Monte-Carlo sous probabilité risque-neutre. Les principales hypothèses et méthodes sont décrites ci-dessous.

1.1 Générateur de Scénarios Economiques

Le générateur de scénarios économiques (GSE) permet la simulation de manière aléatoire de plusieurs facteurs de risques économiques :

- ▶ d'une courbe des taux d'intérêt ;
- ▶ d'un taux d'inflation ;
- ▶ de deux indices action (dividendes inclus) ;
- ▶ d'un indice immobilier.

La projection des facteurs de risques est menée sur 2 000 scénarii à pas mensuel sur une durée de 30 ans.

1.2 Frontière des contrats

Les hypothèses utilisées dans la modélisation se placent dans une dynamique de continuité d'activité. Néanmoins, en application de la notion de frontière des contrats, les projections du passif sont réalisées en run-off (hors affaires nouvelles) et les versements futurs sur le stock de contrats (libres ou programmés) ne sont pas pris en compte.

1.3 Regroupement des polices

La projection des flux de passif est réalisée en fonction du produit commercial et l'ancienneté du contrat. Au cours de la projection, ces flux sont agrégés au niveau produit puis au niveau canton afin d'appliquer les règles contractuelles de revalorisation.

1.4 Projection des prestations

L'ensemble des modalités de prestations prévues selon les conditions générales des contrats sont projetées. Les décès sont projetés selon des tables d'expérience pour le canton « Euro principal » et selon la table réglementaire TF 00-02 pour les autres cantons.

Les rachats sont projetés selon deux composantes :

- ▶ les rachats structurels liés au cycle de vie du contrat ;
- ▶ les rachats conjoncturels correspondant à la réaction des assurés au contexte de marché simulé par un taux concurrentiel.

Les rentes futures issues des contrats actuellement en phase d'épargne sont évaluées en utilisant un profil moyen défini par l'âge à la date de transformation.

Enfin, pour les contrats multisupports, les arbitrages entre supports en euros et supports en unités de compte sont modélisés par des lois selon l'ancienneté des contrats.

1.5 Projection des frais

La simulation des frais généraux s'effectue selon une méthode dynamique au travers des ratios suivants :

- ▶ ratio de frais sur sorties (rachats) ;
- ▶ ratio de frais sur sinistres.

Ces ratios sont évalués sur la base des frais généraux de Mutavie ventilés par produit et par destination.

La simulation des frais généraux sur encours s'effectue selon une méthode dynamique en coûts unitaires. Le ratio de frais sur encours est ajusté par un coefficient qui permet de prendre en compte une estimation de la variation du nombre de contrats.

1.6 Commissions

Les commissions sont projetées conformément aux conventions de gestion et offres commerciales en cours au moment de l'évaluation.

1.7 Stratégie de participation aux bénéfices

La politique de participation aux bénéfices modélise la stratégie de l'assureur en termes de revalorisation des contrats dans le respect des conditions contractuelles et de la réglementation. Sur ses principaux portefeuilles, Mutavie distribue contractuellement 95 % des produits financiers (plus ou moins-values de cessions obligataires incluses) nets de frais de gestion financière.

Le modèle s'appuie sur deux objectifs de taux à servir (dont un objectif de satisfaction « minimale » des assurés permettant de ne pas générer de rachat conjoncturel) et un objectif de provision pour participation aux bénéfices visé par l'assureur. Afin d'atteindre ces différents objectifs, les produits financiers courants réalisés sur l'année sont comparés aux besoins financiers permettant de les satisfaire. En fonction de l'écart entre le besoin et les ressources financières disponibles, différentes actions de gestion sont disponibles.

Dans le cas où les produits financiers distribuables sont suffisants pour remplir l'objectif de satisfaction « minimale », plusieurs options sont envisagées pour le surplus de produits financiers constaté :

- ▶ dotation à la provision pour participation aux bénéfices si cette dernière est en-deçà de son objectif ;
- ▶ réalisation de moins-values exceptionnelles sur fonds actions et obligataires afin d'améliorer la performance latente du portefeuille ;
- ▶ intégration à la participation aux bénéfices déjà distribuée afin d'atteindre l'objectif de satisfaction totale, voire au-delà.

Dans le cas contraire, plusieurs actions peuvent être activées :

- ▶ reprise de la provision pour participation aux bénéfices ;
- ▶ réalisation de produits financiers exceptionnels sur fonds actions et obligataires ;
- ▶ réduction de l'objectif de taux servi dans la limite de la règle de participation aux bénéfices réglementaire.

Si ces actions ne sont pas suffisantes, la marge financière de Mutavie est imputée pour servir à minima la participation aux bénéfices réglementaire et la participation aux bénéfices garantie.

1.8 Stratégie de gestion d'actif

Au cours des projections, compte tenu des flux mensuels d'actifs (revenus courants, arrivées à échéance...) et de passifs (rachats, décès...), la stratégie financière définit les mouvements d'actifs à réaliser par canton et par nature. Une vérification du respect des contraintes du mandat de gestion est réalisée avant tout mouvement d'actifs. En cas de solde positif des flux d'actif / passif, la stratégie d'investissement priorise l'acquisition d'actifs les plus éloignés de leur cible dans le respect du mandat de gestion. Parallèlement, et selon le même principe, les désinvestissements nécessaires en cas de solde de flux négatif suivent une règle de priorisation des cessions d'actifs. La réalisation des plus-values pour l'atteinte de l'objectif de produits financiers définie par la politique de participation aux bénéfices est priorisée par classe d'actifs.

1.9 Autres éléments de projection

- ▶ **Provision pour risque d'exigibilité (PRE)** : les PRE sont prises en compte lors des projections et évoluent en fonction des plus ou moins-values latentes simulées. Elles sont modélisées en respectant le choix de Mutavie d'étaler ces provisions sur 8 ans.
- ▶ **Provision globale de gestion (PGG)** : les variations futures de PGG ne sont pas prises en compte dans la simulation. Le stock au 31/12/N est affecté dans les autres provisions techniques du canton et restitué aux fonds propres en fin de simulation.
- ▶ **Réserve de capitalisation** : la réserve de capitalisation est projetée en tenant compte des règles de reprise et dotation conformément aux dispositions contractuelles et réglementaires.
- ▶ **Emprunt subordonné** : l'emprunt subordonné émis par Mutavie en décembre 2019 est projeté jusqu'à son échéance en 2029.

Aucun dividende n'est distribué aux actionnaires.

1.10 Liquidation finale

En fin de projection, la valeur de l'encours restant est répartie selon la nature entre assurés et assureur. Les stocks de provisions mathématiques et de participation aux bénéficiaires sont entièrement attribués aux assurés tandis que la réserve de capitalisation et la PRE sont conservées par l'assureur.

1.11 Ecart de « non market consistency »

L'écart de « non market consistency » de l'évaluation se mesure par l'écart entre la valeur de marché initiale du portefeuille d'actifs et la valeur des flux projetés (flux constitutifs de la meilleure estimation et profits futurs). L'utilisation de simulations de Monte-Carlo et les interactions actif / passif génèrent cet écart de « non market consistency ».

Suivant les recommandations de l'ACPR, Mutavie alloue cet écart afin de majorer la meilleure estimation.

2. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES PRÉVOYANCE, RENTES VIAGÈRES ET GARANTIES ANNEXES

2.1 Meilleure estimation des contrats de prévoyance

Le périmètre prévoyance au sein de Mutavie se compose des portefeuilles suivants :

- ▶ couverture de prêt Socram ;
- ▶ garantie emprunteur Macif (GEM) ;
- ▶ prévoyance individuelle ;
- ▶ prévoyance collective (contrat réassuré à 100 % auprès d'Apivia Macif Mutuelle).

Sur ces périmètres, les évaluations sont réalisées à partir de projection tête par tête des flux de prestations et de frais, déduction faite des cotisations éventuelles. Les flux sont ensuite actualisés à l'aide de la courbe des taux sans risque. Compte tenu des spécificités de chacune des garanties, les évaluations sont réalisées à l'aide de modèles dédiés.

2.2 Rentes viagères en cours de service

Les rentes existantes à la date d'inventaire et issues d'anciens contrats d'épargne sont évaluées tête par tête et intègrent une projection des arrérages jusqu'à extinction (selon la revalorisation définie contractuellement) et des frais généraux.

2.3 Garanties annexes

La garantie plancher de certains contrats multisupports assure le remboursement des versements (nets de frais et des éventuels rachats) en cas de moins-values au moment du décès de l'assuré s'il survient avant son soixante-seizième anniversaire. Les flux de prestations de la garantie plancher sont évalués à l'aide de la méthode des options de vente.

La garantie décès (majoration de l'épargne acquise par l'assuré lors de son décès) est une garantie complémentaire incluse dans les contrats d'épargne commercialisés par Mutavie. La meilleure estimation de la garantie décès est évaluée à partir d'une projection, sur une année (conformément à la notion de frontière des contrats), des prestations futures estimées sur la base des capitaux sous risque et selon les probabilités de décès des tables d'expérience.

3. MARGE DE RISQUE

La marge de risque est ajoutée à la meilleure estimation des provisions techniques. Elle correspond au coût d'immobilisation d'un montant de fonds propres égal au capital de solvabilité requis pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance.

Elle est évaluée en estimant les risques de la formule standard sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

Pour projeter les capitaux requis sur les années futures, Mutavie a recours à une approximation, supposant la proportionnalité entre le SCR et la meilleure estimation.

4. IMPACT DE LA CORRECTION POUR VOLATILITÉ

L'annulation de la correction pour volatilité conduit à une baisse de -6 points du ratio de couverture du SCR de Mutavie par une augmentation de 12 millions d'euros des engagements tout en faisant diminuer la valorisation des fonds propres de 7,5 millions d'euros.

D.2.2 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2021 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la vie	60 331	23 437	83 769	-1 485	82 284
Vie	24 803 498	229 929	25 033 427	172	25 033 599
Unités de comptes	893 934	4 515	898 449	-	898 449
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	25 757 763	257 881	26 015 644	-1 313	26 014 331

L'activité de Mutavie est essentiellement portée par l'activité d'épargne (activité vie et unités de compte) qui représente 99,7 % des engagements Solvabilité II. La meilleure estimation des provisions techniques des produits avec participation aux bénéficiaires a été retraitée de la PPB éligible à l'intégration dans les fonds excédentaires (1 138 millions d'euros).

La marge de risque, décrite ci-dessus, représente 1 % des provisions techniques et est essentiellement portée par l'activité d'épargne. Son poids reste stable dans le temps (0,9 % fin 2020 et 0,9 % fin 2019).

Ce tableau illustre également le faible impact de la réassurance dans l'évaluation des engagements. Cette technique d'atténuation du risque n'est utilisée que pour les contrats de prévoyance individuelle et collective, ainsi que la garantie décès de contrats d'épargne retraite récemment commercialisés, et pour lesquels les engagements de Mutavie sont relativement faibles (0,1 % des engagements Solvabilité II hors marge pour risque).

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Sous les normes Solvabilité II, la meilleure estimation des provisions techniques en épargne correspond à la valeur actualisée des flux de prestations futurs, tandis que les provisions mathématiques, normes françaises, représentent la valeur acquise des engagements depuis l'origine du contrat.

L'évaluation des provisions techniques Solvabilité II conduit donc à tenir compte des richesses latentes portées par l'actif en représentation des engagements d'assurance. Pour des situations où l'actif présente des plus-values latentes, les provisions techniques en norme Solvabilité II demeurent en général supérieures aux provisions normes françaises.

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2021 de Mutavie sont supérieures de 974 millions d'euros (4 %) aux provisions techniques normes françaises en prenant en compte la PPB. Cet écart s'explique principalement par un fort taux de plus-values latentes sur les actifs au 31 décembre 2021.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, Mutavie réalise des tests de sensibilités sur les principales hypothèses de modélisation suivantes :

- ▶ hypothèses de calibrage du générateur de scénarios économiques (volatilité, indices de références) ;
- ▶ hypothèses relatives aux lois de passif (décès, rachats, arbitrages) ;
- ▶ hypothèses de frais généraux ;
- ▶ hypothèses relatives à la modélisation de la stratégie de participation aux bénéfices et de la stratégie financière.

En conclusion de ces tests, le niveau des provisions techniques peut s'avérer sensible aux hypothèses relatives aux rachats structurels ainsi qu'au niveau des frais généraux et des arbitrages. Par ailleurs, les paramètres exogènes de marché, que sont la courbe des taux, la volatilité des taux et la volatilité action, peuvent faire varier de façon significative le niveau des provisions techniques.

D.3 Autres passifs

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2021 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Autres provisions techniques	-	-	-
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	9 886	9 886	
Provisions pour retraite	4 153	-	4 153
Dépôts des réassureurs	350	350	-
Passifs d'impôts différés	10 252	-	10 252
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	5 176	5 176	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	9 328	-	9 328
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	52 792	44 589	8 203
Dettes nées d'opérations de réassurance	737	8 940	- 8 203
Autres dettes (hors assurance)	40 489	40 489	-
Passifs subordonnés	150 414	150 056	358
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	150 414	150 056	358
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-
TOTAL	283 577	259 486	24 091

D.3.1 DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le Groupe.

- ▶ dettes nées d'opération d'assurance : cette ligne comprend les commissions envers les apporteurs d'affaires et les engagements vis-à-vis des co-assureurs, ainsi que les acceptations de réassurance ;
- ▶ dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit : cette ligne correspond aux contrats de location pour lesquels il faut compter une dette dans la norme IFRS 16.
- ▶ passifs subordonnés : la ligne des autres passifs la plus significative correspond aux passifs subordonnés. Les dettes subordonnées de Mutavie concernent des TSR souscrits en décembre 2019 en totalité par Macif SAM. Ces titres dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous, ont été réévalués conformément à la réglementation Solvabilité II.

CARACTÉRISTIQUES DE LA DETTE SUBORDONNÉE MUTAVIE

Date d'émission	24/12/2019
Montant	150 M€
Durée	10 ans
Échéance	24/12/2029
Taux nominal	1,95 %

D.3.2 DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

► **Provisions pour retraite :**

Cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés (Art. 39, indemnités fin de carrière, formule épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs pour un montant total de 4 millions d'euros.

► **Passifs d'impôts différés :**

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés.

Au 31 décembre 2021, les impôts différés passifs représentent 10 millions d'euros.



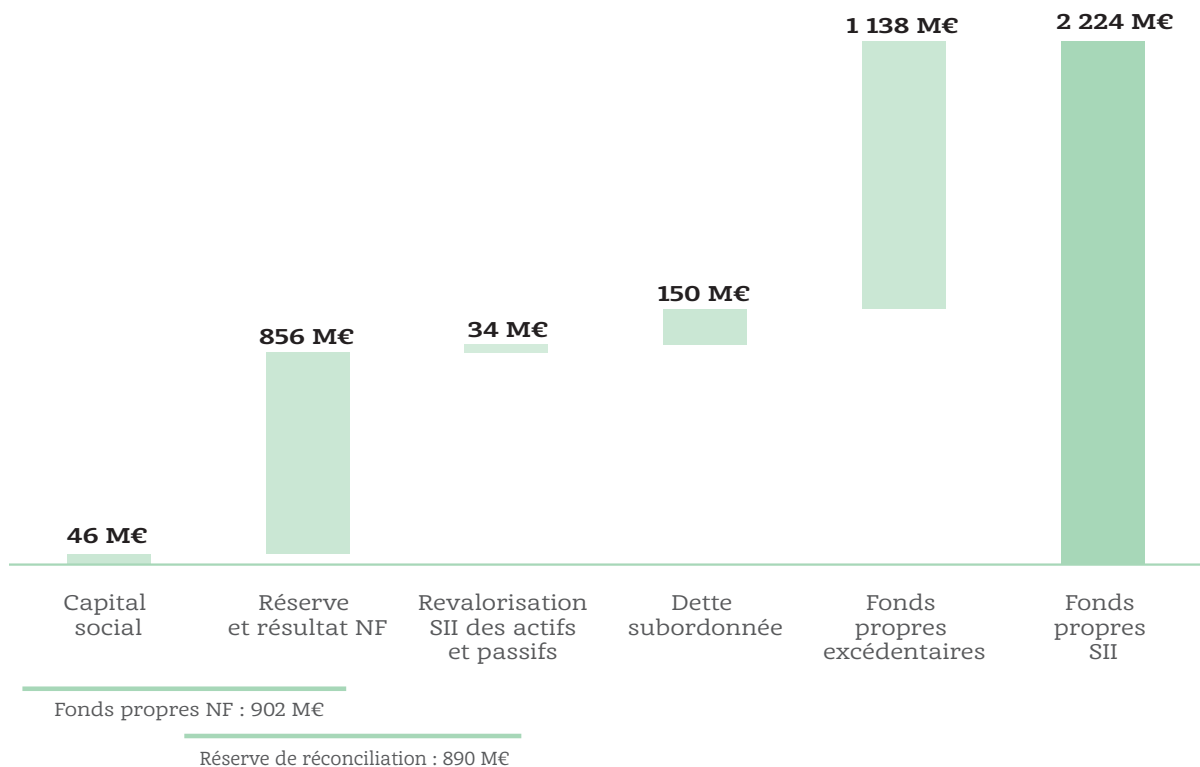
E.1 Fonds propres

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique « chapeau » de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration Aéma Groupe du 30 juin, puis déclinée dans l'ensemble des entités du Groupe.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2021



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de Mutavie sont définis dans le chapitre Groupe de ce document.

Pour autant, quelques spécificités sont à noter :

FONDS PROPRES EXCÉDENTAIRES

L'arrêté du 24 décembre 2019 relatif aux fonds excédentaires en assurance-vie est paru au journal officiel du 28/12/2019. Cet arrêté offre ainsi la possibilité aux assureurs vie d'affecter toute ou partie de la provision pour participation aux bénéficiaires en fonds excédentaires admissibles au titre de la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis.

Au 31/12/2021, le calcul règlementaire fait par Mutavie a mené à affecter 100 % de la PPB admissible en fonds excédentaires.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2021	2020	Variation 2021/2020
FONDS PROPRES DE NIVEAU 1	2 074 062	1 955 346	118 716
Fonds propres de base non restreints	2 074 062	1 955 346	118 716
Fonds propres de base restreints	-	-	-
FONDS PROPRES DE NIVEAU 2	150 414	156 705	-6 290
Fonds propres de base	150 414	156 705	-6 290
Fonds propres auxiliaires	-	-	-
FONDS PROPRES DE NIVEAU 3	-	15 889	-15 889
Fonds propres de base	-	15 889	-15 889
Fonds propres auxiliaires	-	-	-
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE	2 224 476	2 127 940	96 536
TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES	-	-	-
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	2 224 476	2 127 940	96 536

Les principes de classification des fonds propres sont indiqués dans le chapitre Groupe.

Les fonds propres disponibles Solvabilité II augmentent entre 2020 et 2021 de 97 millions d'euros du fait principalement de :

- ▶ l'intégration du résultat 2021 pour 35 millions d'euros ;
- ▶ l'évolution de la réserve de réconciliation SII et de l'impôt différé pour 75 millions d'euros.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

En 2021, toutes les exigences prévues par les normes Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 2 224 millions d'euros, sont éligibles en couverture du SCR de Mutavie.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de niveaux 1 et 2 sous certaines limites. Les fonds propres de base de niveau 2 admis à la couverture du MCR de Mutavie sont limités à 84 millions d'euros au 31/12/2021. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 2 158 millions d'euros.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

Le SCR de Mutavie est calculé à l'aide de la formule standard.

ÉVOLUTION DES SCR ET MCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2021	2020	Var. 2021/2020
SCR marché	697 764	822 791	-125 027
SCR contrepartie	39 994	40 856	-862
SCR souscription vie	261 627	195 315	66 313
SCR souscription santé	30 912	29 451	1 462
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-203 383	-174 951	-28 432
SCR lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	826 914	913 462	-86 548
SCR opérationnel	118 981	116 966	2 015
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-10 252	-	-10 252
SCR NET TOTAL	935 643	1 030 428	-94 785
MCR	421 039	463 692	-42 653

Le SCR net global de Mutavie diminue de -9 % par rapport à 2020. L'évolution du contexte économique marquée par la remontée des taux qui sont revenus en territoire positif et la très bonne tenue des marchés actions, ainsi que le passage du stock de contrats en garantie brute ont réduit sur l'exercice de manière significative le coût des options et garanties et donc la mesure des risques.

En montant, c'est le risque de marché qui a la plus forte évolution avec une baisse de 125 millions d'euros soit -15 %. A contrario, le risque de souscription augmente de +66 millions d'euros (+34 %).

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le taux de couverture du SCR passe de 207 % fin 2020 à 238 % à fin 2021, du fait de la diminution du SCR de -95 millions d'euros alors que dans le même temps les fonds propres éligibles ont augmenté de +97 millions d'euros.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 513 %. La hausse de 71 points est en lien avec l'évolution des fonds propres et du MCR.

ANNEXE

Liste des entreprises liées

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Niort Investissements	Société à responsabilité limitée	France	100,00%
SCS Mutavie 1	Société en commandite simple	France	100,00%
SCI Bessines L'Ebaupin	Société civile immobilière	France	100,00%
SCS Mutavie 2	Société en commandite simple	France	100,00%
SCI Bordolill	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Bron Chene	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI C2 Bernard 2010	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Cergy Mercury	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Gerland 2015	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Marseille les Docks	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Maubourg 2005	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Montpellier Centuries	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Niort Tardy	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Paris Vivienne	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Poitiers Chasseneuil	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Rouen Rouvray	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Rueil Monier 2012	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Senart Combs	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Toulouse Chemin des courses	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Axeo 2010	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI OMEGA 16	Société civile immobilière	France	50,00%
SCI KEIKO 2021	Société civile immobilière	France	50,00%
Axe France	Société par actions simplifiée	France	50,00%
GIE Gerap	Groupement d'intérêt économique	France	50,00%
GIE Macif Finance Epargne	Groupement d'intérêt économique	France	45,00%
GIE Aéma Finance	Groupement d'intérêt économique	France	45,00%
OPCI Sunlight	Société de placement à prépondérance immobilière	France	21,04%



A É S I O m u t u e l l e

170

SYNTHÈSE

175

ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

184

SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

196

PROFIL
DE RISQUE

205

VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

217

GESTION
DE CAPITAL

221

ANNEXES

SYNTHÈSE



Activité et résultats

Cette synthèse est réalisée conformément à l'article 292 du règlement délégué. Elle fournit des éléments d'informations et d'explications sur les changements importants intervenus au cours de l'exercice.

Activité

2021 est la première année d'exercice d'AÉSIO mutuelle (issue de la fusion entre APRÉVA Mutuelle, ADREA Mutuelle, EOVI-MCD Mutuelle et la MAN), une année pour conforter sa construction et consolider sa position auprès des parties prenantes et des équipes, élus comme collaborateurs.

Organisme à but non-lucratif, AÉSIO mutuelle œuvre dans le seul intérêt de ses adhérents, de manière démocratique et égalitaire. Elle appartient à ses adhérents et n'a pas d'actionnaire à rémunérer. Elle s'engage pour l'accès à des soins de qualité pour ses adhérents avec :

- ▶ un accès universel à ses offres : quels que soient leur âge, leur état de santé, leurs revenus, AÉSIO mutuelle ne sélectionne pas ses adhérents ;
- ▶ une égalité de traitement : la prise en charge des soins et les tarifs ne varient pas en fonction du risque individuel de l'adhérent ;
- ▶ un fonds de solidarité : pour aider les adhérents en difficulté et lutter ainsi contre le renoncement aux soins.

AÉSIO mutuelle présente la taille d'un groupe leader en assurances de personnes avec :



Plus de 2,8 millions de personnes protégées



276 agences en France



2 milliards d'euros de cotisations brutes émises en 2021



3 479 ETP



38 000 entreprises adhérentes



2,3 milliards d'euros de placements en valeur de marché



1,5 milliard d'euros de fonds propres sociaux

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ :

Vie (Produits
Décès-
Obsèques)
2%



Non vie
(Produits
Santé-
Prévoyance)
98%



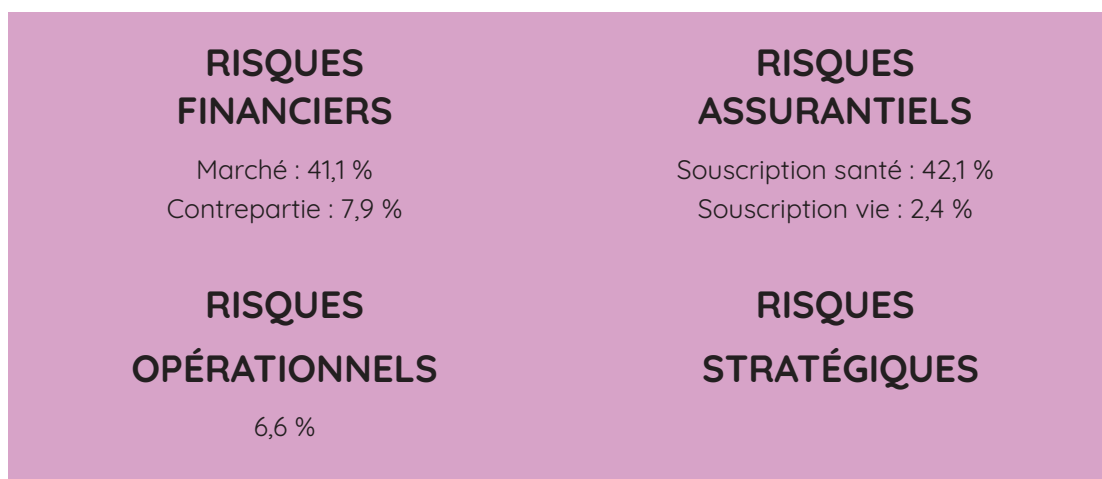
Gouvernance

- ▶ La gouvernance est définie par les statuts et repose sur une direction opérationnelle salariée et des instances politiques représentant les adhérents de la mutuelle, telles que :
 - l'assemblée générale ;
 - le conseil d'administration (composé de 36 administrateurs).
- ▶ L'exercice 2021 a été marqué par les éléments suivants :
 - le rapprochement entre le groupe Macif et le groupe Aésio a donné naissance à Aéma Groupe à compter du 1er janvier 2021 ;
 - l'élection de Patrick Brothier en qualité de président du conseil d'administration, lors de sa séance du 22 juin 2021, conformément à l'article 47 des statuts ;
 - le renouvellement de Sophie Elkrief au poste de dirigeant opérationnel d'AÉSIO mutuelle à l'issue du conseil d'administration du 22 juin 2021.



Profil de risque

Le profil de risque d'AÉSIO mutuelle est défini par les quatre grandes familles de risques suivantes :



La répartition ci-dessus est exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque.

- ▶ AÉSIO mutuelle détient principalement des garanties en Santé² et, de manière moins significative, des garanties en Vie. Ces garanties sont diversifiées entre l'individuel et le collectif et bénéficient d'une présence sur l'ensemble du territoire français.
- ▶ Concernant les actifs, la gestion du cœur de portefeuille s'inscrit dans une allocation stratégique encadrée et formalisée dans une politique d'investissement. La mutuelle applique pour ses placements le principe de la personne prudente. Les investissements obligataires sont privilégiés et une part de l'actif est placée en immobilier et actions pour augmenter le rendement à moyen terme.

² Les garanties natalité/nuptialité sont incluses dans les produits santé



Bilan prudentiel au 31/12/2021

ACTIF	PASSIF
Placements en valeur de marché 2 292 M€	Fonds propres 1 698 M€
Prov. tech. cédées 63 M€	Meilleure estimation 505 M€
Impôts différés (IDA) 49 M€	Impôts différés (IDP) 49 M€
Autres actifs hors IDA 328 M€	Marge de risque 76 M€
	Autres passifs 405 M€
Total actif 2 733 M€	Total passif 2 733 M€

- ▶ Le bilan prudentiel 2021 d'AÉSIO mutuelle se compose à l'actif de 2 292 millions d'euros de placements (soit 84 %), et au passif de 581 millions d'euros de provisions techniques brutes (meilleure estimation et marge de risque) (soit 21 %) et de 405 millions d'euros d'autres passifs (soit 15 %).
- ▶ Les fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) s'élèvent à 1 698 millions d'euros (soit 62 %).

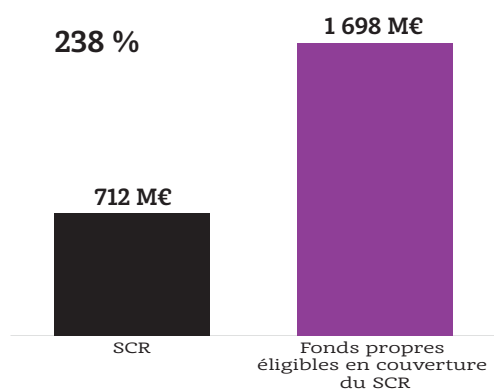


Solvabilité

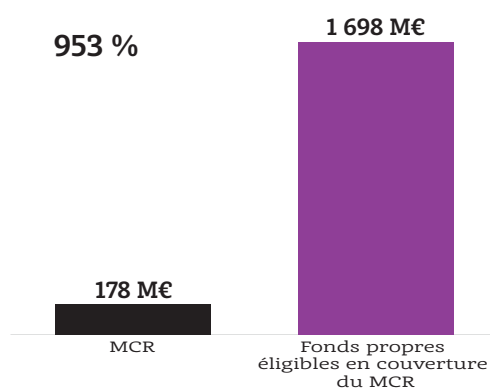
- ▶ Le capital de solvabilité requis ainsi que les fonds propres prudentiels d'AÉSIO mutuelle ont été valorisés conformément à la formule standard de la réglementation prudentielle Solvabilité II.
- ▶ La baisse du ratio de couverture du SCR de 22 points entre le 31/12/20 et le 31/12/21 provient de deux effets qui se compensent en partie :
 - la hausse du SCR de 81 367 milliers d'euros, due principalement à la hausse du SCR Marché à la suite de l'acquisition de la participation et des TSDI Abeille Assurance générant une plus-value latente importante ;
 - l'augmentation des fonds propres prudentiels de 53 703 milliers d'euros, due à la plus-value latente importante sur les titres Abeille Assurances, atténuée en partie par un résultat net comptable 2021 négatif.
- ▶ Entre le 31/12/20 et le 31/12/21, le SCR total a augmenté de manière plus importante (+13 %) que la hausse des fonds propres S2 (+3 %), ce qui entraîne la diminution du ratio de couverture du SCR de -22 points.

Le capital minimum requis (MCR) évolue dans la même proportion que le capital de solvabilité (SCR) entraînant ainsi un ratio de couverture du MCR de 953 % à fin 2021 (contre 1 042 % en 2020).

COUVERTURE DU SCR



COUVERTURE DU MCR



A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité


A.1.1 PRÉSENTATION DE LA MUTUELLE

AÉSIO mutuelle est soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, inscrite au Répertoire des Entreprises et des Établissements sous le numéro SIREN 775 627 391 (LEI : 969500ZQYW7ECONNLU83), elle est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ainsi qu'à la certification de ses comptes par les commissaires aux comptes :

Conformément à l'article R 321-1 du code des assurances, AÉSIO mutuelle a obtenu les agréments administratifs de quatre branches d'activité pour exercer ses opérations d'assurance :



AÉSIO mutuelle décompose son activité en 9 lignes d'activités (lob : Line of business). Au regard des garanties proposées, la décomposition suivante détaille les lignes d'activités :

	VIE	DÉCÈS SANS PB (32)
	VIE	DÉCÈS AVEC PB (30)
	VIE	ACCEPTATION RÉASSURANCE VIE (36)
	SANTÉ NSLT	FRAIS DE SOIN (1)
	SANTÉ NSLT	PROTECTION DU REVENU (2)
	SANTÉ NSLT	ACCEPTATION FRAIS DE SOIN (13)
	SANTÉ NSLT	ACCEPTATION PROTECTION DU REVENU (14)
	SANTÉ SLT	AUTRES ASSURANCE VIE (33)
	SANTÉ SLT	RÉASSURANCE VIE (35)

UNE NOUVELLE MUTUELLE POUR UN MUTUALISME MODERNE ET PERFORMANT

En janvier 2021, AÉSIO mutuelle fait officiellement ses premiers pas avec l'ambition d'être connue et reconnue comme une mutuelle nouvelle, moderne et performante.

Acteur majeur de l'assurance en santé et prévoyance en France, AÉSIO mutuelle fait de sa nouvelle dimension un atout pour repenser en profondeur son modèle, partir à la reconquête commerciale et se donner les moyens de placer l'adhérent au cœur de sa stratégie d'entreprise.

Le rapprochement qu'elle mène en parallèle avec la Macif a donné lieu à la création d'Aéma Groupe qui lui permettra, demain, de proposer des solutions et un accompagnement adapté à tous les moments de la vie (couverture santé, prévention santé globale, accès aux soins, longévité, prévoyance).

NOTRE HÉRITAGE : UNE IMPLICATION TERRITORIALE FORTE

AÉSIO mutuelle s'implique en :

- ▶ agissant sur les territoires aux côtés des acteurs associatifs et économiques ;
- ▶ déployant des programmes de prévention et d'accompagnement social pour donner les moyens à chacun d'être acteur de sa santé.

Ce travail de proximité est le fruit de son histoire, mais aussi le ferment de son futur. C'est en effet en plaçant le client au cœur de ses processus, en entendant ses besoins, qu'AÉSIO mutuelle a décidé de se développer.

RASSEMBLER TOUTES LES FORCES POUR RELEVER LES DÉFIS DE DEMAIN

L'union fait la force et l'entreprise est aujourd'hui plus forte pour mieux protéger. Dans un contexte socio-économique sous tension et en profondes mutations, la protection sociale fait face à de nombreux défis : l'accès pour tous à des soins de qualité, le vieillissement, la chronicisation des maladies et les risques pandémiques. Grâce à son expertise en santé et prévoyance, AÉSIO mutuelle est en capacité de les relever. Moderne, digitale et humaine, l'entreprise place l'expérience de ses adhérents au cœur de ses préoccupations et innove pour répondre aux enjeux sociaux de son époque.

Être précurseur en matière de politiques publiques et aider à construire un modèle performant et solidaire

adapté au monde actuel demeure son credo. Pour y parvenir, AÉSIO mutuelle travaille main dans la main avec des spécialistes de la santé publique, des chercheurs, des sociologues, des groupes de réflexion et partenaires associatifs engagés pour la santé de tous.

Dans ce contexte stimulant, Sophie Elkrief est arrivée à la direction générale en janvier 2021 avec la mission d'accompagner cette impulsion et la croissance de la mutuelle dans cette nouvelle étape stratégique et opérationnelle.

Une feuille de route est définie pour atteindre les objectifs fixés à horizon 2025. Il s'agit dans un premier temps de retrouver une dynamique commerciale sur l'ensemble des marchés, de placer le client au cœur de son organisation et, enfin, de faire évoluer son modèle afin d'être plus agile.

Dans une société en évolution, AÉSIO mutuelle se veut une entreprise en mouvement, engagée et solide. Avec ses adhérents et ses délégués sur le terrain, elle possède tous les atouts pour accompagner les changements de demain.

A.1.2. POSITION CONCURRENTIELLE ET FAITS MARQUANTS

1. POSITION CONCURRENTIELLE D'AÉSIO MUTUELLE

En 2020, le nombre d'organismes d'assurance (sociétés d'assurance et succursales de pays tiers, sociétés de réassurance, mutuelles et institutions de prévoyance) s'élève à 674, soit 22 de moins que l'année précédente.

D'après l'Argus de l'assurance (top 5 de la santé), AÉSIO mutuelle se positionne, en termes de cotisations 2020 brutes de réassurance et hors acceptation, au 3^e rang de l'ensemble des acteurs sur le marché de la santé.

2. ÉVOLUTION DES COTISATIONS ACQUISES D'AÉSIO MUTUELLE

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des cotisations en milliers d'euros sur les deux principales lignes d'activité de la mutuelle.

	2021	2020	Variation 2021 / 2020
Non vie (Produits Santé-Prévoyance)	1 971 448	1 883 390	5%
Vie (Produits Décès-Obsèques)	38 571	27 533	40%
TOTAL	2 010 018	1 910 923	5%

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

La crise sanitaire de la COVID-19, qui a démarré début 2020, s'est répercutée sur les comptes 2021, avec d'une part le paiement de la taxe en janvier 2021 (montant provisionné sur l'exercice 2020) et d'autre part un rattrapage des consommations médicales ayant fait l'objet d'un report en 2020.

La poursuite du déploiement du 100% santé en 2021, avec un accroissement important des prestations optiques, dentaires et audio, a également eu pour effet une forte hausse de la sinistralité sur l'exercice. En effet, si cette réforme est sans conteste un progrès pour les adhérents de la mutuelle, elle a un coût et a fortement impacté le montant des dépenses de santé, au-delà des estimations gouvernementales. Ces hausses ont une répercussion directe sur les tarifs des mutuelles. Dans un contexte qui demeure atypique, AÉSIO mutuelle s'est engagée à limiter la hausse des tarifs, en maintenant les garanties des salariés, en doublant le fonds d'action sociale, en apportant un fonds de soutien aux structures du médico-social et en luttant contre l'isolement des personnes âgées.

Le nouveau dispositif de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), qui a débuté au 1^{er} novembre 2019, a pleinement pris effet sur les comptes en 2021, avec plus aucune cotisation et prestation dans le compte de résultat, bien que la mutuelle soit restée organisme gestionnaire durant toute l'année 2021.

Par ailleurs, le poids de l'État dans l'équilibre financier des mutuelles reste considérable : pas moins de 16 % des frais de gestion lui reviennent directement, sous forme de taxes et d'impôts. En parallèle, le Gouvernement a décidé le remboursement de soins nouveaux qui impacte les mutuelles et donc leurs tarifs. Il s'agit notamment des consultations de psychologues, qui viennent augmenter en volume et en valeur les dépenses de santé d'AÉSIO mutuelle. En effet, elle est venue en aide à ses adhérents les plus fragiles en leur permettant d'y avoir recours dès mai 2021. Depuis cette date, le coût de la mesure pour AÉSIO mutuelle a progressé de 30 %.

Enfin, deux opérations d'ordre financier ont été réalisées au cours de l'exercice 2021 :

- ▶ la cession de la participation MUTEX ;
- ▶ la participation au financement de l'acquisition d'Abeille Assurances.

A.1.3. LISTE DES ENTREPRISES LIÉES SIGNIFICATIVES

La liste des principales entreprises liées à AÉSIO mutuelle et celles des entités détenues directement ou indirectement par la mutuelle, figure en annexe 1.

A.2 Résultats de souscription

A.2.1. EFFECTIFS ASSURÉS

Au 31 décembre 2021, le nombre de personnes protégées (PP) et de membres participants sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Membre participant	PP Assurées
Effectif total au 31/12/2021	1 812 289	2 832 737

ZOOM sur les effectifs santé

En gestion directe et délégation de gestion	1 592 838	2 570 390
dont santé individuelle, CMU et TNS	889 667	1 278 650
dont collectif	703 171	1 291 740
Substitution	22 938	37 057

A.2.2. PERFORMANCE DE LA SOUSCRIPTION 2021

La couverture du risque santé en assurance individuelle ou collective correspond au cœur de métier d'AÉSIO mutuelle. La couverture des risques liée à la vie représente une activité complémentaire plus limitée, à concurrence de 2,0% du chiffre d'affaires net de réassurance.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION ET DU RÉSULTAT NET (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021			Total 31/12/2020	Variation 2021/2020
	Vie	Non-Vie	Total		
Cotisations acquises (yc acceptations) brutes de réassurance	38 571	1 971 448	2 010 018	1 910 923	99 096
Charges sinistres (yc acceptations) brutes de réassurance	-33 686	-1 720 913	-1 754 599	-1 570 931	-183 668
Autres charges	-10 217	-368 013	-378 230	-333 845	-44 385
Solde de réassurance	-1 077	13 151	12 074	-38 270	50 344
Solde technique net (hors financier)	-6 409	-104 327	-110 736	-32 123	-78 613
Produits des placements nets alloués au technique*			13 094	4 769	8 325
Solde technique et financier			-97 643	-27 355	-70 288
Solde des éléments non techniques (dont produits financiers alloués au non technique)			52 906	11 711	41 195
Résultat net			-44 737	-15 643	-29 093

dont total des produits financiers nets

63 039

24 968

38 071

*Y compris intérêts sur dépôts au solde de réassurance

Le résultat technique global cumulé non-vie et vie, comme évoqué précédemment, est déficitaire à hauteur de 97,6 millions d'euros, soit une baisse de l'ordre de 70 millions d'euros par rapport à l'exercice 2020. Cette variation s'explique d'une part par une dégradation de la marge technique nette de réassurance, et d'autre part par une augmentation des charges nettes de gestion, le tout étant atténué par la hausse du résultat financier affecté aux résultats techniques Non-Vie et Vie.

Le résultat net de l'exercice 2021 est donc déficitaire à hauteur de 44,7 millions d'euros, contre un déficit de 15,6 millions d'euros en 2020. Il est cependant conforme à la ligne stratégique fixée par la mutuelle, avec un retour à l'équilibre prévu dans un avenir proche.

A.3 Résultats des investissements

La valeur de marché des placements de la mutuelle atteint environ 2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Une première sous-partie expose la décomposition du portefeuille afin de pouvoir expliquer la performance financière dans une seconde sous-partie.

1. PORTEFEUILLE

La mutuelle répartit ses actifs entre :

- ▶ des produits de taux (obligations, TCN, livrets et comptes à terme regroupés en trésorerie et dépôts) qui distribuent des revenus réguliers ;
- ▶ des instruments financiers de dynamisation (actions et OPC) qui viennent compenser la baisse des rendements obligataires et permettent également d'investir selon des thématiques recherchées par la mutuelle, notamment en lien avec sa politique ISR. Les OPC recherchés sont des OPC de capitalisation qui permettent de piloter la matérialisation des plus-values latentes et par conséquent le résultat comptable ;
- ▶ des biens immobiliers, détenus directement (immobilisations corporelles) ou indirectement (SCI, SCPI, OPCI), qui dégagent des revenus récurrents (loyers) mais aussi des plus-values exceptionnelles lors de la cession de biens devenus vacants, ou des dividendes dans le cas des SCI et de la pierre-papier.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la valeur de marché des placements (en milliers d'euros) entre 2020 et 2021 :

	Valeur de marché		
	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Total	2 294 020	2 106 609	187 411

2. RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT

Compte tenu de la tendance des marchés sur 2021, et d'opérations exceptionnelles réalisées sur l'année, les résultats des investissements sont en forte hausse par rapport à ceux de 2020.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021			31/12/2020	Variation 2021 /2020
	Revenus courants	Plus et moins- values réalisées	Total	Total	
Placements immobiliers	12 605	3 135	15 739		
Placements en actions et participations	4 734	34 408	39 142		
Placements obligataires et prêts	16 360	3 136	19 496		
Placements monétaires	1 697	-174	1 523		
Produits financiers	35 396	40 504	75 900	55 882	20 018
Charges financières			12 861	30 914	-18 053
Marge financière			63 039	24 968	38 071
Taux de rendement			3,4%	1,4%	2,0%

À noter que les plus ou moins-values étaient comptabilisées en charges financières en 2020, alors qu'elles le sont en produits financiers en 2021.

Le résultat des investissements est en progression de 38,1 millions d'euros. Cette hausse s'explique par la réalisation d'une importante plus-value (27,2 millions d'euros) sur la cession exceptionnelle de placements ainsi que par la perception d'un dividende important suite à la cession des biens immobiliers. Au-delà de ces opérations exceptionnelles, le contexte des placements de la mutuelle reste celui de la diminution globale des rendements financiers, notamment liés aux obligations.

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021	31/12/2020	Var 2021/2020
Autres produits non techniques	520	982	-463
Autres charges non techniques	-4 164	-3 487	-677
Résultat exceptionnel	5 321	-723	6 044
Participation / Intéressement	-	-3	3
Impôt sur les sociétés	1 285	-5 258	6 542
Dépenses et revenus non techniques	2 961	-8 488	11 448
Produits financiers sur non technique (sur fonds propres)	49 945	20 199	29 746
Solde des éléments non techniques	52 906	11 711	41 195

Le résultat des autres activités est positif de 53 millions d'euros. Les produits financiers rattachés au compte non technique, en hausse de près de 30 millions d'euros, expliquent l'essentiel du résultat (réalisation d'une plus-value sur la cession exceptionnelle de placements, perception d'un dividende important suite à la cession de biens immobiliers).

Les autres charges et produits non techniques sont des charges et des produits sans lien direct avec l'activité assurantielle du groupe.

Le résultat exceptionnel est composé de produits et charges exceptionnels qui ont un caractère non récurrent. Il n'est donc pas pertinent de le comparer d'une année sur l'autre, et ne fait pas l'objet de prévision sur les exercices futurs. Le résultat exceptionnel 2021 d'AÉSIO mutuelle est bénéficiaire de 5 millions d'euros contre -723 milliers d'euros en 2020.

Le montant de l'impôt sur les sociétés dépend du taux d'imposition de l'année, de la contribution sociale additionnelle (taux de 3,3 % qui s'applique sur l'impôt sur les sociétés), de la réduction liée au mécénat, et de l'imputation des déficits antérieurs. Compte tenu du résultat déficitaire, aucun impôt n'est dû au titre de l'exercice 2021 mais un produit d'impôt de 1,3 million d'euros a été constaté, correspondant à un crédit d'impôt mécénat et la mise en œuvre du carry back (report en arrière des déficits).



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie, les spécificités du système de gouvernance d'AÉSIO mutuelle par rapport au chapitre Groupe.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance de la mutuelle répond aux principes structurants de la directive Solvabilité II, précisément aux articles 41 à 49 de la Directive, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du Code de la mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués.

La gouvernance d'AÉSIO mutuelle est ainsi fondée sur la complémentarité entre :

- ▶ les administrateurs élus (conseil d'administration) ;
- ▶ la présidence, le comité de direction (Codir) et la direction opérationnelle choisie pour ses compétences techniques et managériales (dirigeants effectifs) ;
- ▶ les fonctions clés en charge de prérogatives spécifiques (actuarielle, gestion des risques, conformité et audit interne) devant soumettre leurs travaux au conseil d'administration.

L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les statuts de la mutuelle approuvés par l'assemblée générale. Elle satisfait l'impératif de distinction entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle, ainsi qu'à celui du traitement efficace des informations.

Les politiques écrites sont pilotées par Aéma Groupe. Compte tenu de la configuration du Groupe et des principes internes de gouvernance, un dispositif à étages est retenu. Il repose sur :

- ▶ des politiques « chapeaux » Aéma Groupe qui fixent le cadre général, les objectifs et les principes de limites de risque ;
- ▶ des politiques « locales » qui en détaillent la déclinaison opérationnelle.

GOVERNANCE POLITIQUE



Vianney Leveugle

Vice-Président d'AÉSIO mutuelle



Patrick Brothier

Président d'AÉSIO mutuelle



Pascal Haury

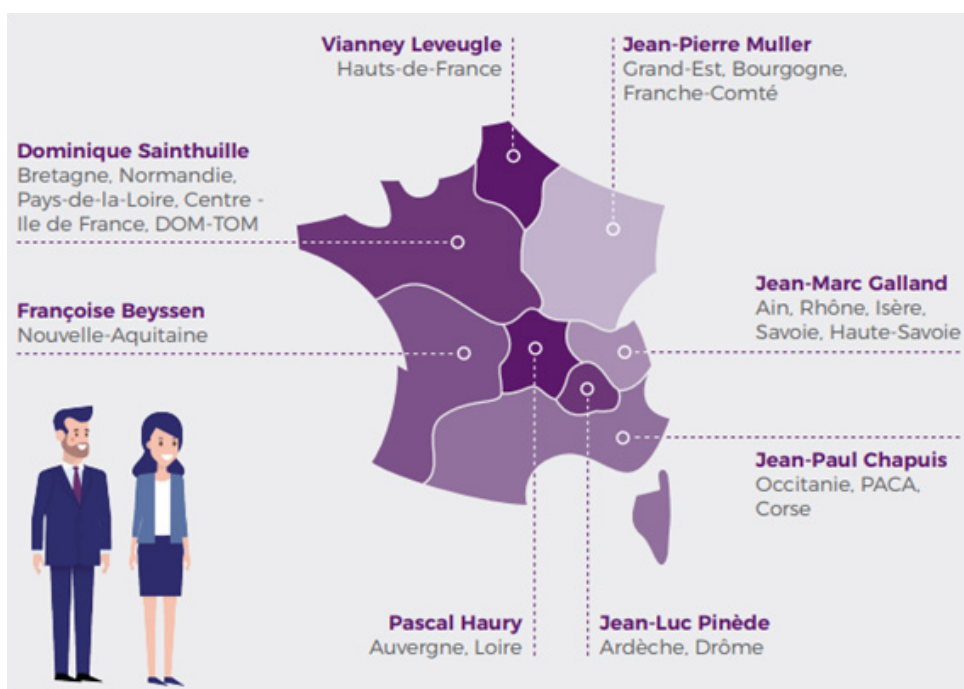
Vice-Président d'AÉSIO mutuelle

GOVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DE HUIT TERRITOIRES

La carte ci-dessous reprend les présidents de région depuis les assemblées de juin 2020. Les présidents organisent et animent la vie dans les territoires, aidés en cela par les délégués mutualistes qui jouent un rôle clé, au cœur de la mutuelle en :

- ▶ représentant les adhérents lors des assemblées et conseils ;
- ▶ participant à la mise en place d'actions de terrain et au développement des partenariats locaux ;
- ▶ s'engageant pour défendre les intérêts des adhérents et pour l'accès aux soins pour tous ;
- ▶ élisant les membres du conseil d'administration qui détermine les orientations politiques et stratégiques de la mutuelle et veille à leur application ;
- ▶ enfin, en transmettant un message de solidarité, de proximité, de citoyenneté et d'utilité sociale vers l'ensemble de la société.

La gouvernance politique au sein des huit territoires est la suivante :



GOVERNANCE OPÉRATIONNELLE



B.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. COMPOSITION ET TENUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les délégués à l'assemblée générale du 22 juin 2021 ont voté, par voie dématérialisée, pour l'élection des 36 administrateurs (15 femmes et 21 hommes).

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, au moins trois fois par an². Le président peut inviter des personnes extérieures aux élus à assister au conseil d'administration qui délibère alors sur cette présence. Le directeur général assiste de droit au conseil d'administration, les membres du comité de direction y participent régulièrement. Les commissaires aux comptes sont convoqués au moins pour l'arrêté des comptes annuels.

Lors de sa séance du 22 juin 2021 et conformément à l'article 47 des statuts, le conseil d'administration a élu Patrick BROTHIER président. En cette qualité, il est dirigeant effectif d'AÉSIO mutuelle.

Conformément à l'article 51 des statuts, le conseil d'administration a élu les membres du bureau :

- ▶ Pascal HAURY : vice-président ;
- ▶ Vianney LEVEUGLE : vice-président ;
- ▶ Mireille DESSEMOND : secrétaire générale ;
- ▶ Béatrice AUGIER : secrétaire générale adjointe ;
- ▶ Alain TISON : trésorier général ;
- ▶ Dominique SAINTHUILLE : trésorière générale adjointe ;
- ▶ plus deux autres membres du bureau : Elisabeth HANSBERGER et Yves PERRIN.

² La convocation est obligatoire quand elle est demandée par le quart du conseil d'administration.

2. PRÉROGATIVES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET TRAVAUX RÉALISÉS DURANT L'ANNÉE

Le conseil d'administration prend toutes les décisions qu'il juge utiles à la gestion et au développement de la mutuelle et veille à leur mise en œuvre.

Ses principales prérogatives, fixées dans la convention d'affiliation de la mutuelle, sont les suivantes :

- ▶ définir la stratégie et la politique des risques (appétence et seuils de tolérance) ;
- ▶ approuver annuellement les politiques écrites concernant la gestion des risques avec notamment les domaines cités dans l'article R.356-35 du Code des assurances ;
- ▶ contrôler l'adéquation des dispositifs de gestion des risques et le respect du niveau général des risques définis ;
- ▶ vérifier régulièrement l'utilisation des fonds de la mutuelle au moyen d'un dispositif de reporting adéquat, proposé par la direction générale de la mutuelle et validé par le conseil d'administration.

Afin d'impliquer au mieux les administrateurs, la mutuelle a choisi de déployer des comités et commissions, ainsi qu'un comité exécutif.

B.1.2 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'appuie sur des comités spécialisés :

- ▶ comité d'audit et risques ;
- ▶ comité des rémunérations et des indemnités ;
- ▶ comité d'orientation.

B.1.3 FONCTIONS CLÉS

Dans le cadre de la création d'Aéma Groupe, des fonctions clés uniques ont été mises en place pour Aéma Groupe, l'UMG Aésio Macif ainsi que pour les entités solos AÉSIO mutuelle, Apivia Macif Mutuelle, MNPAF et Nuoma. Mensuellement, le directeur général d'Aéma Groupe et des responsables des fonctions clés échangent par exemple sur le partage des programmes et travaux de chaque domaine ou sur l'évaluation des risques identifiés.



Sandrine Avon

Fonction clé gestion des risques



Céline Fèvre

Fonction clé actuarielle



Dominique Chaignon

Fonction clé audit interne



Christophe Raballand

Fonction clé vérification de la conformité

B.1.4 POLITIQUE ET PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

Une politique de rémunération est formalisée. Elle est approuvée par le conseil d'administration et mise à jour dès que nécessaire (et a minima tous les ans).

Les membres du conseil d'administration et dirigeants effectifs ne bénéficient pas d'avantage au titre des régimes complémentaires de retraite. La fonction d'administrateur est non rémunérée.

La rémunération du dirigeant opérationnel est décidée par le conseil d'administration (ou un comité émanant de celui-ci). Aussi, les éléments de performance financière de la mutuelle ne sont pas pris en compte dans le niveau de rémunération du dirigeant opérationnel, des directeurs et des fonctions clés.

Plus généralement, la politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance au risque d'AÉSIO mutuelle.

Le niveau de rémunération des salariés obéit aux règles de la Convention collective nationale de la mutualité, qui fournit les grilles de salaires et les minimaux conventionnels. Ces règles sont, le cas échéant, complétées par des éléments propres à chaque contrat de travail.

La rémunération de certains collaborateurs peut inclure une part variable, mais celle-ci se fonde sur une base annuelle formalisée tenant compte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs connus du salarié. À cet effet, les critères d'attribution sont définis de manière à ne pas tenir compte de la performance individuelle immédiate.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au Groupe.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

En application de l'article 44 de la Directive Solvabilité II, le système de gestion des risques a été mis en place et est détaillé dans la politique de gestion des risques. La politique écrite définit les objectifs de gestion des risques et les principes associés, l'appétence aux risques de l'organisme, les missions et responsabilités des acteurs clés impliqués dans le fonctionnement du processus de gestion des risques.

Le dispositif de gestion des risques couvre les risques inhérents à l'activité de Livre II de la mutuelle présentant un niveau de criticité susceptible de constituer une menace dans l'atteinte de ses objectifs, la qualité du service rendu aux adhérents, la pérennité de son modèle économique ou sa capacité à couvrir ses engagements assurantiels. Il a pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels AÉSIO mutuelle est exposée dans le cadre de ses activités.

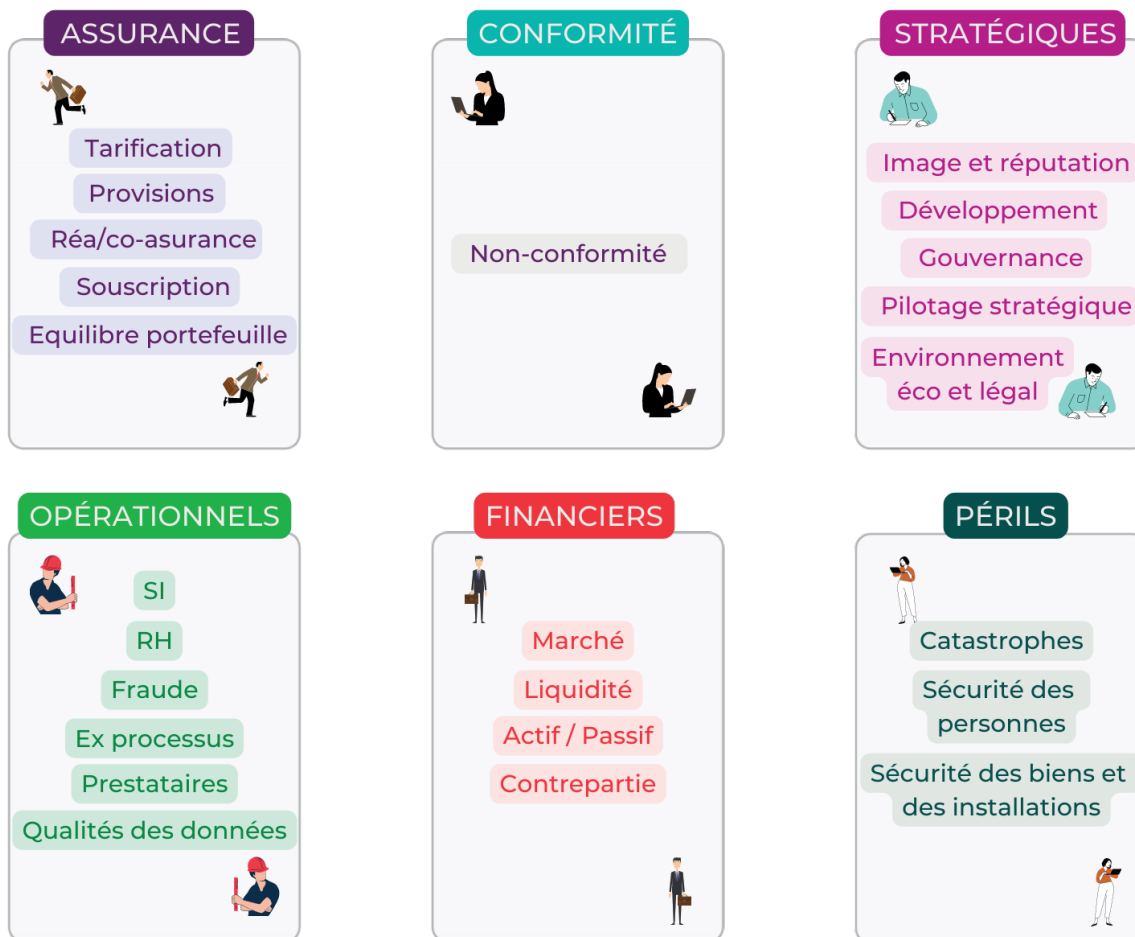
B.3.1.1 DISPOSITIFS ET PROCESSUS

1. UNIVERS DES RISQUES

Le système de gestion des risques d'AÉSIO mutuelle couvre à minima les domaines concernés par l'article 44 de la directive Solvabilité II :

- ▶ la souscription et le provisionnement ;
- ▶ la gestion actif-passif ;
- ▶ les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires ;
- ▶ la gestion des liquidités et du risque de concentration ;
- ▶ la gestion du risque opérationnel ;
- ▶ la réassurance et les autres techniques d'atténuation ou de partage du risque.

Le système de gestion des risques est piloté par le directeur des risques et s'appuie sur un univers des risques dont les différentes catégories de risques sont représentées sur le schéma suivant :



AÉSIO mutuelle est exposée aux risques inhérents à son activité. Sa politique de gestion des risques s'articule autour des risques présentés ci-après, susceptibles d'affecter ses résultats et sa situation financière.

► RISQUES FINANCIERS

Ce sont les risques liés à l'évolution des marchés financiers et de gestion financière. AÉSIO mutuelle est exposée aux différents risques des marchés financiers, tels que le risque action, le risque de concentration des investissements, le risque de taux, le risque de spread, le risque immobilier et le risque de change. Elle est également exposée au risque de défaut de contrepartie au travers de ses expositions bancaires, les créances, les dépôts et cautionnements.

► RISQUES TECHNIQUES ASSURANTIELS

Ce sont les risques spécifiques aux activités techniques d'assurance (souscription, tarification, provisionnement technique). AÉSIO mutuelle est exposée à des risques inhérents à l'exercice de son activité de complémentaire santé. Il s'agit principalement du risque de tarification des primes et d'estimation des provisions pour sinistres à payer. Cette catégorie de risques comprend également le risque catastrophe (risque de masse, risque de concentration et le risque de pandémie), qui vient impacter les garanties Frais de soins et Protection de revenu.

► RISQUES OPÉRATIONNELS ET PÉRILS

Il s'agit des risques de pertes ou de sanctions liés à des défaillances, des erreurs humaines ou des événements extérieurs (pratiques professionnelles, fraudes, systèmes d'information, sécurité, sous-traitance...).

► RISQUES STRATÉGIQUES

Il s'agit des risques liés à la gouvernance, l'environnement, la réputation et les orientations stratégiques. Le management de ces risques relève de la responsabilité des instances dirigeantes.

► RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Il s'agit des risques de sanctions légales ou réglementaires, de pertes financières importantes ou de dégradation de la réputation que la mutuelle pourrait subir du fait de ne pas être conforme aux dispositions législatives, réglementaires et administratives applicables à son activité.

Le système de gestion des risques s'appuie sur quatre dispositifs :

- un processus ORSA ;
- la définition d'une appétence aux risques ;
- une cartographie des risques ;
- un reporting des risques.

2. L'ORSA

Ce dispositif est détaillé dans la partie B.3.2 de cette même section.

3. L'APPÉTENCE AUX RISQUES

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risque global qu'AÉSIO mutuelle accepte de prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Elle peut être déterminée par les pertes financières relatives aux différents risques auxquels la mutuelle est soumise.

La direction des risques d'AÉSIO mutuelle propose au conseil d'administration un ratio de couverture du SCR reflétant une analyse probabiliste d'événements majeurs sous contrainte du business plan. Ce ratio de couverture du SCR est donc un indicateur d'appétence aux risques permettant au conseil d'administration d'avoir de la visibilité sur la réalisation du plan stratégique de la mutuelle, sous contrainte d'un environnement stressé.

Ainsi, l'appétence au risque constitue un des éléments du dispositif de pilotage stratégique à la disposition du conseil d'administration et est soumise à son approbation.

Elle est intégrée au processus budgétaire et s'appuie sur l'ORSA.

4. LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Elle constitue le support de collecte et de hiérarchisation des risques auxquels est confrontée AÉSIO mutuelle. Le processus d'identification et d'évaluation des risques mené au sein de la mutuelle, vise à identifier et estimer les principaux risques auxquels est exposée la mutuelle, quelle que soit leur nature : risques financiers, d'assurances, stratégiques et opérationnels. Ces risques sont pris en compte dans une matrice associant, pour chacun d'eux, impact et probabilité d'occurrence.

En complément, sont analysés les éléments de maîtrise, déployés ou en cours de déploiement, pour les éviter, les partager, les réduire ou les accepter. L'aboutissement de cette analyse met en relief l'exposition de la mutuelle à certains risques et donc leur degré de priorisation.

5. LE REPORTING DES RISQUES

Un outil de pilotage a été mis en place afin de faciliter la gouvernance des risques et la communication. Cet outil de pilotage se présente sous la forme d'un reporting assuré par la fonction gestion des risques et il permet :

- ▶ de vérifier en permanence la mise en œuvre des limites de risques définies par le conseil d'administration ;
- ▶ de contrôler la suffisance du capital ;
- ▶ d'élaborer le cas échéant des stratégies de réduction ou d'atténuation des risques ;
- ▶ d'alerter en cas de dépassement des budgets risques.

Les éléments de reporting et de consommation de capital sont présentés en comité audit et risques trimestriellement.

B.3.1.2 PLACE DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DANS L'ORGANISATION

Le système de gestion des risques est intégré aux processus décisionnels de la mutuelle et se compose :

- ▶ de dispositifs de détection et d'évaluation des risques ;
- ▶ de procédures de contrôle ;
- ▶ de mesures de maîtrise, et de pilotage.

Il est intégré à l'organisation et, à ce titre, relayé au sein des organigrammes, procédures et modes opératoires encadrant au quotidien ses activités. Il est défini dans la politique de gestion des risques validée par le conseil d'administration. Il concerne tous les acteurs d'AÉSIO mutuelle, et couvre l'ensemble des domaines d'activités.

B.3.2. ÉVALUATION DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

1. L'ORSA DANS L'ORGANISATION

Le rapport ORSA fait l'objet d'une validation annuelle par le conseil d'administration (conformément à l'article 45 de Directive 2009/138/CE). Une évaluation ponctuelle peut être réalisée afin de réajuster la vision du profil de risque et les perspectives d'évolution de la solvabilité en fonction d'évènements subis ou voulus non anticipés dans le cadre de l'évaluation annuelle. Les situations susceptibles de déclencher cet ORSA ponctuel sont précisées dans la politique écrite.

Le rapport ORSA est piloté par la fonction clé gestion des risques avec la contribution de la direction technique et pilotage assurantiel, la direction financière et la direction des risques d'AÉSIO mutuelle.

La direction générale participe en amont au processus ORSA à travers la fourniture d'éléments relatifs à la stratégie et au business plan. Elle valide les scénarios de risques et si nécessaire le déclenchement d'un ORSA ad-hoc sur proposition de la fonction gestion des risques.

Le conseil d'administration s'assure que le processus ORSA est mis en œuvre et adapté, et approuve le rapport ORSA. Le comité audit et risques est informé des travaux de l'ORSA tout au long du processus (risques majeurs, scénario central, scénarios de stress retenus).

Le rapport ORSA est transmis dans les 15 jours suivant son approbation à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

AÉSIO mutuelle tient compte des résultats de l'ORSA et des connaissances acquises durant le processus de cette évaluation pour piloter, a minima, la gestion de son capital, son business plan et l'élaboration et la conception de ses produits.

2. DESCRIPTION DU PROCESSUS ORSA

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) fait partie intégrante de la gouvernance de la mutuelle. Elle introduit les notions de tolérance et d'appétence au risque dans la déclinaison des objectifs et les prises de décisions stratégiques.

L'ORSA permet de piloter les objectifs de croissance et de rentabilité fixés dans le plan stratégique, tout en garantissant un niveau requis de solvabilité.

Cette évaluation interne se décompose en plusieurs processus permanents :

- ▶ l'identification du profil de risques ;
- ▶ l'évaluation des écarts du profil de risque par rapport à la formule standard ;
- ▶ l'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS) compte tenu du profil de risques spécifique d'AÉSIO mutuelle, des seuils de tolérance aux risques définis dans la politique de gestion des risques et du plan stratégique ;
- ▶ l'évaluation du respect permanent de la couverture du SCR et du MCR.

Le profil de risques est construit à partir des éléments liés aux évolutions de l'environnement de la mutuelle, qui expliquent sa stratégie en matière de souscription ou de gestion financière, et à l'analyse des risques auxquels elle est exposée (cartographie des risques majeurs).

Un travail est ensuite réalisé pour quantifier dans quelle mesure le profil de risques d'AÉSIO mutuelle s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis (SCR) de la formule standard. Les aspects significatifs et mesurables de chaque SCR sont analysés et modifiés sur certains paramètres de calcul si la formule standard s'avère peu adaptée, notamment au regard de la volatilité des P/C ou des provisions.

Le BGS représente le capital à conserver pour faire face à l'ensemble des risques auxquels AÉSIO mutuelle est exposée. Pour cela, le BGS est décliné à partir du SCR de la formule standard, retraité avec les ajustements évoqués ci-dessus, puis augmenté de risques supplémentaires non spécifiés par la formule standard. Ces risques peuvent être par exemple d'ordre stratégique et de gouvernance, réglementaire et liés aux structures gérées par AÉSIO mutuelle.

La démarche de l'exercice d'ORSA étant prospective, la situation financière d'AÉSIO mutuelle est projetée sur l'horizon du business plan.

Un scénario dit central est réalisé, il tient compte de la planification stratégique et de développement, validée par le conseil d'administration et la direction générale.

Ce scénario central est une projection de la situation financière (compte de résultat, bilan, bilan prudentiel et SCR) d'AÉSIO mutuelle en partant de son plan stratégique actualisé annuellement. Il constitue l'outil principal de la gestion des risques stratégiques. AÉSIO mutuelle utilise la formule standard pour calculer son niveau de solvabilité requis.

Cette approche permet de vérifier le comportement des indicateurs prudentiels (SCR, MCR, ratio de solvabilité) sur l'horizon de projection, démontrant la capacité d'AÉSIO mutuelle à absorber les chocs dans le scénario central retenu.

Enfin, dans l'étape finale du processus, des scénarios alternatifs, dits de crise, pouvant impacter la santé financière d'AÉSIO mutuelle, sont testés. Sur la base de ces éléments, une actualisation de l'appétence aux risques est réalisée et soumise à l'approbation du conseil d'administration qui définira et ajustera les limites de risques.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au Groupe.

B.7 Sous-traitance

AÉSIO mutuelle a décliné localement la politique écrite « chapeau » d'externalisation du Groupe, validée par le conseil d'administration afin d'anticiper toute sous-traitance. Cette politique spécifie notamment la notion de criticité au regard de la sous-traitance ainsi que les modalités de choix, de contrôle, mais également de formalisation contractuelle. AÉSIO mutuelle choisit d'avoir recours à l'externalisation d'une fonction ou activité opérationnelle, conformément à l'article L211-12 du Code de la Mutualité, pour les motifs suivants :

- ▶ l'accès à des compétences ou expertises non pourvues en interne compte tenu d'un niveau d'activité insuffisamment important pour envisager un recrutement ou que la mutuelle ne souhaite pas les développer ou les maintenir en interne ;
- ▶ la réduction des coûts ;
- ▶ l'accès à de nouvelles technologies ;
- ▶ l'amélioration des services proposés aux assurés qui peut éventuellement passer par une alliance avec un partenaire spécialisé.

Afin d'assurer une maîtrise efficace des activités externalisées et de gérer les risques associés, AÉSIO mutuelle maintient la compétence et la capacité nécessaire, au sein de ses équipes, pour assumer la supervision des activités externalisées et l'examen de la performance du prestataire.

B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



C. PROFIL DE RISQUE

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription traduit l'incertitude dans les estimations des engagements des entités mutualistes, mais également les variations de fréquence et de sévérité des éléments assurés. Les aléas de comportement des assurés concernant le rachat, la mortalité, la longévité, etc. sont également compris dans le risque de souscription.

C.1.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

L'exposition au risque de souscription est mesurée par le niveau du SCR de souscription. Au 31/12/2021, la part du SCR de souscription est de 44,5 %, en pourcentage de la somme des modules de risque, avec la répartition suivante :

SCR DE SOUSCRIPTION (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021	
	Montant	%
Risque de souscription santé	395 447	42,1%
Risque de souscription vie	22 414	2,4%
Total risque de souscription	417 861	44,5%

La santé constituant le cœur de l'activité de la mutuelle, elle est principalement impactée par le risque de souscription santé (NSLT), porté par le risque de primes et de réserves et le risque rachat de la formule standard.

Les engagements pris par la mutuelle sont majoritairement des engagements de court terme. Ils portent les risques sur les remboursements de frais de soins de Santé et de manière plus accessoire (environ 2,0 % du chiffre d'affaires) sur des garanties de type Vie (des garanties indemnitaires ou viagères d'allocation de frais d'obsèques), ainsi que quelques contrats de prévoyance collective.

1. EXPOSITION AU RISQUE LIÉ À L'ACTIVITÉ « SANTÉ » (NON-VIE)

L'activité santé d'AÉSIO mutuelle représente à fin 2021 98,0% du chiffre d'affaires pour 2,6 millions de personnes protégées.

Ainsi les engagements pris par la mutuelle sont très majoritairement des engagements de court terme pour lesquels il n'est pas nécessaire de développer une gestion actif-passif tenant compte de contraintes liées aux investissements financiers.

2. EXPOSITION AU RISQUE LIÉ À L'ACTIVITÉ « VIE » (PRÉVOYANCE)

AÉSIO mutuelle assure également des risques liés à la vie telles que des garanties indemnitaires ou viagères d'allocation de frais d'obsèques. Le groupe est faiblement exposé à ce risque.

C.1.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

La maîtrise des risques techniques contribue à sécuriser le résultat des entités en contrôlant :

- ▶ les conditions de souscription et de tarification ;
- ▶ les conditions de renouvellement des contrats existants ;
- ▶ les mécanismes de partage du risque par la réassurance.

C.1.3 ADÉQUATION DE LA FORMULE STANDARD AU PROFIL DE RISQUE

Dans le cadre du rapport ORSA sur les données 31/12/2020, un chapitre mesure la déviation entre le profil de risque d'AÉSIO mutuelle et les hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité requis (SCR) prévu à l'article 101-3 de la directive, calculé à l'aide de la formule standard.

Concernant le risque de souscription, trois points ont fait l'objet d'un test de recalibrage.

1. RISQUE DE PRIMES

Dans le cadre du risque de sous-tarification pour la branche frais de soins, la formule standard retient un écart-type égal à 5 % qui a été confirmé lors de la publication de l'amendement du règlement délégué en mars 2019. Dans une optique de quantifier un écart à la formule standard sur ce risque, une étude de volatilité du ratio sinistre/ primes (S/P) d'AÉSIO mutuelle a été conduite par la direction des risques et a abouti à l'estimation d'un coefficient de volatilité du risque de primes inférieur à celui de la formule standard.

2. RISQUE DE RÉSERVES

Pour la branche santé, la formule standard retient depuis 2020 suite à la publication de l'amendement du règlement délégué en mars 2019, un écart-type égal à 5,7 % pour le risque de provisionnement. Dans le cadre de ses missions, la fonction actuarielle étudie la volatilité propre des provisions. Cette étude, reprise dans le cadre de l'ORSA, a abouti à l'estimation d'un coefficient de volatilité du risque de provision inférieur à celui de la formule standard.

3. RISQUE DE RACHAT

La formule standard définit le choc de rachat à 40 % des contrats bénéficiaires individuels et collectifs.

Or, à titre d'exemple, une résiliation infra-annuelle massive pour des contrats collectifs semble peu probable et n'a pas été observée dans les données de reporting d'AÉSIO mutuelle qui a donc fait le choix de calibrer le choc de rachat sur les contrats individuels uniquement.

De la même manière, des analyses liées à la radiation en rapport avec la résiliation infra-annuelle ne permettent pas de se résoudre à utiliser le taux de 40 % de la formule standard.

Ce taux a donc été réévalué dans le cadre de la revue de la formule standard.

C.1.4 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

1. SENSIBILITÉS

Dans le cadre des travaux sur l'ORSA réalisés en 2021 sur les données à fin 2020, AÉSIO mutuelle met en oeuvre des tests de sensibilités sur sa solvabilité, en lien avec les études de la fonction actuarielle, tels que :

- ▶ la sensibilité au quotient entre les prestations et les cotisations (P/C) via l'étude d'une hausse/baisse de 5 points des ratios P/C des segments Santé et d'une hausse/baisse de 10 points des ratio P/C des segments Prévoyance ;
- ▶ la sensibilité aux frais via l'étude d'une hausse/baisse de 20 % des frais de gestion et d'acquisition.

2. SCÉNARIOS DE CRISE

Également, dans le cadre des travaux sur l'ORSA, un scénario central ainsi que des scénarios de crise sont réalisés afin de mesurer l'impact sur le compte de résultat et la solvabilité. Ces scénarios envisagent notamment une forte hausse des prestations via l'impact du dispositif 100% santé, ou une combinaison hausse des prestations, chute des marchés boursiers et hausse des taux d'intérêts. Au regard des résultats analysés sur l'horizon de projection, AÉSIO mutuelle reste en mesure de couvrir le capital de solvabilité requis sur les scénarios testés, avec la mise en place d'une action de management pour le scénario combiné.

C.2 Risque de marché

Le risque de marché est un risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. Il peut porter par exemple sur le cours des actions, les taux d'intérêt, la notation des émetteurs ou le cours du change.

C.2.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

L'exposition au risque de marché est mesurée par le niveau du SCR de marché. Au 31/12/2021, la part du SCR de marché est de 41,1 %, en pourcentage de la somme des modules de risque. Le SCR de marché se décompose de la façon suivante :

SCR DE MARCHÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021	
	Montant	%
Risque de taux d'intérêt	30 300	6,3%
Risque action	184 218	38,2%
Risque immobilier	93 377	19,4%
Risque de spread	150 228	31,2%
Risque devise	5 117	1,1%
Risque de concentration	18 564	3,9%
Diversification	-95 763	-
TOTAL	386 041	100%

Au 31/12/2021, le portefeuille de placements d'AÉSIO mutuelle est majoritairement investi en produits obligataires et actions (y compris participation).

C.2.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

L'application de règles de gestion des actifs, conformément à la politique d'investissement d'AÉSIO mutuelle, limite grandement le risque de marché auquel est soumis la mutuelle. À ces limites quantitatives et qualitatives s'ajoutent d'autres procédures contribuant également à diminuer ce risque (études menées avant les investissements, réunions avec les gérants des sociétés de gestion concernant les orientations à envisager, reportings...).

C.2.3 DESCRIPTION DE LA MANIÈRE DONT LES ACTIFS SONT INVESTIS CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE LA « PERSONNE PRUDENTE »

Les investissements sont réalisés, pour la plupart, avec des entités spécialisées (mandataires de gestion) qui répondent aux attendus de la politique externalisation.

La gestion du risque d'investissement permet de piloter la sécurité, la qualité financière et extra-financière (RSE et critères ESG), la liquidité, la rentabilité des actifs. Pour cela, des limites d'investissement sont déterminées. Elles précisent un cadre visant à assurer un niveau de sécurité, de qualité et de liquidité conforme à la stratégie d'AÉSIO mutuelle et à l'appétence aux risques.

Ces limites :

- ▶ s'inscrivent en cohérence avec l'allocation stratégique dont l'objectif est de s'assurer, avec une probabilité satisfaisante, de l'atteinte des objectifs de rentabilité et de l'adéquation des actifs aux engagements de l'assureur vis-à-vis de ses assurés ;
- ▶ permettent de garantir la qualité du portefeuille (limites par notation) et une diversification du portefeuille (limites par classe d'actifs, limites par émetteur).

C.2.4 ADÉQUATION DE LA FORMULE STANDARD AU PROFIL DE RISQUE

Tout comme dans la partie C.1.2, l'écart du profil de risque d'AÉSIO mutuelle aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR calculé à l'aide de la formule standard a été mesuré pour le risque de marché et deux points ont fait l'objet d'un test de recalibrage.

1. RISQUE DE SPREAD

Le risque de spread est impactant sur les obligations et les fonds obligataires valorisés en valeur de marché. La formule standard n'inclut pas de charge en capital au titre du risque de spread sur les obligations souveraines. Cependant, les événements récents ont démontré que ces obligations sont soumises au risque de défaut. AÉSIO mutuelle, a jugé opportun pour l'ORSA de leur attribuer une charge en capital, calculée en fonction de leur notation, et en suivant la même grille que pour les autres types d'obligations.

2. RISQUE IMMOBILIER

La pénalité appliquée aux actifs immobiliers dans la formule standard s'élève à 25 %. Elle est calibrée sur l'indice IPD UK (Royaume-Uni). AÉSIO mutuelle dispose de placements immobiliers en France métropolitaine. De ce fait, la pénalité moyenne de 25 % appliquée à tous les actifs immobiliers européens mérite d'être revue afin de refléter précisément les risques immobiliers de la mutuelle.

Une étude menée par l'EDHEC (école des hautes études commerciales du Nord) en partenariat avec le ministère du logement et de l'habitat durable, démontre qu'une pénalité moyenne de 25 % ne serait pas en accord avec le risque évalué au niveau européen (environ 9 %) ou français (environ 15 %).

AÉSIO mutuelle a ainsi uniquement pris en compte les données françaises puisque les biens immobiliers en portefeuille sont exclusivement localisés en France.

C.2.5 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

1. SENSIBILITÉS

Les sensibilités testées concernant le risque de marché dans le rapport ORSA 2021 sur les données à fin 2020 sont les suivantes :

- ▶ une baisse / une hausse des taux de 100 bps en 2021 : AÉSIO mutuelle se révèle très peu sensible aux variations de taux ;
- ▶ la baisse des notations de toutes les contreparties des placements : cette sensibilité permet d'évaluer l'augmentation du risque porté par AÉSIO mutuelle sur ses investissements obligataires, ses liquidités ainsi que sur les contreparties liées à la réassurance. Une dégradation d'un, puis deux rangs de l'échelon de qualité de crédit² a été testée.

2. SCÉNARIOS DE CRISE

En complément du scénario de crise combiné présenté en partie C.1.4.2, les scénarios de crise suivants sont testés :

- ▶ scénario risque financier : il est modélisé dans ce scénario l'impact sur l'année 2021 d'une forte chute des marchés actions et immobiliers, associée à une remontée soudaine des taux d'intérêt, générant une dégradation de la qualité de crédit des émetteurs ;
- ▶ recapitalisation d'Abeille Assurances (ex AVIVA) : ce scénario prévoit une dépréciation de 50 % de la valeur de marché des titres de participation détenus par AÉSIO mutuelle dans le capital d'Abeille Assurances en 2022.

C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit (ou risque de défaut de contrepartie) correspond au risque de perte ou de variation défavorable pouvant résulter des changements affectant la qualité de crédit de l'émetteur de valeurs mobilières ou de tout débiteur auquel la mutuelle est exposée. Ce risque peut provenir :

- ▶ du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents ;
- ▶ du non-paiement des créances détenues auprès de tiers ;
- ▶ du défaut d'un réassureur ;
- ▶ du défaut des banques auprès desquelles la mutuelle détient des liquidités.

C.3.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

Les expositions aux risques de spread et de concentration ont été présentées dans la partie précédente C.2. La formule standard les intègre au risque de marché.

Cette partie se limite donc à la présentation du risque de défaut des différentes contreparties de la mutuelle, non pris en compte dans le risque de marché, c'est-à-dire principalement les avoirs en banque et les postes de créance.

² Dans les calculs de la formule standard de SII, les notes attribuées par les agences de notations sont mises en correspondance avec un échelon de qualité de crédit allant de 0 à 6 (0 = AAA, 1 = AA+/AA/AA-, 2 = A+/A/A-, ainsi de suite jusqu'à 6 = notations inférieures ou égales à CCC+).

Conformément à la réglementation, AÉSIO mutuelle distingue le risque de contrepartie sur les organismes cotés (type 1) et le risque de contrepartie des émetteurs non cotés (type 2).

Le défaut de type 1 concerne les contreparties de réassurance et bancaires. Le défaut de type 2 concerne les créances.

L'exposition au risque de défaut de contrepartie est mesurée par le niveau du SCR de contrepartie. Au 31/12/2021, la part du SCR de défaut de contrepartie est de 7,9 %, en pourcentage de la somme des modules de risque :

SCR DE DÉFAUT DE CONTREPARTIE (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021
Défaut de type 1	30 300
(Réassurance et Banque)	19 438
Défaut de type 2 (Créances)	58 231
Diversification	- 3 733
SCR de défaut de contrepartie	73 936

C.3.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

La mutuelle pilote ses risques via plusieurs indicateurs tels que la notation des banques et des réassureurs, la concentration du portefeuille (banques ou réassureurs) ou bien encore le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers. Elle délivre notamment des limites de risque à ses mandataires de gestion d'actifs afin de gérer son risque de crédit sur son portefeuille.

Les comptes à terme (CAT) sont choqués au risque de contrepartie ou au risque de marché, selon leur liquidité. Un CAT sans préavis ou autre pénalité de sortie est considéré comme liquide. D'un point de vue risque, ce placement est assimilé à un compte courant, choqué au risque de contrepartie.

Des limites maximales d'investissements sont mises en place afin de contrôler le niveau d'exposition sur les risques élevés (notamment pour les notations : BB ou NR [non noté]).

C.3.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

AÉSIO mutuelle a choisi d'analyser la sensibilité sur son ratio de couverture du SCR 2021 d'un allongement de l'exposition des créances, afin de refléter les potentiels retards de paiement sur ces créances causés par la crise sanitaire.

Dans la formule standard, plus les créances possèdent une exposition longue et plus le risque de défaut des contreparties est élevé. En effet, les créances d'intermédiaires d'assurance de plus de 3 mois sont choquées à 90 % contre 15 % pour les autres.

La sensibilité représentant le passage de l'ensemble des créances de type 2 à plus de 3 mois semble hautement improbable, ainsi, des sensibilités à 10% et 50% ont également été testées.

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 APPRÉHENSION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la mutuelle. Dans le cadre de son activité, il s'agit essentiellement de sa capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

La détention de capital ne permettant pas de couvrir ce risque, il ne donne lieu à aucun calcul de SCR. Pour autant, pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de santé, AÉSIO mutuelle suit tout particulièrement :

- ▶ l'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées ;
- ▶ les délais de règlement ;
- ▶ le niveau de trésorerie ;
- ▶ le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures ;
- ▶ la liquidité des placements détenus en portefeuille.

AÉSIO mutuelle privilégie l'investissement dans des supports liquides tels que :

- ▶ les produits de trésorerie ;
- ▶ les produits obligataires ;
- ▶ les OPC cotés.

Il existe une possibilité d'investir ponctuellement dans des placements peu liquides à titre de diversification, tels que l'immobilier et les actifs non cotés.

Les placements monétaires sont par nature très liquides mais offrent un niveau de rentabilité faible. Les liquidités étant placées auprès d'établissements bancaires, il importe donc que l'exposition à un même établissement ne soit pas exagérément concentrée.

C.4.2 GESTION ACTIF-PASSIF

AÉSIO mutuelle exerce essentiellement une activité d'assurance du risque santé. À ce titre, la durée de son passif est particulièrement courte. Si le profil de risque de la mutuelle évoluait, il importerait d'assurer l'existence d'actifs de durée similaire à celle des provisions techniques.

Pour l'heure, la gestion actif-passif se réduit à une gestion des actifs telle que définie dans le cadre de la politique de gestion du risque d'investissement, et à une gestion des liquidités telle que définie dans le cadre de la politique de gestion du risque.

C.4.3 BÉNÉFICE ATTENDU INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES

L'article 260 du règlement délégué de Solvabilité II définit le bénéfice attendu inclus dans les primes futures. Ce montant, intégré dans les provisions techniques, correspond au bénéfice attendu sur les primes relatives à des contrats d'assurance existants que l'on s'attend à recevoir à l'avenir, mais qui pourraient ne pas être reçus.

AÉSIO mutuelle réalise ce calcul en évaluant les profits futurs par groupe de risques homogènes (GRH), conformément à la réglementation.

Le calcul des provisions techniques, primes futures incluses, est réalisé conformément aux hypothèses et méthodes présentées dans la section D.2. du présent rapport.

Le montant obtenu est présenté dans l'état quantitatif public S.23.01 qui figure en annexes du présent rapport.

C.5 Risque opérationnel

C.5.1 EXPOSITION AU RISQUE

Le risque opérationnel est défini selon Solvabilité II comme le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux facteurs humains, aux systèmes d'information ou à des causes extérieures.

Le risque opérationnel d'AÉSIO mutuelle, évalué selon l'approche de la formule standard, s'élève à 61 814 milliers d'euros au 31/12/2021, soit 6,6% de la somme des modules de risque.

Les parts du SCR du module souscription sont les suivantes : au 31/12/2021.

En 2021 avec la création d'AÉSIO mutuelle, un important travail a été réalisé afin de construire la cartographie des risques. Plus particulièrement, il a été réalisé :

- ▶ la définition des processus, base à l'élaboration de la cartographie ;
- ▶ le traitement des risques de la cartographie (conservation, modification ou suppression) et affectation de ces risques aux nouveaux processus ;
- ▶ l'ajout éventuel des nouveaux risques ;
- ▶ l'agrégation des risques afin de créer la cartographie.

Les cartographies des risques opérationnels sont réalisées selon la démarche bottom-up, cette approche dite ascendante consiste à faire identifier les risques par les opérationnels c'est-à-dire ceux chargés d'exécuter quotidiennement les tâches. Les risques de non-conformité sont examinés de la même manière, mais au regard des référentiels de conformité. Ils sont intégrés dans la cartographie des risques opérationnels.

À l'issue de ces travaux de cartographie des risques opérationnels dont les risques de non-conformité, 27 risques nets critiques ont été identifiés. Ces risques devront faire l'objet de plans d'actions afin d'améliorer leur niveau de maîtrise.

C.5.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Les techniques d'atténuation du risque sont de trois types :

- ▶ suivi des risques opérationnels : la mise sous contrôles des risques est réalisée au travers de la révision annuelle de la cartographie des risques, l'animation des dispositifs de contrôle interne et de conformité, la réalisation des plans de contrôles et de la production d'indicateurs de reporting ;
- ▶ souscription des contrats : en face de certains risques opérationnels, la réduction de l'exposition aux risques peut passer par la mise en place de contrats de maintenance ou d'assurance afin de se prémunir de pertes potentielles importantes (RC professionnelles par exemple) ;
- ▶ PCA (plan de continuité d'activité) : il a pour objectif le maintien puis la reprise des activités essentielles à l'entreprise en cas de crise majeure, et participe ainsi à l'atténuation des risques de pertes liées à la survenance d'un risque péril (indisponibilité des systèmes d'informations, des locaux ou des ressources humaines).

C.5.3 ADÉQUATION DE LA FORMULE STANDARD AU PROFIL DE RISQUE

Tout comme dans la partie C.1.3, l'écart du profil de risque d'AÉSIO mutuelle aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR calculé à l'aide de la formule standard a été mesuré pour le SCR opérationnel.

Le SCR opérationnel est calculé de manière forfaitaire dans la formule standard sans tenir compte des spécificités des différentes structures. En 2021, AÉSIO mutuelle a souhaité valoriser financièrement son risque opérationnel sur la base de sa cartographie des risques opérationnels à fin juin 2021.

C.5.4 SENSIBILITÉ AU RISQUE

En plus du scénario combiné présenté dans la partie C.1, le scénario de crise testé dans le rapport ORSA 2021 sur les données à fin 2020, concernant le risque opérationnel :

- ▶ simule une augmentation des frais d'administration sur tous les segments vie et non-vie de 10 % par rapport au scénario central de 2021 à 2023 ;
- ▶ puis un retour au niveau du central à partir de 2024.

C.6 Autres risques importants

Dans le cadre de l'ORSA réalisé en 2021, AÉSIO mutuelle s'est interrogée sur ses risques. Cette réflexion a permis de mettre en exergue un risque stratégique lors de la détermination du besoin global de solvabilité.

EXERCICE PILOTE CLIMATIQUE ACPR

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II d'AÉSIO mutuelle est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

Cette partie se décompose en trois sous-parties :

- ▶ les méthodes de valorisation des actifs ;
- ▶ la valorisation des placements ;
- ▶ la valorisation des autres actifs.

Le total du bilan actif est la somme des placements et des autres actifs.

D.1.1 MÉTHODES DE VALORISATION

Dans les comptes sociaux, le classement des actifs financiers est réalisé conformément aux principes et règles comptables français, de même que leur comptabilisation. La ventilation des actifs dans le bilan prudentiel a été effectuée selon le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et le bilan Solvabilité II publié par l'ACPR le 02/07/2013. La mutuelle n'a pas identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation des actifs.

1. Biens immobiliers

Les placements immobiliers ont été valorisés sur la base de l'expertise ou de l'évaluation annuelle, en vertu de l'article R 212-54 du Code de la Mutualité.

2. Participations

Les participations ont été valorisées selon la hiérarchisation prévue à l'article 10 du règlement délégué.

3. Actions cotées et non cotées

A fin 2021, la mutuelle ne détient plus d'actions cotées. Les actions non cotées, ne présentant pas de cotation sont valorisées soit par :

- ▶ un cabinet d'expertise indépendant ;
- ▶ une étude des comptes directement par le service financier de la mutuelle ;
- ▶ en utilisant la valeur comptable sauf à ce que l'examen de la quote-part de situation nette de l'entité détenue fasse ressortir une perte latente.

Les SCI sont considérées comme des actions. Elles sont valorisées par des experts indépendants grâce à la valorisation des biens détenus par la SCI ainsi que des autres actifs et passifs au bilan, au prorata des parts détenues.

De même que pour l'immobilier détenu en direct par la mutuelle, les biens immobiliers détenus par les SCI font l'objet d'une expertise immobilière quinquennale et de l'actualisation de leur valeur vénale entre chaque expertise. Elles sont réalisées par des experts immobiliers indépendants acceptés par l'ACPR.

4. Obligations

Les obligations sont valorisées à leur valeur de marché. Celle-ci est communiquée par la société Sequantis qui l'obtient grâce à un abonnement à un fournisseur de données de marché, que ce soit pour les obligations gérées en direct ou dans les mandats de gestion. Les obligations sont réparties entre :

- ▶ les obligations d'États (CIC 1) ;
- ▶ les obligations d'entreprises (CIC 2), dont les TSR (Titre Subordonné Remboursable) et TSDI (Titre Subordonné à Durée Indéterminée) et les obligations sécurisées.

Les TSR et les TSDI (assimilés à des obligations perpétuelles) sont émis par des organismes non cotés relevant du Code de la mutualité.

5. Organismes de placement collectif

AÉSIO mutuelle possède un portefeuille de placements comprenant des fonds d'investissement.

Afin d'affiner ses calculs prudentiels, le groupe a transposé la grande majorité de ces fonds. Les encours non transposés représentent moins de 20 % du total des placements. L'article 84 du règlement délégué, qui impose d'appliquer des simplifications par groupements de données à moins de 20 % de la valeur totale des actifs, est respecté.

6. Prêts et prêts hypothécaires

AÉSIO mutuelle possède des prêts dans une proportion peu significative. Ces prêts sont valorisés sur la base de leur capital restant dû en date du 31 décembre 2021.

7. Trésorerie et dépôts

La trésorerie concerne les avoirs en banque et caisse au 31 décembre 2021. Leur montant correspond à la valeur comptable (solde des comptes bancaires créditeurs et débiteurs).

Parmi les produits d'épargne bancaire figurent les livrets, les comptes à terme, les dépôts à terme et les contrats de capitalisation. Certains produits ne sont pas disponibles immédiatement (CAT avec préavis de 32 jours environ et les contrats de capitalisation). La durée est fonction de leur échéance.

8. Créances

Ce poste regroupe :

- ▶ les créances nées d'opération d'assurance ;
- ▶ les créances nées d'opération de réassurance ;
- ▶ les autres créances (créances envers l'État, créances envers le personnel, autres créances).

Ces montants de créances sont repris en valeur comptable au sein du bilan Solvabilité II.

Cependant, les cotisations restant à émettre (PANE) se situent au sein des créances liées aux opérations d'assurance en norme française et au passif du bilan en norme Solvabilité II.

En effet, les PANE (Primes Acquisées Non Émises) sont intégrées au BE au sein du bilan Solvabilité II (conformément aux directives de l'ACPR à ce sujet).

9. Actifs incorporels

Les actifs incorporels correspondent notamment à des licences et droits au bail. Ils ont été considérés comme présentant une valeur de réalisation nulle.

D.1.2 VALORISATION DES PLACEMENTS

PLACEMENTS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	106 312	68 092	38 220
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	2 155 223	1 778 759	376 464
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	15 260	6 887	8 374
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	415 118	237 149	177 969
Actions	214 116	93 177	120 939
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	214 116	93 177	120 939
Obligations	1 003 852	983 036	20 816
Obligations d'État	34 757	33 101	1 656
Obligations d'entreprises	969 095	949 935	19 160
Titres structurés	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	383 852	335 486	48 366
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	123 025	123 025	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	21 280	21 280	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	21 280	21 280	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	9 285	9 285	-
TOTAL	2 292 100	1 877 416	414 684

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation sur les placements entre les normes Solvabilité II et les normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes. Au 31/12/2021, il est de 414 684 milliers d'euros.

Cet écart se retrouve principalement dans :

- ▶ les participations, en raison de la plus-value latente générée par Abeille Assurances ;
- ▶ les actions, due à la revalorisation des sociétés civiles immobilières.

D.1.3 AUTRES ACTIFS

VALORISATION DES AUTRES ACTIFS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisitions	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	3 374	-3 374
Immobilisations incorporelles	-	29 816	-29 816
Actifs d'impôts différés	49 156	-	49 156
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	63 312	74 025	-10 713
Créances nées d'opérations d'assurance	129 851	139 821	-9 971
Créances nées d'opérations de réassurance	42 640	42 640	-
Autres créances (hors assurance)	117 626	117 626	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	34 500	34 500	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	3 401	3 401	-
TOTAL	440 486	445 203	-4 717

1. DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation sur les autres actifs entre les normes Solvabilité II et les normes françaises est de 4 717 milliers d'euros.

Cet écart se retrouve principalement dans :

- ▶ les actifs d'impôts différés (+49 156 milliers d'euros, voir paragraphe suivant) ;
- ▶ les immobilisations incorporelles (-29 816 milliers d'euros), celles-ci n'étant pas prises en compte dans les normes Solvabilité II ;
- ▶ les créances nées d'opérations d'assurance (-9 971 milliers d'euros). Ce montant correspond aux cotisations restant à émettre (PANE) qui se situent au sein des créances liées aux opérations d'assurance en normes françaises et au passif du bilan en norme Solvabilité II.

2. INFORMATIONS SUR LA VALORISATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

2.1 Principes des impôts différés

Par commodité, les signes suivants sont utilisés dans les commentaires qui suivent : ID pour Impôts Différés ; IDA pour Impôts Différés Actifs ; IDP pour Impôts Différés Passifs.

Les impôts différés dépendent de facteurs qui interviendront ultérieurement. Ils permettent de constater un impôt correspondant au résultat économique de l'exercice au titre des opérations de l'entreprise qui sont amenées à générer dans le futur un impôt ou une économie d'impôt non reconnu par la méthode de l'impôt exigible (impôt qui est dû et dont le règlement n'est pas subordonné à la réalisation de conditions futures).

L'analyse repose sur la méthode bilantielle qui permet de calculer des impôts différés :

- ▶ en fonction des écarts temporaires d'évaluation des actifs et des passifs entre les valeurs du bilan Solvabilité II et les valeurs du bilan fiscal au 1^{er} janvier 2021 ;
- ▶ ou en fonction de traitement fiscal et de traitement Solvabilité II différents de nature et susceptibles de faire apparaître dans le futur une différence entre le résultat Solvabilité II et le résultat fiscal.

Les principaux textes de références sont :

- ▶ la norme comptable IAS12 ;
- ▶ les modalités pratiques d'entrée en fiscalité des mutuelles du livre II précisées par le courrier de la Direction de la Législation Fiscale du 26 décembre 2012.

2.2 Taux d'imposition

Le taux d'imposition retenu pour les calculs est de 28,41 % à l'exception des plus-values latentes des participations stratégiques qui sont taxées au taux de 3,10%. Le taux de 28.41% correspond au taux de l'impôt sur les sociétés de 27,50 % auquel s'ajoute la contribution sociale sur les bénéfices des sociétés au taux de 3,30 % qui s'applique sur le montant de l'impôt des sociétés ($27,50 \% * 3,30 \% = 0,91 \%$ sur le résultat fiscal).

2.3 Sources d'écart temporaire génératrices d'impôts différés

Les valorisations fiscales et économiques diffèrent sur les postes suivants :

- ▶ les frais d'acquisition reportés ;
- ▶ les actifs incorporels ;
- ▶ les actifs de placement (plus ou moins-value latente) ;
- ▶ les cotisations restant à émettre ;
- ▶ l'évaluation des provisions techniques en vision économique ;
- ▶ les provisions pour retraites et autres avantages.

2.4 Reconnaissance des impôts différés

Une entité ne comptabilise des actifs d'impôts différés au titre des différences temporelles déductibles que s'il est probable qu'elle disposera de bénéfices imposables sur lesquels ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

La compensation des IDA sur les IDP est possible du fait que les ID relèvent d'un impôt qui est de même nature (impôts sur les sociétés) et qui est dû à la même administration fiscale (direction des grandes entreprises).

La prise en compte des IDA ne sera possible que si l'entité dispose de bénéfices imposables sur lesquels ces IDA peuvent être imputés. La réalisation de bénéfices futurs imposables doit être plus probable qu'improbable. Il en ressort que l'entité doit justifier de bénéfices futurs imposables suffisants pour consommer les IDA.

Pour cette raison et par prudence, AÉSIO mutuelle plafonne systématiquement les IDA au montant des IDP et l'ID net est donc toujours nul ou passif.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

AÉSIO mutuelle valorise les provisions prudentielles en direct et en acceptation de réassurance par ligne d'activité :

- ▶ des provisions Vie relatives aux garanties obsèques indemnitaires et viagères « décès » et « maintiens décès » ;
- ▶ des provisions Santé non-vie relatives aux garanties santé et incapacité, classées dans la catégorie « Santé NSLT » ;
- ▶ des provisions Santé similaire à la vie (Santé SLT) relatives aux garanties d'invalidité, aux garanties arrêt de travail en substitution et aux garanties statutaires en run-off.

Les montants des provisions évaluées en normes Solvabilité II sont actualisés avec la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA au 31/12/21, sans application de l'ajustement pour volatilité ni de l'ajustement égalisateur.

Les provisions prudentielles calculées selon la meilleure estimation (Best Estimate) seront notées BE dans la suite de ce rapport.

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2021 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ IMPORTANTE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	429 200	29 383	458 583	52 013	406 570
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	38 524	5 642	44 165	6 039	38 127
Vie	37 319	40 565	77 884	5 261	72 623
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	505 043	75 590	580 632	63 312	517 320

D.2.2 PROVISIONS TECHNIQUES SANTÉ NSLT ET SLT

À fin 2021, le portefeuille d'AÉSIO mutuelle pour la branche Non-vie correspond à des garanties « Frais de santé » et « Perte de revenu ».

Ces engagements correspondent à :

- ▶ des garanties Santé non similaire à la vie (Santé NSLT) dont la modélisation se fait selon le règlement délégué ;
- ▶ des garanties Santé similaire à la vie (Santé SLT, comportant des techniques d'estimation des passifs et de tarification issues de celles pratiquées pour la branche vie).

La modélisation de l'arrêt de travail (AT) standard comprend un état d'incapacité, sur une durée maximum de trois ans, puis un état d'invalidité. C'est en particulier l'état d'incapacité qui est différencié par rapport à la modélisation du complément au statut, détaillé ci-dessous.

L'incapacité en arrêt de travail complémentaire au statut se décompose en trois états successifs sur une

durée totale de cinq ans :

- ▶ MO : Maladie Ordinaire (1 an) ;
- ▶ LM : Longue Maladie (de 1 an à 3 ans) ;
- ▶ LD : Longue Durée (de 3 ans à 5 ans).

Pour chaque état, les passages en invalidité fonctionnent de la même manière qu'une garantie d'arrêt de travail classique avec une table de passage en invalidité unique.

Lors du passage d'un individu d'un état d'incapacité à un autre, l'assureur perçoit le remboursement des prestations versées au titre de l'état précédent (appelé « récupération » ou « indus »). Ce remboursement est pris en compte lors du calcul des provisions mathématiques.

Pour un individu donné, une provision mathématique est calculée au titre de chaque état.

1. BE DE SINISTRES

Pour le risque santé, le BE de sinistres passés correspond essentiellement à la provision pour sinistres à payer (PSAP) constituée dans les comptes sociaux de la mutuelle en tenant compte toutefois de la cadence de liquidation afin d'actualiser les flux futurs de trésorerie.

Les garanties « arrêt de travail », peuvent être classées selon l'AT standard (incapacité et invalidité), et le complément au statut (3 états en incapacité, puis invalidité).

Pour le complément au statut, le BE de sinistres passés NSLT correspond à la somme des provisions mathématiques d'incapacité, de récupération et d'invalidité en attente calculés sur tous les assurés en état d'incapacité.

Le BE de sinistres passés SLT, quant à lui, est équivalent à la provision mathématique en état d'invalidité. Pour l'AT standard, la modélisation est plus simple pour l'incapacité, puisqu'il n'y a qu'un seul état (donc pas de récupérations lors des passages). En ce qui concerne l'invalidité, il s'agit du même fonctionnement.

Les provisions d'égalisation valorisées en normes sociales sont également intégrées au BE de réserves. La provision d'égalisation correspond aux modalités de partage du risque mises en œuvre dans le cadre de contrats collectifs dotés de tels dispositifs. Elle correspond à la part des excédents passés mis en réserve qui pourra être utilisée pour compenser un résultat technique déficitaire. Il s'agit plus d'une réserve, non déductible fiscalement, que d'une provision d'égalisation au sens strict.

LES VARIATIONS DES BE DE SINISTRES NETS DE RÉASSURANCE ENTRE 2021 ET 2020 (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	Variation (en %)
BE sinistres passés	180 086	234 555	-54 469	-23%
BE sinistres frais	19 207	12 643	6 564	52%
BE PE	108 384	76 352	32 032	42%
BE Sinistres Santé NSLT	307 678	323 550	-15 872	-5%
BE sinistres passés	22 406	8 200	14 206	173%
BE sinistres frais	3 483	242	3 241	1337%
BE PE	-	-	-	-
BE Sinistres Santé SLT	25 890	8 443	17 447	207%
TOTAL	333 567	331 993	1 574	0%

La provision BE de sinistres Santé nette de réassurance d'AÉSIO mutuelle au 31/12/2021 est en très légère augmentation de 1 574 milliers d'euros par rapport au 31/12/2020.

Sont observées :

- ▶ une forte hausse du BE de sinistres Santé SLT (+ 207%), principalement due à la forte croissance sur le périmètre Prévoyance AÉSIO MACIF ;
- ▶ l'augmentation de la PE (suite à l'augmentation des grands comptes en collectif), vient également accentuer la hausse du BE Santé, mais cette hausse est atténuée par la baisse du BE de sinistres passés. En effet, le non-renouvellement de la marge de prudence au 31/12/2021 (conformément aux recommandations de la Fonction Actuarielle) et le règlement en 2021 de 40 millions d'euros au titre de la contribution Covid viennent diminuer le BE de sinistres.

2. BE DE PRIMES

Le BE de Primes correspond :

- ▶ à la projection des flux futurs de trésorerie relatifs aux engagements contractés à la date de clôture (cotisations et sinistres futurs) ;
- ▶ à la meilleure estimation des flux futurs de trésorerie nécessaires pour couvrir les frais relatifs à la gestion, l'acquisition et l'administration des engagements techniques contractés à la date de la clôture.

Le BE de primes se calcule en suivant les mêmes étapes que pour le BE de réserves, à la différence que les taux de frais se calculent grâce à un taux de gestion, un taux d'administration, un taux d'acquisition et à d'autres charges techniques.

LES VARIATIONS DES BE DE PRIMES NETTES DE RÉASSURANCE ENTRE 2021 ET 2020 (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	Variation (en %)
BE de primes cotisations	1 836 909	1 777 989	58 920	3%
BE de primes prestations	1 459 900	1 377 561	82 339	6%
BE de primes frais	446 039	406 064	39 975	10%
PANE	-479	1 266	-1 744	-138%
BE de primes Santé NSLT	69 509	4 371	65 138	1490%
BE de primes cotisations	32 273	3 324	28 949	871%
BE de primes prestations	36 357	3 654	32 703	895%
BE de primes frais	2 511	157	2 354	1499%
PANE	-	-	-	-
BE de primes Santé SLT	6 596	487	6 109	1255%
TOTAL	76 105	4 858	71 247	1467%

La provision BE de primes Santé a augmenté de 71 247 milliers d'euros par rapport au 31/12/2020. Cette importante hausse du BE de Primes Santé est liée à la croissance de l'activité en Santé et Prévoyance, associée à une dégradation des ratios combinés.

À noter une augmentation des BE de frais plus importante que la hausse des BE de cotisations et prestations :

- ▶ NSLT : la hausse des BE de frais s'explique par l'augmentation des assiettes et l'harmonisation des taux de frais suite à la fusion des trois ex-mutuelles (harmonisation des méthodes et systèmes d'informations sur les différents périmètres) ;
- ▶ SLT : la hausse des BE de frais s'explique par l'augmentation des frais sur le périmètre Prévoyance AÉSIO MACIF.

D.2.3 PROVISIONS TECHNIQUES VIE

Comme pour les garanties santé non-SLT, les portefeuilles des garanties vie d'AÉSIO mutuelle sont segmentés afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque garantie dans le calcul des provisions techniques « BE ». Par exemple, les garanties viagères et les garanties temporaires en cas de décès sont modélisées de façon distincte.

Le calcul des provisions techniques BE se fait uniquement selon la formule standard décrite dans les actes délégués.

1. GARANTIES VIAGÈRES

Pour le calcul de la provision BE, la modélisation de ces garanties est réalisée en projetant, tête par tête, les flux de prestations et de primes, actualisés avec la courbe des taux de l'EIOPA au 31/12/2021. Dans les flux de prestations sont inclus les flux de sinistres décès, de frais et éventuellement de rachats et de participations aux excédents. Les flux sont projetés jusqu'à l'extinction complète du portefeuille.

Pour les garanties concernées, l'existence d'une provision pour participation aux excédents (PPE) discrétionnaire a été intégrée en tenant compte des capitaux garantis revalorisés, année après année. Ainsi, l'évaluation des provisions techniques vie prend en compte les prestations discrétionnaires sur l'ensemble de l'horizon de projection, et ceci sans simplification.

2. GARANTIES TEMPORAIRES DÉCÈS

Pour ces garanties, les cotisations et prestations sont déterminées en fonction des cotisations comptables de l'année, des effectifs, du ratio Sinistres/Primes, du taux de renouvellement des contrats et du taux d'affaires nouvelles. Cette modélisation se rapproche de celles des garanties non-vie de l'entité AÉSIO mutuelle.

3. ÉVOLUTIONS DU BE VIE

L'ÉVOLUTION DU BE VIE NET DE RÉASSURANCE D'AÉSIO MUTUELLE ENTRE 2021 ET 2020 (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	Variation (en %)
BE de primes cotisations	123 866	87 226	36 640	42%
BE de primes prestations	117 988	78 211	39 777	51%
BE de primes frais	16 797	24 588	-7 791	-32%
BE de primes	10 919	15 573	-4 654	-30%
BE sinistres passés	11 339	17 852	-6 513	-36%
BE sinistres frais	3 870	10 769	-6 899	-64%
BE PB	5 930	5 930	0	0%
BE de sinistres	21 139	34 551	-13 412	-39%
TOTAL	32 058	50 124	-18 065	-36%

La provision BE vie d'AÉSIO mutuelle est en baisse de 18 065 milliers d'euros par rapport au 31/12/2020 en raison d'une baisse des frais et des PSAP.

D.2.4 MARGE POUR RISQUE

Pour compléter l'estimation du BE, une marge pour risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques soit équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance pourraient demander pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance.

La méthode de quantification de la marge pour risque pour les clôtures 31/12/2020 et 31/12/2021 repose sur la méthode d'approximation n°3 telle que définie dans le règlement délégué et les notices ACPR. Elle consiste en l'approximation de la somme actualisée des futurs SCR par la durée du BE. Le tableau suivant présente la variation de la marge pour risque vie entre 2020 et 2021 :

MARGE POUR RISQUE AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	Variation (en %)
Passifs éventuels	29 383	27 286	2 097	8%
Provisions autres que les provisions techniques	5 642	1 116	4 525	405%
Provisions pour retraite	40 565	30 641	9 924	32%
TOTAL	75 590	59 043	16 546	22%

La marge de risque totale est en hausse de 22 % par rapport au 31/12/2020. L'évolution de la marge pour risque entre 2020 et 2021 découle directement de la hausse du SCR (cf. le paragraphe E.2) ainsi que de la hausse des durées des engagements d'assurance (lié notamment au développement du risque prévoyance).

La marge de risque globale est répartie entre NSLT, SLT et Vie selon une clef de répartition calculée en fonction du BE et de la durée.

D.2.5 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

En net de réassurance au 31 décembre 2021, les provisions techniques nettes sont supérieures aux provisions techniques normes françaises de 139 millions d'euros, soit +37 %.

Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- ▶ les provisions techniques Solvabilité II contiennent un complément de provision, la marge pour risque (75,6 millions d'euros) ;
- ▶ les provisions techniques Solvabilité II intègrent le Best Estimate relatif à la sinistralité future (BE de primes) non comptabilisé en normes françaises
- ▶ sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés avec la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA au 31/12/21, sans application de l'ajustement pour volatilité ni de l'ajustement égalisateur, tandis qu'ils ne sont pas actualisés en normes françaises (ou actualisés via des taux techniques réglementaires) ;
- ▶ les modèles de projection des flux futurs sont différents selon la norme : ils sont estimés de manière prudente sous les normes françaises et selon une vision moyenne sous Solvabilité II.

Ainsi, les hypothèses de taux de frais, de revalorisations futures (rentes, garantie Obsèques) et les tables de mortalité (garanties Obsèques) peuvent être différentes entre les deux normes.

De plus, les normes Solvabilité II autorisent la compensation entre les contrats bénéficiaires et déficitaires dans le calcul des provisions, contrairement aux normes françaises.

D.2.6 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Le processus d'évaluation des risques et des provisions techniques comporte par nature une incertitude car il nécessite le recours à une modélisation propre et diverses hypothèses. L'expertise actuarielle vise à limiter cette incertitude à travers les études techniques, appuyées par les travaux de la fonction actuarielle qui émet un avis et éventuellement une recommandation sur les montants de provisions techniques.

Pour mesurer cette incertitude, des tests de sensibilités sur les principales hypothèses techniques et économiques ont été réalisés. Les principaux tests ont porté sur la sensibilité :

- ▶ aux ratios P/C santé et prévoyance : variations à la hausse et à la baisse du P/C ;
- ▶ aux frais de gestion et d'administration : hypothèses d'augmentation ou de réduction des taux de frais ;
- ▶ à la courbe des taux d'actualisation : variation à la hausse ou à la baisse des taux d'actualisation.

Ces évaluations ont démontré que les provisions techniques d'AÉSIO mutuelle sont très sensibles au niveau de sinistralité sur le risque santé ainsi qu'au niveau de frais. En revanche, elles restent peu sensibles à une variation de la courbe des taux, étant donné que le risque majoritaire d'AÉSIO mutuelle est un risque court-terme. De même, le ratio P/C en prévoyance n'est pas actuellement un facteur ayant un impact significatif sur les provisions techniques d'AÉSIO.

D.3 Autres passifs

Ce tableau représente les autres passifs du bilan en normes sociales ainsi qu'en norme prudentielle :

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	12 881	12 881	-
Provisions pour retraite et autres avantages	24 602	24 602	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	36 584	36 584	-
Passifs d'impôts différés	49 156	-	49 156
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	54 329	54 329	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	81 877	81 877	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	23 912	23 912	-
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	164 785	164 785	-
Dettes subordonnées	-	-	-
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	-	-	-
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	6 103	6 103	-
TOTAL	454 229	405 073	49 156

D.3.1 DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

En dehors des passifs d'impôts différés, l'ensemble des postes constituant les autres passifs sont valorisés en normes Solvabilité II à leur valeur comptable.

D.3.2 DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation sur les autres passifs entre les normes Solvabilité II et les normes françaises est de 49 156 milliers d'euros.

Cet écart correspond en totalité au montant de passifs d'impôts différés (voir paragraphe en D.1.3 sur les impôts différés).

Dans le cadre de son arrêté comptable, AÉSIO mutuelle doit constituer une provision au titre des indemnités de fin de carrière qui seront versées à ses salariés lors de leur départ à la retraite, au titre de l'obtention de médailles de travail (la provision pour retraite et autres avantages). La méthode de valorisation mise en place est une méthode prospective et actuarielle. Elle est conforme aux recommandations de l'Ordre des experts-comptables.



E GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique de gestion des fonds propres d'AÉSIO mutuelle s'inscrit dans le cadre plus global de la politique « chapeau » de gestion des fonds propres d'Aéma Groupe.

La politique de gestion des fonds propres a pour objectif de définir le processus qui permet de déterminer s'il est dans l'intérêt comptable, financier et économique d'AÉSIO mutuelle d'émettre des instruments qui auraient la capacité d'augmenter ses fonds propres de base ou auxiliaires.

La mutuelle n'ayant pas recours à ce type d'instrument, aucun suivi des impacts de ces émissions, des modalités de validation de la pérennité et de la mesure d'opportunité de procéder aux remboursements de ces titres n'a été réalisé. L'horizon de planification d'AÉSIO mutuelle est de 5 ans, conformément à sa politique ORSA.

En cas de recours à des instruments de gestion de fonds propres, la situation financière d'AÉSIO mutuelle fait l'objet d'un suivi régulier par la commission financière qui rend compte au conseil d'administration.

E.1.2 STRUCTURE DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la mutuelle font l'objet, dans le cadre de l'évaluation et de la présentation du niveau de couverture des exigences de solvabilité, d'un classement par niveau. Cette validation est faite sur la base des articles 71, 73, 75 et 77 du règlement délégué 2015/35 de la Commission Européenne.

L'étude des fonds propres d'AÉSIO mutuelle a conclu à l'éligibilité de la totalité d'entre eux en catégorie « niveau 1 ». Il est à noter que la mutuelle n'a pas été amenée à recourir à des dispositifs de financement ou de capitalisation externe susceptibles de créer des fonds propres auxiliaires, quasi-fonds propres ou passifs subordonnés au bilan.

Au 31 décembre 2021, AÉSIO mutuelle n'est pas concerné par les dispositions particulières s'appliquant aux :

- ▶ fonds cantonnés, en raison de l'absence de fonds de cette nature dans sa situation patrimoniale ;
- ▶ dividendes sur actions.

Il est à préciser, enfin, qu'AÉSIO mutuelle n'entend pas recourir aux mesures transitoires en matière de fonds propres, prévues dans le cadre de la mise en conformité avec les dispositions de la Directive Solvabilité II et de ses textes d'application.

E.1.3 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES

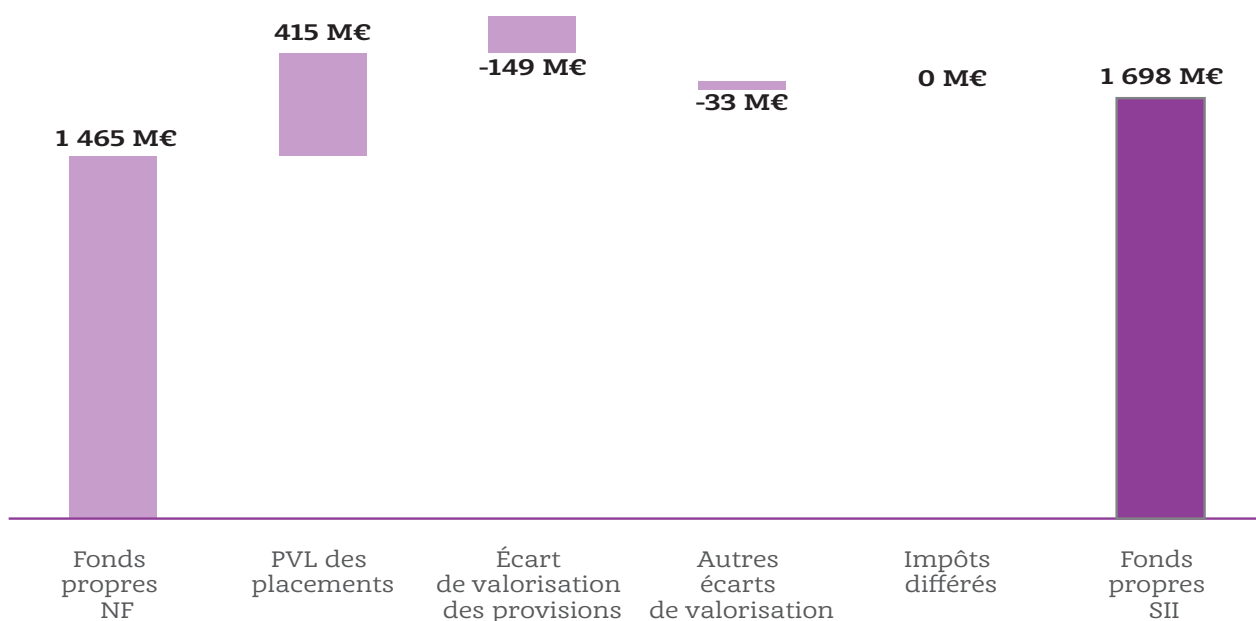
Le montant de fonds propres éligibles à la couverture du SCR s'élève à 1 698 millions d'euros. Ce montant peut également être reconstitué à partir des fonds propres comptables en y intégrant les écarts de valorisation actif/passif entre normes sociales, normes Solvabilité II et les fonds propres non éligibles.

Impôts différés : les impôts différés nets sont comptabilisés dans les fonds propres économiques. S'ils sont passifs, ils minorent le montant des fonds propres éligibles à la couverture du SCR, mais, à l'inverse, un montant d'impôts différés nets d'actif ne sera pas pris en compte dans les fonds propres éligibles d'AÉSIO mutuelle. Les impôts différés calculés sur les postes du bilan prudentiel d'AÉSIO mutuelle au 31/12/2021 génèrent au global un impôt différé actif. Par mesure de prudence, AÉSIO mutuelle plafonne systématiquement les IDA au montant des IDP ce qui conduit à retenir un impôt différé net nul dans le calcul de ses fonds propres.

Provision pour participation aux excédents : les mutuelles et des institutions de prévoyance peuvent intégrer la provision pour participation aux excédents (PPE) dans leurs fonds propres ; une mesure destinée à soutenir leur solvabilité fragilisée par la crise. AÉSIO mutuelle a fait le choix de ne pas remonter cette provision dans ses fonds propres.

Les fonds propres éligibles d'AÉSIO mutuelle au 31/12/2021 sont supérieurs de 3 % par rapport aux fonds propres de l'année dernière (écart : +53,7 millions d'euros).

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2021



L'écart de 232,5 millions d'euros entre les fonds propres normes française et les fonds propres Solvabilité II au 31/12/2021 est due à plusieurs effets qui se compensent en partie :

- ▶ les plus-values latentes des placements, en particulier la plus-value latente générée par la participation d'Abeille Assurances ;
- ▶ les écarts de valorisations entre les provisions normes françaises et les provisions Solvabilité II ;
- ▶ les autres écarts de valorisation, dus essentiellement aux actifs incorporels valorisés à 0 en Solvabilité II.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le SCR et le MCR d'AÉSIO mutuelle au 31/12/2021 sont calculés en appliquant la formule standard conformément au règlement délégué 2015/35.

E.2.1 DÉCOMPOSITION DU SCR

ÉVOLUTION DU SCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2021	2020	Variation 2021/2020	Variation en % 2021/2020
Risque de marché	386 041	308 637	77 404	25%
Risque de défaut de contrepartie	73 936	71 627	2 309	3%
Risque de souscription vie	22 414	12 175	10 239	84%
Risque de souscription santé	395 447	378 226	17 221	5%
Diversification	-225 013	-195 188	-29 825	15,3%
BSCR	652 825	575 477	77 348	13%
(+) Risque opérationnel	61 814	57 617	4 197	7%
(-) Ajustements par les provisions techniques	2 430	2 252	179	8%
(-) Ajustements par les impôts différés	-	-	-	-
SCR	712 209	630 842	81 367	13%

Le SCR d'AÉSIO mutuelle est en hausse de 81 367 milliers d'euros entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021, du fait essentiellement de :

- ▶ la hausse du SCR marché de +77 404 milliers d'euros, provenant principalement de l'acquisition de la participation d'Abeille Assurances et des TSDI Abeille Assurances ;
- ▶ la hausse des risques de souscription santé et vie, due principalement à la croissance des portefeuilles santé et prévoyance et à la revue des hypothèses de projection du nouvel exercice de souscription.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le capital de solvabilité requis au 31/12/2021 s'établit à 712 209 milliers d'euros, couvert par 1 697 725 milliers d'euros de capitaux éligibles, soit un ratio de solvabilité de 238 %.

ÉVOLUTION DES COUVERTURES SCR ET MCR SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	Variation (en %)
Capital de solvabilité requis (SCR)	712 209	630 842	81 367	13%
Fonds propres Solvabilité II	1 697 725	1 644 022	53 703	3%
Ratio de couverture du SCR	238%	261%		- 22 POINTS
Ratio de couverture du MCR	953%	1042%		-89 POINTS

Entre le 31/12/20 et le 31/12/21, le SCR total a augmenté de manière plus importante (+13 %) que les fonds propres S2 (+3 %), ce qui entraîne une diminution du ratio de couverture du SCR de 22 points.

Le capital minimum requis (MCR) évolue dans la même proportion que le capital de solvabilité (SCR) entraînant ainsi un ratio de couverture du MCR de 953 % à fin 2021 (contre 1042 % en 2020).

La baisse du ratio de couverture de 261 % au 31/12/2020 à 238 % au 31/12/2021 résulte de plusieurs effets :

- ▶ la vente de la participation Mutex et la comptabilisation dans un premier temps des produits de la vente en créances suivie dans un second temps de leur investissement en Dépôts à Terme (DAT), en prévision de l'emploi de ces fonds pour l'acquisition d'Abeille Assurances : cela a eu pour effet une baisse du SCR marché combinée à une hausse du SCR défaut ;
- ▶ l'acquisition de la participation et des TSDI Abeille Assurances, dont la plus-value latente importante a généré à la fois une hausse du SCR Marché et une augmentation des fonds propres prudentiels, ce qui a pour effet une baisse du ratio de couverture du SCR ;
- ▶ l'évolution du compte de résultats avec plusieurs impacts :
 - un résultat net négatif entraînant une baisse des fonds propres,
 - un chiffre d'affaires en hausse, générant une hausse du SCR de souscription,
 - impact des traités de réassurance,
 - impact des frais ;
- ▶ l'harmonisation des processus comptables et des méthodologies de calcul suite à la fusion des trois ex-mutuelles et donc une revue de certains éléments tels que les frais S2, le pourcentage de créances d'intermédiaires d'assurance de plus de 3 mois..

Finalement, AÉSIO mutuelle remplit les exigences de couverture du MCR et du SCR au 31 décembre 2021.

ANNEXES

Liste des entreprises liées des filiales et participations

DÉTAIL DES ENTITÉS LIÉES

Dénomination sociale	Forme juridique	% du capital détenu
PREVOYANCE AESIO MACIF	SA	50%
ABEILLE ASSURANCES	SA	9,99%

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (CERTAINES SONT AUSSI DES ENTITÉS LIÉES)

Dénomination sociale	Forme juridique	Quote-part du capital détenu (%)
a) Filiales : (50 % au moins du capital détenu par la mutuelle)		
SCI PREVANOR	SCI	99,7%
PREVOYANCE AESIO MACIF	SA	50%
SCI LA VALERANE	SCI	99,99%
SCI VAL D'ESQUIERES	SCI	99,99%
SA ESPACE VACANCIELS	SA	99,99%
SCI Espace Mutualité	SCI	99,99%
SCI PERSPECTIF	SCI	99,99%
SCI ARMOR ARGOAT (infos reprises des annexes 2020)	SCI	91,7%
SCI LE ZENITH	SCI	99,99%
MYRIADE ACTION	SASU	100%
SCI NLE CLINIQUE MUTUALISTE	SCI	100%
SCI PLACE VERTE	SCI	100%
SCI MGUMG	SCI	99,8%
SCI GAMBETTA	SCI	99,97%
MLV	SA	60,3%
SCI COURS DE LA LIBÉRATION	SCI	100%
SCI LE VERNAY	SCI	75,9%
SCI ESPACE COMTADINE	SCI	99,9%
GESCO DVPT	SAS	83,3%
SCI GAMBETTA 02	SCI	99,9%
SCI POLE SANTE CORRIDOR	SCI	60,0%
SCI LATECOERE	SCI	50%
SCI CARNOT	SCI	90,9%
SCI GUIMAND DE LA PLAINE	SCI	50%
BVSA BIEN VIVRE SON AGE	SASU	100%
SCI 7 COLLINES	SCI	95,0%
SCI JARDINS DE MAXIME	SCI	99,2%
SCI EOVI PETITE ENFANCE	SCI	99,3%
SCI PRESENCE ROBESPIERRE	SCI	99,3%
SCI LOGEMENT SOCIAL	SCI	99,3%
SCI MYRIADE WILSON (LANDES)	SCI	99,96%

Dénomination sociale	Forme juridique	Quote-part du capital détenu (%)
b) Participations : (10 à 50 % du capital détenu par la mutuelle)		
SECURIMUT 40b rue Villette 69003 LYON	GIE	14,75%
SARL SOLIDARITE ACTION 17 Avenue Gambetta, 17300 ROCHEFORT	SARL	18,87%
SCI AHNAC	SCI	25,0%
SCI HAUTE DEULE	SCI	25,0%
SCI MUTUALITÉ DE L'ISÈRE (SCIMI)	SCI	46,6%
SCI BEL AIR	SCI	32,0%
SAS CHRONOLIFE	SAS	12,4%
UES VACANCIEL (SAS)	SAS	25,7%
SCI RMBA	SCI	49,3%
SCI PREV@PASS	SCI	22,2%
SAGA	SA	10,9%
SCI MICHELE AGENON	SCI	26,7%
MOZARTCONSULTING	SAS	34,0%
SCI DENTAIRE	SCI	32,7%
SAS AXEVIE	SAS	33,3%
SCI DAVEZIEUX	SCI	21,0%
BRENNUS IMMOBILIER	SAS	37,0%
SCI GAMBETTA MALAKOFF	SCI	14,0%
SCI ARA	SCI	39,9%
SCI CARDINAL (CRÉATION)	SCI	30,0%
SCI PIONUS	SCI	40%
SCI LORIOT	SCI	40%
SCI BRUANT	SCI	40%
SCI HEGOA	SCI	40%
SCI ORIOLE	SCI	40%
SCI SODETOUT (PAS D'INFO)	SCI	36,9%
PLEIADES SERVICES (LIQUIDATION JUDICIAIRE)	SARL	12,3%



A P I V I A M A C I F M U T U E L L E

226

SYNTHÈSE

230

ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

236

SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

244

PROFIL
DE RISQUE

248

VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

257

GESTION
DE CAPITAL

260

ANNEXES

SYNTHÈSE



Activité et résultats

- ▶ Le chiffre d'affaires est en hausse de +4,7 % par rapport à 2020.
- ▶ L'activité de la santé des particuliers contribue à hauteur de 65 % des cotisations acquises.
- ▶ Le résultat net total s'élève à 827 milliers d'euros.

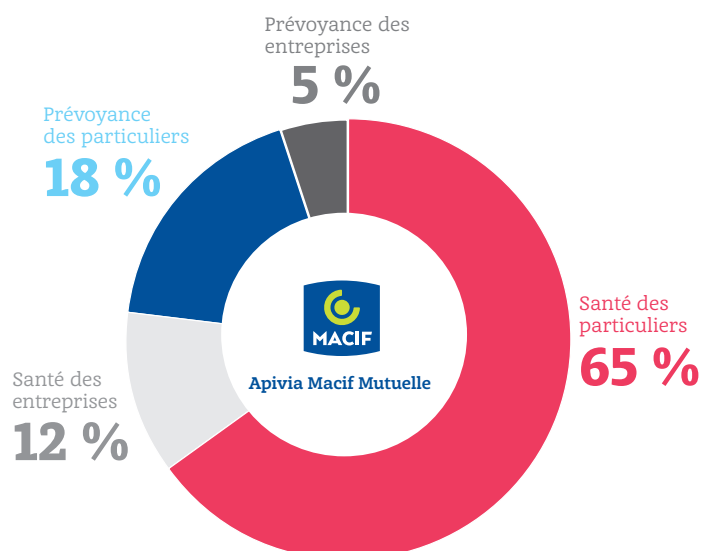
CHIFFRE D'AFFAIRES

1 016 M€

RÉSULTAT NET

0,8 M€

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DOMAINE





Gouvernance

- ▶ Le 6 janvier 2021, l'assemblée générale d'Apivia Macif Mutuelle a installé sa nouvelle gouvernance en élisant son conseil d'administration, composé de 24 administrateurs, et en adoptant la Charte de gouvernance précisant les règles de d'organisation et de fonctionnement de la mutuelle. La Présidente, Madame Edwige Langronier, a été élue par le conseil d'administration qui s'est tenu immédiatement après l'assemblée générale.
- ▶ Apivia Macif Mutuelle est affiliée à l'UMG Aésio Macif, elle-même affiliée à la Sgam Aéma depuis le 1^{er} janvier 2021.
- ▶ Les 200 délégués Apivia Macif Mutuelle ont été élus suite au scrutin qui s'est tenu du 22 mars au 16 avril 2021.
- ▶ L'assemblée générale annuelle d'Apivia Macif Mutuelle s'est tenue à distance le 21 mai 2021.



Profil de risque



Risques auxquels Apivia Macif Mutuelle doit faire face :

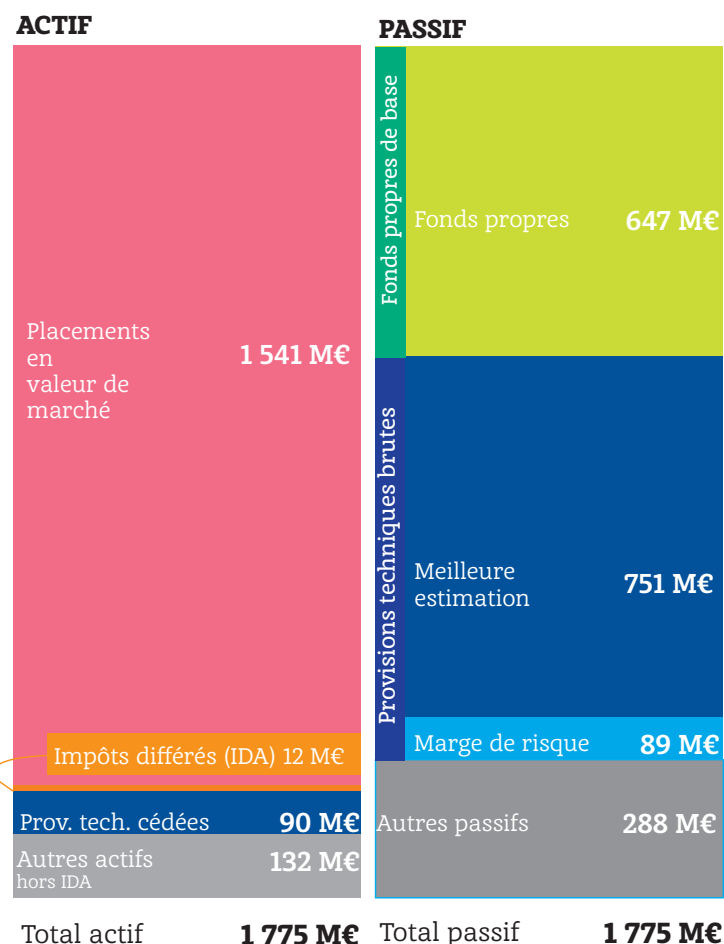
Ci-dessous la part de SCR dans le SCR total :

<p>RISQUES FINANCIERS</p> <p>Marché : 40 % Crédit : 4 % Liquidité</p>	<p>RISQUES ASSURANTIELS</p> <p>Souscription : 49 %</p>
<p>RISQUES OPÉRATIONNELS</p> <p>7 %</p>	<p>RISQUES STRATÉGIQUES</p>

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'Orsa.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques, effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR.
- ▶ Le SCR d'Apivia Macif Mutuelle est composé à 38 % du risque de marché et à 52 % du risque de souscription (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque).



Bilan prudentiel au 31/12/2021

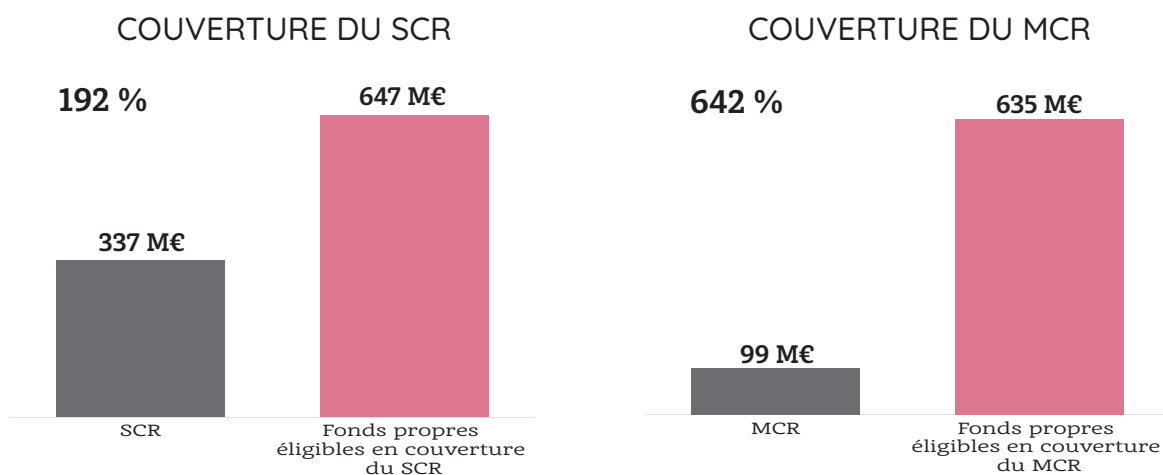


- Les placements représentent 1 541 millions d'euros, soit 87 % du montant de l'actif à fin décembre 2021.
- Les provisions techniques brutes (meilleure estimation et marge pour risque) s'élèvent à 840 millions d'euros, soit 47 % du passif.
- Les fonds propres Solvabilité II sont en hausse par rapport à fin décembre 2020 en lien principalement avec la prise de participation dans Abeille Assurances générant une plus value de 84 millions d'euros et une remontée des taux qui entraîne une diminution des provisions techniques S2 supérieure à la baisse des plus values latentes sur les placements. Ces deux effets positifs sont en partie compensés par une forte hausse de l'inflation et une dégradation des hypothèses de sinistralité future en santé des particuliers.



Solvabilité

- ▶ Le ratio de solvabilité d'Apivia Macif Mutuelle à fin 2021 s'établit à 192 %, en baisse de 18 points par rapport à l'ouverture (209 %). Cette variation s'explique par une augmentation des capitaux requis (+13 %) supérieure à la hausse des éléments éligibles (+4 %).
- ▶ Le taux de couverture du MCR est de 642 %, en baisse de 45 points par rapport à l'ouverture. Cette variation s'explique par une augmentation des capitaux requis (+10 %) nettement supérieure à la hausse des éléments éligibles (+3 %).





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 *Activité*

A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE D'APIVIA MACIF MUTUELLE

DESCRIPTION

Apivia Macif Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 779558501 et son siège social est situé : 17-21 place Etienne Pernet - 75 015 Paris cedex 15.

Les comptes d'Apivia Macif Mutuelle sont combinés en normes françaises au niveau d'Aéma Groupe.

POSITION D'APIVIA MACIF MUTUELLE DANS LE GROUPE

Apivia Macif Mutuelle est affiliée à l'UMG Aésio Macif, elle-même affiliée à la Sgam Aéma. Elle fait partie d'Aéma Groupe.

A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES SIGNIFICATIVES

Apivia Macif Mutuelle détient des participations dans des GIE utiles à son activité : le GIE Aéma Finance (comptabilité financière et gestion de trésorerie), le GIE Macif-Mutualité Gestion (relation avec les opérateurs de tiers-payant et réseau de soins) et le GIE Couleurs Mutuelles (GIE de gestion assurance).

À noter qu'au 1^{er} janvier 2021, le GIE Couleurs Mutuelles a transféré à la mutuelle son activité de gestion d'assurance (contrats Apivia Macif Mutuelle et gestion pour compte) et en conséquence, ses salariés.

Elle détient également une participation dans Apivia Courtage qui assure la distribution de contrats au travers de son réseau de courtiers.

En 2021, elle cède ses derniers titres Sécurimut à Macif SAM et investit dans des participations stratégiques pour son activité et pour le groupe Aéma (Office Santé, Carte Blanche Partenaires et Abeille Assurances).

La liste des participations détenues par Apivia Macif Mutuelle au 31 décembre 2021 figure en annexe 1.

A.1.3 ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

1. ACTIVITÉS D'APIVIA MACIF MUTUELLE

Apivia Macif Mutuelle est agréée pour exercer sur les branches accidents, maladie, vie-décès, nuptialité-natalité et a pour activité la couverture en santé et en prévoyance des particuliers et des entreprises.

Zone géographique

Apivia Macif Mutuelle exerce ses opérations d'assurance en France métropolitaine, en DROM-COM et à l'étranger pour les adhérents relevant de la Caisse des Français de l'étranger (CFE). Par ailleurs, depuis 2014, elle réassure le contrat proposé aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par la mutuelle du commerce et divers (MCD).

Présentation de l'activité

Apivia Macif Mutuelle améliore et sécurise le parcours de vie en développant une gamme de produits d'assurance et de services adaptée aux préoccupations quotidiennes.

La gamme santé des particuliers offre des garanties de remboursement de frais de soins. La gamme prévoyance des particuliers comprend des garanties en cas de décès, temporaires ou viagères, en prestations ou en capital, des rentes en cas d'invalidité ou de dépendance ou encore des indemnités journalières en cas d'incapacité de travail.

La gamme de produits à destination des entreprises offre des garanties de remboursement de frais de soins, le paiement d'un capital ou de rentes de conjoint et d'éducation en cas de décès et le versement d'indemnités journalières ou de rentes en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité.

La santé et la prévoyance des particuliers représentent 83 % des cotisations en 2021.

ÉVOLUTION DES COTISATIONS ACQUISES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2021	2020	Variation 2021 / 2020
Santé des particuliers	659 609	631 335	4,5%
Prévoyance des particuliers	183 166	171 881	6,6%
Santé des entreprises	121 429	117 755	3,1%
Prévoyance des entreprises	52 022	49 610	4,9%
TOTAL	1 016 227	970 581	4,7%

Apivia Macif Mutuelle s'appuie sur le réseau de la marque Macif pour la distribution de la majorité de ses produits, notamment pour la gamme Santé et Prévoyance des particuliers. La mutuelle s'appuie également sur un réseau direct d'agences et sur le réseau Apivia Courtage. La gestion des portefeuilles est assurée par Apivia Macif Mutuelle, à l'exception du produit de la gamme Emprunteur, pour lequel Apivia Macif Mutuelle délègue une partie de la distribution et de la gestion auprès de la structure Sécurimut.

Apivia Macif Mutuelle enregistre en 2021 un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros en progression de +5 % par rapport à 2020.

L'évolution des cotisations acquises est marquée par la progression en santé, la poursuite du développement sur les offres Emprunteur et Obsèques ainsi que par la fin des droits ACS en 2020 suite à la fin du dispositif en 2019.

L'activité de la santé des particuliers contribue à hauteur de 65 % des cotisations acquises.

2. FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Environnement

La période est toujours marquée par la crise sanitaire. La mutuelle s'est adaptée et a fait preuve de résilience, notamment avec l'alternance télétravail – présentiel.

Transformation du groupe

La période est marquée par la naissance d'Aéma groupe, la création de l'UMG Aésio Macif et la mise en place opérationnelle post-fusion d'Apivia Macif Mutuelle.

Les opérations du GIE Couleurs Mutuelles ont été transférées.

Le 31 décembre 2021, PAM a été dissoute, et les portefeuilles transférés.

Réglementaire

L'année 2021 est la première année complète pour la Résiliation Infra Annuelle en santé individuelle.

La dernière étape du déploiement sur les volets audio dentaire a été réalisée concernant le 100% santé.

Développement

Une croissance dynamique des portefeuilles est observée :

- ▶ en santé individuelle et collective (768 673 adhérents / salariés en date d'effet au 31/12) +4,7% ;
- ▶ en prévoyance individuelle (951 327 contrats au 31/12) +3,7%.

Les premiers impacts de la RIA semblent modérés.

Sinistralité

La sinistralité est plus forte qu'attendue en santé du fait :

- ▶ du rattrapage des soins reportés en 2020 ;
- ▶ du choc du 100 % santé ;
- ▶ de l'offre Vitamin/Vitalité déséquilibrée (Lancement de « Vitamin v3 » en juillet 2021) ;
- ▶ de la prise en charge des consultations psychologiques au-delà des obligations contractuelles.

Gestion

- ▶ l'extension des plages horaires d'ouverture pour la marque Macif a permis d'améliorer l'accessibilité clients.
- ▶ des accords de télétravail ont été signés ;
- ▶ un premier test de rationalisation des offres en santé individuelle a été mené ;
- ▶ tous les contrats de marque Macif santé individuelle ont été centralisés sur un même outil et sur une même équipe de gestion ;
- ▶ le taux d'indemnité de substitution MNFCT a été révisé ;
- ▶ la création de Nuoma a provoqué le changement du périmètre de la gestion pour compte suite à la fusion Ibameo-MMEI ;
- ▶ le réseau de soins sera modifié au 01/01/2022 en concertation avec Aésio, avec le choix de Carte Blanche Partenaires ;
- ▶ confirmation du Tiers-Payant, commun entre Aésio et Apivia Macif Mutuelle.

Solidarités mutualistes

- ▶ en 2021, la raison d'être d'Apivia Macif Mutuelle a été déployée ;
- ▶ dispositif CSS : au 31/12/2021 le dispositif représente 100 011 bénéficiaires avec la poursuite de l'implication de la mutuelle pour 2022.

Contribution à un maillage du territoire au plus proche des adhérents :

- ▶ investissement dans Office Santé ;
- ▶ ouverture de la maison de santé à Saint-Pierre & Miquelon.

► Macif Solidarité Coups Durs a été déployé ; ce dispositif permet l'optimisation et la coordination des dispositifs de solidarité (Fonds d'Actions Sociale, prestations chômage...).

Communication

Fin 2021, le nouveau territoire de marque Macif a été lancé ainsi que la nouvelle identité Apivia par Macif. Les projets de médias et de sponsoring de l'année :

- Apivia 2ème du Vendée Globe ;
- Apivia 2ème de la Transat Jacques-Vabre ;
- Stade Rochelais finaliste du Top 14 ;
- Stade Rochelais finaliste de la coupe d'Europe ;
- Jeux paralympiques : Julie Chupin.

Investissements stratégiques

Les investissements de la période sont les suivants :

- Abeille Assurances ;
- Office Santé ;
- Carte Blanche Partenaires ;
- Alternative Courtage via Apivia Courtage ;
- Cession de la participation dans Sécurimut.

Vie Politique

La nouvelle gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle a été installée, avec une première assemblée générale de la mutuelle qui s'est tenue le 6 janvier 2021.

Apivia Macif Mutuelle a contribué à la mise en œuvre de la gouvernance politique de l'UMG.

Implication dans le groupe Aéma

Apivia Macif mutuelle s'est désaffiliée de l'UMG Macif Santé Prévoyance et s'est affiliée à l'UMG Aésio Macif. La contribution à la mise en œuvre de la gouvernance technique a été comme suit :

- Installation des processus financiers ;
- Instruction des synergies potentielles.

Apivia Macif Mutuelle participe à la gouvernance opérationnelle Macif.

A.2 Résultats de souscription

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET PAR GRANDE LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021				Total	Total 31/12/2020	Variation 2021/2020
	Santé des particuliers	Santé des entreprises	Prévoyance des particuliers	Prévoyance des entreprises			
Cotisations acquises (yc acceptations)	659 609	121 429	183 166	52 022	1 016 227	970 581	45 646
Charges sinistres (yc acceptations)	-516 287	-105 607	-87 621	-51 128	-760 644	-698 423	-62 221
Autres charges	-161 402	-24 835	-82 619	-14 538	-283 394	-259 476	-23 918
Solde de réassurance (y compris intérêts sur dépôt)	-85	567	-8 772	-2 033	-10 323	-6 999	-3 324
Solde technique net	-18 165	-8 446	4 154	-15 677	-38 135	5 683	-43 818
Produits des placements nets					27 649	17 511	10 139
Solde technique et financier	-18 165	-8 446	4 154	-15 677	-10 485	23 194	-33 679
Éléments non techniques					11 313	-13 693	25 006
Résultat net	-18 165	-8 446	4 154	-15 677	827	9 501	-8 673

Le solde net total s'élève à 827 milliers d'euros.

L'activité de la santé des particuliers contribue à 65% des cotisations acquises.

Le solde technique net s'élève à - 38 135 milliers d'euros à fin 2021 en fort retrait par rapport à l'année précédente.

La prévoyance des particuliers présente un solde bénéficiaire, les autres activités sont déficitaires :

- ▶ la santé des particuliers pénalisée sur l'exercice 2021 par une forte hausse des prestations réglées ;
- ▶ l'assurance des entreprises, reflet d'un secteur concurrentiel pour lequel les autres charges sont supérieures aux hypothèses de tarification.

Le résultat technique ressort à hauteur de -1,0% du chiffre d'affaires, et s'élève à - 10 485 milliers d'euros.

Avec la prise en compte des résultats financiers et des éléments non techniques, le résultat 2021 d'Apivia Macif Mutuelle s'élève à 827 milliers d'euros, en retrait par rapport à 2020.

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021			31/12/2020			Variation 2021 /2020
	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	Total	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	Total	
Placements immobiliers	1 945	-1 589	355	1 351	-1 224	127	229
Placements en actions et participations	2 530	29 597	32 127	4 553	8 657	13 210	18 918
Placements obligataires et prêts	16 314	246	16 560	16 789	604	17 393	-833
Placements monétaires	86	-363	-277	137	-39	98	-375
Produits financiers	20 875	27 891	48 766	22 830	7 998	30 828	17 938
Charges financières			-3 359			-2 272	1 086
Marge financière			45 407			28 555	
Taux de rendement			3,4 %			2,2 %	+1,2 point

Les produits financiers nets de charges ont augmenté, passant de 28,6 à 45,4 millions d'euros. Les revenus obligataires ont légèrement diminué cette année (0,8 million d'euros), alors que les revenus sur les actions et participations ont nettement augmenté (18,9 millions d'euros).

L'augmentation des produits financiers sur les actions et participations s'explique par la réalisation d'une hausse de plus-values sur les OPC actions (+21,4 millions d'euros). A noter la cession du solde de Sécurimut générant une plus-value similaire à celle de 2020 (+8,2 millions d'euros).

Sur l'immobilier, des moins-values sont constatées, conséquences des dotations à la provision pour dépréciation durable passées notamment sur deux SCI (0,9 million d'euros) et sur le fonds immobilier Ciloger 1 (0,8 million d'euros).

Rapporté à leur valeur nette comptable moyenne, le taux de rendement comptable des placements s'établit à 3,4 % contre 2,2 % en 2020.

Le taux de rendement courant est de 1,3 % en 2021 contre 1,6 % en 2020.

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021 / 2020
Autres produits non techniques	172	103	68
Autres charges non techniques	-6 501	-7 200	699
Résultat exceptionnel	2 284	-3 624	5 908
Participation / Intéressement	-4 609	-3 650	-959
Impôt sur les sociétés	766	-11 367	12 133
Dépenses et revenus non techniques	-7 888	-25 737	17 850
Produits financiers alloués au non technique	19 200	12 044	7 156
Solde des éléments non techniques	11 313	-13 693	25 006

Le résultat des autres activités est positif : +11,3 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel de +2,3 millions d'euros comporte notamment :

- ▶ l'indemnisation reçue de Prévoyance Aésio Macif pour 1 million d'euros ;
- ▶ la reprise d'une provision pour risques exceptionnels à hauteur de 1 million d'euros ;
- ▶ l'indemnisation de + 1,9 million d'euros reçue du GIE Couleurs Mutuelles en rémunération de la provision de retraite reprise par Apivia Macif Mutuelle dans le cadre de la convention de successeur ;
- ▶ la dotation à la provision pour retraite consécutive à la reprise des salariés du GIE Couleurs Mutuelles de -1,9 million d'euros.

À l'inverse de 2020, exercice ayant supporté une forte charge d'impôt, la mutuelle constate un produit d'impôt sur les sociétés de +0,8 million d'euros, conséquence :

- ▶ d'un résultat fiscal très fortement déficitaire (déduction de la taxe COVID 2021, déduction de la plus-value de la cession des titres Securimut taxable seulement à hauteur d'une quote-part de frais de 5 %) ;
- ▶ et de produits d'impôts constatés (crédits d'impôt mécénat, imputation des déficits antérieurs, régularisation de l'impôt 2020 suite à l'accord de l'administration fiscale du transfert de déficit 2019 d'Apivia Mutuelle).

Le résultat des autres activités intègre également la part des frais généraux allouée au résultat non technique, car relative à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance : il s'agit notamment des coûts imputables à la relation mutualiste, au projet Voile et la dotation au fonds d'action sociale.

Le solde des éléments non techniques comprend également la part du résultat financier affectée à la rémunération des fonds propres. L'évolution de cette quote-part est liée essentiellement à l'augmentation significative du résultat financier 2021 (réalisations de plus-values pour réaliser les prises de participations stratégiques).



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle par rapport à celui présenté dans le chapitre Groupe.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 GOUVERNANCE MUTUALISTE

Apivia Macif Mutuelle a adopté un système de gouvernance tel que prévu par le Code de la mutualité avec un conseil d'administration et une dissociation des mandats entre le directeur général et le président du conseil d'administration.

La gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle s'inscrit dans le cadre de son groupe d'appartenance (Aéma Groupe).

La gouvernance ainsi mise en place tend à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle permettant de décliner la stratégie du Groupe et de la mutuelle et d'en contrôler la bonne application.

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle, sont inscrites dans :

- ▶ le Code de la mutualité ;
- ▶ les statuts de la mutuelle ;
- ▶ la charte de gouvernance de la mutuelle et ses annexes
- ▶ le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- ▶ la charte de gouvernance d'Aéma Groupe.

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Composition et rôle

La mutuelle est administrée par un conseil d'administration composé de vingt-quatre administrateurs élus pour six ans par les représentants des adhérents réunis en assemblée générale.

Trois représentants des salariés assistent également aux séances du conseil d'administration avec voix délibérative.

Pour être éligibles, les administrateurs doivent être adhérents de la mutuelle et à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans. La limite d'âge est fixée à soixante-dix ans. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les administrateurs peuvent se voir conférer par le conseil d'administration des attributions permanentes.

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code de la mutualité. Ses compétences sont prévues dans les statuts de la mutuelle.

Les attributions du conseil d'administration sont de :

- ▶ déterminer les orientations de la mutuelle et veiller à leur mise en œuvre ;
- ▶ procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- ▶ se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle ;
- ▶ nommer un dirigeant opérationnel qui porte le titre de directeur général et déterminer expressément les attributions qui lui sont déléguées ;
- ▶ à la clôture de chaque exercice, arrêter les comptes annuels et établir un rapport de gestion dont le contenu est fixé

à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité et le présenter à l'assemblée générale.

Il se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins trois fois par an.

1.2 Rôle du président

Le rôle du président est :

- ▶ d'organiser et de diriger les travaux du conseil d'administration ;
- ▶ de veiller au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- ▶ de rendre compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- ▶ d'informer le conseil d'administration des procédures engagées en application des dispositions des sections 6 et 7 du Chapitre II du Titre Ier du Livre VI du Code monétaire et financier.

La présidente, Madame Edwige Langronier, a été élue par le conseil d'administration qui s'est tenu immédiatement après l'assemblée générale du 6 janvier 2021.

ORGANIGRAMME DE LA PRÉSIDENTE AU 31/12/2021



Edwige Langronier
Présidente



Estelle Gros
Secrétaire du conseil
d'administration



Bertrand Martineau
Vice-Président



Nathalie Mayance
Vice-Présidente



Régis Bréard
Vice-Président

1.3 Le bureau

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration, le bureau prépare l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration.

1.4 Comités spécialisés

Composition de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la mutuelle

Les membres du conseil d'administration et le directeur général composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

Fonctionnement de conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini dans un règlement intérieur et dans la charte de gouvernance et ses annexes. Par ailleurs, il met en place des commissions pour éclairer ses avis.

COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'appuie sur un dispositif composé de commissions qui constituent un véritable outil politique au service des travaux du conseil. Les commissions sont, sauf exception, animées par un membre du bureau. Les commissions sont composées de membres du conseil d'administration, y compris les administrateurs représentant les salariés. Elles peuvent être composées de délégués de la mutuelle et de personnes qualifiées.

Les commissions d'Apivia Macif Mutuelle sont les suivantes :

► Concernant le pilier Qualité :

- Commission Offre Produit, Service et Innovation : elle a pour mission de s'exprimer sur des pistes d'innovation dans les domaines des offres, des métiers, des modes de relation selon les canaux et les publics ainsi que sur tout projet d'innovation ; de participer à la contribution, à la définition et l'évolution des produits de la mutuelle. Elle s'est réunie à 10 reprises en 2021.
- Commission Recours et Réclamations : elle a pour objet d'examiner les dossiers de réclamation de niveau 2 pour lesquels les réponses apportées en premier niveau n'ont pas été satisfaites. Elle intervient, le cas échéant, avant saisine d'un médiateur extérieur. Elle s'est réunie à 31 reprises en 2021.
- Commission Solidarités : elle a pour objet de proposer les axes d'une politique de solidarité proactive qui s'exprime dans l'ensemble des activités de la mutuelle ; de coordonner les commissions Fonds d'Action Sociale sur les territoires dans un souci d'équité de traitement entre les adhérents ; enfin de mener la réflexion sur l'élargissement du champ des solidarités en proposant de nouvelles offres en termes de solidarité. Elle s'est réunie à 7 reprises en 2021.

► Concernant le pilier Proximité :

- Commission Vie Mutualiste, Animation territoriale et Coordination des représentations : elle a pour mission de favoriser l'implication militante des élus et participer à la préparation des élections de délégués ; d'animer le réseau des élus, organiser les réunions territoriales, assurer l'information et la communication auprès des délégués ; d'animer l'union de représentation Les mutuelles Macif et d'assurer le suivi de l'ensemble des mandats de représentation. Elle s'est réunie à 4 reprises en 2021.
- Commission Gouvernance : elle a pour objet de s'assurer que les administrateurs soient en capacité d'exercer leurs missions ; de poursuivre un objectif d'amélioration continue de la gouvernance ; de proposer un programme de formation à destination des élus de la mutuelle ; de s'assurer de la déclinaison des politiques et des pratiques Groupe en matière de sélection, d'indemnisation, de rémunération et de remboursement de frais. Elle s'est réunie à 10 reprises en 2021.
- Commission Offre de Soins : elle a pour mission d'assurer le suivi des structures propres à Apivia Macif Mutuelle et des entités périphériques ; de définir une stratégie de développement en matière d'offre de soins en prenant notamment en compte les opportunités ouvertes par le partenariat avec Aésio ; d'identifier les opportunités d'investissement dans les structures de la FNMF ; de prendre connaissance des activités de la concurrence. Elle s'est réunie à 5 reprises en 2021.

► Concernant le pilier Pérennité :

- Commission Finance, Audit, Risques et RSE : elle a pour mission de donner un avis sur les comptes de la mutuelle, d'assurer le lien et le suivi des recommandations avec les commissaires aux comptes ; de donner un avis sur les projets de la mutuelle nécessitant des analyses économiques, financières ou de risques ; de donner un avis sur l'analyse des risques et sur la politique de placement de la mutuelle notamment dans le cadre des obligations réglementaires ; de mettre en lumière les actions en matière de RSE. Elle s'est réunie à 14 reprises en 2021.
- Commission Partenariats, Alliances, Sponsoring et relation marque Macif : elle a pour mission de définir les principes et orientations d'une politique partenariale de la mutuelle ; d'assurer une coordination avec le groupe et veiller à une cohérence des partenariats conclus ; d'assurer le suivi global des actions de sponsoring et des partenariats ; d'assurer une veille sur les opportunités d'alliances ; d'assurer le lien avec les partenaires des entités périphériques. Elle s'est réunie à 6 reprises en 2021.
- Commission Prévention, développement de projet et mobilisation de réseaux et partenariats : elle intervient dans le champ de la prévention et de l'engagement auprès des aidants en proposant au conseil d'administration des orientations stratégiques à horizon de trois ans, en organisant la mobilisation des élus d'Apivia Macif Mutuelle au sein des territoires sur les thèmes de la prévention et des aidants. Elle s'est réunie à 5 reprises en 2021.

2. LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (statuts, charte de gouvernance et annexes, règlement intérieur du conseil d'administration et des commissions, chartes de gouvernance d'Aéma Groupe).

Conformément à la réglementation, le directeur général d'Apivia Macif Mutuelle exerce les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle dans la limite de l'objet de la mutuelle, de la délégation que lui a accordée le conseil d'administration et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées générales, au conseil d'administration et au président.

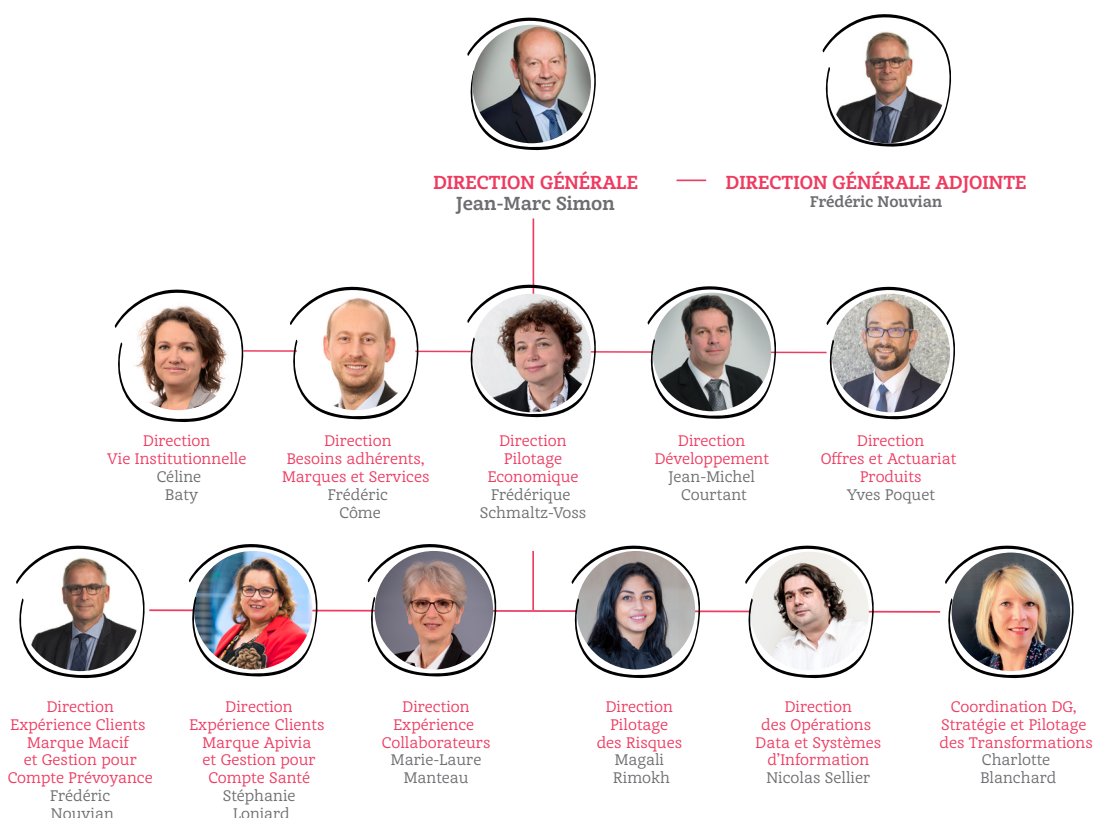
Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci conformément aux dispositions de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité. Il assiste à toutes les réunions du conseil d'administration.

Sa nomination et la fin de ses fonctions sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle, sur proposition du président.

Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de la mutuelle au conseil d'administration.

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION APIVIA MACIF MUTUELLE AU 31/12/2021



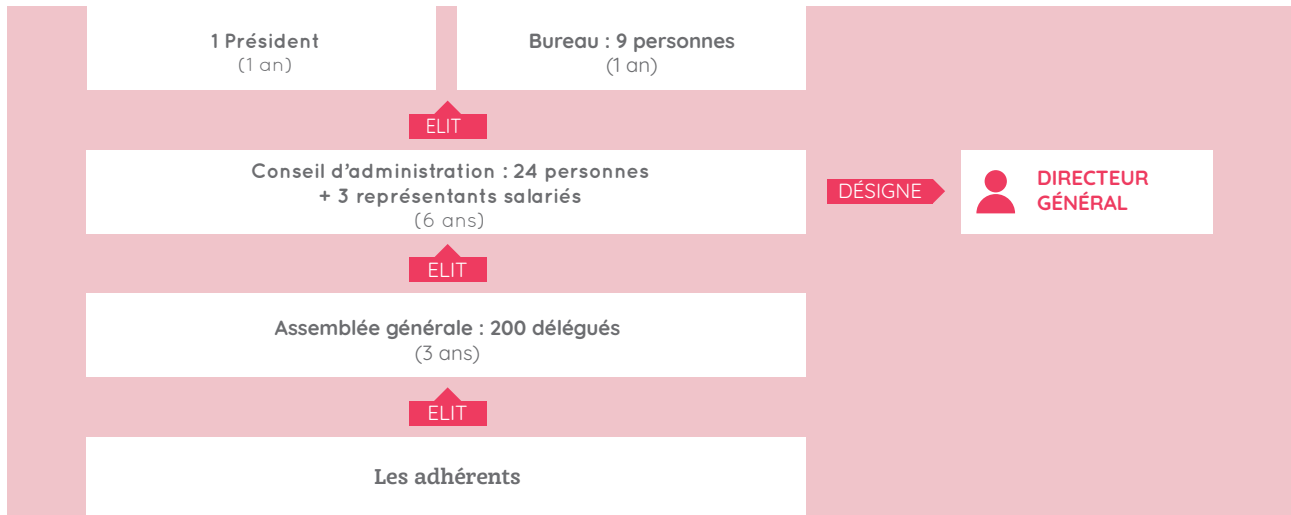
DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

L'ensemble des directeurs disposent de fiches de postes ou de missions qui permettent de déterminer la répartition claire des responsabilités entre les acteurs.

B.1.2 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUE D'UN PROCESSUS ÉLECTIF (ASSEMBLÉE)

Schéma processus électif



COMPOSITION ET RÔLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée depuis les résultats des dernières élections, de deux-cent délégués, représentants des adhérents. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du conseil d'administration.

Les missions récurrentes de l'assemblée générale sont notamment :

- ▶ l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- ▶ les modifications de statuts ;
- ▶ le suivi des activités exercées par la mutuelle ;
- ▶ l'élection des membres du conseil d'administration ;
- ▶ les décisions d'adhésion à une union ou de fusion.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

Pour les administrateurs

La démarche globale d'accompagnement des nouveaux administrateurs comprend :

En amont de la prise de mandat :

- ▶ quatre journées de formation sur la mutualité et le Groupe, le rôle et la responsabilité de l'élu, Solvabilité II et la comptabilité des mutuelles ;
- ▶ parce que l'assiduité à la vie des instances est la meilleure formation, il est proposé aux futurs administrateurs de participer à certaines instances.

Au cours de leur mandat, pour approfondir et élargir le champ de compétences :

- ▶ les administrateurs Apivia Macif Mutuelle bénéficient d'un plan de formation collectif et individuel, préparé par la commission gouvernance, validé par le conseil d'administration d'Apivia Macif Mutuelle et déployé par la direction Vie Institutionnelle.

La formation des administrateurs

Le conseil d'administration d'Apivia Macif Mutuelle s'appuie sur un plan de formation triennal, revu annuellement.

En 2021, les administrateurs ont pu bénéficier des sept formations proposées au niveau du Groupe et d'Apivia Macif Mutuelle.

B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au Groupe.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au Groupe.

B.7 Sous-traitance

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au Groupe.

B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au Groupe.



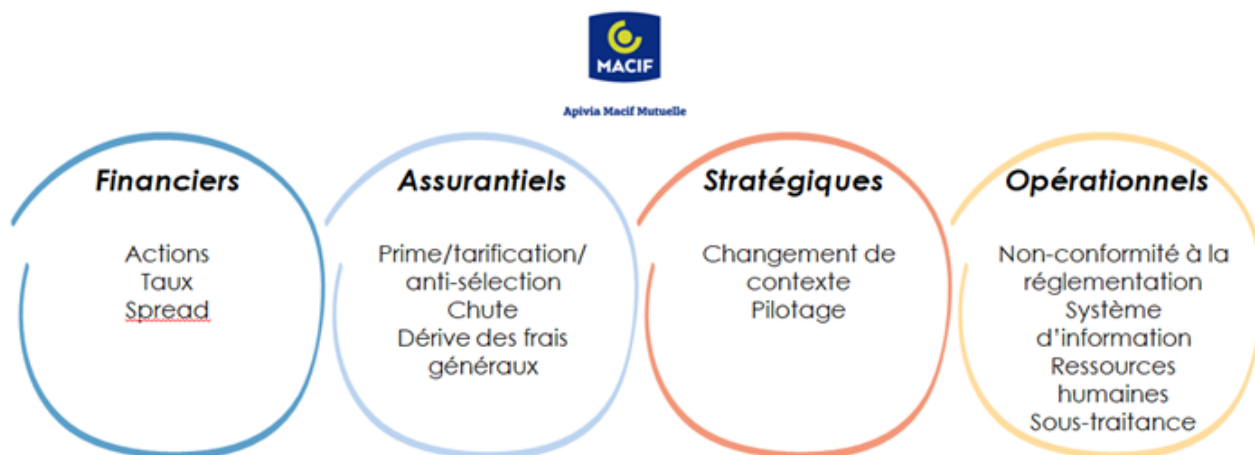
C. PROFIL DE RISQUE

D'une manière générale, la réalisation d'une cartographie des risques permet d'identifier les risques majeurs.

Ces risques reflètent les points de vulnérabilité les plus importants du Groupe.

Ils sont modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.

En 2021, l'évaluation du profil de risque d'Apivia Macif Mutuelle a fait ressortir comme majeurs les risques suivants :



- ▶ Le risque de sous-traitance apparaît en 2021 comme majeur, ce qui n'était pas le cas en 2020.
- ▶ Le risque de provisionnement n'est plus considéré majeur en 2021.

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription est composé des :

- ▶ risques vie, arrêt de travail et dépendance : ces éléments de risque concernent la volatilité des taux de chute des contrats d'assurance, de la mortalité, de la longévité, de l'incapacité/invalidité des assurés et la variation des frais. Ils traitent également les événements extrêmes et exceptionnels dont l'éventualité n'est pas prise en compte à travers les précédents risques évoqués ;
- ▶ risques santé :
 - risque de prime : risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues ;
 - risque de provisionnement : risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
 - risque de catastrophe : accumulation de risques dus à certaines circonstances (pandémie, etc.).

C.1.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR de souscription est de 49 %, en pourcentage de la somme des modules de risque, avec la répartition suivante :

- ▶ Souscription vie : 8 %
- ▶ Souscription santé : 41 %

C.1.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Le risque de souscription est suivi périodiquement (production, sinistralité : fréquence, coût moyens, sinistres tardifs, écoulement des antérieurs) mais également au travers du suivi des tendances de marché par les instances professionnelles et par l'analyse des écarts sur les paramètres de modélisation (cadences, tables de mortalité, tables d'arrêt de travail, tables de dépendance, etc.).

La protection de ce risque est assurée par la mise en place :

- ▶ de politiques tarifaires, souscription et provisionnement adaptées ;
- ▶ de veille réglementaire et lobbying permettant de suivre et anticiper tout élément susceptible d'impacter les activités ;
- ▶ d'une couverture en réassurance révisée annuellement afin de s'adapter aux évolutions en fonction des besoins. Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire.

C.1.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Les scénarios de stress couvrant les risques de souscription ont été réalisés en 2021 comme suit :

- ▶ " résiliation infra-annuelle det 100 % santé " forte résiliation sur l'offre pleine santé, une production brute au niveau attendu en nombre de contrats mais en deçà de l'objectif de chiffre d'affaires, une répartition différenciée par gamme et une baisse du chiffre d'affaires ;
- ▶ " inégalités et tensions sociales en lien avec la crise économique " augmentation des impayés, baisse de la production nette, augmentation des fraudes, pression sur les pouvoirs publics pour accroître la contribution des assureurs, dégradation des marchés financiers.

C.2 Risque de marché

Apivia Macif Mutuelle a retenu plus particulièrement les risques suivants, en lien avec ses activités et son exposition :

- ▶ la baisse des taux ou le maintien de taux bas ;
- ▶ la baisse des actions ;
- ▶ le risque de spread de crédit.

C.2.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module marché dans le SCR total est de 40 %.

C.2.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi régulier au travers de tableaux de bord mensuels. Il fait également l'objet d'un reporting aux différentes instances de gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle ainsi qu'à la commission Finance, audit, risques et RSE d'Apivia Macif Mutuelle. La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la politique d'investissement et de l'allocation d'actifs. Elle s'appuie sur un processus de décision qui intègre un comité actif-passif, une proposition de politique d'allocation stratégique d'actifs par la commission Finance, audit, risques et RSE et son approbation par le conseil d'administration.

C.2.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Un scénario de stress couvrant le risque de marché a été réalisé en 2021 comme suit :

- ▶ " taux négatifs " : taux négatifs sur la période de projection, chocs sur les actions et les spreads.

C.3 Risque de crédit

C.3.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module crédit dans le SCR total est de 4 %.

C.4 Risque de liquidité

L'entité ne présente pas de spécificité par rapport au chapitre Groupe.

C.5 Risque opérationnel

C.5.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module opérationnel dans le SCR total est de 7 %.

C.5.2 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Un scénario de stress couvrant le risque opérationnel été réalisé en 2021 comme suit :

► " cyber attaque et tempête " : un groupe des hackers souhaitant demander une rançon lance une cyberattaque, avec exfiltration et chiffrement des données pendant une tempête de fin d'année.

C.6 Autres risques importants : risques stratégiques

C.6.1 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Un scénario de stress couvrant le risque stratégique a été simulé conformément à celui présenté en C.1.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II d'Apivia Macif Mutuelle est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

D.1.1 PLACEMENTS

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Aéma.

VALORISATION DES PLACEMENTS

PLACEMENTS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	23 716	8 144	15 572
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	1 489 957	1 321 099	168 858
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	241 724	139 061	102 663
Actions	28 472	22 421	6 051
Actions cotées	0	0	0
Actions non cotées	28 472	22 421	6 051
Obligations	1 022 997	985 276	37 721
Obligations d'État	232 439	226 479	5 960
Obligations d'entreprises	787 430	755 792	31 638
Titres structurés	3 128	3 005	123
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	180 586	158 165	22 421
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	16 176	16 176	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	30	30	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	30	-	30
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	27 030	27 030	-
TOTAL	1 540 733	1 356 303	184 430

Les principaux placements concernent les obligations qui représentent 1 023 millions d'euros, soit 67 % du total des placements en normes Solvabilité II.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

D.1.2 AUTRES ACTIFS

VALORISATION DES AUTRES ACTIFS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	734	-734
Immobilisations incorporelles	-	11 653	-11 653
Actifs d'impôts différés	12 486	-	12 486
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	89 556	139 800	-50 245
Créances nées d'opération d'assurance	53 121	68 632	-15 511
Créances nées d'opération de réassurance	7 960	12 978	-5 018
Autres créances (hors assurance)	57 521	50 661	6 860
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 621	12 621	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1 068	1 068	-
TOTAL	234 333	298 147	-63 814

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Aéma.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- ▶ **les frais d'acquisition reportés** : il s'agit de frais déjà payés. Ces actifs ne généreront pas de flux de trésorerie dans le futur, ils sont donc éliminés dans le bilan Solvabilité II ;
- ▶ **les immobilisations incorporelles** : les immobilisations incorporelles sont valorisées à zéro en normes Solvabilité II car aucune valeur de marché n'est retenue pour celles-ci ;
- ▶ **les actifs d'impôts différés** : les impôts différés proviennent des différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs ainsi que des retraitements effectués pour passer des normes françaises vers les normes Solvabilité II. Ils sont affichés pour leur position nette au bilan ;
- ▶ **les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance** : il s'agit des provisions techniques cédées aux réassureurs ; la valorisation de ce poste est commentée dans la partie D2 ;
- ▶ **les créances nées d'opérations d'assurance** : sous Solvabilité II, les créances sur cotisations restant à émettre sont maintenues pour leur valeur nette comptable car leur échéance est inférieure à un an ;
Les autres créances nées d'opérations directes sont :
 - valorisées à leur valeur nominale lorsque leur échéance est inférieure à un an et se rattache à l'exercice ;
 - annulées, lorsqu'au bilan social ces créances concernent des primes dont l'échéance est postérieure à l'exercice (contrats prévoyance à échéance du 31/03/N+1 et contrats santé avec une échéance à date anniversaire) pour lesquelles une provision pour cotisations non acquises figure au passif ;
- ▶ **les créances nées d'opérations de réassurance** : ces créances sont maintenues pour leur valeur nette comptable car leur échéance est inférieure à un an ;

Les créances relatives aux opérations d'acceptation font l'objet d'un reclassement en créances nées d'opérations d'assurance ;

- ▶ **les autres créances (hors assurance)** : l'ensemble des créances non liées à l'activité d'assurance (créances envers le personnel, l'État, les collectivités locales et les organismes publics, ainsi que les débiteurs divers) est maintenu à la valeur nette comptable car l'échéance de ces créances est inférieure à un an. Les autres créances intègrent également la couverture des engagements sociaux (IFC et CET) des salariés de la mutuelle au 31 décembre 2021 (issus du hors-bilan en normes françaises et valorisés conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02). Ceux-ci sont en effet couverts, en partie, par un contrat d'assurance chez un assureur du Groupe.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 MÉTHODES ET HYPOTHÈSES DE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par Apivia Macif Mutuelle ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par Apivia Macif Mutuelle.

► Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement d'Apivia Macif Mutuelle. Les cotisations futures des produits pluriannuels ou viagers (garanties Obsèques, Autonomie et Emprunteur) sont modélisées en s'appuyant sur le stock de contrats agrégés par type de risque, des lois statistiques adaptées au portefeuille considéré et les barèmes tarifaires du portefeuille.

► Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Les tables (mortalité, incapacité, invalidité...) utilisées pour projeter les sinistres sont différentes selon le type de portefeuille. Selon la garantie, l'estimation des sinistres futurs est effectuée, soit en agrégeant les contrats par type de risque, soit en les considérant individuellement.

Les hypothèses retenues en matière de décisions de gestion sont basées sur une continuité de l'historique.

► Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais), hors gestion pour compte, sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur la base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

Le produit Obsèques admet un traitement spécifique sur les frais, qui sont basés sur des coûts unitaires rapportés aux nombres de contrats ou aux nombres de prestations (décès, rachats).

► Modélisation des commissions

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.

► Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant un taux de cession, différent par produit, à la meilleure estimation des provisions techniques brutes. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

► Prise en compte de la taxe Covid 2021

Dans le contexte de pandémie de la Covid-19, le gouvernement a souhaité que les organismes de complémentaire santé participent aux coûts engendrés par la gestion de l'épidémie dans la mesure où les sinistres enregistrés par le secteur de l'assurance diminuaient pour leur part. Une contribution exceptionnelle a été instaurée par les articles 3 et 13 de la LFSS 2021. La participation à cette contribution est assise sur les primes et lissée sur deux exercices 2020 et 2021.

Conformément à l'article 3 du règlement ANC n° 2020-11 du 22 décembre 2020, cette contribution étant liée à des moindres dépenses de santé constatées postérieurement au premier confinement, elle constitue une provision pour sinistre à payer et doit donc être enregistrée en tant que telle dans les bilans sociaux. En cohérence avec son traitement comptable, l'ACPR a demandé aux organismes de provisionner les deux tranches de cette contribution au bilan prudentiel en tant que meilleure estimation des sinistres.

2. MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Apivia Macif Mutuelle pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

3. CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Apivia Macif Mutuelle utilise la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

L'annulation de la correction pour volatilité, sur l'ensemble du portefeuille au 31 décembre 2021, génère :

- ▶ une hausse des provisions techniques nettes de réassurance de 3,4 millions d'euros ;
- ▶ une diminution des fonds propres de 6,5 millions d'euros ;
- ▶ un impact de -2 points sur le taux de couverture du SCR et de -7 points sur le taux de couverture du MCR.

D.2.2 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2021 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ IMPORTANTE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	116 318	10 424	126 743	-1 497	125 246
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	381 394	42 852	424 245	-128 145	296 100
Vie	253 540	35 850	289 390	40 085	329 476
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	751 252	89 126	840 378	-89 556	750 822

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 751 millions d'euros et est composée de 66 % d'activités santé (vie et non-vie) et 34 % d'activité vie (hors santé).

Les cessions en réassurance sont de 90 millions d'euros, soit 11 % de la meilleure estimation des provisions techniques brutes. La marge de risque représente 12 % du montant total des provisions techniques nettes, soit 89 millions d'euros.

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

En net de réassurance au 31 décembre 2021, les provisions techniques nettes sont inférieures aux provisions techniques normes françaises de 9,5 millions d'euros, soit -1,4 %.

Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- ▶ les provisions techniques Solvabilité II contiennent un complément de provision (marge de risque) ;
- ▶ sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés avec la courbe des taux avec correction pour volatilité tandis qu'ils ne sont pas actualisés en normes françaises (ou actualisés via des taux techniques réglementaires) ;
- ▶ les modèles de projection des flux futurs sont différents selon la norme : ils sont estimés de manière prudente sous les normes françaises et selon une vision moyenne sous Solvabilité II.

Ainsi, les hypothèses de taux de frais, de revalorisations futures (rentes, garanties Dépendance et Obsèques) et les tables de mortalité (garanties Obsèques et Emprunteur) sont différentes entre les deux normes.

De plus, des montants de provisions négatifs (garantie Emprunteur) ainsi que des taux de résiliations/rachats (garanties Dépendance, Emprunteur et Obsèques) sont pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques Solvabilité II.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité ont été réalisés sur les hypothèses techniques suivantes :

- ▶ le risque d'entrée en dépendance de la garantie Autonomie ;
- ▶ le risque d'entrée en incapacité de la garantie Emprunteur ;
- ▶ le ratio de sinistralité et les taux de frais en santé individuelle et collective ;
- ▶ la loi de rachat du contrat Obsèques.

Par ailleurs, des tests de sensibilité des provisions techniques ont également été menés sur les hypothèses de marché suivantes :

- ▶ l'inflation utilisée dans le calcul des provisions techniques (évolution des frais, revalorisation des engagements en prévoyance) ;
- ▶ la courbe des taux servant à l'actualisation des provisions techniques.

En conclusion de ces tests, la meilleure estimation des provisions techniques reste assez peu sensible à la loi de rachat sur Garantie Obsèques, à la probabilité d'entrée en dépendance sur la garantie Autonomie et au taux d'entrée en incapacité sur la garantie Emprunteur, mais le développement et le vieillissement des deux portefeuilles nécessitent de suivre ces risques avec une attention particulière.

Les paramètres exogènes, que sont l'inflation anticipée et la courbe des taux, font varier de façon significative le niveau des provisions prudentielles en raison des portefeuilles de la mutuelle à engagements longs (Obsèques, Dépendance, Rentes invalidité).

D.3 Autres passifs

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	334	1 279	-945
Provisions pour retraite et autres avantages	15 234	2 682	12 552
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	115 656	115 656	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	13 048	-	13 048
Dettes nées d'opérations d'assurance	31 876	3 754	28 122
Dettes nées d'opérations de réassurance	15 219	27 357	-12 138
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	87 360	92 987	-5 627
Dettes subordonnées	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	8 800	8 800	-
TOTAL	287 527	252 515	35 012

D.3.1 DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Aéma.

D.3.2 DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- ▶ **les provisions autres que les provisions techniques** : cette ligne regroupe principalement les provisions pour risques et charges, les provisions pour litiges, les provisions pour perte de change et les autres provisions pour risques. Dans le bilan Solvabilité II, les amortissements dérogatoires sont annulés ;
- ▶ **les provisions pour retraite et autres avantages** : ce poste comprend les engagements IFC et CET des salariés de la mutuelle, couverts en partie par un contrat d'assurance chez un assureur du Groupe, qui en normes sociales, sont en hors-bilan. Sa valorisation est établie conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02. Il comprend également les engagements déjà comptabilisés dans les comptes sociaux en autres dettes ;
- ▶ **les dettes pour dépôts espèces des réassureurs** : les dépôts d'espèces reçus des réassureurs sont maintenus pour leur valeur sociale dans le bilan Solvabilité II ;
- ▶ **les dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit** : en application d'IFRS 16, sur les locations, un passif financier représentatif de la somme actualisée des loyers à payer a été inscrit dans le bilan Solvabilité II ;

- ▶ **les dettes nées d'opérations d'assurance** : les dettes nées d'opérations d'assurance sont maintenues pour leur valeur nette comptable pour les dettes inférieures à un an. En normes Solvabilité II, s'ajoute à ces dettes, la part de primes dont l'échéance est postérieure à l'exercice (contrats prévoyance à échéance du 31 mars N+1), pour lesquelles une provision pour cotisations non acquises figure au passif au bilan social et pour lesquelles les créances sont déjà encaissées ;
- ▶ **les dettes nées d'opérations de réassurance** : les dettes nées d'opération de réassurance sont comptabilisées à leur valeur nette comptable, leur échéance étant inférieure à un an ;
Les dettes relatives aux opérations d'acceptation font l'objet d'un reclassement en dettes nées d'opérations d'assurance ;
- ▶ **les autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)** : comme les autres dettes ont une échéance inférieure à un an, elles sont valorisées à la valeur nette comptable. Au bilan Solvabilité II, les engagements CET et congés anniversaires sont reclassés sur la ligne provisions pour retraite et autres avantages ;
- ▶ **les autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus** : cette ligne comprend les comptes de régularisation (produits constatés d'avance,...). En normes Solvabilité II, ils sont maintenus à la valeur nette comptable. Au bilan Solvabilité II, les comptes de régularisation des placements obligataires sont rattachés à ceux-ci et sont annulés lors de la mise à la juste valeur des obligations.



E GESTION DU CAPITAL

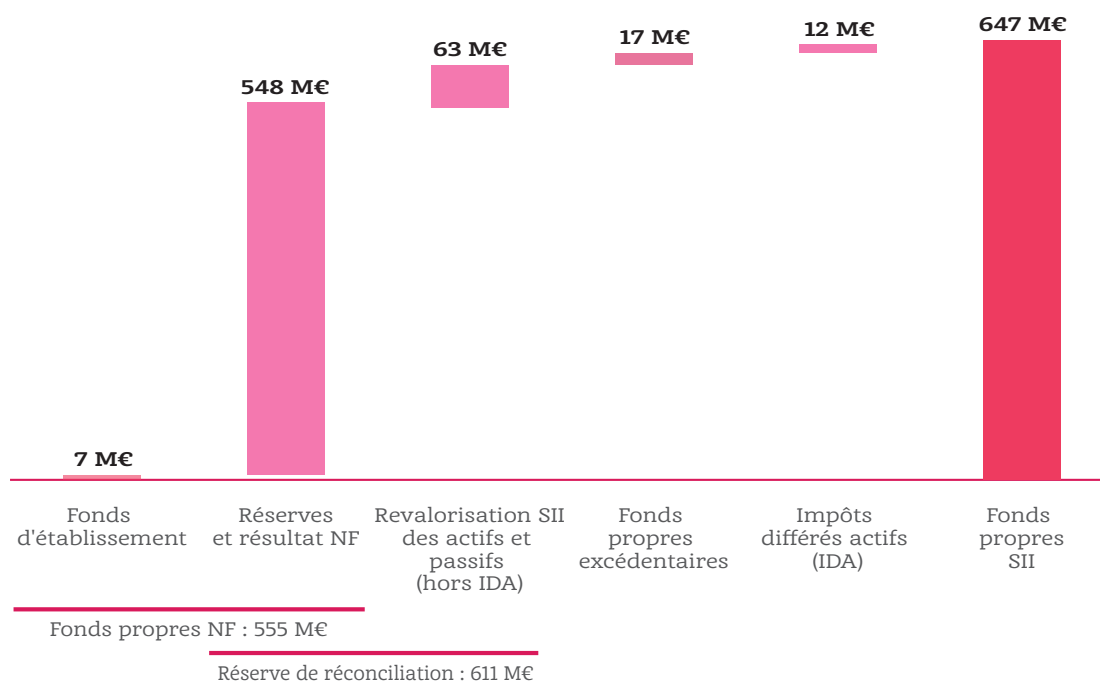
E.1 Fonds propres

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique « chapeau » de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration Aéma Groupe du 30 juin 2021, puis déclinée par Apivia Macif Mutuelle.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2021



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II Apivia Macif Mutuelle sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2021	2020	Variation 2021/2020
Fonds propres de base de niveau 1	634 675	618 761	15 914
Fonds propres de niveau 1 non restreint	634 675	618 761	15 914
Fonds propres de niveau 1 restreint			
Fonds propres de niveau 2	-	-	-
Fonds propres de base de niveau 2			
Fonds propres auxiliaires de niveau 2			
Fonds propres de niveau 3	12 486	5 562	6 924
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	647 161	624 323	22 838

Le montant des fonds propres de niveau 1 a augmenté de 16 millions d'euros par rapport à 2020 soit +2,6 %.

Cette évolution s'explique par l'augmentation des différences de valorisation des actifs et des passifs entre la norme Solvabilité II et les normes comptables françaises (+17,5 millions d'euros), par la prise en compte des dispositions de l'arrêté du 28 décembre 2019 relatif à l'intégration de la provision pour participation aux bénéfices en fonds propres excédentaires (-1,8 million d'euros), par le résultat de l'année 2021 (+0,8 million d'euros) et par les mouvements sur les fonds propres suite à la désaffiliation de l'UMG Macif Santé Prévoyance et à l'affiliation concomitante à l'UMG Aésio Macif (-0,6 million d'euros).

En parallèle, les fonds propres de niveau 3 ont augmenté de 7 millions d'euros. Ils correspondent au montant d'impôt différé actif qui a été retenu dans les normes solvabilité II, après avoir vérifié sa recouvrabilité.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 647 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR au 31 décembre 2021, contre 624 millions d'euros au 31 décembre 2020.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base niveaux 1 et 2 sous certaines limites.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 635 millions d'euros contre 619 millions d'euros au 31 décembre 2020.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le SCR d'Apivia Macif Mutuelle est calculé à l'aide de la formule standard.

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

SCR ET MCR CONSTATÉS SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2021	2020	Variation 2021/2020
SCR marché	178 089	145 326	32 763
SCR contrepartie	16 028	15 370	658
SCR souscription vie	37 406	27 811	9 595
SCR souscription santé	182 367	172 072	10 295
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-109 262	-93 544	-15 718
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	304 629	267 035	37 593
SCR opérationnel	32 772	30 988	1 784
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-	-	-
SCR NET TOTAL	337 401	298 024	39 377
MCR	98 853	90 127	8 726

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2021 à 337 millions d'euros, en augmentation de 13 % par rapport à 2020, suite à une hausse des SCR marché et souscription.

Le MCR est égal à 98 millions d'euros, soit 29 % du SCR.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le ratio de solvabilité d'Apivia Macif Mutuelle à fin 2021 s'établit à 192 %, en baisse de 18 points de pourcentage par rapport à fin 2020.

Cette évolution s'explique par l'augmentation des capitaux requis (+13 %) plus importante que celle des fonds propres en couverture (+4 %).

Le taux de couverture du MCR est de 642%, en baisse de 45 points de pourcentage par rapport à 2020.

Cette variation s'explique par une augmentation plus importante du montant du MCR (+10%) que la hausse des fonds propres en couverture (+3 %).

ANNEXES

Liste des entreprises liées des filiales et participations

DÉTAIL DES ENTITÉS LIÉES

Dénomination sociale	Forme juridique	Quote-part du capital détenu (%)
GIE Aéma Finance 17 -21 place Etienne Pernet 75015 Paris	GIE	8,00 %
APIVIA Courtage 108 rue Ronsard, CS 87323, 37073 Tours CEDEX 02	SAS	100,00 %
GIE Couleurs Mutuelles 20 rue de la broche, 79000 Niort	GIE	86,00 %
GIE Macif Mutualité Gestion 20 rue de la Broche 79037 NIORT cedex 9	GIE	86,40 %
SAS Cartes Blanche Partenaires 26 rue Lafitte, 75009 PARIS	SAS	5,19 %
SAS Office Santé Centre Performance Alphasys, 35760 SAINT GREGOIRE	SAS	38,42 %
Abeille Assurances 80 avenue de l'Europe, 92270 BOIS-COLOMBES	SA	5,00 %

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (DONT CERTAINES SONT AUSSI DES ENTITÉS LIÉES)

Dénomination sociale	Forme juridique	Quote-part du capital détenu (%)
a) Filiales : (50 % au moins du capital détenu par la mutuelle)		
GIE Macif Mutualité Gestion 20 rue de la Broche 79037 NIORT cedex 9	GIE	86,40 %
GIE Couleurs Mutuelles 20 rue de la broche, 79000 Niort	GIE	86,00 %
APIVIA COURTAGE 108 rue Ronsard, CS 87323, 37073 TOURS Cedex 02	SAS	100,00 %
SCI APIVIA SPM 16 rue Maréchal Foch, 97500 SAINT-PIERRE	SCI	55,00 %
SCI LE LOGIS DES FRANCS 20 rue de la Broche, 79000 NIORT	SCI	100,00 %
SCI LES MARAIS 45 avenue Jean Moulin, 17000 LA ROCHELLE	SCI	100,00 %
SCI POLYCLINIQUE D'OLORON SAINTE MARIE 45 avenue Jean Moulin, 17000 LA ROCHELLE	SCI	99,999 %
SCI SISMIP 20 rue de la Broche, 79000 NIORT	SCI	99,999 %
b) Participations : (10 à 50 % du capital détenu par la mutuelle)		
SAS OFFICE SANTE Centre Performance Alphasis, 35760 SAINT GREGOIRE	SAS	38,42 %
SARL SOLIDARITE ACTION 17 Avenue Gambetta, 17300 ROCHEFORT	SARL	18,87%



M A C I F I L I A

266
SYNTHÈSE

270
ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

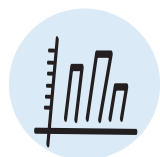
274
SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

278
PROFIL
DE RISQUE

280
VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

289
GESTION
DE CAPITAL

SYNTHÈSE



Activité et résultats

- ▶ Les primes sont en baisse de -48 % en 2021.
- ▶ Le résultat net s'établit à 356 milliers d'euros, après 464 milliers d'euros en 2020.

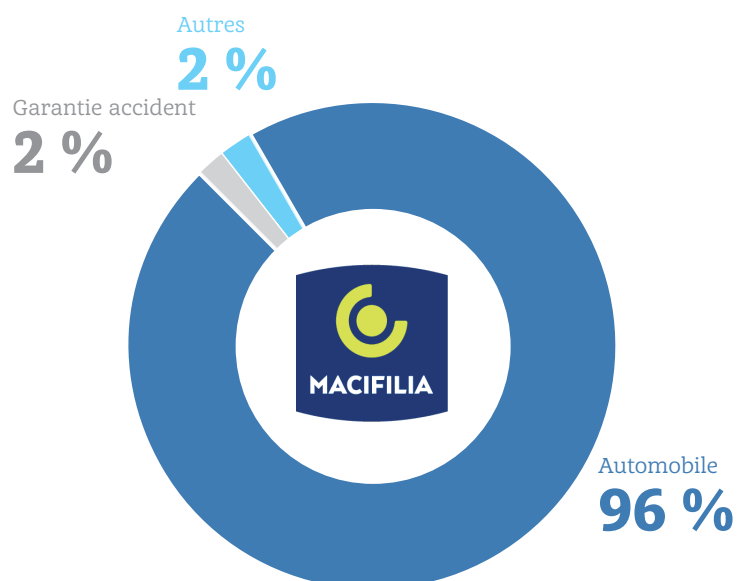
CHIFFRE D'AFFAIRES

51 K€

RÉSULTAT NET

356 K€

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DOMAINE





Gouvernance

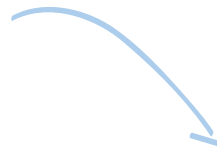
Macifilia est une filiale de Macif SAM, elle-même affiliée à Aéma Groupe.

Les principes de gouvernance de Macifilia s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Aéma Groupe, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

Depuis le 21 janvier 2021, Madame Florence Defiolles remplace Monsieur Pierre Gros en qualité de représentante permanent de Macif SAM au conseil d'administration.



Profil de risque



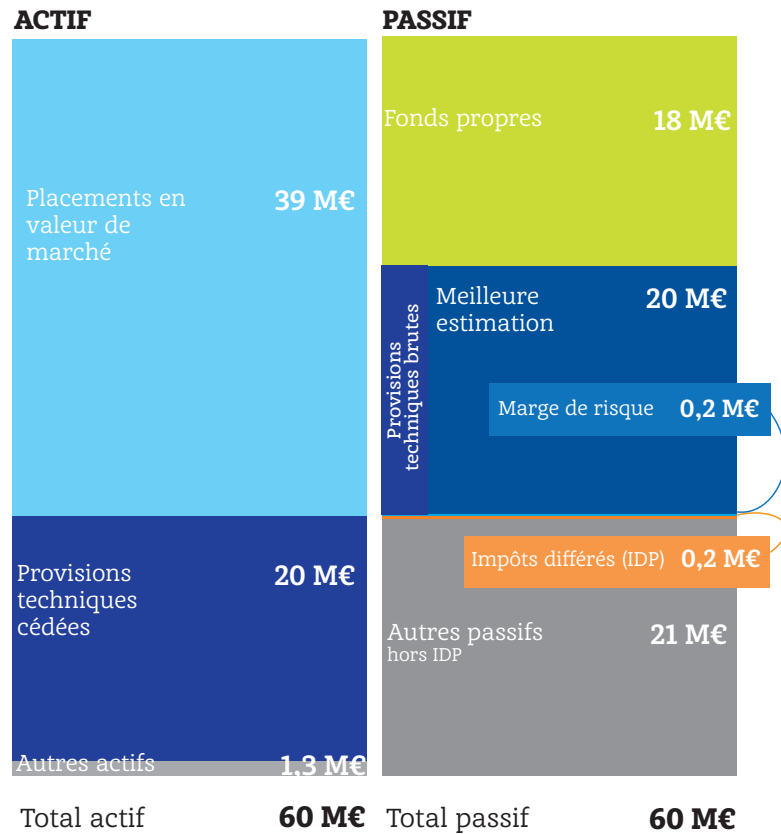
Risques auxquels Macifilia doit faire face :

<p>RISQUE FINANCIERS</p> <p>Risque de marché : 71 % Risque de crédit : 4 % Risque de liquidité</p>	<p>RISQUES ASSURANTIELS</p> <p>Risque de souscription non-vie : 3 %</p>
<p>RISQUES OPÉRATIONNELS</p> <p>22 %</p>	<p>RISQUES STRATÉGIQUES</p>

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de l'évaluation des SCR et MCR.
- ▶ Le SCR de Macifilia est composé à 71 % du risque de marché, à 22 % du risque opérationnel, à 4 % du risque de crédit et à 3 % du risque de souscription (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque).



Bilan prudentiel au 31/12/2021



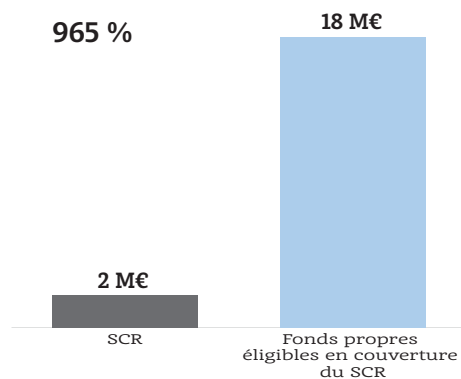
- ▶ Le bilan 2021 de Macifilia se compose à l'actif de 65 % de placements (soit 39 millions d'euros) et au passif, de 34 % de provisions techniques (soit 20 millions d'euros).
- ▶ Les provisions techniques sont entièrement réassurées.
- ▶ Les fonds propres ressortent à 31 % du total bilan (soit près de 18 millions d'euros).



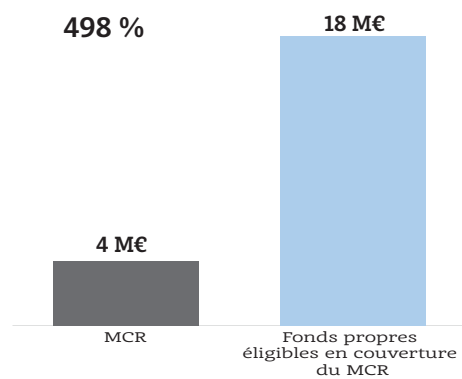
Solvabilité

- ▶ Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- ▶ Le taux de couverture du SCR baisse de -119 points de pourcentage entre 2020 et 2021, sous l'effet de la baisse des fonds propres de -348 milliers d'euros et de la hausse du besoin en capital (SCR) de +177 milliers d'euros.
- ▶ La baisse des fonds propres s'explique essentiellement par le repli des plus-values latentes de -985 milliers d'euros en lien avec la hausse des taux sur l'exercice 2021.
- ▶ Le minimum capital requis est égal au plancher absolu défini par la réglementation, et supérieur au besoin en capital.

COUVERTURE DU SCR



COUVERTURE DU MCR





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 *Activité*

A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE MACIFILIA

MACIFILIA, ENTITÉ D'AÉMA GROUPE

Macifilia est une société anonyme régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 399 795 822 et son siège social est situé 1 rue Jacques Vandier - 79000 Niort.

Les comptes Macifilia sont combinés en normes françaises avec ceux d'Aéma Groupe.

POSITION OCCUPÉE PAR L'ENTREPRISE DANS LA STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE

Macifilia est une filiale détenue à 99,99 % par la Macif SAM, société d'assurance mutuelle d'Aéma Groupe.

A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES SIGNIFICATIVES

Macifilia ne détient aucune participation.

A.1.3 ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

ACTIVITÉS DE MACIFILIA

Macifilia porte les risques liés au portefeuille des malusés non acceptés par le réseau Macif.

Fin 2021, Macifilia comptabilise 68 contrats en portefeuille.

A.2 Résultats de souscription

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Primes acquises brutes	51	98	-47
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS et PB)	1 745	107	1 638
Autres charges	-64	-72	7
Solde de réassurance	-1 732	-133	-1 598
Solde technique net	-	-	-
Produits des placements nets	-	-	-
Solde technique et financier	-	-	-
Solde des éléments non techniques	356	464	-108
Résultat net	356	464	-108
dont total des produits financiers nets	497	537	-40

La contraction du portefeuille se poursuit en 2021 avec une baisse de -48 % des primes acquises (la baisse enregistrée depuis 2017 est en moyenne de -41 % par an).

Depuis 2020, la réassurance mise en place aboutit à un solde technique nul.

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021			31/12/2020			Variation 2021/2020
	Revenus courants	Plus et moins- values réalisées	Total	Revenus courants	Plus et moins- values réalisées	Total	
Placements immobiliers	-	25	25	5	-	5	21
Placements en actions et participations	-	-	-	-	-	-	-
Placements obligataires et prêts	516	-	516	569	-	569	-53
Placements monétaires	1	-20	-20	1	-18	-18	-2
Produits financiers	517	5	522	574	-18	556	-34
Charges financières			-25			-19	6
Marge financière			497			537	-40
Taux de rendement			1,3%			1,4%	-0,1 point

Les revenus financiers nets de charges diminuent, passant de 537 à 497 milliers d'euros. Cette variation s'explique principalement par la baisse des revenus obligataires.

Rapporté à la valeur nette comptable, le taux de rendement comptable des placements s'érode et s'établit ainsi à 1,3 % en 2021 contre 1,4 % en 2020.

A.4 Résultats des autres activités

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Autres produits non techniques	-	-	-
Autres charges non techniques	-	-	-
Résultat exceptionnel	-13	108	-120
Participation / Intéressement	-	-	-
Impôt sur les sociétés	-128	-181	53
Dépenses et revenus non techniques	-141	-73	-68
Produits financiers nets alloués au non technique	497	537	-40
Solde des éléments non techniques	356	464	-108

Le solde des éléments techniques est de 356 milliers d'eurox en 2021, après 464 milliers d'euros en 2020.



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Macifilia.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Macifilia est une société anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts.

Les principes de gouvernance de Macifilia s'inscrivent en déclinaison de ceux du groupe Aéma Groupe, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

B.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se compose de cinq membres. Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale après avis du comité des sélections Groupe.

Conformément à la réglementation, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.



Philippe Perrault
Président

Depuis le 21 janvier 2021, Madame Florence Defiolles remplace Monsieur Pierre Gros en qualité de représentant permanent de Macif SAM au conseil d'administration.

B.1.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE



Bertrand Delignon
Directeur général



Yann Arnaud
Directeur général
délégué

1. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à la réglementation, Monsieur Bertrand Delignon, directeur général de Macifilia, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Macifilia. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

2. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Au 31 décembre 2021, Macifilia est doté d'un directeur général délégué, Monsieur Yann Arnaud, nommé par le conseil d'administration sur proposition du directeur général et ayant le statut de dirigeant effectif.

B.1.3 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il détient d'actions. Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil d'administration et les décisions à prendre en application de dispositions légales ou statutaires.

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour procéder à la modification des statuts.

B.1.4 FONCTIONS CLÉS

Au 31 décembre 2021, les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein de Macifilia sont représentées ci-après.



Frédéric Prompt

Fonction clé gestion des risques



Laurent Gervais

Fonction clé actuarielle



Dominique Chaignon

Fonction clé audit interne



Christophe Raballand

Fonction clé vérification de la conformité

Les responsables des fonctions clés audit interne et vérification de la conformité sont communs au Groupe.

Le correspondant pour la fonctions clé :

- ▶ audit interne, est M. Bertrand Daignon ;
- ▶ vérification de la conformité, est Mme Sophie Guilbaud-Maury.



Sophie Guilbaud-Maury

Correspondante
Fonction clé vérification de la conformité

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction d'audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.6 Fonction actuarielle

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.7 Sous-traitance

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



C. PROFIL DE RISQUE

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Le profil de risque est caractérisé par la nature et le niveau de risques auxquels l'organisme est exposé.

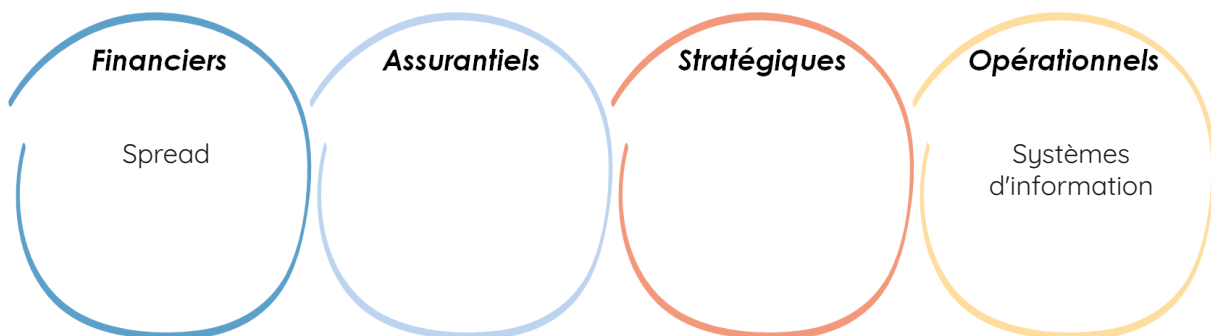
La cartographie des risques est un moyen d'identifier les risques majeurs qui reflètent les points de vulnérabilité les plus importants de Macifilia. Ils peuvent faire l'objet de modélisation dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.

L'identification des risques majeurs a été effectuée en regard du nouveau plan stratégique de la Macif « **Ma Préférence, Ensemble vers l'excellence relationnelle** » sur la base d'entretiens avec le comité de direction.

Ce plan stratégique est construit autour de trois grandes ambitions :

- ▶ être reconnu par ses sociétaires comme le numéro un de la relation client grâce à une excellence relationnelle renforcée ;
- ▶ être reconnu par ses collaborateurs comme un employeur de référence, responsable et digne de confiance ;
- ▶ être un acteur engagé dans des grandes causes sociétales, en particulier en faveur de la jeunesse, de l'environnement et des publics fragiles.

L'évaluation du profil de risque de Macifilia a fait ressortir comme risques majeurs, les risques suivants :



C.1 Risque de souscription

En tant qu'assureur automobile, Macifilia est principalement exposée aux risques techniques de primes et de provisionnement. Ces risques sont toutefois couverts par le levier de protection de réassurance et la cession à 100 % de ses engagements.

C.2 Risque de marché

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

C.3 Risque de crédit

Ce risque est, pour Macifilia, lié aux créances de type 2 (créances relatives aux contreparties diversifiables et souvent non notées) concernant essentiellement les sommes à recouvrer auprès des assureurs adverses.

C.4 Risque de liquidité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

C.5 Risque opérationnel

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

C.6 Autres risques importants

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Macifilia est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

D.1.1 PLACEMENTS

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

VALORISATION DES PLACEMENTS

PLACEMENTS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	3	3	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	38 924	37 573	1 352
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	-	-	-
Actions	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	35 596	34 243	1 353
Obligations d'État	23 538	22 574	964
Obligations d'entreprises	12 058	11 669	389
Titres structurés	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	3 027	3 028	1
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	301	301	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	38 927	37 575	1 352

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

D.1.2 AUTRES ACTIFS

VALORISATION DES AUTRES ACTIFS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	0	-0
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	31	31	-
Créances nées d'opération de réassurance	35	35	-
Autres créances (hors assurance)	277	277	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	939	939	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	-	-	-
TOTAL	1 282	1 282	-0

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

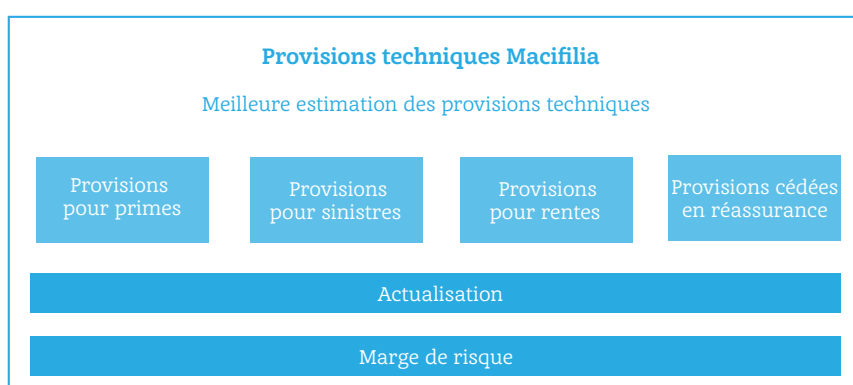
Il n'y a pas de différence de valorisation significative entre les deux normes.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 PRINCIPES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi que l'actualisation sont différentes selon le type de provision.



1.1 Provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille. Elle est calculée par groupe homogène de risques.

1.2 Provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à l'agrégation des composantes suivantes :

- ▶ des prestations futures à régler ;
- ▶ la meilleure estimation des recours à recevoir ;
- ▶ la meilleure estimation des frais inhérents à la gestion des sinistres.

Ces trois composantes sont évaluées distinctement puis actualisées globalement.

1.3 Provisions pour rentes

La meilleure estimation des provisions de rentes représente la valeur estimative des flux (arrérages) et frais de gestion des rentes responsabilité civile en cours en fin d'année. Les taux de survie des rentiers sont estimés à partir de tables d'expérience issues de l'analyse du risque de longévité réalisée sur le portefeuille de rentes de Macif SAM.

1.4 Provisions cédées en réassurance

Les activités d'assurance de Macifilia sont intégralement cédées à des réassureurs. La meilleure estimation des provisions cédées aux réassureurs est proche de la meilleure estimation des provisions de sinistres bruts. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

1.5 Actualisation

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions techniques brutes est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés être répartis de manière homogène sur l'année.

Concernant l'actualisation des flux de sinistres cédés aux réassureurs, les paiements sont supposés avoir lieu six mois après chaque date de clôture annuelle des comptes communiqués aux réassureurs, soit une actualisation de dix-huit mois pour le flux de trésorerie de première année.

2. MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Macifilia pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

3. CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Macifilia n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

D.2.2 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2021 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ IMPORTANTE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	54	0	55	-53	1
Non-vie	17 691	161	17 852	-17 429	423
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	2 498	12	2 511	-2 433	78
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	20 243	174	20 417	-19 916	502

La meilleure estimation des provisions brutes 2021 s'élève à 20 243 milliers d'euros. Elle est composée de 87,7 % de provisions non-vie (provisions pour primes et pour sinistres) et 12,3 % de provisions vie (provisions de rentes).

En ajoutant la marge de risque de 174 milliers d'euros, les provisions techniques brutes à fin 2021 s'élèvent à 20 417 milliers d'euros.

Après déduction des provisions cédées aux réassureurs, les provisions techniques nettes à fin 2021 s'élèvent à 502 milliers d'euros.

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les provisions techniques nettes en normes françaises étant nulles du fait d'une réassurance à 100%, l'écart entre les deux normes correspond aux provisions techniques Solvabilité II.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

L'ensemble des engagements de Macifilia étant réassuré, les provisions Macifilia n'ont pas fait l'objet de tests de sensibilité en 2021.

D.3 Autres passifs

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	18 979	18 979	-
Passifs d'impôts différés	220	-	220
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	17	17	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 900	1 900	-
Autres dettes (hors assurance)	178	178	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-
Total hors passifs subordonnés et passifs d'impôts différés	21 074	21 074	-
TOTAL	21 294	21 074	220

D.3.1 DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

D.3.2 DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

La seule différence entre les deux normes est la constatation des passifs d'impôts différés.



E.1 Fonds propres

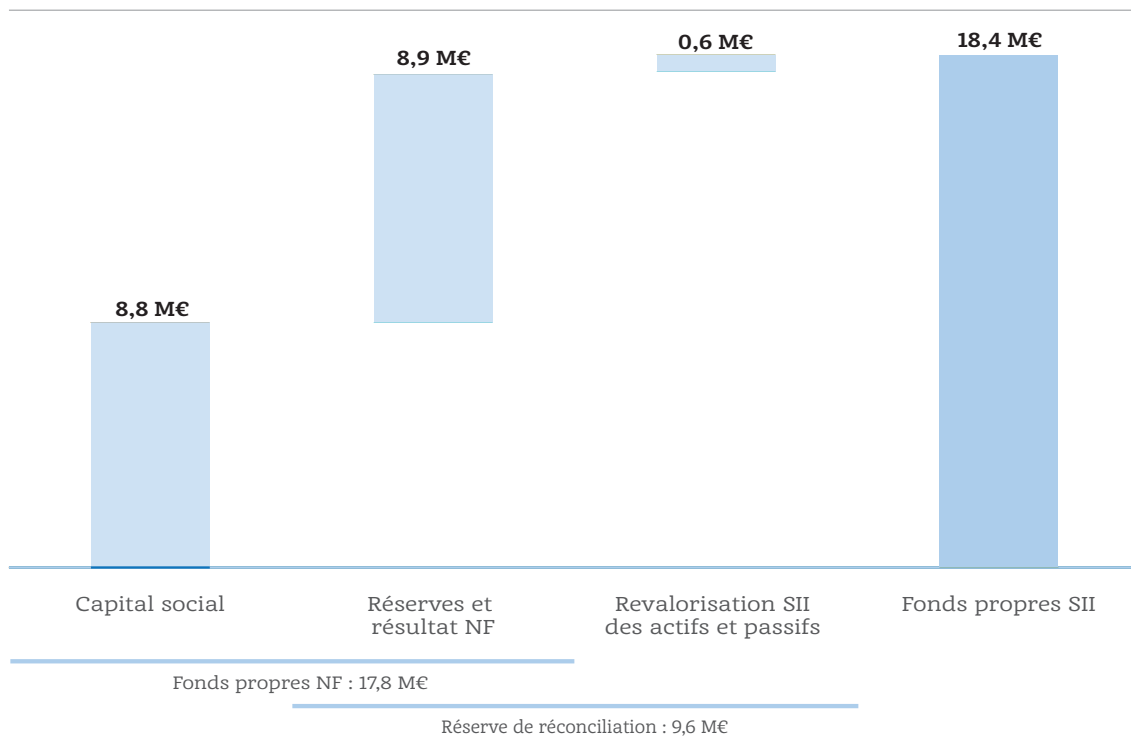
E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique « chapeau » de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration Aéma Groupe du 30 juin 2021, puis déclinée par Macifilia. Cette politique a été validée par le conseil d'administration Macifilia du 14 décembre 2021.

La politique de gestion des fonds propres a pour objet de définir les principes communs de pilotage des fonds propres Solvabilité II admis en couverture des besoins de solvabilité (capital de solvabilité requis - « SCR » et minimum de capital requis - « MCR »), tant en terme de montant que de qualité, ainsi que les principes de gouvernance associés.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2021



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de Macifilia sont définis dans le chapitre Groupe de ce document.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2021	2020	Var. 2021/2020
Fonds propres de base de niveau 1	18 413	18 761	-348
Fonds propres non restreint	18 413	18 761	-348
Fonds propres restreint	-	-	
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	18 413	18 761	-348

Les principes de classification des fonds propres sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Les fonds propres disponibles Solvabilité II 2021 s'élèvent à 18 413 milliers d'euros, en baisse de -348 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2020 principalement en lien avec la baisse des plus-values latentes. Ils sont intégralement classés en niveau 1 non restreint.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

En 2021, toutes les exigences prévues par la norme Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 18 413 milliers d'euros, sont éligibles en couverture du SCR et du MCR de Macifilia.

E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR-MCR)

Le SCR de Macifilia est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Macifilia utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

ÉVOLUTION DES SCR ET MCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2021	2020	Var. 2021/2020
SCR marché	1 592	1 612	-20
SCR contrepartie	90	192	-102
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	-	-	-
SCR souscription non-vie	71	60	10
Diversification entre modules	-115	-175	60
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	1 637	1 689	-52
SCR opérationnel	491	507	-16
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-220	-465	245
SCR NET TOTAL	1 909	1 732	177
MCR	3 700	3 700	-

Le SCR net 2021 de Macifilia s'élève à 1 909 milliers d'euros, en augmentation de +177 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2020. Le SCR marché est ainsi le principal risque, en diminution de -20 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2020. Le SCR souscription est très faible car les activités Macifilia sont entièrement réassurées. La hausse du besoin en capital résulte essentiellement de la moindre capacité d'absorption par les impôts différés contribuant à l'augmentation du SCR à hauteur de +245 milliers d'euros. Le repli de la capacité d'absorption est justifié par un moindre impôt différé au bilan prudentiel conséquence du repli des plus-values latentes.

Le MCR de Macifilia est égal au plancher absolu pour les entités non-vie pratiquant de la responsabilité civile, soit 3 700 milliers d'euros.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le taux de couverture du SCR diminue de -119 points pour atteindre 965 % au 31 décembre 2021, restant ainsi à un niveau très confortable.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 498 %, en diminution de -9 points.

MACIFILIA



T H É M I S

292

SYNTHÈSE

296

ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

300

SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

305

PROFIL
DE RISQUE

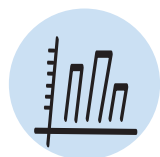
307

VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

312

GESTION
DE CAPITAL

SYNTHÈSE



Activité et résultats

- ▶ Le chiffre d'affaires 2021 est en augmentation de 293 milliers euros soit +24 % par rapport à 2020.
- ▶ L'entité dégage un résultat net de 540 milliers d'euros en 2021, après 429 milliers euros en 2020.

CHIFFRE D'AFFAIRES

1 507 K€

RÉSULTAT NET

540 K€

ACTIVITÉ THEMIS

Protection juridique

100 %





Gouvernance

Thémis est une filiale de Macif SAM, elle-même affiliée à Aéma Groupe.

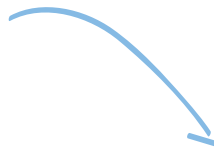
Les principes de gouvernance de Thémis s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Aéma Groupe, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

Le conseil d'administration du 27 janvier 2021 a :

- ▶ élu en qualité de président du conseil d'administration Monsieur Marc Bérenguel en remplacement de Monsieur Philippe Perrault,
- ▶ coopté Monsieur Claude Verne en remplacement de Monsieur Philippe Perrault.



Profil de risque



Risques auxquels Thémis doit faire face :

<p>RISQUES FINANCIERS</p> <p>Risque de marché : 34 % Risque de crédit : 5 % Risque de liquidité</p>	<p>RISQUES ASSURANTIELS</p> <p>Risque de souscription non-vie : 56 %</p>
<p>RISQUES OPÉRATIONNELS</p> <p>5 %</p>	<p>RISQUES STRATÉGIQUES</p>

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de l'évaluation des SCR et MCR.
- ▶ Le SCR de Thémis est composé à 34 % du risque de marché et à 56 % du risque souscription (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque).



Bilan prudentiel au 31/12/2021

ACTIF		PASSIF	
Placements en valeur de marché	7 834 K€	Fonds propres	6 821 K€
		Impôts différés (IDP)	52 K€
		Provisions techniques brutes	
		Meilleure estimation	1 168 K€
		Marge de risque	71 K€
Autres actifs	758 K€	Autres passifs hors IDP	480 K€
Total actif	8 592 K€	Total passif	8 592 K€

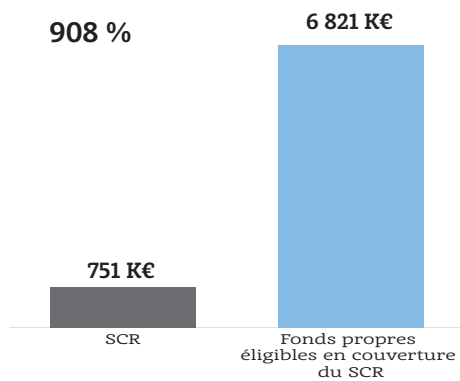
- ▶ Le bilan 2021 de Thémis se compose à l'actif de 91 % de placements (soit 7 834 milliers d'euros) et au passif, de 14 % de provisions techniques (soit 1 238 milliers d'euros).
- ▶ Les fonds propres ressortent à 79 % du total bilan (soit 6 821 milliers d'euros).
- ▶ La taille du bilan progresse de près de 2 % entre 2020 et 2021 (soit 151 milliers d'euros).



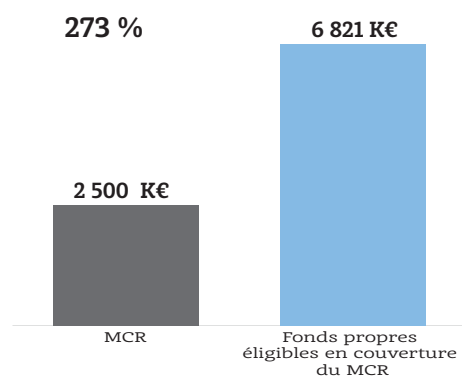
Solvabilité

- ▶ Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- ▶ Le taux de couverture du SCR est en baisse de -174 points, sous l'effet de la hausse des fonds propres de +508 milliers d'euros (+8 %), inférieure à l'augmentation du besoin en capital (SCR) de +168 milliers d'euros (+29 %).
- ▶ La hausse des fonds propres s'explique essentiellement par le résultat net de l'exercice de 540 milliers d'euros.
- ▶ Le minimum de capital requis est égal au plancher absolu défini par la réglementation, et supérieur au besoin en capital.

COUVERTURE DU SCR



COUVERTURE DU MCR





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 *Activité*

A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE THÉMIS

THÉMIS, ENTITÉ D'AÉMA GROUPE

Thémis est une société anonyme régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 582 067 922 et son siège social est situé 1 Rue Jacques Vandier - 79000 Niort.

Les comptes de Thémis sont combinés en normes françaises avec ceux d'Aéma Groupe.

POSITION OCCUPÉE PAR L'ENTREPRISE DANS LA STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE

Thémis est une filiale détenue à 99,95 % par Macif SAM, société d'assurance mutuelle d'Aéma Groupe.

A.1.2 ENTREPRISES LIÉES

Thémis ne détient aucune participation.

A.1.3 ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

ACTIVITÉS DE THÉMIS

Thémis propose exclusivement des contrats de Protection juridique (PJ).

A.2 Résultats de souscription

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Primes acquises brutes	1 507	1 214	293
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, y compris PFGS et PB)	-239	-120	-120
Autres charges	-610	-585	-25
Solde de réassurance	-	-	-
Solde technique net	658	510	148
Produits des placements nets alloués au technique	12	18	-6
Solde technique et financier	670	527	143
Solde des éléments non techniques	-130	-98	-32
Résultat net	540	429	111
dont total des produits financiers nets	73	96	-23

L'activité de Thémis est concentrée sur la protection juridique (activité non-vie) et n'est pas réassurée.

Le chiffre d'affaires 2021 a augmenté de +293 milliers d'euros, soit +24,1 % par rapport à 2020.

L'entité dégage un résultat net de 540 milliers d'euros en 2021, contre 429 milliers d'euros en 2020.

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021			31/12/2020			Variation 2021/2020
	Revenus courants	Plus et moins- values réalisées	Total	Revenus courants	Plus et moins- values réalisées	Total	
Placements immobiliers	-	-	-	-	-	-	-
Placements en actions et participations	-	-	-	-	-	-	-
Placements obligataires et prêts	91	-	91	114	-	114	-22
Placements monétaires	-	-6	-6	-	-8	-8	2
Produits financiers	91	-6	85	114	-8	106	-20
Charges financières			-13			-10	3
Marge financière			73			96	-23
Taux de rendement			0,9%			1,2%	-0,3 point

La marge financière diminue passant de 96 à 73 milliers d'euros. Cette variation s'explique principalement par la baisse des revenus obligataires.

Rapporté à la valeur nette comptable des placements, le taux de rendement comptable des placements s'établit à 0,9 % en 2021 contre 1,2 % en 2020.

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Autres produits non techniques	-	-	-
Autres charges non techniques	-	-	-
Résultat exceptionnel	4	-6	10
Participation / Intéressement	-	-	-
Impôt sur les sociétés	-195	-171	-24
Dépenses et revenus non techniques	-191	-177	-14
Dépenses et revenus non techniques	61	78	-17
Dépenses et revenus non techniques	-130	-98	-32

Le solde des éléments techniques est de -130 milliers d'euros en 2021, après -98 milliers d'euros en 2020.



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Thémis.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Thémis est une société anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts.

Les principes de gouvernance de Thémis s'inscrivent en déclinaison de ceux du groupe Aéma Groupe, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

B.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se compose de quatre membres. Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale, après avis du comité des sélections Groupe.

Conformément à la réglementation, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le conseil d'administration du 27 janvier 2021 a :

- ▶ élu en qualité de président du conseil d'administration Monsieur Marc Bérenguel en remplacement de Monsieur Philippe Perrault ;
- ▶ coopté Monsieur Claude Verne en remplacement de Monsieur Philippe Perrault.



Marc Bérenguel
Président

B.1.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE



Jean-Pierre Le Bastard
Directeur général



Olivier Barron
Directeur général
délégué

1. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à la réglementation, Jean Pierre Le Bastard, directeur général de Thémis, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Thémis. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

2. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Au 31 décembre 2021, Thémis est doté d'un directeur général délégué, Monsieur Olivier Barron, nommé par le conseil d'administration sur proposition du directeur général et ayant le statut de dirigeant effectif.

B.1.3 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il détient d'actions. Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil d'administration et les décisions à prendre en application de dispositions légales ou statutaires.

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour procéder à la modification des statuts.

B.1.4 FONCTIONS CLÉS

Au 31 décembre 2021, les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein de Thémis sont représentées ci-après.



Frédéric Prompt

Fonction clé gestion des risques



Laurent Gervais

Fonction clé actuarielle



Dominique Chaignon

Fonction clé audit interne



Christophe Raballand

Fonction clé vérification de la conformité

Les responsables des fonctions clés audit interne et vérification de la conformité sont communs au Groupe.

Le correspondant pour la fonction clé :

- ▶ audit interne, est M. Jean-Pierre Le Bastard ;
- ▶ vérification de la conformité est, Mme Sophie Guilbaud-Maury.



Sophie Guilbaud-Maury

Correspondante
Fonction clé vérification de la conformité

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction d'audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.6 Fonction actuarielle

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.7 Sous-traitance

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



C. PROFIL DE RISQUE

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Le profil de risque est caractérisé par la nature et le niveau de risques auxquels l'organisme est exposé.

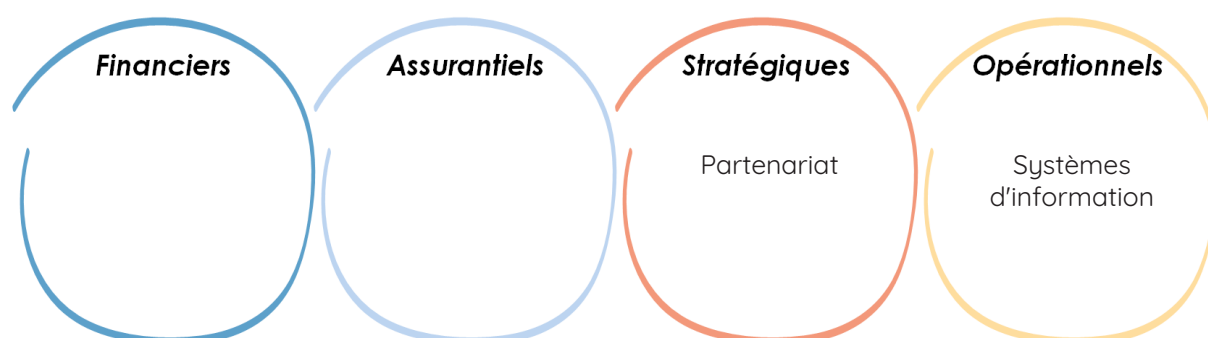
La cartographie des risques est un moyen d'identifier les risques majeurs qui reflètent les points de vulnérabilité les plus importants de Thémis. Ils peuvent faire l'objet de modélisation dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.

L'identification des risques majeurs a été effectuée en regard du nouveau plan stratégique Macif SAM « **Ma Préférence, Ensemble vers l'excellence relationnelle** » sur la base d'entretiens avec le comité de direction.

Ce plan stratégique est construit autour de trois grandes ambitions :

- ▶ être reconnu par ses sociétaires comme le numéro un de la relation client grâce à une excellence relationnelle renforcée ;
- ▶ être reconnu par ses collaborateurs comme un employeur de référence, responsable et digne de confiance ;
- ▶ être un acteur engagé dans des grandes causes sociétales, en particulier en faveur de la jeunesse, de l'environnement et des publics fragiles.

L'évaluation du profil de risque de Thémis a fait ressortir comme risques majeurs, les risques suivants :



C.1 Risque de souscription

Pour Thémis, le risque de souscription est un risque non-vie : il est lui-même constitué des risques de prime et de provisionnement.

C.2 Risque de marché

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

C.3 Risque de crédit

Ce risque est, pour Thémis, lié aux créances de type 2 (créances relatives aux contreparties diversifiables et souvent non notées) concernant essentiellement les créances auprès des courtiers.

C.4 Risque de liquidité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

C.5 Risque opérationnel

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

C.6 Autres risques importants : risques stratégiques

Thémis est exposé au risque de partenariat dans la mesure où son apporteur d'affaires majeur représente une part importante de son portefeuille.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan de Solvabilité II de Thémis est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

D.1.1 PLACEMENTS

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

VALORISATION DES PLACEMENTS

PLACEMENTS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	-	-	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	7 834	7 696	138
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	-	-	-
Actions	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	6 036	5 893	143
Obligations d'État	3 462	3 348	115
Obligations d'entreprises	2 574	2 543	28
Titres structurés	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	1 798	1 803	-5
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	-	-	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	7 834	7 696	138

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

D.1.2 AUTRES ACTIFS

VALORISATION DES AUTRES ACTIFS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	12	-12
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	144	144	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	55	55	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	548	548	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	11	11	-
TOTAL	758	770	-12

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

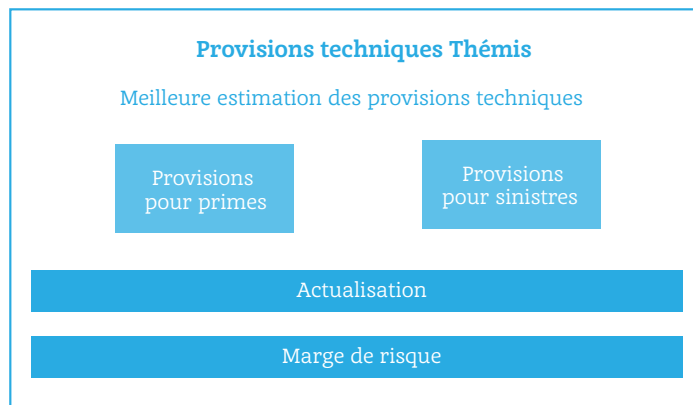
La seule différence de valorisation observée pour Thémis est l'annulation des frais d'acquisition reportés en normes Solvabilité II.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 PRINCIPES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi que l'actualisation sont différentes selon le type de provision.



1.1 Provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille.

1.2 Provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à l'agrégation des composantes suivantes :

- ▶ la meilleure estimation des prestations futures à régler ;
- ▶ la meilleure estimation des recours à recevoir ;
- ▶ la meilleure estimation des frais inhérents à la gestion des sinistres.

Ces trois composantes sont évaluées distinctement puis actualisées globalement.

1.3 Actualisation

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions techniques est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés répartis de manière homogène sur l'année.

2. MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Thémis pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

3. CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Thémis n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

D.2.2 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2021 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ IMPORTANTE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	-	-	-	-	-
Non-vie	1 168	71	1 238		1 238
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	-	-	-	-	-
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	1 168	71	1 238		1 238

Thémis assure et couvre le seul risque Protection juridique (provisions non-vie).

La meilleure estimation des provisions brutes 2021 s'élève à 1 168 milliers d'euros dont 1 182 milliers d'euros de provisions de sinistres et -15 milliers d'euros de provisions pour primes.

La marge de risque de 71 milliers d'euros représente 5,7 % du montant total des provisions techniques.

La meilleure estimation des provisions techniques cédées est nulle car l'activité de Thémis n'est pas réassurée.

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2021 sont inférieures de 47 milliers d'euros (soit 4 %) aux provisions techniques normes françaises malgré l'intégration d'une marge de risque (non pris en compte en normes françaises).

Cet écart provient de la meilleure estimation des provisions pour primes qui est inférieure de 121 milliers d'euros à la provision pour primes en normes françaises.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions Thémis n'ont pas fait l'objet de tests de sensibilité en 2021.

D.3 Autres passifs

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	52	-	52
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	190	190	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (hors assurance)	290	290	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-
Total hors passifs subordonnés et passifs d'impôts différés	480	480	-
TOTAL	532	532	52

D.3.1 DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

D.3.2 DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

La seule différence entre les deux normes est la constatation des passifs d'impôts différés.



E.1 Fonds propres

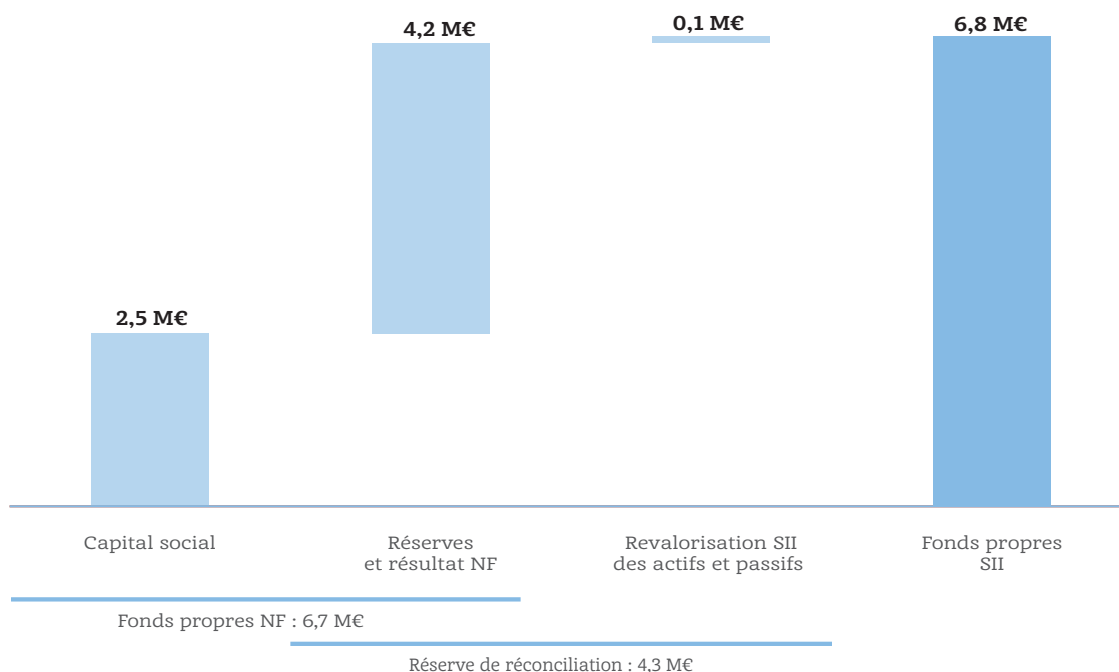
E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique « chapeau » de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration Aéma Groupe du 30 juin 2021, puis déclinée par Thémis. Cette politique a été validée par le conseil d'administration Thémis du 14 décembre 2021.

La politique de gestion des fonds propres a pour objet de définir les principes communs de pilotage des fonds propres Solvabilité II admis en couverture des besoins de solvabilité (capital de solvabilité requis - « SCR » et minimum de capital requis - « MCR »), tant en terme de montant que de qualité, ainsi que les principes de gouvernance associés.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2021



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de Thémis sont définis dans le chapitre Groupe de ce document.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2021	2020	Var. 2021/2020
Fonds propres de niveau 1	6 821	6 313	508
Fonds propres de niveau 1 non restreint	6 821	6 313	508
Fonds propres de niveau 1 restreint	-	-	-
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	6 821	6 313	508

Les principes de classification des fonds propres de Thémis sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Les fonds propres disponibles Solvabilité II en 2021 s'élèvent à 6 821 milliers d'euros, en hausse de +508 milliers d'euros par rapport à 2020. Ils sont intégralement classés en niveau 1 non restreint.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

En 2021, toutes les exigences prévues par la norme Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 6 821 milliers d'euros, sont éligibles en couverture du SCR et du MCR de Thémis.

E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR-MCR)

Le SCR de Thémis est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Thémis utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans la partie Groupe de ce rapport.

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

ÉVOLUTION DES SCR ET MCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2021	2020	Var. 2021/2020
SCR marché	341	177	163
SCR contrepartie	50	83	-34
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	-	-	-
SCR souscription non-vie	566	489	77
Diversification entre modules	-200	-142	-58
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	756	608	149
SCR opérationnel	47	41	6
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-52	-65	13
SCR NET TOTAL	751	583	168
MCR	2 500	2 500	-

Le SCR net 2021 de Thémis s'élève à 751 milliers d'euros, en hausse de +168 milliers d'euros. Le risque de marché, en hausse de +163 milliers d'euros sous l'effet d'investissements, explique principalement la hausse du besoin en capital. Le SCR de souscription non-vie est le principal risque de Thémis et est en hausse de +77 milliers d'euros.

Le MCR de Thémis est égal au plancher absolu pour les entités non vie ne pratiquant pas de la responsabilité civile, soit 2 500 milliers d'euros.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le taux de couverture du SCR de Thémis à fin 2021 atteint 908 %, en repli de -174 points par rapport à fin 2020.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 273 %, en hausse de +20 points.



MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS D'AIR FRANCE (MNPFAF)

318

SYNTHÈSE

322

ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

326

SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

333

PROFIL
DE RISQUE

337

VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

343

GESTION
DE CAPITAL

SYNTHÈSE



Activité et résultats

- ▶ Le chiffre d'affaires 2021 est en baisse de 2,4 % par rapport à 2020.
- ▶ L'activité de la santé des particuliers contribue à 59 % des cotisations acquises.
- ▶ Le résultat net total s'élève à 6 milliers euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES

104 M€

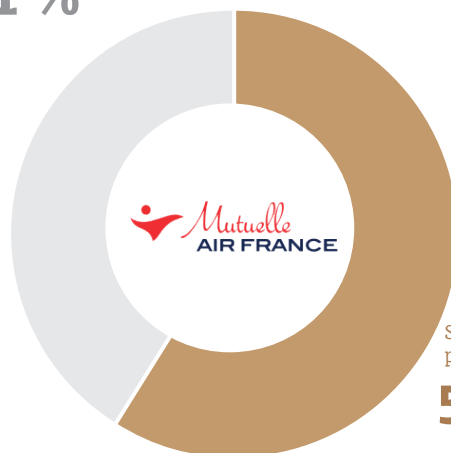
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE

6 K€

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DOMAINE

Santé des entreprises

41 %



Santé des
particuliers

59%



Gouvernance

- ▶ Le rapprochement entre le groupe Macif, dont la mutuelle fait partie, et le Groupe Aésio a donné naissance à Aéma Groupe à compter du 1er janvier 2021.
- ▶ Les nouveaux délégués de l'assemblée générale la MNPAF ont été élus le 7 janvier 2021.
- ▶ Un nouveau Président du conseil d'administration a été élu le 10 juin 2021 en la personne de Monsieur Xavier George.



Profil de risque



Quatre grandes familles de risques :

<p>RISQUES FINANCIERS</p> <p>Risque de marché : 37 % Risque de crédit : 4 % Risque de liquidité</p>	<p>RISQUES ASSURANTIELS</p> <p>Risque de souscription : 51 %</p>
<p>RISQUES OPÉRATIONNELS</p> <p>8 %</p>	<p>RISQUES STRATÉGIQUES</p>

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR .
- ▶ Un SCR de la MNPAF composé à 37 % du risque de marché et à 51 % du risque de souscription (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque).



Bilan prudentiel au 31/12/2021

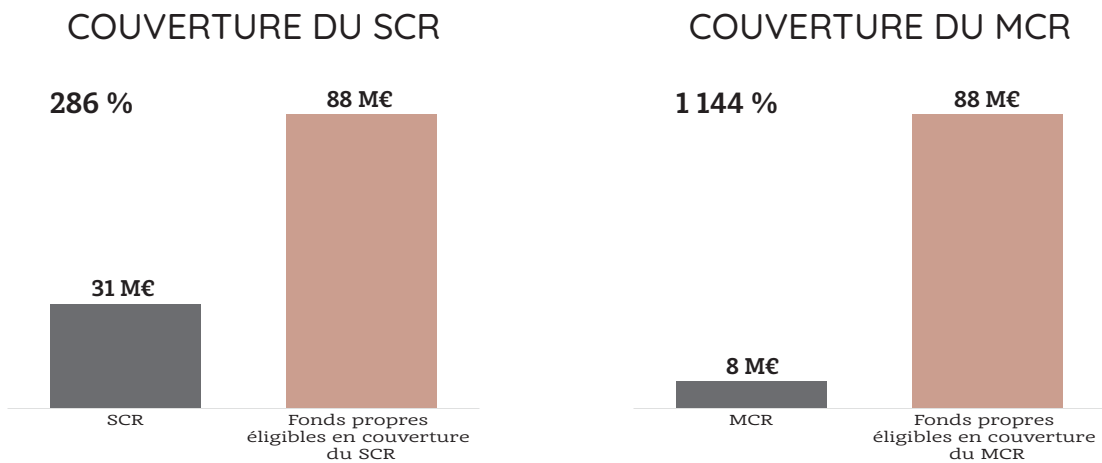
ACTIF		PASSIF	
		Fonds propres	88 M€
		Marge de risque	1,5 M€
		Meilleure estimation des provisions techniques brutes	17 M€
		Autres passifs	14 M€
Placements en valeur de marché	109 M€		
Autres actifs hors IDA	11 M€		
Total actif	120 M€	Total passif	120 M€

- ▶ Les placements représentent 109 millions d'euros, soit 90,8 % du montant de l'actif à fin décembre 2021 ;
- ▶ Les provisions techniques brutes (meilleure estimation et marge pour risque) s'élèvent à 19 millions d'euros, soit 15,8 % du passif ;
- ▶ Les fonds propres Solvabilité II sont en baisse de -3,4 millions d'euros, soit de -3,7 % par rapport à 2020. Cette variation s'explique par une baisse nette des postes d'actifs de -7,2 millions d'euros (prêts et créances) compensée partiellement par une baisse des passifs (provisions techniques et autres dettes) de -3,8 millions d'euros.



Solvabilité

- ▶ Le ratio de solvabilité de la MNPAF à fin 2021 s'établit à 286 %, en baisse de 10 points depuis la fin 2020 (296 %). Cette variation s'explique par une nette diminution des éléments éligibles.
- ▶ Le taux de couverture du MCR est 1 144 %, en baisse de 39 points depuis la fin 2020. Cette variation s'explique également par la diminution des fonds propres en couverture.





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MNPAF

DESCRIPTION

La Mutuelle Nationale des Personnels Air France, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 379718653 et son siège social est situé : 3 place de Londres - 95725 Roissy CDG Cedex.

Les comptes de la MNPAF sont combinés en normes françaises au niveau de la Sgam Aéma Groupe

POSITION DE LA MNPAF DANS LE GROUPE

La MNPAF est affiliée à l'UMG Aésio Macif, elle-même affiliée à la Sgam Aéma Groupe.

A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES SIGNIFICATIVES

La MNPAF ne détient aucune participation.

A.1.3 ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

ACTIVITÉS DE LA MNPAF

La MNPAF est dédiée à la couverture des frais de santé des salariés ou retraités de tous types d'entreprises du domaine de l'aérien, de la mobilité et du voyage en général, et principalement des compagnies aériennes en majorité du groupe Air France, au travers de contrats collectifs (salariés) ou de contrats individuels (conjoints, retraités).

Zone géographique

La MNPAF exerce ses opérations d'assurance en France.

Présentation de l'activité

L'activité de la MNPAF est exclusivement consacrée à l'assurance santé, pour des contrats collectifs d'entreprises et pour les particuliers, ex salariés des contrats collectifs ou parrainés et extérieurs.

Elle couvre 82 271 chefs de famille et 159 936 bénéficiaires au 31 décembre 2021.

La santé des particuliers représente 59 % des cotisations en 2021 et 41 % pour la santé des entreprises.

ÉVOLUTION DES COTISATIONS ACQUISES (en milliers d'euros)

	2021	2020	Variation 2021/2020
Santé des particuliers	61 455	61 468	-0,02 %
Santé des entreprises	42 814	45 379	-5,65 %
TOTAL	104 269	106 847	-2,41 %

La MNPAF distribue l'intégralité de ses contrats. La gestion de son portefeuille est assurée par un délégataire de gestion. Les cotisations baissent au global de -2,41 % de 2020 à 2021.

Les cotisations des particuliers restent stables par rapport à l'exercice précédent. Leurs barèmes sont inchangés en 2021, seules les évolutions d'âge, de revenus ont un impact sur la cotisation unitaire.

Les cotisations des contrats collectifs baissent de -5,65 %. Cela est dû à une diminution de -5,1 % des effectifs et de -0,6% de la cotisation unitaire globale. Cette baisse des effectifs s'explique par des plans de départ volontaire (baisse d'activité durant la crise sanitaire) et la baisse de la cotisation unitaire, mais aussi par la réduction de l'assiette brute du fait du chômage partiel pour les contrats ayant leurs cotisations basées sur les salaires ainsi que l'absence d'évolution du plafond SS sur l'exercice 2021.

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE**Covid-19**

La crise sanitaire liée à la covid-19 s'est poursuivie en 2021.

L'année 2020 a été marquée par une baisse significative des prestations santé en raison des confinements. Quant à elle, l'année 2021 est caractérisée par un double phénomène, d'une part, un rattrapage des prestations qui n'avaient pas été réalisées en 2020 et, d'autre part, l'impact de la nouvelle réglementation portant sur le « 100% Santé ».

Pour mémoire, mis en place à partir du 1^{er} janvier 2019 et déployé totalement au 1^{er} janvier/2021, le « 100% Santé » permet à tous les français disposant d'une complémentaire santé responsable ou solidaire, d'accéder aux soins et à un large choix d'équipement en audiologie, optique et dentaire, qui sont pris en charge à 100%.

Ces deux éléments conjugués entraînent une hausse significative de la sinistralité sur 2021.

Pour faire face aux dépenses de la sécurité sociale liées à la pandémie de Covid-19, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 a institué une contribution exceptionnelle à la charge des organismes d'assurance maladie complémentaire, au taux de 2,6 % pour 2020 et 1,3 % pour 2021, du chiffre d'affaires santé ; elles ont fait l'objet d'une provision pour sinistre à payer dans les comptes 2020, de 2 764 599 € au titre des 2,6 % de 2020 versés à l'URSSAF fin janvier 2021 et 1 356 785 € au titre des 1,3 % de 2021, montant estimé. Le montant réel sur le chiffre d'affaires 2021 sera versé fin janvier 2022, soit un total de 4 121 384 €. Ces contributions exceptionnelles affectées à l'exercice 2020 compensent la baisse des règlements constatés en 2020.

Au 31 décembre 2021 la contribution exceptionnelle 2021 calculée sur l'assiette de cotisations réelle est de 1 350 milliers d'euros, elle sera réglée à l'URSSAF fin janvier 2022. Ce montant est déductible fiscalement en 2021.

Les provisions pour sinistres à payer au 31 décembre 2020 estimées de manière prudente compte tenu du contexte, ont dégagé en 2021 un boni de 3 794 milliers d'euros sur les soins antérieurs permettant de compenser dans les résultats, la hausse de sinistralité 2021.

Le portefeuille collectif de la MNPAF est constitué d'entreprises de l'aérien qui ont subi la crise de plein fouet avec l'arrêt quasiment total de leur activité en 2020 suivi d'une faible reprise en 2021. Elles ont eu recours au chômage partiel pour leurs salariés sur la période 2020-2021. Cela s'est traduit par une baisse des cotisations versées à la MNPAF en 2020 et 2021 (pour celles calculées sur le salaire brut) et des effectifs (portabilités plus importantes à financer du fait des plans de départs volontaires entraînant encore cette année un déséquilibre des contrats).

A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET (en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Cotisations acquises (yc acceptations)	104 269	106 847	-2 578
Charge sinistres (yc acceptations)	-96 886	-95 282	-1 604
Autres charges	-8 196	-8 558	361
Solde de réassurance	-	-	-
Solde technique net	-813	3 007	-3 820
Produits des placements nets alloués au technique	147	207	-60
Solde technique et financier	-666	3 214	-3 880
Solde des éléments non techniques	671	-876	1 547
Résultat net	6	2 338	-2 333
dont total des produits financiers nets	1 287 314		-27

Le résultat net ressort bénéficiaire à hauteur de 6 milliers d'euros en baisse significative par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due à la baisse des cotisations des contrats collectifs (2 630 milliers d'euros) et une baisse des prestations sur 2021 (1 604 milliers d'euros).

A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (en milliers d'euros)

	31/12/2021			31/12/2020			Variation 2021/2020
	Revenus courants	Plus et moins- values réalisées	Total	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	Total	
Placements immobiliers	292	-	292	335	-	335	-42
Placements en actions	-	-	-	-	-	-	-
Placements obligataires et prêts	873	532	1 405	1 034	364	1 398	8
Placements monétaires	-	-	-	-	-	-	-
Produits financiers	1 166	532	1 698	1 369	364	1 733	-35
Charges financières			411			419	-8
Marge financière			1 287			1 314	- 27
Taux de rendement			1,5 %			1,5 %	

Les produits financiers restent stables avec une baisse de 35 milliers d'euros entre 2020 et 2021, pour s'établir à 1 698 milliers d'euros à fin 2021.

Pour rappel, en 2019, les OPC de la poche dynamique ont été cédés en totalité afin d'investir dans un fonds dédié, les plus ou moins-values réalisées ont représenté 1 500 milliers d'euros de produits de cessions, actions et obligataires. Depuis 2019 il n'y a pas eu de cessions sur ce fonds dédié qui enregistre 3 315 milliers d'euros de plus-values latentes au 31 décembre 2021.

Les produits financiers des placements obligatoires sont constitués, en 2021, de revenus liés aux placements de taux qui diminuent, conséquence de la persistance des taux bas.

Les revenus des placements immobiliers sont constitués de dividende.

Le taux de rendement comptable reste stable à 1,5 % en 2021.

.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Autres produits non techniques	-	-	-
Autres charges non techniques	-217	-234	17
Résultat exceptionnel	46		46
Participation / intéressement	-	-	-
Impôt sur les sociétés	-298	-1 749	1 451
Dépenses et revenus non techniques	-468	-1 983	1 515
Produits financiers alloués au non technique	1 139	1 107	32
Solde éléments non techniques	671	-876	1 547

Les autres charges non techniques correspondent en 2021 aux dépenses du fonds social pour 117 milliers d'euros et aux dépenses de mécénat pour 100 milliers d'euros soit au total de 217 milliers d'euros.

L'impôt sur les sociétés est de 298 milliers d'euros en 2021. La baisse de l'impôt sur les sociétés est principalement liée à la baisse du résultat comptable, 4 086 milliers d'euros en 2020 contre 303 milliers d'euros, ainsi que la non déductibilité de la taxe Covid 2021 en 2020 .



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de la MNPAF par rapport à celui présenté dans le chapitre Groupe..

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 GOUVERNANCE MUTUALISTE

La MNPAF est régie par le Livre II du Code de la mutualité et a adopté un système de gouvernance tel que prévu par le Code de la mutualité avec un conseil d'administration et une dissociation des mandats entre le directeur général et le président du conseil d'administration.

La gouvernance de la MNPAF s'inscrit dans le cadre de son groupe d'appartenance (Groupe Aéma Groupe).

La gouvernance ainsi mise en place tend à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle permettant de décliner la stratégie du Groupe et de la mutuelle et d'en contrôler la bonne application.

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance de la MNPAF, sont inscrites dans :

- ▶ le Code de la mutualité ;
- ▶ les statuts de la mutuelle ;
- ▶ le règlement intérieur ;
- ▶ les chartes de gouvernance d'Aéma Groupe.

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Composition et rôle

La mutuelle est administrée par un conseil d'administration composé de vingt-quatre administrateurs élus pour 6 ans par les représentants des adhérents réunis en assemblée générale.

Pour être éligibles, les administrateurs doivent être, adhérents de la mutuelle et à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés progressivement par tiers tous les deux ans. Le nombre d'administrateurs ayant dépassé la limite d'âge fixée à 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du conseil d'administration.

Les administrateurs sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les administrateurs peuvent se voir conférer par le conseil d'administration des missions permanentes.

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code de la mutualité. Ses compétences sont prévues dans les statuts de la mutuelle.

Les attributions du conseil d'administration sont :

- ▶ de déterminer les orientations de la mutuelle et de veiller à leur mise en œuvre ;
- ▶ de procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- ▶ de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle ;
- ▶ de nommer un dirigeant opérationnel qui porte le titre de directeur général et de déterminer expressément les attributions qui lui sont déléguées ;
- ▶ à la clôture de chaque exercice, d'arrêter les comptes annuels et d'établir un rapport de gestion dont le contenu est fixé à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité et le présenter à l'assemblée générale ;

Il se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins trois fois par an.

1.2 Rôle du président

Le rôle du président est :

- ▶ d'organiser et de diriger les travaux du conseil d'administration ;
- ▶ de veiller au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et de s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- ▶ de rendre compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- ▶ d'informer le conseil d'administration des procédures engagées en application des dispositions des sections 6 et 7 du Chapitre II du Titre Ier du Livre VI du Code monétaire et financier.

Un nouveau Président du conseil d'administration a été élu le 10 juin 2021 en la personne de Monsieur Xavier George.

1.3 Le bureau

Il est composé de 8 membres dont le Président, désignés par le conseil d'administration.

Le bureau prépare les réunions du conseil d'administration et suit les affaires courantes de la mutuelle.

2. LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à la réglementation, le directeur général de la MNPAF exerce les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle dans la limite de l'objet de la mutuelle, de la délégation que lui a accordée le conseil d'administration et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées générales, au conseil d'administration et au président.

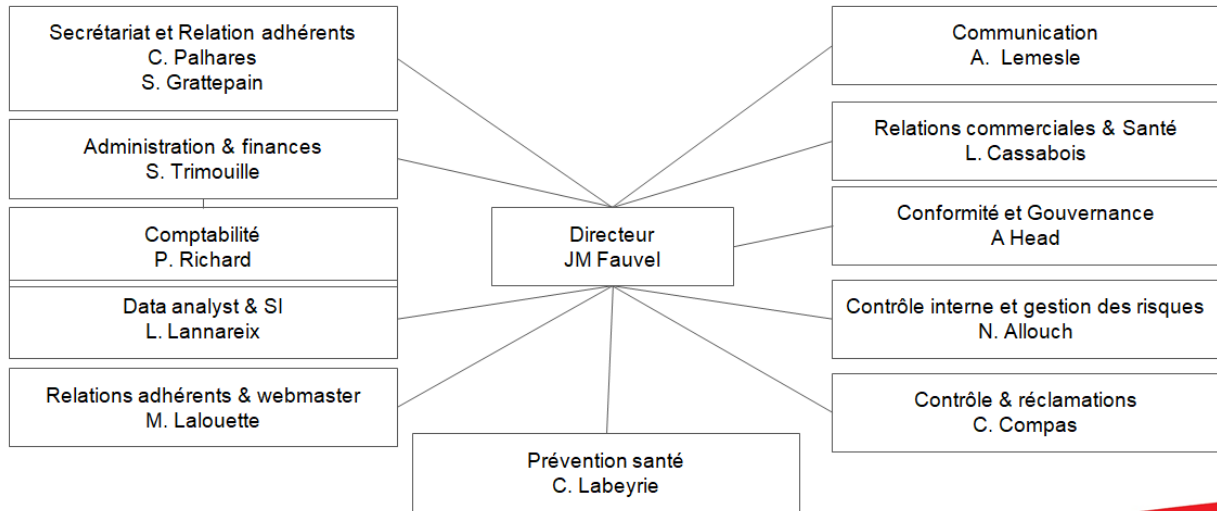
Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci conformément aux dispositions de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité. Il assiste à toutes les réunions du conseil d'administration.

Sa nomination et la fin de ses fonctions sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle, sur proposition du président.

Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de l'entreprise au conseil d'administration.

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION AU 31 DÉCEMBRE 2021



L'ensemble des personnes figurant sur l'organigramme ci-dessus disposent de fiches de postes détaillant les périmètres et missions de chacun.

3. STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

COMPOSITION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Les membres du conseil d'administration et le directeur général composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

ORGANIGRAMME DE LA PRÉSIDENTE AU 31/12/2021



Xavier George
Président

Vincent Boo
Vice-Président

Jean Chassaing
Vice-Président

Fonctionnement du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini dans les statuts et le règlement intérieur.

Il reconnaît les comités Groupe suivants intégrant les éventuelles spécificités de la MNPAF : audit et risques, sélection et rémunération. Par ailleurs, il met en place des commissions pour éclairer ses avis.

COMMISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'appuie sur un dispositif composé de comités et commissions spécialisés qui constituent un véritable outil politique au service des travaux du conseil. Les commissions sont animées par leur président qui, sauf exception, est un administrateur.

Les commissions de la MNPAF sont les suivantes :

- ▶ **Conseil financier** : il veille à la bonne gestion des fonds placés dans le cadre fixé par le conseil d'administration. Il est l'interlocuteur des délégataires de gestion des fonds de la mutuelle. Il peut être amené à proposer au conseil d'administration des actions correctives dans le but d'améliorer la gestion des fonds placés. Le conseil s'est réuni 4 fois en 2021.
- ▶ **Comité d'évaluation des compétences (comité de sélection)** : procède à l'analyse des candidatures aux postes d'administrateur et de président du conseil d'administration afin d'émettre des avis. Le comité s'est réuni une fois en 2021.
- ▶ **Commission Innovation produit** : les missions de cette commission sont d'élaborer de nouveaux produits ou mettre en place de nouveaux services et d'instruire sur demande du conseil d'administration tout sujet concernant l'offre de produits et services proposée aux adhérents. Cette commission se réunit a minima une fois par an.

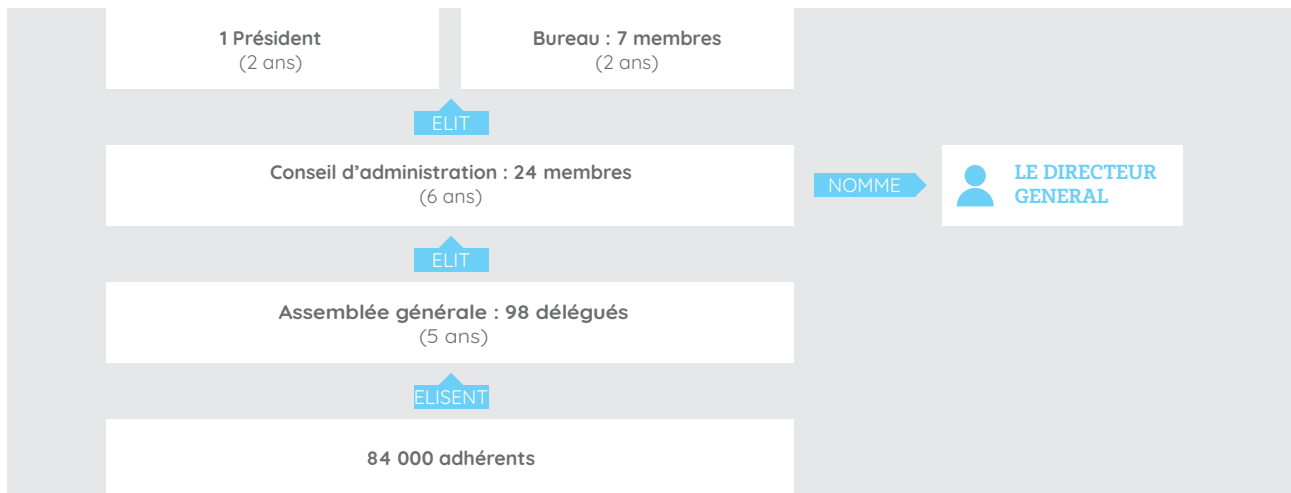
En 2021, les membres se sont réunis à 6 reprises.

- ▶ **Commission fonds social** : la commission se réunit quatre fois par an. Elle peut attribuer une aide financière ou accorder une exonération temporaire de cotisations au bénéfice des adhérents faisant face à une difficulté financière liée à un problème de santé ou de handicap.
- ▶ **Commission prévention** : elle a notamment pour objet de proposer au conseil d'administration de la mutuelle les axes stratégiques en matière de politique de prévention et d'accompagner la mise en œuvre de ces axes. Elle s'est réunie à trois reprises en 2021.

B.1.2 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Gouvernance démocratique issue d'un processus électif (assemblée)

SCHÉMA PROCESSUS ÉLECTIF DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



L'assemblée générale est composée de 98 délégués élus pour cinq ans. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du conseil d'administration.

Les missions récurrentes de l'assemblée générale sont notamment :

- ▶ l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- ▶ l'approbation des modifications de statuts ;
- ▶ la fixation des montants ou taux de cotisation, la validation des prestations offertes, ainsi que l'adoption des règlements mutualistes ;
- ▶ le suivi des activités exercées par la mutuelle ;
- ▶ l'élection des membres du conseil d'administration ;
- ▶ les décisions d'adhésion à une union ou de fusion.

L'assemblée générale s'est réunie les 17 mars, 31 mai et 19 octobre 2021 en visio-conférence et/ou à Roissy. Par ailleurs sur décision du conseil d'administration, l'Assemblée générale a été consultée une fois par écrit au mois de mai.

Les nouveaux délégués élus le 7 janvier 2021 pour un mandat de 5 ans se sont réunis pour la première fois en assemblée générale le 17 mars 2021. Le 31 mai, l'assemblée générale a approuvé la modification de la convention d'affiliation à l'UMG Aésio Macif.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

En complément des formations organisées au niveau du Groupe, les administrateurs de la MNPAF bénéficient de formations collectives répondant aux besoins spécifiques de ces entités, et de formations individuelles en inter-entreprises ou de cycles longs de formation, intégrés aux plans individuels de développement des compétences.

Un plan annuel de formation des administrateurs MNPAF est ainsi présenté chaque année devant le conseil d'administration. Ce plan est formalisé en collaboration avec le Groupe. Il se compose de 2 types de formation :

- ▶ des formations externes auprès de différents organismes de formation ou fédérations ;
- ▶ des formations intra (en moyenne 2 par an) organisées sur des thématiques que le conseil d'administration souhaite spécifiquement approfondir collectivement.

En 2021, 19 thématiques de formation au total ont été proposées aux administrateurs. L'offre de formation a été adaptée pour permettre un suivi des sessions à distance. Au total, les administrateurs ont suivi 62 jours de formation sur l'année.

Au travers de son dispositif de formation proportionné, la mutuelle veille à la complémentarité des compétences de ses administrateurs et assure ainsi la compétence collégiale attendue par le régulateur. Par ailleurs, elle offre la possibilité aux élus le souhaitant d'aller plus loin dans la montée en compétences en répondant aux besoins de formation spécifique exprimés par ces derniers.

B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction d'audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.7 Sous-traitance

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



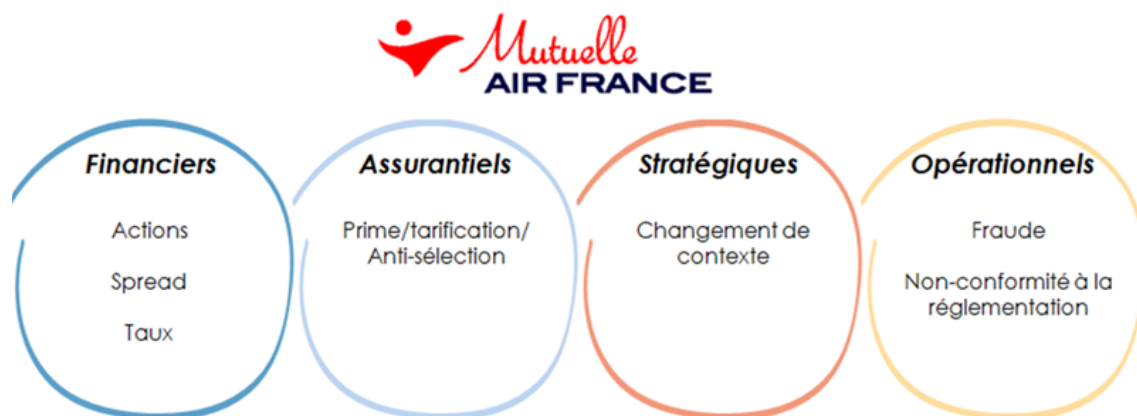
C. PROFIL DE RISQUE

Seules figurent dans cette partie les spécificités de MNPAF par rapport au chapitre Groupe.

D'une manière générale, la réalisation d'une cartographie des risques permet d'identifier les risques majeurs.

Ils sont modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis par l'ORSA

Les risques majeurs auxquels MNPAF est confrontée sont :



- ▶ Le risque de changement de contexte apparaît comme majeur en 2021, ce qui n'était pas le cas en 2020.
- ▶ Le risque de gouvernance n'est plus considéré comme majeur en 2021.

C.1 Risque de souscription

Au regard des évolutions de l'environnement réglementaire, du contexte économique, et des renouvellements prévus sur les offres, le risque santé en 2020 porte sur la tarification.

Le risque de souscription est suivi périodiquement (production, sinistralité : fréquence, coût, moyens, tardifs, écoulement des antérieurs) mais également au travers du suivi des tendances par l'analyse des écarts sur les paramètres de modélisation du cadencement.

C.1.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module de souscription dans le SCR total est de 50,8 %.

C.1.2 DISPOSITIF D'ANALYSE

La protection de ce risque est assurée par la mise en place :

- ▶ de politiques tarifaires, souscription et provisionnement adaptées ;
- ▶ d'études ponctuelles pour analyser le comportement des adhérents et l'évolution des effectifs de la mutuelle ;
- ▶ d'études actuarielles sur la tarification dans le cas de lancement d'une nouvelle offre. Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

C.1.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Un scénario « Départs importants des effectifs et prise en charge de la portabilité » prenant en compte plusieurs paramètres assurantiels a été simulé.

La solvabilité de la MNPAF montre une résistance correcte à des chocs sur le risque de souscription, en dépit d'un résultat net qui est parfois assez fortement dégradé.

C.2 Risque de marché

C.2.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module marché dans le SCR total est de 37,2 %.

C.2.2 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Un scénario « taux négatifs » prenant en compte plusieurs paramètres financiers a été simulé.

La solvabilité de la mutuelle apparaît comme sensible à des conditions financières durablement défavorables, mais sa solidité lui permet de faire face à des scénarios adverses tout en poursuivant sa stratégie.

C.3 Risque de crédit

Ce risque pour la MNPAF est principalement lié aux créances générées par les cotisations restant à émettre.

C.3.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module crédit dans le SCR total est de 4 %.

C.3.2 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire repris dans la partie C2.

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

C.5 Risque opérationnel

C.5.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module opérationnel dans le SCR total est de 8,1 %.

C.5.2 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Un scénario « Effet de la crise économique » prenant en compte plusieurs paramètres opérationnels et financiers a été simulé.

La solvabilité de la MNPAF montre une résistance correcte à des chocs sur le risque opérationnel et financier, en dépit d'un résultat net qui est parfois assez fortement dégradé.

C.6 Autres risques stratégiques

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de la MNPAF est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

D.1.1 PLACEMENTS

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le Groupe.

Le tableau récapitulatif des placements de la mutuelle au 31 décembre 2021 est fourni ci-après. La répartition des placements entre les différentes catégories retenues est réalisée grâce à l'utilisation des codes CIC définis par la réglementation Solvabilité II pour la ventilation des actifs.

RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31/12/2021 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	43	43	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	108 930	104 044	4 886
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0	0	-
Actions	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	64 525	63 539	986
Obligations d'État	-	-	-
Obligations d'entreprises	64 525	63 539	986
Titres structurés	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	29 609	25 709	3 900
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	14 796	14 796	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	108 973	104 087	4 886

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspondent aux plus ou moins-values latentes.

D.1.2 AUTRES ACTIFS

VALORISATION DES AUTRES ACTIFS AU 31/12/2021 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	2	-2
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	5 869	5 869	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	1 138	1 138	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 207	4 207	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	22	22	-
TOTAL	11 236	11 238	-2

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à zéro en normes Solvabilité II car aucune valeur marché n'est retenue pour celles-ci.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 MÉTHODES ET HYPOTHÈSES DE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par la MNPAF ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par la MNPAF.

► **Modélisation des cotisations**

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de la MNPAF.

► **Modélisation des sinistres**

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

► **Modélisation des frais**

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais), hors gestion pour compte, sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

► **Prise en compte des taxes Covid 2021**

Dans le contexte de pandémie de Covid-19, le gouvernement a souhaité que les organismes de complémentaire santé participent aux coûts engendrés par la gestion de l'épidémie dans la mesure où les sinistres enregistrés par le secteur de l'assurance ont diminué. Une contribution exceptionnelle a été instaurée par les articles 3 et 13 de la LFSS 2021. La participation à cette contribution est assise sur les primes et lissée sur les exercices 2020 et 2021.

Conformément à l'article 3 du règlement ANC n° 2020-11 du 22 décembre 2020, cette contribution étant liée à des moindres dépenses de santé constatées postérieurement au premier confinement, elle constitue une provision pour sinistre à payer et doit donc être enregistrée en tant que telle dans les bilans sociaux. En cohérence avec son traitement comptable, l'ACPR a demandé aux organismes de provisionner les deux tranches de cette contribution au bilan prudentiel en tant que meilleure estimation des sinistres.

2. MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par la MNPAF pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

3. CORRECTION POUR VOLATILITÉ

La MNPAF n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

D.2.2 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2021 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ IMPORTANTE (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	16 986	1 540	18 526	-	18 526
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	-	-	-	-	-
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	16 986	1 540	18 526	-	18 526

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 18,5 millions d'euros et est composée de 100 % d'activités santé (non-vie).

Il n'y a pas de cession en réassurance.

La marge de risque représente 8,3 % du montant total des provisions techniques, soit 1,5 million d'euros.

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2021 sont supérieures de 6,9 millions d'euros aux provisions techniques en normes françaises.

Cet écart est principalement justifié par le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes dont le montant est de 5,5 millions d'euros, en lien avec le contexte de crise sanitaire et les hypothèses de sinistralité future dégradées.

Par ailleurs, les provisions techniques SII contiennent un complément de provision, la marge pour risque, s'élevant à 1,5 million d'euros.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité ont été réalisés sur le ratio de sinistralité et les taux de frais en santé individuelle et collective.

Par ailleurs, des tests de sensibilité des provisions techniques ont également été menés sur la courbe d'inflation utilisée dans le calcul des provisions techniques (évolution des frais) et la courbe des taux servant à l'actualisation des provisions techniques.

A l'issue de celles-ci, le principal risque d'incertitude correspond à l'hypothèse de ratio de sinistralité de l'année N+1 (2022) retenue dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes.

D.3 Autres passifs

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2021 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite et autres avantages	-	-	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	81	81	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	13 702	13 702	-
Dettes subordonnés	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-
TOTAL	13 783	13 783	-

D.3.1 DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

D.3.2 DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Il n'y a pas de différence de valorisation entre les deux normes.



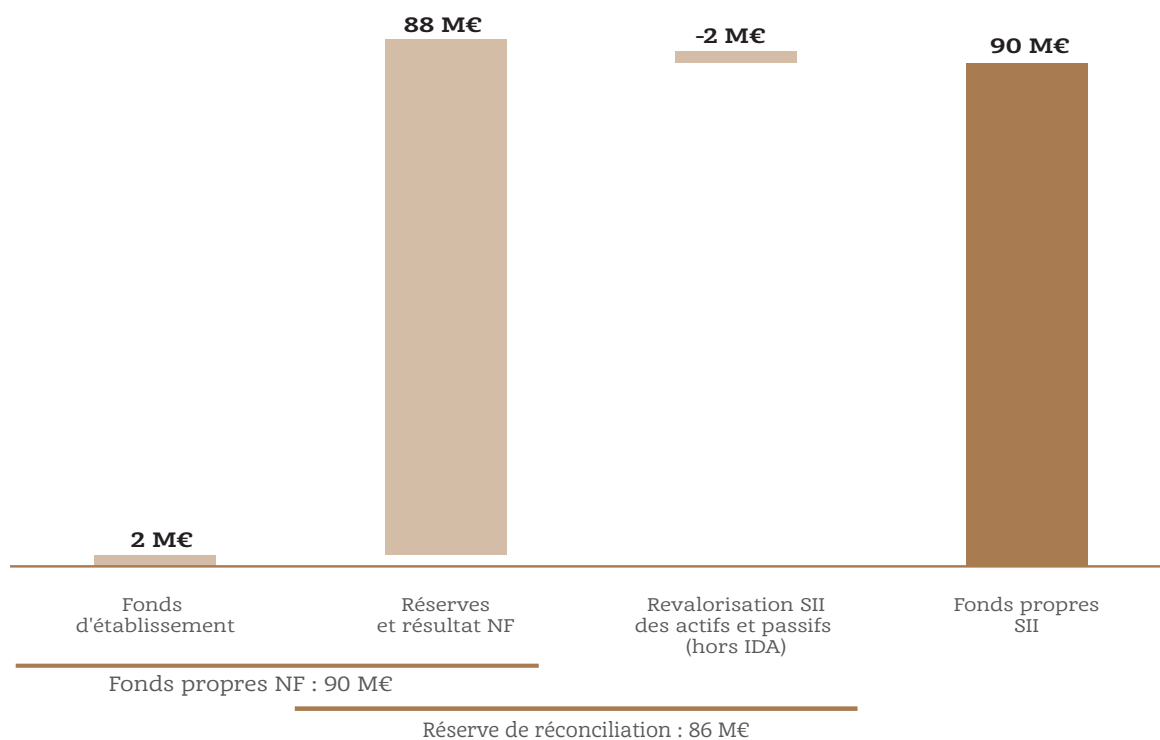
E.1 Fonds propres

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La MNPAF a sa propre politique de gestion des fonds propres, qui présente les principes directeurs à suivre.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2021



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de la MNPAF sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (en milliers d'euros)

	2021	2020	Var. 2021/2020
NIVEAU 1	87 899	91 126	-3 227
Fonds propres de base non restreints	87 899	91 126	-3 227
Fonds propres de base restreints	-	-	-
NIVEAU 3	-	157	-157
Fonds propres de base	-	157	-157
Fonds propres auxiliaires	-	-	-
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE	87 899	91 283	-3 384
TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES	-	-	-
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES	87 899	91 283	-3 384

Les principes de classification des fonds propres de la MNPAF sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Le montant des fonds propres de niveau 1 a diminué de -3 227 milliers d'euros par rapport à 2020 soit -3,7 %. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des différences de valorisation des actifs (+858 milliers d'euros) et des passifs (-4 009 milliers d'euros) entre Solvabilité II et les normes comptables françaises.

Les fonds propres de niveau 3 sont nuls en 2021, versus 157 milliers d'euros au 31 décembre 2020 (et dus aux impôts différés à l'actif).

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

Au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020, toutes les exigences en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles sont donc éligibles en couverture du SCR et du MCR.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le SCR de la MNPAF est calculé à l'aide de la formule standard.

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

SCR ET MCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (en milliers d'euros)

	2021	2020	Var. 2021/2020
SCR marché	14 389	13 400	989
SCR contrepartie	1 539	2 277	-737
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	19 639	20 103	-463
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-7 952	-8 181	228
SCR lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR DE BASE	27 615	27 599	16
SCR opérationnel	3 128	3 205	-77
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-	-	-
SCR NET TOTAL	30 743	30 804	-61
MCR	7 686	7 701	-15

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2021 à 30,7 millions d'euros, stable par rapport à 2020, la hausse du SCR marché étant compensée par la baisse des SCR souscription Santé et SCR défaut de contrepartie.

Le MCR linéaire demeure inférieur au plancher requis correspondant à 25 % du SCR notionnel, la valeur plancher est donc retenue au titre du MCR.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le ratio de solvabilité à fin 2021 s'établit à 286 %, en baisse par rapport à fin 2020 (-10 points). Le SCR étant stable, cette évolution s'explique par la baisse des fonds propres en couverture (-3,7 %).

Le taux de couverture du minimum de capital requis à fin 2021 s'établit à 1144 %, en baisse par rapport à fin 2020 (-39 points), pour les mêmes raisons que le ratio de solvabilité.



N u o m a

348

SYNTHÈSE

352

ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

357

SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

364

PROFIL
DE RISQUE

367

VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

373

GESTION
DE CAPITAL

SYNTHÈSE



Activité et résultats

- ▶ Le chiffre d'affaires est en forte hausse de +31 % par rapport à 2020 en raison de l'apport de l'activité d'ex-MMEI.
- ▶ L'activité de la santé des particuliers contribue à 79 % des cotisations acquises.
- ▶ Le résultat net total est déficitaire et s'élève à -518 milliers d'euros.

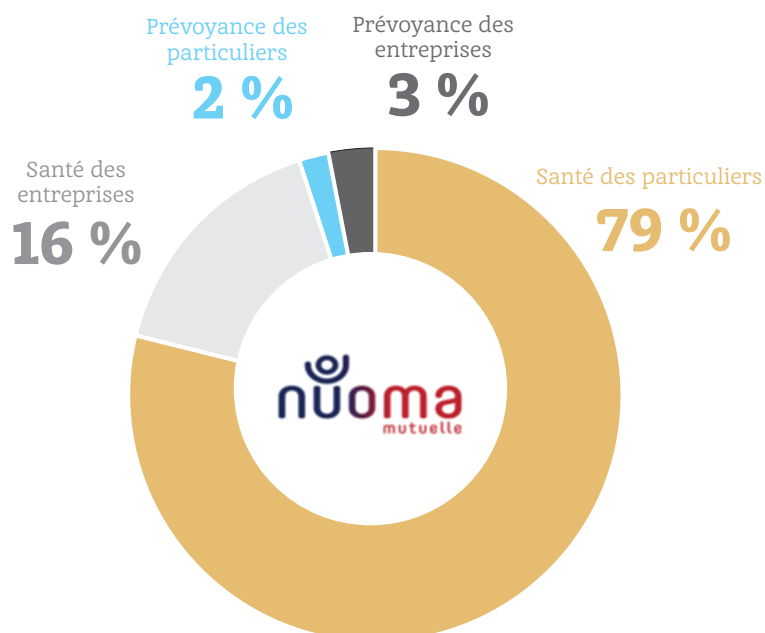
CHIFFRE D'AFFAIRES

54 178 K€

RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE

-518 K€

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DOMAINE





Gouvernance

- ▶ Le 21 octobre 2021, l'absorption de la MMEI par Ibaméo a été réalisée créant l'entité Nuoma.
- ▶ La nouvelle directrice générale a été nommée par le conseil d'administration de Nuoma le 27 décembre 2021 en la personne de Séverine Herrscher.



Profil de risque

Les risques auxquels Nuoma doit faire face :



- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'Orsa.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectués au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR.
- ▶ Le SCR Nuoma est composé à 50 % du risque de marché et à 41 % du risque de souscription santé (répartition exprimée en pourcentage de la sommes des modules de risque).



Bilan prudentiel au 31/12/2021

ACTIF	PASSIF
Placements en valeur de marché 83 M€	Fonds propres 60,5 M€
Provisions techniques cédées -0,1 M€	Meilleure estimation des provisions techniques brutes 23 M€
Autres actifs 10 M€	Marge de risque 1 M€
	Impôts différés (IDP) 1,8 M€
	Autres passifs (hors IDP) 6 M€
Total actif 92 M€	Total passif 92 M€

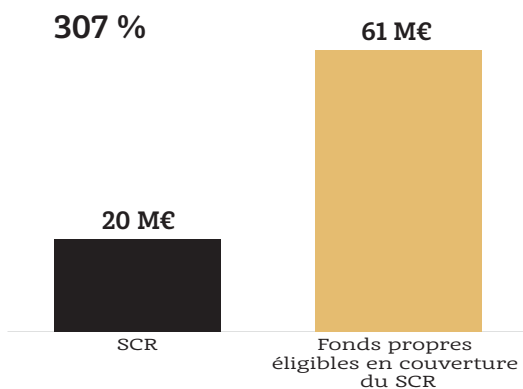
- ▶ Les placements représentent 83 millions d'euros, soit 90 % du montant de l'actif à fin décembre 2021.
- ▶ Les provisions techniques brutes (meilleure estimation et marge de risque) s'élèvent à 24 millions d'euros, soit 26 % du passif.
- ▶ Les fonds propres Solvabilité II sont en forte hausse par rapport à fin décembre 2020, en lien principalement avec l'augmentation du volume et des plus-values latentes sur les placements.



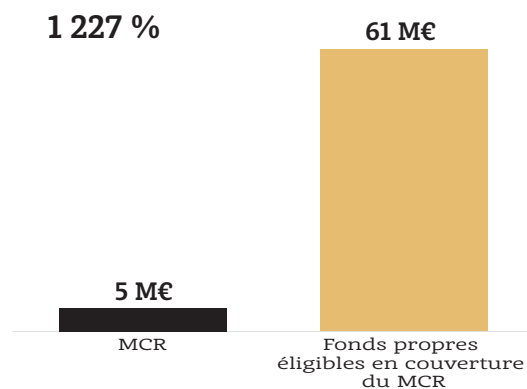
Solvabilité

- ▶ Le ratio de solvabilité Nuoma à fin 2021 s'établit à 307 %, en hausse de +48 points par rapport à fin 2020 (259 % sur le périmètre Ibaméo). Cette variation s'explique notamment par une augmentation des éléments éligibles bien supérieure à la hausse des capitaux requis.
- ▶ Le taux de couverture du MCR est de 1 227 %, en hausse de +190 points par rapport à fin 2020. Cette variation s'explique par la hausse des fonds propres en couverture (+33%) et une augmentation légèrement moindre du montant du besoin minimal en capital (+12%).

COUVERTURE DU SCR



COUVERTURE DU MCR





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE NUOMA

DESCRIPTION

Nuoma est une mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le SIREN 391 346 236 et son siège social est situé : 110 Boulevard de la Salle, Boigny sur Bionne, 45432 Chécy Cedex

Nuoma Mutuelle est affiliée à l'UMG Aésio Macif, elle-même affiliée à la Sgam Aéma. Elle fait partie du groupe Aéma. Les comptes de Nuoma Mutuelle sont intégrés aux comptes consolidés du groupe Aéma au titre de son affiliation à l'UMG Aésio Macif.

Nuoma Mutuelle a été agréée le 24 mars 2003, conformément au Code de la mutualité, pour pratiquer les opérations « non-vie » relevant des branches 1 « accidents de travail et maladies professionnelles » et 2 « maladie ».

Elle propose à titre obligatoire ou optionnel :

- ▶ des prestations médicales et sociales décrites dans le règlement mutualiste ;
- ▶ une prestation "complémentaire salaire" en cas d'arrêt de travail consécutif à un problème de santé ou d'accident ;
- ▶ une rente "invalidité" en cas de survenance de ce risque.

POSITION DE NUOMA MUTUELLE DANS LE GROUPE

Nuoma Mutuelle fait partie des entités du groupe Aéma auxquelles la charte de gouvernance du Groupe est applicable.

A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES SIGNIFICATIVES

Nuoma Mutuelle ne détient pas de parts dans des entreprises liées et ne détient pas de succursales.

A.1.3 ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Le 21 octobre 2021, l'absorption de la MMEI par Ibaméo a été réalisée, créant l'entité Nuoma.

La nouvelle directrice générale a été nommée par le conseil d'administration de Nuoma le 27 décembre 2021 en la personne de Séverine Herrscher.

Devant la baisse régulière du nombre de personnes protégées ces dernières années, Ibaméo a souhaité se rapprocher d'une autre mutuelle ayant le même ADN. La fusion-absorption de la MMEI, ancienne mutuelle de l'entreprise BULL, a permis d'accroître le nombre de personnes protégées à 46 392 (dont 13 632 personnes protégées ex-MMEI). Nuoma Mutuelle compte 18 collaborateurs à fin 2021 répartis sur quatre sites (Orléans, Paris, Angers & Belfort).

La gestion des offres est confiée à Apivia Macif Mutuelle.

La gamme d'offres a été revue, quatre niveaux forfaitaires sont maintenant ouverts à tous en plus des offres à adhésion conditionnée.

Les principales offres de la MMEI ont été fermées à la commercialisation.

Le plan de redressement de l'offre Sérénité progresse vers une mutualisation équilibrée des offres basées sur le revenu et celles forfaitaires.

La cession d'une branche d'activité IBM a donné naissance à Kyndryl.

Le plan de développement 2022-2026, tourne autour de deux axes :

- ▶ individuels et notamment mutuelles communales ;
- ▶ collectifs : acquisition de nouvelles sociétés SYNTEC en collaboration avec des courtiers notamment.

L'année 2021 a été moins marquée que 2020 par les impacts de la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19.

A.2 Résultats de souscription

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET PAR GRANDE LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021 Nuoma				Total	Total 31/12/2020 Ibaméo	Variation 2021/2020
	Santé des particuliers	Santé des entreprises	Prévoyance des particuliers	Prévoyance des entreprises			
Cotisations acquises (yc acceptations)	42 953	8 433	990	1 802	54 178	41 265	12 914
Charge sinistres (yc acceptations)	-37 524	-7 010	-909	-1 787	-47 230	-37 066	-10 164
Autres charges	-4 836	-1 068	-88	-167	-6 158	-4 228	-1 931
Solde de réassurance (y compris intérêts sur dépôt)	-	-	-4	-64	-68	-351	283
Solde technique net	593	356	-11	-215	722	-380	1 102
Produits des placements nets alloués au résultat technique					755	389	366
Résultat technique					1 477	9	1 468
Solde des éléments non techniques					-1 995	541	-2 536
Résultat net					-518	550	-1 068
dont total des produits financiers					2 410	1 077	1 333

Le résultat net est de -518 milliers d'euros à fin 2021. Ce résultat négatif s'explique principalement par le poids que représentent les éléments non techniques et qui englobent entre autres les dépenses liées au projet de fusion-absorption réalisé au cours de l'exercice.

Le solde technique et financier ressort à hauteur de 2,7 % du chiffre d'affaires, et s'élève à 1 477 milliers d'euros. L'activité de la santé des particuliers contribue à 79 % des cotisations acquises.

L'évolution des cotisations acquises est marquée par l'intégration des adhérents de la mutuelle absorbée.

Le solde technique net s'élève à 722 milliers d'euros à fin 2021, il progresse de +1 102 milliers d'euros par rapport à l'année dernière. Les secteurs Santé des particuliers et entreprises présentent un solde bénéficiaire.

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021 Nuoma			31/12/2020 Ibaméo			Variation 2021 /2020
	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	Total	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	Total	
Placements immobiliers	59	-	59	-	-	-	59
Placements en actions et participations	1	2 277	2 278	-	916	916	1 362
Placements obligataires et prêts	424	67	491	175	67	242	249
Placements monétaires	2	-131	-130	0	56	57	-186
Produits financiers	486	2 213	2 699	175	1 039	1 214	1 485
Charges financières			-288			-137	-151
Marge financière			2 410			1 077	1 333
Taux de rendement			3,6%			1,9%	1,7%

La marge financière s'élève à 2 410 milliers d'euros en nette augmentation de +1 333 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent. Elle provient essentiellement des revenus sur les placements de taux et en partie des revenus issus de la cession de position sur le portefeuille actions.

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2021 Nuoma	31/12/2020 Ibaméo	Variation 2021/2020
Autres produits non techniques	-	-	-
Autres charges non techniques	-202	-157	-45
Résultat exceptionnel	-2 358	9	-2 367
Participation / intéressement	-	-	-
Impôt sur les sociétés	-1 091	-	-1 091
Dépenses et revenus non techniques	-3 651	-148	-3 503
Produits financiers alloués au non technique	1 656	688	967
Solde éléments non techniques	-1 995	541	-2 536

Le résultat des autres activités est déficitaire de 1 995 milliers d'euros.

En 2021, Nuoma comptabilise une charge d'impôt sur les sociétés de 1 091 milliers d'euros, pénalisée par la non-déductibilité de la taxe Covid 2021 incluse dans la provision pour sinistres à payer et les dotations aux provisions nettes des reprises fiscalement non déductibles.

Le résultat exceptionnel de -2 358 milliers d'euros comporte, notamment, des coûts de préparation de la fusion sur 2021 de l'ordre de -2 588 milliers d'euros.

Le résultat des autres activités intègre également la part des frais généraux allouée au résultat non technique relative à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Nuoma par rapport à celui présenté dans le chapitre Groupe.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

La gestion de la mutuelle est assurée par des délégués élus par des adhérents et des entreprises adhérentes qui définissent les axes stratégiques et prennent les décisions rendues nécessaires par les évolutions législatives, réglementaires et conjoncturelles. Ils contrôlent également la gestion de la mutuelle et les résultats qui en découlent. Chacune de ces responsabilités est assurée par différents organes qui agissent en fonction des pouvoirs qui leur sont conférés par le Code de la mutualité et par les statuts de la mutuelle.

Les organes concernés sont les suivants :

1. L'assemblée générale
2. Le conseil d'administration
3. Le bureau
4. Les commissions et groupes de travail

B.1.1 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. COMPOSITION

L'assemblée générale est composée de délégués élus pour trois ans.

2. SES ATTRIBUTIONS

Les attributions de l'assemblée générale sont notamment relatives :

- ▶ à l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- ▶ à l'adhésion à une union ;
- ▶ à la fusion avec une mutuelle ;
- ▶ aux modifications apportées aux statuts ou aux règlements mutualistes ;
- ▶ aux montants ou taux de cotisations ainsi qu'aux prestations offertes dans le cadre des opérations individuelles mentionnées au II de l'article L 221-2 du Code de la mutualité ;
- ▶ à toute question relevant de sa compétence en application des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

B.1.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORGANIGRAMME DE LA PRÉSIDENTE AU 31/12/2021



Gilles Barrière

Président



Jean-Claude Blanc

Vice-Président

1. COMPOSITION

Le conseil d'administration est composé de douze à vingt-quatre administrateurs élus pour six ans par les délégués réunis en assemblée générale.

Par dérogation la composition du conseil d'administration a été revue le 21 octobre 2021, date de réalisation de la fusion absorption de MMEI. Il est composé alors de douze à vingt-neuf administrateurs élus.

Cette mesure transitoire prendra fin à l'assemblée générale de 2022.

2. SES ATTRIBUTIONS

Orientations stratégiques

Le conseil d'administration détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application.

À ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le conseil d'administration a, outre de nombreux dossiers liés à l'activité courante de la mutuelle, examiné et débattu de sujets majeurs ou orientations stratégiques suivants :

- ▶ évolution et tarification des contrats collectifs ;
- ▶ évolution et tarification des offres individuelles ;
- ▶ engagement, suivi et adoption d'un projet de rapprochement avec une mutuelle affinitaire ;
- ▶ représentation de la mutuelle au sein des instances de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), du métier Santé Prévoyance de l'UMG AÉSIO Macif (participation aux commissions, au conseil d'administration) et d'Aéma Groupe.

Examen des états financiers

À la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête les comptes annuels et établit le rapport de gestion dont le contenu est fixé à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité et le présente à l'assemblée générale pour approbation.

Dans le cadre de son activité habituelle tout au long de l'année, le conseil d'administration veille à apprécier régulièrement que ses actifs couvrent ses engagements à l'examen des documents suivants :

- ▶ suivi du portefeuille (résultat comptable, comparaison de la performance réelle comparée à celle du benchmark de référence) ;
- ▶ synthèse des prestations réglées ;
- ▶ synthèse des cotisations encaissées ;
- ▶ synthèse des frais de gestion engagés.

Approbation du budget

Chaque année, le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel pour l'exercice suivant. Celui-ci est constitué en prenant en compte, d'une part, la réalité de l'exercice en cours et, d'autre part, différentes hypothèses liées à l'activité prévisionnelle de la mutuelle (évolution des dépenses de santé et de prévoyance, évolution du barème de cotisations, évolution du barème de prestations, évolution de la population couverte, évolution des frais de fonctionnement) afin de déterminer un budget qui sera soumis au vote du conseil d'administration.

Suivi de l'activité opérationnelle

Dans le cadre de son activité habituelle tout au long de l'année, le conseil d'administration veille à apprécier régulièrement la qualité de service offerte aux adhérents via le suivi mensuel d'indicateurs de gestion tels que le taux d'appels décrochés, le délai d'enregistrement des courriers reçus, etc.

B.1.3 LE BUREAU

1. COMPOSITION

Le bureau est constitué de quatre à huit membres élus à bulletin secret par les membres du conseil d'administration. Les membres du bureau sont élus pour une durée de trois ans.

Le bureau est composé de la manière suivante :

- ▶ le président du conseil d'administration ;
- ▶ un ou plusieurs vice-présidents dont un premier vice-président ;
- ▶ un secrétaire ;
- ▶ un trésorier ;
- ▶ un ou plusieurs chargés de mission.

2. LES ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU BUREAU

- ▶ Le rôle du président : il représente la mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il veille à la régularité du fonctionnement de la mutuelle. Il convoque le conseil d'administration et en établit l'ordre du jour. Il constate les recettes et engage les dépenses. Il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions réglementées autorisées.
- ▶ Le secrétaire est responsable des convocations, de la rédaction des procès-verbaux, de la conservation des archives ainsi que de la tenue du fichier des membres de la mutuelle et de leurs ayants-droit.
- ▶ Le trésorier est responsable des opérations financières et de la comptabilité, il est aussi responsable des dépenses et des encaissements, il doit faire procéder selon les directives du conseil d'administration à toutes les opérations sur les titres et valeurs.

B.1.4 LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les commissions ont continué à assumer leur mission habituelle en termes de contrôle, réflexion et proposition.

Les commissions (qui ont un caractère permanent) et groupes de travail (dont l'existence ponctuelle est décidée par le conseil d'administration) sont constitués par des administrateurs, des salariés de la mutuelle et des spécialistes (délégués ou non) dont la participation a été approuvée par le conseil d'administration en début de mandature.

1. RÔLES DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Pour permettre au conseil d'administration de remplir ses missions, plusieurs commissions et groupes de travail se réunissent, avec des objectifs qui leur sont définis soit par les textes votés par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration. Leur finalité est, soit de faire des propositions au conseil d'administration sur la base d'analyses ou d'études qui auront été réalisées par leurs membres, soit de prendre des décisions sur des dossiers spécifiques en fonction de délégations qui leur auront été formellement données par le conseil d'administration.

2. COMMISSION

- ▶ **Commission communication** : elle est chargée d'organiser les opérations de communication, d'information et de relation avec les adhérents par tout moyen ou support. Elle élabore la publication régulière d'un bulletin et promeut la communication électronique dont le site Internet de la mutuelle. Elle relaie les questions posées qui nécessitent une action d'information et publie les données les plus significatives.
- ▶ **Commission des affaires sociales** : placée sous l'autorité du trésorier, elle examine en dernier ressort les recours des adhérents sur tout dossier individuel tels que les dépassements importants des tarifs, actes hors nomenclature, enfance handicapée, situations socio- économiques précaires rendant l'accès aux soins difficile. Elle peut attribuer dans le cadre d'un budget délégué à cet effet par le conseil d'administration des aides ponctuelles, rechercher et recommander des solutions et des moyens appropriés à la résolution des problèmes posés (information, orientation, etc.).
- ▶ **Commission des placements** : placée sous l'autorité du trésorier, elle est chargée de définir et de proposer la politique de placements de la mutuelle. Elle est notamment chargée d'optimiser le rendement de l'ensemble des placements dans le respect des obligations légales et en conformité avec les décisions du conseil d'administration. Il lui appartient de proposer au conseil d'administration une politique de gestion des fonds de la mutuelle et les modalités de mise en œuvre.
- ▶ **Commission financière** : placée sous l'autorité du trésorier, elle a les responsabilités suivantes : le suivi des résultats financiers. Elle examine les propositions de budget et leur révision éventuelle en cours d'année. Elle examine périodiquement et notamment en fin d'exercice, les résultats de ses diverses composantes, ainsi que les conséquences des propositions de modification des recettes et des dépenses envisagées par la mutuelle.
- ▶ **Commission vérification de la conformité** : en s'appuyant sur les compétences internes ou externes à la Mutuelle, elle vérifie la conformité des textes et règlements de la Mutuelle avec ceux qui régissent son environnement et propose leur évolution éventuelle.
- ▶ **Commission offres et services** : est chargée de proposer la création de nouvelles offres individuelles ou la modification des offres individuelles existantes en s'appuyant sur les compétences internes ou externes de la Mutuelles. Chaque proposition d'offre est accompagnée d'une tarification actuarielle et chaque proposition de services fait l'objet d'une étude de coût.
- ▶ **Commission prévention et responsabilité sociétale des entreprises** : est chargée de la mise en place de l'évolution de la politique de prévention et d'éducation à la santé des adhérents sur les court, moyen et long termes. Elle est également chargée de la mise en place et du suivi de la démarche "Responsabilité Sociétale des Entreprises" (RSE) de la Mutuelle et son intégration dans l'ensemble de ses décisions stratégiques.
- ▶ **Commission innovation** : est chargée d'explorer, évaluer et le cas échéant faciliter la mise en place d'innovations ayant pour objectif d'améliorer le service rendu aux adhérents, le fonctionnement de la Mutuelle et contribuer ainsi à ce qu'elle soit perçue à tout moment comme positionnée à la pointe du progrès.

3. LE COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Le comité d'audit et des risques est composé de cinq membres (quatre administrateurs et un membre participant). Il a été constitué lors du conseil d'administration du 21 mars 2012. Le comité d'audit et des risques s'assure que les risques ont bien été recensés et que les procédures de contrôle interne sont conçues et fonctionnent de manière à réduire ces risques. Il doit se réunir au moins une fois par an et rend compte au conseil d'administration.

Le rôle du comité d'audit et des risques

L'objectif du comité d'audit et des risques est de faciliter la prise de décision du conseil d'administration. Il doit s'assurer :

- ▶ de la fiabilité du processus d'élaboration de l'information comptable et financière ;
- ▶ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ▶ du contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes ;
- ▶ de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il s'appuie notamment sur les travaux des commissaires aux comptes envers lesquels il peut éventuellement être donneur d'ordre (missions).

B.1.5 POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LES INSTANCES

Les statuts, en conformité avec le Code de la mutualité, précisent les délégations autorisées au sein de la mutuelle :

- ▶ conformément à l'article R.211-15 du Code de la mutualité, le président du conseil d'administration et le dirigeant opérationnel dirigent effectivement la mutuelle, et doivent satisfaire aux conditions prévues à l'article L. 114-21 du Code de la mutualité ;
- ▶ le conseil d'administration peut déléguer, sous sa responsabilité et son contrôle, une partie de ses pouvoirs, soit au bureau, soit au président, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à une ou plusieurs commissions temporaires ou permanentes de gestion dont les membres sont choisis parmi les administrateurs ;
- ▶ le conseil d'administration fixe les conditions dans lesquelles il délègue au dirigeant opérationnel les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle ;
- ▶ le président, le secrétaire et le trésorier, chacun en ce qui les concerne, peuvent sous leur responsabilité et contrôle et avec l'autorisation du conseil d'administration, confier à d'autres salariés l'exécution de certaines tâches qui leur incombent et leur déléguer leur signature pour des activités déterminées.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

Les formations suivantes ont été suivies par certains administrateurs :

- ▶ formation RSE ;
- ▶ comprendre les évolutions du secteur de la complémentaire santé.

Deux administrateurs ont suivi au moins une formation. Au total, deux formations ont été suivies.

B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction d'audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.7 Sous-traitance

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.8 Autres informations

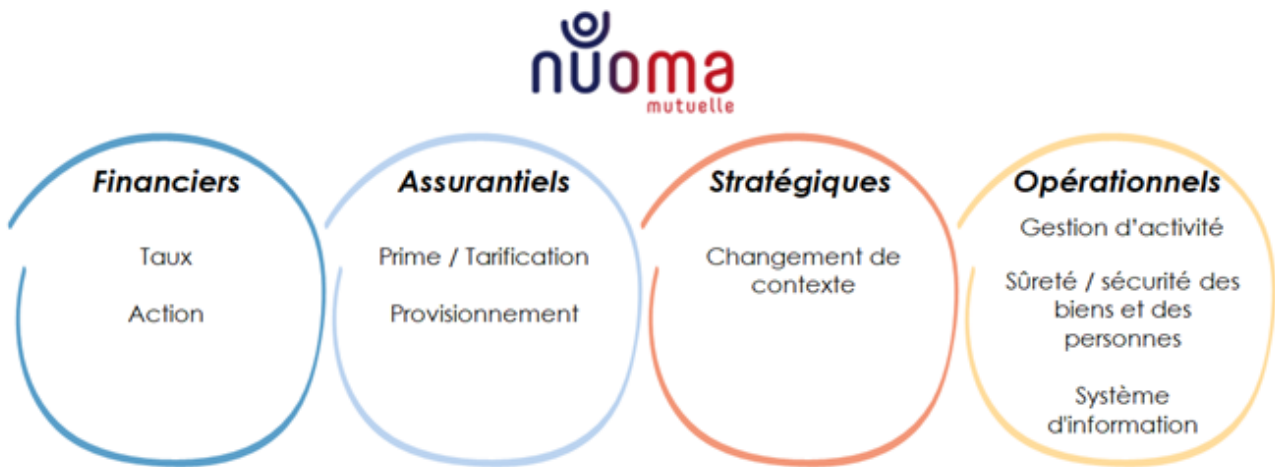
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



C. PROFIL DE RISQUE

Seules figurent dans cette partie les spécificités de l'entité par rapport à Aéma Groupe.

En 2021, l'évaluation du profil de risque de Nuoma a fait ressortir comme majeurs les risques suivants :



Les risques systèmes d'information et de Sûreté/Sécurité des biens et de personnes, non présents parmi les risques majeurs en 2020, y figurent en 2021 tandis que les risques de Concurrence et de Gouvernance n'y figurent plus.

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription est composé du :

- ▶ risque vie, arrêt de travail : ces éléments de risque concernent la volatilité des taux de chute des contrats d'assurance, de la mortalité, de la longévité, de l'incapacité/invalidité des assurés et la variation des frais. Ils traitent également les événements extrêmes et exceptionnels dont l'éventualité n'est pas prise en compte à travers les précédents risques évoqués ;
- ▶ risque santé : plus particulièrement, au regard des évolutions de l'environnement réglementaire, du contexte économique et des renouvellements prévus sur les offres.

Les risques retenus en 2021 pour la mutuelle Nuoma portent sur la tarification et le provisionnement en santé.

C.1.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module souscription santé est de 41 % dans le SCR total.

C.1.2 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Les scénarios de stress couvrant les risques de souscription ont été réalisés en 2021 comme suit :

- ▶ « dégradations techniques sur le portefeuille sérénité revenus » : à la suite de redressement tarifaire, départ plus important de la population individuelle la moins consommatrice sur le produit « sérénité revenus », facilité par la résiliation infra-annuelle ;
- ▶ « recul de l'âge de départ à la retraite des invalides » : prise en compte dans les prestations et les provisions du recul de l'âge de départ à la retraite des invalides à 65 ans (au lieu de 62 ans avec les tables réglementaires actuelles).

C.2 Risque de marché

C.2.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module marché est de 50 % dans le SCR total.

C.2.2 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Les scénarios de stress couvrant les risques de marché ont été réalisés en 2021 comme suit :

- ▶ « taux négatifs » : taux négatifs sur la période de projection, chocs sur les actions et les spreads ;
- ▶ « inégalités sociales et crise économique » : augmentation des impayés et des fraudes, pression sur les pouvoirs publics pour accroître la contribution des assureurs, dégradation des marchés financiers et de l'arrêt de travail, augmentation de la portabilité.

C.3 Risque de crédit

Ce risque est, pour la mutuelle NUOMA, principalement lié aux créances sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

C.3.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module défaut contrepartie est de 2 % dans le SCR total.

C.4 Risque de liquidité

Le processus de suivi du risque de liquidité consiste à vérifier :

- ▶ la procédure de détermination des écarts à financer entre flux d'exploitation et flux de placements ;
- ▶ l'appréciation de la majoration de sécurité prévue par la mutuelle en fonction de l'incertitude sur la prévision des flux de son activité ;
- ▶ l'estimation de la liquidité supplémentaire nécessaire due au développement ;
- ▶ l'estimation du coût de liquidation des actifs éventuellement à mobiliser, particulièrement en période de crise ;
- ▶ l'identification des autres moyens de financement disponibles, le cas échéant.

C.5 Risque opérationnel

C.5.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module opérationnel est de 7 % dans le SCR total.

C.6 Autres risques importants : risques stratégiques

Des scénarios de stress couvrant le risque stratégique ont été simulés conformément à ceux présentés en C1 et C2.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de la mutuelle Nuoma est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

D.1.1 PLACEMENTS

1. DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

2. VALORISATION DES PLACEMENTS

PLACEMENTS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	50	50	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	82 810	76 406	6 404
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	89	89	1
Actions	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	38 363	38 178	185
Obligations d'État	35 580	35 448	132
Obligations d'entreprises	2 784	2 730	53
Titres structurés	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	40 806	34 587	6 219
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	3 552	3 552	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	82 860	76 456	6 404

Les principaux placements concernent les OPC ainsi que les obligations qui représentent respectivement 41 et 38 millions d'euros, soit 49 % et 46 % du total des placements en normes Solvabilité II.

3. DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

D.1.2 AUTRES ACTIFS

VALORISATION DES AUTRES ACTIFS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-119	-	-119
Créances nées d'opération d'assurance	1 341	1 341	-
Créances nées d'opération de réassurance	216	216	-
Autres créances (hors assurance)	14	14	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 140	8 140	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	32	32	-
TOTAL	9 625	9 744	-119

1. DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

2. DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les deux normes provient des provisions techniques cédées (cf partie D.2).

D.2 Provisions techniques

D.2.1 MÉTHODES ET HYPOTHÈSES DE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par Nuoma ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par Nuoma.

1.1 Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de la mutuelle NUOMA.

1.2 Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Les tables (en incapacité et en invalidité) sont utilisées pour les portefeuilles en complément de salaire et en invalidité.

Les hypothèses retenues en matière de décisions de gestion sont basées sur une continuité de l'historique.

1.3 Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais) sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur la base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

Le produit Obsèques admet un traitement spécifique sur les frais, qui sont basés sur des coûts unitaires rapportés aux nombres de contrats ou aux nombres de prestations (décès, rachats).

1.4 Modélisation des commissions

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.

1.5 Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant la clause du traité en excédent de sinistres sur le portefeuille « invalidité ». Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

1.6 Prise en compte des taxes Covid 2021

Dans le contexte de pandémie de Covid-19, le gouvernement a souhaité que les organismes de complémentaire santé participent aux coûts engendrés par la gestion de l'épidémie dans la mesure où les sinistres enregistrés par le secteur de l'assurance diminuaient. Une contribution exceptionnelle a été instaurée par les articles 3 et 13 de la LFSS 2021. La participation à cette contribution est assise sur les primes et lissée sur les exercices 2020 et 2021.

Pour cet exercice, la taxe Covid 2021 a été prise en compte dans le calcul de la meilleure estimation de réserve en santé.

2. MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par la mutuelle Nuoma pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

3. CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Nuoma n'utilise pas de correction pour volatilité au 31 décembre 2021.

D.2.2 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2021 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ IMPORTANTE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	11 754	1 013	12 767	-	12 767
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	10 967	53	11 019	119	11 138
Vie	-	-	-	-	-
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	22 720	1 066	23 786	119	23 905

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 22 720 milliers d'euros et est composée de 52 % d'activités santé similaire à la non-vie et 48 % d'activité santé similaire à la vie.

Les cessions en réassurance sont de 119 milliers d'euros, soit 0,5 % de la meilleure estimation des provisions techniques brutes.

La marge de risque représente 4 % du montant total des provisions techniques nettes, soit 1 066 milliers d'euros. Elle est en proportion significativement plus élevée en santé similaire à la non-vie (4,2 %) qu'en santé similaire à la vie (0,2 %).

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

En net de réassurance au 31 décembre 2021, les provisions techniques nettes en normes Solvabilité II sont inférieures aux provisions techniques normes françaises de 2 948 milliers d'euros, soit -11,6 %.

Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- ▶ des hypothèses financières différentes entre les deux référentiels pour l'actualisation des flux ;
- ▶ les taux de frais qui diffèrent entre les deux normes ;
- ▶ la meilleure estimation de sinistres futurs/primes est prise en compte en normes Solvabilité II et représente environ 1 467 milliers d'euros en net de réassurance au global ;
- ▶ la prise en compte d'une provision PSAP complémentaire (2 928 milliers d'euros environ) dans les comptes normes françaises et non reprise en normes Solvabilité II.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité ont été réalisés sur les hypothèses techniques et de marché suivantes :

- ▶ inflation utilisée dans le calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ;
- ▶ la courbe des taux servant à l'actualisation des provisions techniques ;
- ▶ le ratio de sinistralité en santé ;
- ▶ le taux de frais.

En conclusion de ces tests, la meilleure estimation des provisions techniques reste peu sensible aux hypothèses de marché. En revanche, il existe un risque d'incertitude qui correspond aux hypothèses de ratio combiné (ratio de sinistralité et taux de frais) retenues pour l'exercice à venir (dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes).

D.3 Autres passifs

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	105	105	-
Provisions pour retraite et autres avantages	108	108	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	1 773	-	1 773
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	1	1	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	6 168	6 168	-
Dettes subordonnées	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-
TOTAL	8 156	6 383	1 773

D.3.1 DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

D.3.2 DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les deux normes provient du passif d'impôts différés.



E GESTION DU CAPITAL

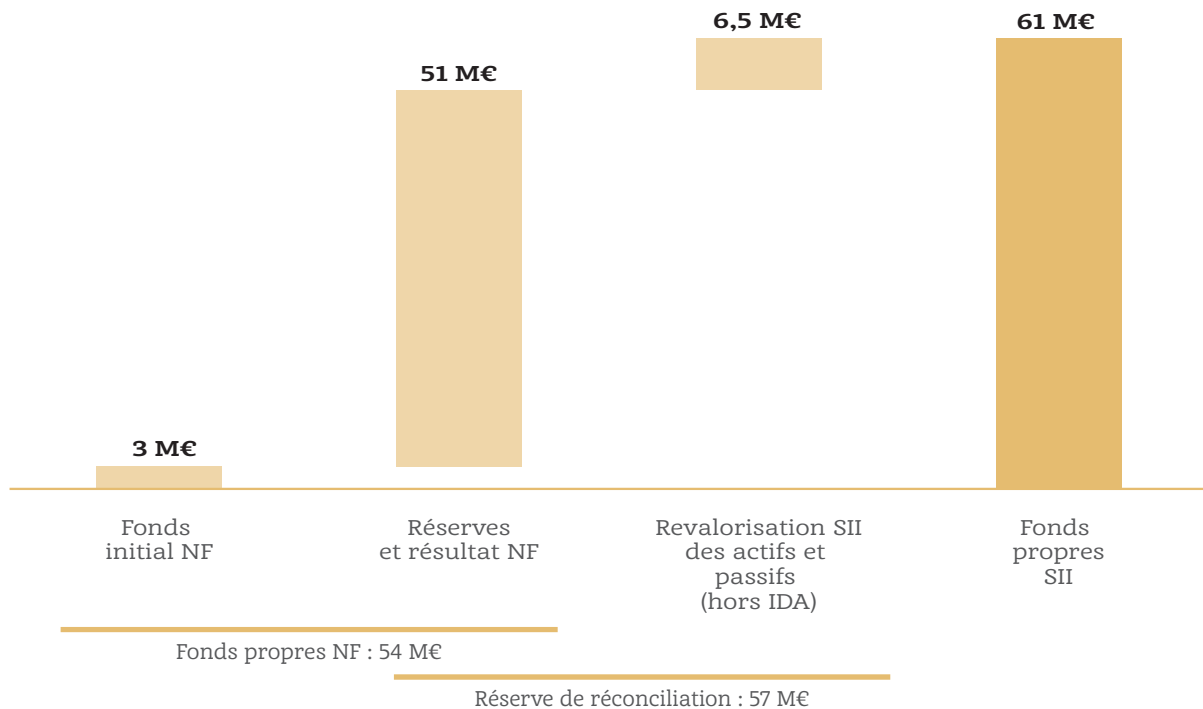
E.1 Fonds propres

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

L'entité décline la politique de gestion des fonds propres présentée dans le chapitre Groupe.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2021



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II Nuoma sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2021 Nuoma	2020 Ibaméo	Variation 2021/2020
FONDS PROPRES DE BASE DE NIVEAU 1	60 554	45 639	14 915
Fonds propres de niveau 1 non restreint	60 554	45 639	14 915
Fonds propres de niveau 1 restreint	-	-	-
FONDS PROPRES DE NIVEAU 2	-	-	-
FONDS PROPRES DE NIVEAU 3	-	-	-
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	60 554	45 639	14 915

Les principes de classification des fonds propres de Nuoma sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Le montant des fonds propres de niveau 1 a augmenté de 15 millions d'euros par rapport à 2020, soit 33 % :

► **dû à la fusion de MMEI pour 11 491 milliers d'euros dont :**

- o fonds d'établissement de 229 milliers d'euros ;
- o réserves de 10 950 milliers d'euros ;
- o résultat 2020 de 313 milliers d'euros.

► **dû à l'affectation du résultat 2020 d'Ibaméo**, en autres réserves pour 549 milliers d'euros.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

LES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 61 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR au 31 décembre 2021, contre 46 millions d'euros sur le périmètre d'Ibaméo au 31 décembre 2020.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base niveaux 1 et 2 sous certaines limites.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 61 millions d'euros contre 46 millions d'euros sur le périmètre Ibaméo au 31 décembre 2020.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le SCR de la mutuelle Nuoma est calculé à l'aide de la formule standard.

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

ÉVOLUTION DES SCR ET MCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2021 Nuoma	2020 Ibaméo	Variation 2021/2020
SCR marché	13 554	12 312	1 243
SCR contrepartie	659	540	118
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	11 004	8 782	2 223
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-5 522	-4 641	-881
SCR lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR DE BASE	19 696	16 992	2 703
SCR opérationnel	1 816	1 293	523
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	- 1 773	-674	-1 098
SCR NET TOTAL	19 739	17 612	2 128
MCR	4 935	4 403	532

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2021 à 19 739 milliers d'euros, en augmentation de +12 % par rapport à 2020, suite à la hausse du SCR marché (avec l'augmentation de la valeur marché du portefeuille actions et la hausse des taux notamment) et la hausse du SCR souscription santé (en lien avec l'augmentation des volumes).

Le MCR est égal à 4 935 milliers d'euros, soit le plancher (25 % du SCR).

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le ratio de solvabilité de Nuoma à fin 2021 s'établit à 307 %, en hausse de +48 points par rapport à fin 2020.

Cette évolution s'explique par l'augmentation des fonds propres en couverture (+33 %) plus importante que celle du SCR (+12 %).

Le taux de couverture du MCR est de 1 227 %, en hausse de +190 points par rapport à 2020.

Cette variation s'explique par la hausse des fonds propres en couverture (+33%) et une augmentation légèrement moindre du montant du besoin minimal en capital (+12%).

Lexique

ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
AEAPP	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (en anglais, Eiopa)
AFAI	Association française de l'audit et du conseil informatique
AIFM	Alternative Investment Fund Managers (en français, gestionnaires de fonds alternatifs)
AMF	Autorité des marchés financiers
ANI	Accord National Interprofessionnel
Arcam	Association de réassurance commune d'assureurs mutualistes
BGS	Besoin global de solvabilité
BSCR	Basic solvency capital requirement (en français, capital de solvabilité requis de base)
B2B2C	Business to business to Consumer
CCR	Caisse centrale de réassurance
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CET	Compte épargne temps
CIA	Certified internal auditor
CIC	Complementary Identification Code (en français, code complémentaire d'identification)
COSO	Référentiel de contrôle interne défini par le Committee of sponsoring organisation of the treadway commission
DDA	Directive distribution assurance
DRH	Direction des Ressources humaines
Eiopa	European insurance and occupational pensions authority (en français, AEAPP)
EIRS	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (en anglais, Orsa)
ESG	(Critères) Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
ETP	Équivalent Temps Plein
FCP	Fonds commun de placement
FCPR	Fonds communs de placement à risques
FET	Fonds épargne temps
FGAO	Fonds de garanties des assurances obligatoires de dommages
FNMF	Fédération nationale de la Mutualité française
GED	Gestion électronique des documents
GEMA	Groupement des entreprises mutuelles d'assurance
Gerap	Gestion épargne retraite assurance de personnes
GIE	Groupement d'intérêt économique
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois des compétences Groupe
GRH	Groupe de risques homogènes
IARD	Incendie accident risques divers
IFA	Institut français des administrateurs

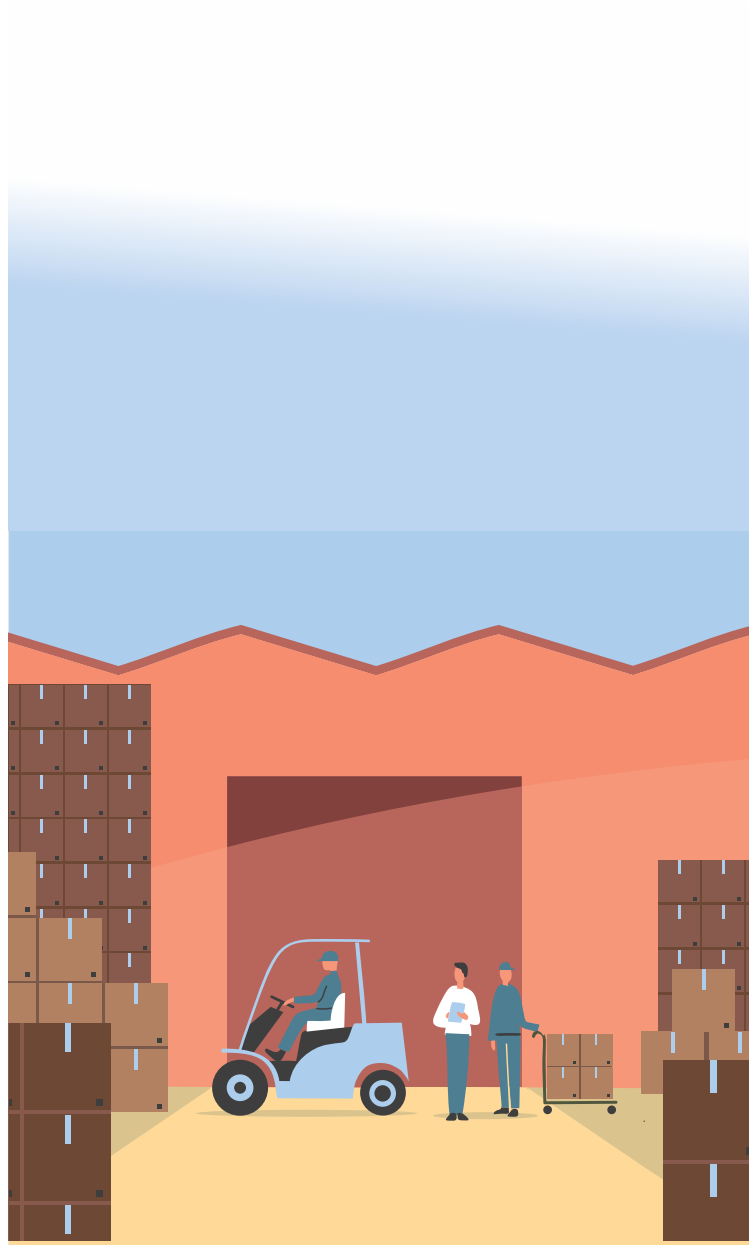
Lexique

Ifaci	Institut français des auditeurs et contrôleurs internes
IFC	Indemnités de fin de carrière
IFRS	International financial reporting standards (en français, normes internationales financières)
IJ	Indemnité journalière
IRD	Incendie risques divers
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
LGD	Loss given default (ajustement pour risque de défaut des contreparties)
LoB	Line of business (en français, ligne d'activité)
M.A&S	Macif avantages & services
MARIE	Management des risques entreprise
MCR	Minimum capital requirement (en français, capital de solvabilité minimum)
MOPARI	Mode opératoire de l'analyse des risques
NF	Normes françaises
OPC	Organisme de placement collectif
OPGA	Opération gestion assurance
Orsa	Own risk solvency assessment (en français, EIRS)
PACTE	(loi) Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises
PB/PPB	Participation aux bénéfices/Provision pour participation aux bénéfices
PCA	Plan de continuité de l'activité
PFGS	Provision pour frais de gestion des sinistres
PJ	Protection juridique
POCA	Pratiques d'Organisation Communément Admises
PSSI	Politique de sécurité des systèmes d'information
QAE	Questionnaire d'Activités Externalisées
QRT	Quantitative Reporting Templates (en français, état de reporting quantitatif)
RC	Responsabilité civile
RGPD	Règlement général sur la protection des données
ROI	Return on investment
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
S/P	Ratio sinistres sur primes
SCI	Société civile immobilière
SCPI	Société civile de placements immobiliers
SCR	Solvency capital requirement (en français, capital de solvabilité requis)
SEPA	Single Euro Payments Area (espace unique de paiements en euro)
SEVESO	Série de directives européennes qui imposent aux États membres d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, appelés « sites SEVESO », et d'y maintenir un haut niveau de prévention
Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle

Lexique

SGP	Société de gestion de portefeuille
Sicav	Société d'investissement à capital variable
SID	Système d'information décisionnel
SII	Solvabilité II
TIP	Titre Interbancaire de Paiement
TME	Taux moyen de rendement des emprunts d'État
TSDI	Titres subordonnés à durée indéterminée

Lexique



S O M M A I R E

États quantitatifs de reporting publics
en milliers d'euros

382

AÉMA GROUPE

392

MACIF SAM

404

MUTAVIE

413

AÉSIO MUTUELLE

423

APIVIA MACIF MUTUELLE

433

MACIFILIA

443

THÉMIS

452

MNPAF

461

NUOMA

Aéma Groupe

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	14 232
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	922 429
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	103 849 587
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 630 396
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 440 901
Actions	R0100	2 950 126
Actions – cotées	R0110	488 276
Actions – non cotées	R0120	2 461 850
Obligations	R0130	71 927 552
Obligations d'État	R0140	30 943 144
Obligations d'entreprise	R0150	37 381 523
Titres structurés	R0160	3 602 885
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	23 645 990
Produits dérivés	R0190	24 262
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1 230 360
Autres investissements	R0210	1
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	26 902 818
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	837 652
Avances sur police	R0240	710 026
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	21 466
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	106 161
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 690 972
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 506 309
Non-vie hors santé	R0290	1 411 525
Santé similaire à la non-vie	R0300	94 785
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	184 662
Santé similaire à la vie	R0320	148 283
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	36 380
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	114 493
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	587 110
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	188 313
Autres créances (hors assurance)	R0380	953 176
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	650 185
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	61 534
Total de l'actif	R0500	136 772 502

Aéma Groupe

S.02.01.02 BILAN

Passifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	8 675 219
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	7 491 398
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	7 085 574
Marge de risque	R0550	405 824
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 183 820
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	1 108 632
Marge de risque	R0590	75 188
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	84 346 894
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 457 685
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1 336 693
Marge de risque	R0640	120 991
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	82 889 209
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	81 918 591
Marge de risque	R0680	970 618
Provisions techniques UC et indexés	R0690	25 569 555
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	25 101 540
Marge de risque	R0720	468 015
Passifs éventuels	R0740	9 432
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	41 218
Provisions pour retraite	R0760	266 232
Dépôts des réassureurs	R0770	252 847
Passifs d'impôts différés	R0780	877 240
Produits dérivés	R0790	294 505
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	185 437
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 591 909
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	859 419
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	593 852
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 367 736
Passifs subordonnés	R0850	2 298 219
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	2 298 219
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	11 033
Total du passif	R0900	127 240 746
Excédent d'actif sur passif	R1000	9 531 755

Aéma Groupe

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	2 615 050	393 985	0	876 218	1 489 002	2 633	975 891	147 010	625
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	308 767	5 433	0	12	15	0	2 571	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	238 154	32 654	0	37 324	94 866	1 915	177 136	-9 165	423
Net	R0200	2 685 663	366 764	0	838 906	1 394 151	718	801 327	156 175	203
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	2 619 479	390 961	0	867 663	1 474 034	2 785	988 355	153 453	626
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	308 767	5 433	0	21	20	0	2 571	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	240 770	33 213	0	38 314	98 500	2 214	190 761	-4 050	425
Net	R0300	2 687 475	363 180	0	829 370	1 375 554	571	800 165	157 504	202
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	2 107 356	138 719	0	670 332	1 038 821	859	823 064	109 692	365
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	298 815	5 345	0	56	0	0	3 637	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	224 256	13 002	0	38 051	49 296	799	120 468	17 820	427
Net	R0400	2 181 916	131 062	0	632 337	989 526	60	706 232	91 872	-62
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	-7 432	37 638	0	374	-47	0	-13 462	-116	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-6 257	192	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-9 936	29 822	0	-2 850	0	0	9 860	-33	0
Net	R0500	-3 752	8 007	0	3 224	-47	0	-23 322	-83	0
Dépenses engagées	R0550	632 040	76 268	1	255 808	357 553	509	334 953	50 508	47
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée							Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	56 145	1 642	1 777					6 559 978
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					316 798
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	11 849	897	-2	0	0	0	0	586 049
Net	R0200	44 296	745	1 778	0	0	0	0	6 290 727
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	57 266	1 778	1 632					6 558 031
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					316 812
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	13 096	1 017	-4	0	0	0	0	614 256
Net	R0300	44 170	761	1 636	0	0	0	0	6 260 588
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	39 196	504	-2 151					4 926 757
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-1	0	0					307 853
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	2 601	363	8	0	0	0	0	467 090
Net	R0400	36 594	141	-2 159	0	0	0	0	4 767 519
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	499	0	0					17 453
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					-6 065
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	-50	0	0	0	0	0	0	26 813
Net	R0500	549	0	0	0	0	0	0	-15 424
Dépenses engagées	R0550	17 711	334	657	0	0	0	0	1 726 389
Autres dépenses	R1200								-20 150
Total des dépenses	R1300								1 706 239

Aéma Groupe

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	36 251	3 025 640	926 758	59 706	14 073	0	41 274	54 475	4 158 179
Part des réassureurs	R1420	15 442	7 713	0	11 765	676	0	209	221	36 026
Net	R1500	20 809	3 017 927	926 758	47 941	13 398	0	41 065	54 254	4 122 153
Primes acquises										
Brut	R1510	8 524	3 025 018	926 758	59 683	14 098	0	41 271	54 471	4 129 824
Part des réassureurs	R1520	-12 437	7 713	0	11 765	671	0	209	221	8 142
Net	R1600	20 961	3 017 305	926 758	47 917	13 428	0	41 062	54 250	4 121 682
Charge des sinistres										
Brut	R1610	22 404	2 786 186	364 134	37 842	-201	-17 201	40 793	34 324	3 268 281
Part des réassureurs	R1620	5 758	3 095	214	857	129	8 215	12	13	18 293
Net	R1700	16 647	2 783 091	363 920	36 986	-330	-25 417	40 781	34 311	3 249 988
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	7 071	1 059 962	1 054 566	2 980	24 763	12 117	-647	-7 528	2 153 284
Part des réassureurs	R1720	15 913	-1 242	0	650	223	-7 339	0	0	8 205
Net	R1800	-8 842	1 061 205	1 054 566	2 330	24 540	19 456	-647	-7 528	2 145 078
Dépenses engagées	R1900	26 964	172 088	205 764	-167 558	3 129	1 464	7 306	44 488	293 645
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2500									293 645

Aéma Groupe

S.22.01.22 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	118 591 668	0	0	114 334	0
Fonds propres de base	R0020	10 247 646	0	0	-73 341	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	10 919 911	0	0	-73 341	0
Capital de solvabilité requis	R0090	7 061 863	0	0	67 905	0

Aéma Groupe

S.23.01.22 FONDS PROPRES GROUPE

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	261 870	261 870		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	1 682 819	1 682 819			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	812 753	812 753			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	7 452 940	7 452 940			
Passifs subordonnés	R0140	2 298 219		526 112	1 275 955	496 151
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	14 061				14 061
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	1 050				1 050
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	103 738	103 738	0	0	0
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	80 604	80 604	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	671 593				
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0	0	0	0	
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0	0	0	0	
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0	0	0	0	0
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0	0	0	0	0
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	894 408	893 357	0	0	1 050
Total déductions	R0280	894 408	893 357	0	0	1 050
Total fonds propres de base après déductions	R0290	10 247 646	7 936 417	526 112	1 275 955	509 162
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	671			671	0
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	671			671	0

Aéma Groupe

S.23.01.22 FONDS PROPRES GROUPE

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	288 134	288 134	0	0	
Institution de retraite professionnelle	R0420	383 459	383 459	0	0	0
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0	0	0	0	
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	671 593	671 593	0	0	
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	0	0	0	0	0
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0	0	0	0	0
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	10 248 318	7 936 417	526 112	1 276 627	509 162
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	9 738 484	7 936 417	526 112	1 275 955	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	10 248 318	7 936 417	526 112	1 276 627	509 162
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	9 130 888	7 936 417	526 112	668 359	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	3 341 796				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	273%				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	10 919 911	8 608 010	526 112	1 276 627	509 162
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	7 061 863				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	155%				
		C0060				
Réserve de réconciliation		C0060				
Excédent d'actif sur passif	R0700	9 531 755				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 062 488				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0				
Autres fonds propres non disponibles	R0750	16 327				
Réserve de réconciliation	R0760	7 452 940				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	135 040				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	195 164				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	330 204				

Aéma Groupe

S.25.01.22 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	11 058 097		
Risque de contrepartie	R0020	247 746		
Risque de souscription vie	R0030	1 892 463		
Risque de souscription santé	R0040	790 652		
Risque de souscription non-vie	R0050	1 907 615		
Diversification entre modules	R0060	-3 307 144		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	12 589 428		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	640 921		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-5 828 613		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-824 211		
Exigences de capital en regard de l'art. 4 de la Directive 2003/41/EC (transitoire)	R0160	0		
SCR total hors exigences de capital supplémentaires	R0200	6 577 525		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	166 609		
Capital de solvabilité requis	R0220	7 061 863		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

Aéma Groupe

S.32.01.04 ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Nom juridique de l'entreprise	Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle / non mutuelle)	Autorité de contrôle	% de part de capital
C0040	C0010	C0020	C0030	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180
Macif	FR	LEI/969500QISBFB1NW45X83		2	Société d'assurance mutuelle	1	ACPR	100%
Sgam AEMA	FR	LEI/969500WAS5MUHWSB8TA47		5	SGAM	2	ACPR	100%
Macifilia	FR	LEI/969500H046HK8C398562		2	Société anonyme	2	ACPR	100%
Thémis	FR	LEI/213800PH148IQQAQ8291		2	Société anonyme	2	ACPR	100%
Compagnie Foncière de la Macif	FR	SC/353233877		10	Société par actions simplifiée	2		100%
Foncière de Lutèce	FR	SC/329370159		10	Société anonyme	2		98%
Lesseps Promotion	FR	SC/329266191		99	Société par actions simplifiée	2		100%
M. A&S	FR	SC/509462636		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Marseille Grand Littoral	FR	SC/408343689		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Société d'Exploitation de l'Immobilier Macif (SIEM)	FR	SC/440339851		10	Société par actions simplifiée	2		100%
SNC Paranjou	FR	SC/752693077		99	Société en nom collectif	2		98%
Inter Mutuelles Assistance SA (Groupe IMA)	FR	LEI/969500389E3GEX8JDE26		2	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance	2	ACPR	29%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	FR	LEI/969500W0AILW5FGS1815		2	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance	2	ACPR	40%
Mutavie	FR	LEI/969500S5A62KWQZDNQM27		4	Société Européenne	2	ACPR	98%
Socram Banque	FR	LEI/969500WVFN8R6THTZ85		8	Société anonyme	2	ACPR	34%
AXE France	FR	SC/421796335		10	Société par actions simplifiée	2		49%
APIVIA Macif Mutuelle	FR	LEI/969500IILURFLPSO56		4	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFT)	FR	SC/784442899		2	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
NUOMA	FR	LEI/969500BITYF38D6NN003		2	Mutuel régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
APIVIA Courtage	FR	SC/496255662		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Securimut	FR	SC/487899148		10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	100%
Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPFA)	FR	LEI/9695003U92D3NUFOJ014		1	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
Macif Participations	FR	LEI/9695003NUJMDFE39VT29		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Ofi Holding	FR	SC/412563058		99	Société anonyme	2		61%
OFI Asset Management (OFI AM)	FR	SC/384940342		99	Société anonyme	2		61%
Macif Finance Epargne	FR	SC/400 024 881		99	Groupement d'intérêt économique	2		99%
Prévoyance Aésio Macif	FR	SC/841505787		4	Société anonyme	2	ACPR	100%
Macif Innovation	FR	SC/501690770		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Abeille Développement Vie	FR	SC/834141517		10	Société Anonyme	2		100%
Abeille Retraite Professionnelle	FR	LEI/213800LCLUBD1MOS1142		9	Société Anonyme	2	ACPR	100%
Abeille Epargne Retraite	FR	LEI/969500JLHBS12H4XL16		1	Société Anonyme	2	ACPR	100%
Abeille Vie	FR	LEI/969500JEKMTZ5J60K945		1	Société Anonyme	2	ACPR	100%
Epargne Actuelle	FR	LEI/213800C5KYXWRYF86J50		10	Société Anonyme	2		100%
SACAF	FR	SC/998125405		10	Société par actions simplifiée	2		100%
Union Financière de France Banque	FR	LEI/969500FYD3E89HF4LW17		8	Société Anonyme	2	ACPR	75%
Abeille IARD et SANTE Social	FR	LEI/969500BX2FUGU562CB17		2	Société Anonyme	2	ACPR	100%
Abeille Solutions	FR	LEI/213800QK3VPGFT2XL15		10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	100%
Abeille Assurances	FR	LEI/213800WT7OJCDIGDOW51		5	Société Anonyme	2	ACPR	100%
Abeille Asset Management	FR	LEI/969500ME439FYM13CH15		8	Société Anonyme	2	Autorité des marchés financiers (AMF-France)	100%
Abeille Asset Management Real Estate	FR	LEI/2138002R94P2CYZ22W60		99	Société Anonyme	2		100%
Macif Impact ESS	FR	SC/509462784		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Abeille Assurances Ventures	FR	SC/823977715		99	Société par actions simplifiée Unipersonnelle	2		100%
Abeille Investissements	FR	LEI/969500NSF77622NH4S35		99	Société par actions simplifiée Unipersonnelle	2		100%
Abeille Impact Investing France	FR	LEI/213800GM9MAT1JXEV770		99	Société par actions simplifiée	2		100%
GIE d'Abeille Assurances Groupe	FR	SC/315597500		99	Groupement d'intérêt économique	2		100%
UMG Aésio Macif	FR	LEI/96950097NW6SO6140273		5	Union mutualiste de groupe régie par le code de la mutualité	1		100%
Aésio Mutuelle	FR	LEI/969500ZQYW7ECONNLU83		4	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1		100%
OFI Capital Partners	FR	SC/879964815		99	Société par actions simplifiée Unipersonnelle	2		61%
OFI Distribute	FR	SC/879965887		99	Société par actions simplifiée Unipersonnelle	2		61%

Aéma Groupe

S.32.01.04 ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Nom juridique de l'entreprise	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
						Oui / Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0040	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Macif	100%	100%		100%	100%	1		1
Sgam AEMA	100%	100%		100%	100%	1		1
Macifilia	100%	100%		100%	100%	1		1
Thémis	100%	100%		100%	100%	1		1
Compagnie Foncière de la Macif	100%	100%		100%	100%	1		1
Foncière de Lutèce	98%	98%		100%	98%	1		1
Lesseps Promotion	100%	100%		100%	100%	1		1
M. A&S	100%	100%		100%	100%	1		1
Marseille Grand Littoral	100%	100%		100%	100%	1		1
Société d'Exploitation de l'Immobilier Macif (SIEM)	100%	100%		100%	100%	1		1
SNC Paranjou	98%	100%		100%	98%	1		1
Inter Mutuelles Assistance SA (Groupe IMA)	29%	29%		200%	29%	1		3
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	40%	40%		200%	40%	1		3
Mutavie	98%	98%		100%	98%	1		1
Socram Banque	34%	34%		200%	34%	1		3
AXE France	49%	50%		200%	49%	1		3
APIVIA Macif Mutuelle	100%	100%		100%	100%	1		1
Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFCT)	100%	100%		100%	100%	1		1
NUOMA	100%	100%		100%	100%	1		1
APIVIA Courtage	100%	100%		100%	100%	1		1
Securimut	100%	100%		100%	100%	1		1
Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAP)	100%	100%		100%	100%	1		1
Macif Participations	100%	100%		100%	100%	1		1
Ofi Holding	61%	61%		100%	61%	1		1
OFI Asset Management (OFI AM)	61%	100%		100%	61%	1		1
Macif Finance Epargne	99%	100%		100%	99%	1		1
Prévoyance Aésio Macif	100%	100%		100%	100%	1		1
Macif Innovation	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Développement Vie	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Retraite Professionnelle	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Epargne Retraite	100%	100%		100%	100%	1		3
Abeille Vie	100%	100%		100%	100%	1		1
Epargne Actuelle	100%	100%		100%	100%	1		1
SACAF	100%	100%		100%	100%	1		1
Union Financière de France Banque	75%	75%		100%	75%	1		3
Abeille IARD et SANTE Social	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Solutions	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Assurances	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Asset Management	100%	100%		100%	100%	1		3
Abeille Asset Management Real Estate	100%	100%		100%	100%	1		1
Macif Impact ESS	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Assurances Ventures	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Investissements	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Impact Investing France	100%	100%		100%	100%	1		1
GIE d'Abeille Assurances Groupe	100%	100%		100%	100%	1		1
UMG Aésio Macif	100%	100%		100%	100%	1		1
Aésio Mutuelle	100%	100%		100%	100%	1		1
OFI Capital Partners	61%	100%		100%	61%	1		1
OFI Distribute	61%	100%		100%	61%	1		1

Macif SAM

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	861 998
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	16 492 292
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	572 345
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	6 230 985
Actions	R0100	329 775
Actions – cotées	R0110	312 933
Actions – non cotées	R0120	16 842
Obligations	R0130	6 724 328
Obligations d'État	R0140	1 442 619
Obligations d'entreprise	R0150	5 266 070
Titres structurés	R0160	15 639
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	2 594 376
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	40 485
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 155
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	26
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 128
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	803 414
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	779 601
Non-vie hors santé	R0290	778 937
Santé similaire à la non-vie	R0300	665
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	23 813
Santé similaire à la vie	R0320	23 813
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	19 097
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	159 493
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	70 396
Autres créances (hors assurance)	R0380	333 744
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	106 194
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	42 731
Total de l'actif	R0500	18 890 514

Macif SAM

S.02.01.02 BILAN

Passifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	5 453 738
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	5 189 450
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	4 897 989
Marge de risque	R0550	291 461
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	264 288
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	230 068
Marge de risque	R0590	34 220
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 668 499
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	842 731
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	793 150
Marge de risque	R0640	49 580
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	825 768
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	778 432
Marge de risque	R0680	47 336
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	9 432
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	7 803
Provisions pour retraite	R0760	133 404
Dépôts des réassureurs	R0770	94 260
Passifs d'impôts différés	R0780	520 292
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 585 290
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	20 704
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 720
Autres dettes (hors assurance)	R0840	252 593
Passifs subordonnés	R0850	2 298 219
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	2 298 219
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 115
Total du passif	R0900	12 050 069
Excédent d'actif sur passif	R1000	6 840 445

Macif SAM

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	0	337 445	0	815 683	1 377 693	142	850 585	117 798	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	12	15	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	2 302	0	6 949	17 412	0	99 152	1 398	0
Net	R0200	0	335 143	0	808 745	1 360 296	142	751 433	116 401	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	333 335	0	808 148	1 366 500	136	843 817	116 448	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	21	20	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	2 302	0	6 949	17 412	0	99 152	1 398	0
Net	R0300	0	331 033	0	801 219	1 349 109	136	744 664	115 051	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	117 528	0	555 086	967 843	88	678 147	75 545	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	54	0	-1 613	-577	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	720	0	-46 205	2 478	0	49 302	-2 573	0
Net	R0400	0	116 861	0	599 678	964 788	88	628 845	78 118	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	-12 226	-52	0	-13 762	-16	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	-12 226	-52	0	-13 762	-16	0
Dépenses engagées	R0550	0	85 067	0	241 477	333 535	29	298 758	40 401	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	39 181	0	1 773					3 540 300
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					27
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	127 213
Net	R0200	39 181	0	1 773	0	0	0	0	3 413 114
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	38 662	0	1 628					3 508 673
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					41
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	127 213
Net	R0300	38 662	0	1 628	0	0	0	0	3 381 502
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	37 434	0	-2 103					2 429 568
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					-2 136
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	3 722
Net	R0400	37 434	0	-2 103	0	0	0	0	2 423 710
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	699	0	0					-25 357
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	699	0	0	0	0	0	0	-25 357
Dépenses engagées	R0550	11 339	0	656	0	0	0	0	1 011 261
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								1 011 261

Macif SAM

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
Primes émises										
Brut	R1410	27 879	0	0	0	0	0	0	0	27 879
Part des réassureurs	R1420	27 879	0	0	0	0	0	0	0	27 879
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut	R1510	27 879	0	0	0	0	0	0	0	27 879
Part des réassureurs	R1520	27 879	0	0	0	0	0	0	0	27 879
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut	R1610	32 327	0	0	0	-14 860	-12 416	0	91	5 142
Part des réassureurs	R1620	31 818	0	0	0	0	0	0	0	31 818
Net	R1700	509	0	0	0	-14 860	-12 416	0	91	-26 676
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-3 956	0	0	0	23 098	3 240	0	0	22 382
Part des réassureurs	R1720	-3 878	0	0	0	0	0	0	0	-3 878
Net	R1800	-78	0	0	0	23 098	3 240	0	0	26 261
Dépenses engagées	R1900	-378	0	0	0	1 433	1 798	0	5	2 858
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2600									2 858

Macif SAM

S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
		Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0		0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	0	0	0	0	0	0	775 926	2 507		778 432
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090	0		0	0		0	775 926	2 507		778 432
Marge de risque	R0100	0	0			0		47 184	152		47 336
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0		0	0		0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0		0
Marge de risque	R0130	0	0			0		0	0		0
Provisions techniques – Total	R0200	0	0			0		823 109	2 659		825 768

		Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0		0	0		0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0		0	0		0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation brute	R0030		23 850	0	769 300	0	793 150
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		23 813	0	0	0	23 813
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090		37	0	769 300	0	769 337
Marge de risque	R0100	363			49 217	0	49 580
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0		0	0	0
Marge de risque	R0130	0			0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	24 213			818 517	0	842 731

Macif SAM

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	0	-9 581	0	66 407	85 227	8	70 247	2 584	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	-51	0	58	-1 722	0	-9 876	-262	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	-9 530	0	66 350	86 949	8	80 122	2 846	0
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	0	239 648	0	3 124 565	206 435	519	986 613	293 967	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	716	0	329 575	812	0	442 426	17 926	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	238 932	0	2 794 990	205 623	519	544 187	276 041	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	230 068	0	3 190 973	291 662	528	1 056 859	296 551	0
Total meilleure estimation - net	R0270	0	229 403	0	2 861 340	292 572	528	624 309	278 888	0
Marge de risque	R0280	0	34 220	0	119 857	63 002	44	77 718	26 505	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	0	264 288	0	3 310 830	354 663	571	1 134 578	323 056	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	665	0	329 633	-910	0	432 550	17 664	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	0	263 623	0	2 981 197	355 573	571	702 028	305 392	0

		Segmentation par							Total obligation non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060	1 735	0	792	0	0	0	0	217 419
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	-11 854
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1 735	0	792	0	0	0	0	229 273
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160	54 878	0	4 011	0	0	0	0	4 910 637
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	791 455
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	54 878	0	4 011	0	0	0	0	4 119 182
Total meilleure estimation - brut	R0260	56 613	0	4 803	0	0	0	0	5 128 056
Total meilleure estimation - net	R0270	56 613	0	4 803	0	0	0	0	4 348 455
Marge de risque	R0280	3 769	0	567	0	0	0	0	325 682
Montant de la déduction transitoire sur les provisions									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total									
Provisions techniques - Total	R0320	60 382	0	5 370	0	0	0	0	5 453 738
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	779 601
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	60 382	0	5 370	0	0	0	0	4 674 137

Macif SAM

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

		Année de développement													
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	Année en cours	Somme des années (cumulé)	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110			C0170
Précédentes	R0100	79 310										R0100	79 310	9 724 262	
N-9	R0160	1 198 395	418 643	94 462	52 002	37 292	31 784	19 864	19 227	10 760	12 626		R0160	12 626	1 895 056
N-8	R0170	1 217 326	449 252	96 761	61 394	32 586	22 073	20 985	11 865	20 427			R0170	20 427	1 932 669
N-7	R0180	1 241 903	472 539	103 730	60 251	51 533	33 221	15 035	16 378				R0180	16 378	1 994 591
N-6	R0190	1 165 559	385 888	94 606	62 886	42 720	41 706	26 266					R0190	26 266	1 819 630
N-5	R0200	1 260 426	422 051	100 747	75 529	44 937	51 685						R0200	51 685	1 955 376
N-4	R0210	1 198 974	418 944	111 518	58 731	51 432							R0210	51 432	1 839 598
N-3	R0220	1 300 786	481 224	121 398	86 703								R0220	86 703	1 990 111
N-2	R0230	1 329 589	542 892	136 377									R0230	136 377	2 008 857
N-1	R0240	1 176 236	415 610										R0240	415 610	1 591 846
N	R0250	1 393 002											R0250	1 393 002	1 393 002
		Total										R0260	2 289 815	28 144 996	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

		Année de développement												
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	Fin d'année (données actualisées)	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		C0360
Précédentes	R0100	823 851										R0100	731 107	
N-9	R0160	0	534 653	401 213	340 725	295 903	249 094	228 525	179 357	165 312	138 814		R0160	122 881
N-8	R0170	1 146 124	598 812	451 980	342 171	286 194	255 924	210 063	200 581	186 083			R0170	150 778
N-7	R0180	1 189 788	601 110	454 703	377 970	334 548	247 682	234 239	216 546				R0180	176 645
N-6	R0190	1 070 387	617 286	497 125	415 723	317 498	263 903	255 455					R0190	208 556
N-5	R0200	1 095 758	658 464	569 696	452 826	404 526	346 175						R0200	295 357
N-4	R0210	1 119 878	632 115	485 774	442 249	386 041							R0210	329 489
N-3	R0220	1 201 656	843 364	735 027	699 971								R0220	611 684
N-2	R0230	1 230 585	729 073	594 663									R0230	526 214
N-1	R0240	1 053 847	646 207										R0240	591 336
N	R0250	1 228 842											R0250	1 166 591
		Total										R0260	4 910 637	

Macif SAM

S.22.01.21 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME
ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	7 122 237	0	0	18 710	0
Fonds propres de base	R0020	9 138 664	0	0	-70 093	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	8 941 398	0	0	-72 119	0
Capital de solvabilité requis	R0090	3 149 682	0	0	-4 051	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	7 524 042	0	0	-70 296	0
Minimum de capital requis	R0110	787 420	0	0	-1 013	0

SAM Macif

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	258 401	258 401		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	6 582 044	6 582 044			
Passifs subordonnés	R0140	2 298 219		526 112	1 275 955	496 151
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	9 138 664	6 840 445	526 112	1 275 955	496 151
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	671			671	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	671			671	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	9 139 335	6 840 445	526 112	1 276 627	496 151
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	8 642 513	6 840 445	526 112	1 275 955	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	8 941 398	6 840 445	526 112	1 276 627	298 214
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	7 524 042	6 840 445	526 112	157 484	
Capital de solvabilité requis	R0580	3 149 682				
Minimum de capital requis	R0600	787 420				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	284%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	956%				

SAM Macif

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	6 840 445
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	258 401
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	6 582 044
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	11 809
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	11 809

SAM Macif

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	2 987 467		
Risque de contrepartie	R0020	57 000		
Risque de souscription vie	R0030	61 375	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	239 510	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050	1 061 708	Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-898 000		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	3 509 060		
Calcul du capital de solvabilité requis	C0100			
Risque opérationnel	R0130	160 914		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-520 292		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	3 149 682		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	3 149 682		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

SAM Macif

S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR_{NL}	R0010	670 886	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	229 403	335 143
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	2 861 340	806 795
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	292 572	1 362 247
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	528	142
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	624 309	751 433
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	278 888	116 401
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	56 613	39 181
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	4 803	1 773
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR_V	R0200	32 503	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1 547 770	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	703 390
Capital de solvabilité requis	R0310	3 149 682
Plafond du MCR	R0320	1 417 357
Plancher du MCR	R0330	787 420
MCR combiné	R0340	787 420
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	787 420

Mutavie

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	11 812
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	27 248 293
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 267 902
Détenues dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	97
Actions	R0100	4 115
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	4 115
Obligations	R0130	19 245 853
Obligations d'État	R0140	5 627 440
Obligations d'entreprise	R0150	13 371 467
Titres structurés	R0160	246 945
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	6 009 740
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	720 586
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	953 450
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	36 960
Avances sur police	R0240	36 760
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	200
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 313
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 313
Santé similaire à la vie	R0320	1 485
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-172
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	37 143
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 446
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	130
Autres créances (hors assurance)	R0380	14 563
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	67 167
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 007
Total de l'actif	R0500	28 373 283

Mutavie

S.02.01.02 BILAN

Passifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	25 117 195
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	83 769
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	60 331
Marge de risque	R0640	23 437
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	25 033 427
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	24 803 498
Marge de risque	R0680	229 929
Provisions techniques UC et indexés	R0690	898 449
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	893 934
Marge de risque	R0720	4 515
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	9 886
Provisions pour retraite	R0760	4 153
Dépôts des réassureurs	R0770	350
Passifs d'impôts différés	R0780	10 252
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	5 176
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	9 328
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	52 792
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	737
Autres dettes (hors assurance)	R0840	40 489
Passifs subordonnés	R0850	150 414
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	150 414
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	26 299 220
Excédent d'actif sur passif	R1000	2 074 062

Mutavie

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut	R1410	2 597	2 216 314	158 855	4 418	0	0	10 378	22 733	2 415 295
Part des réassureurs	R1420	92	0	0	418	0	0	0	0	510
Net	R1500	2 505	2 216 314	158 855	4 000	0	0	10 378	22 733	2 414 785
Primes acquises										
Brut	R1510	2 597	2 216 314	158 855	4 418	0	0	10 378	22 733	2 415 295
Part des réassureurs	R1520	92	0	0	418	0	0	0	0	510
Net	R1600	2 505	2 216 314	158 855	4 000	0	0	10 378	22 733	2 414 785
Charge des sinistres										
Brut	R1610	-624	1 874 011	-10 636	19 007	0	0	3 100	3 085	1 887 944
Part des réassureurs	R1620	413	0	0	41	0	0	0	0	454
Net	R1700	-1 037	1 874 011	-10 636	18 967	0	0	3 100	3 085	1 887 491
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	233	726 548	223 613	-842	0	0	2 402	413	952 367
Part des réassureurs	R1720	1	0	0	301	0	0	0	0	302
Net	R1800	233	726 548	223 613	-1 143	0	0	2 402	413	952 065
Dépenses engagées	R1900	1 237	129 864	10 760	1 744	0	0	6 529	14 887	165 021
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2600									165 021

Mutavie

S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux C0090	Réassurance acceptée C0100	Total (vie hors santé, y compris UC) C0150
		Assurance avec participation aux bénéfices C0020	Assurance indexée et en unités de compte C0030	Contrats sans options ni garanties C0040	Contrats avec options ou garanties C0050	Autres assurances vie C0060	Contrats sans options ni garanties C0070	Contrats avec options ou garanties C0080			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	24 837 887			893 934		-1 470	0	-32 920	25 697 431	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						-172	0	0	-172	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	24 837 887			893 934		-1 297	0	-32 920	25 697 604	
Marge de risque	R0100	229 929	4 515			0		0	0	234 444	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110										
Meilleure estimation	R0120										
Marge de risque	R0130										
Provisions techniques – Total	R0200	25 067 816	898 449			-1 470		0	-32 920	25 931 875	

		Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux C0190	Réassurance santé (réassurance acceptée) C0200	Total (santé similaire à la vie) C0210
		Contrats sans options ni garanties C0170	Contrats avec options ou garanties C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	0	11 641	0	48 690	60 331
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		1 485	0	0	1 485
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		10 156	0	48 690	58 846
Marge de risque	R0100	6 645		0	16 793	23 437
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques – Total	R0200	18 286		0	65 483	83 769

Mutavie

S.22.01.21 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	26 015 644	0	0	11 805	0
Fonds propres de base	R0020	2 224 476	0	0	-7 446	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	2 224 476	0	0	-7 446	0
Capital de solvabilité requis	R0090	935 643	0	0	17 999	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	2 158 270	0	0	-5 827	0
Minimum de capital requis	R0110	421 039	0	0	8 099	0

Mutavie

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	46 200	46 200			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	1 138 204	1 138 204			
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	889 658	889 658			
Passifs subordonnés	R0140	150 414		0	150 414	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2 224 476	2 074 062	0	150 414	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	2 224 476	2 074 062	0	150 414	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	2 224 476	2 074 062	0	150 414	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	2 224 476	2 074 062	0	150 414	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	2 158 270	2 074 062	0	84 208	
Capital de solvabilité requis	R0580	935 643				
Minimum de capital requis	R0600	421 039				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	238%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	513%				

Mutavie

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	2 074 062
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 184 404
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	889 658
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	17 303
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	17 303

Mutavie

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	3 319 262		
Risque de contrepartie	R0020	39 994		
Risque de souscription vie	R0030	496 124	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	30 912	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050	0	Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-389 800		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	3 496 493		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	118 981		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 669 579		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-10 252		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	935 643		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	935 643		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

Mutavie

S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCRNL	R0010		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR	R0200	689 069	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	22 843 267	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	3 132 824	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	893 934	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	24 629	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300	689 069	
Capital de solvabilité requis	R0310	935 643	
Plafond du MCR	R0320	421 039	
Plancher du MCR	R0330	233 911	
MCR combiné	R0340	421 039	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700	
Minimum de capital requis	R0400	421 039	

AÉSIO mutuelle

S.02.01.02 BILAN

		Valeur Solvabilité 2	
		C0010	
Actifs			
Goodwill	R0010		
Frais d'acquisitions différés	R0020		
Immobilisations incorporelles	R0030	0	
Actifs d'impôts différés	R0040	49 156	
Excédent du régime de retraite	R0050	0	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	106 312	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 155 223	
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	15 260	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	415 118	
<i>Actions</i>	R0100	214 116	
Actions — cotées	R0110	0	
Actions — non cotées	R0120	214 116	
<i>Obligations</i>	R0130	1 003 852	
Obligations d'État	R0140	34 757	
Obligations d'entreprise	R0150	969 095	
Titres structurés	R0160	0	
Titres garantis	R0170	0	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	383 852	
<i>Produits dérivés</i>	R0190	0	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	123 025	
<i>Autres investissements</i>	R0210	0	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	21 280	
<i>Avances sur police</i>	R0240	0	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	21 280	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	0	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	63 312	
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	52 013	
Non-vie hors santé	R0290	0	
Santé similaire à la non-vie	R0300	52 013	
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	11 299	
Santé similaire à la vie	R0320	6 039	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	5 261	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	0	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	9 285	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	129 851	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	42 640	
Autres créances (hors assurance)	R0380	117 626	
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	34 500	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	3 401	
Total de l'actif	R0500	2 732 586	

AÉSIO mutuelle

S.02.01.02 BILAN

Passifs		Valeur Solvabilité 2
Provisions techniques non-vie	R0510	458 583
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	458 583
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	429 200
Marge de risque	R0590	29 383
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	122 049
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	44 165
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	38 524
Marge de risque	R0640	5 642
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	77 884
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	37 319
Marge de risque	R0680	40 565
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	0
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	0
<i>Marge de risque</i>	R0720	0
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	12 881
Provisions pour retraite	R0760	24 602
Dépôts des réassureurs	R0770	36 584
Passifs d'impôts différés	R0780	49 156
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	54 329
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	81 877
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	23 912
Autres dettes (hors assurance)	R0840	164 785
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	6 103
Total du passif	R0900	1 034 861
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 697 725

AÉSIO mutuelle

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie			Total
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Assurance maladie		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210									
Primes émises										
Brut	R1410	16 464		7 585				14 521	38 571	
Part des réassureurs	R1420	437		2 317				0	2 754	
Net	R1500	16 027		5 268				14 521	35 817	
Primes acquises										
Brut	R1510	16 464		7 585				14 521	38 571	
Part des réassureurs	R1520	437		2 317				0	2 754	
Net	R1600	16 027		5 268				14 521	35 817	
Charge des sinistres										
Brut	R1610	11 200		2 829				13 737	27 766	
Part des réassureurs	R1620	384		346				0	730	
Net	R1700	10 816		2 483				13 737	27 036	
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	3 163		2 913				-1 844	4 232	
Part des réassureurs	R1720	124		143				0	267	
Net	R1800	3 039		2 770				-1 844	3 966	
Dépenses engagées	R1900	3 340		2 985				5 075	11 401	
Autres dépenses	R2500								0	
Total des dépenses	R2600								11 401	

AÉSIO mutuelle

S:12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance avec participation aux		Assurance indexée et en unités de		Autres assurances vie		Rentes décaissant des contrats d'assurance	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes décaissant des contrats d'assurance	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	aux		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
	R0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0150	C0160	C0170	C0180	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de la réassurance/des véhicules de la réassurance/des véhicules de la réassurance, après ajustement pour pertes techniques calculées, comme un tout.	R0020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque														
Meilleure estimation	R0230	5 012	0	0	0	9 938	0	0	33 369	0	0	0	24 000	38 524
Marge de risque	R0280	4 994	0	0	0	266	0	0	0	0	0	0	0	6 039
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de la réassurance/des véhicules de la réassurance, après ajustement pour pertes techniques calculées, comme un tout.	R0090	10 017	0	0	0	8 672	0	0	13 369	0	0	8 475	24 000	32 485
Marge de risque	R0100	9 351	0	0	5 082	0	0	0	26 132	0	0	584	5 698	5 642
Montant de la déduction transmise sur les provisions techniques	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées, comme un tout.	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0200	24 362	0	0	14 021	0	0	0	39 501	0	0	15 097	29 068	44 165
Provisions techniques — Total														

AÉSIO mutuelle

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0030	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut	R0060	63 492	3 166	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	363	-3 214	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	63 129	6 380	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres										
Brut	R0160	302 395	60 147	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	24 358	30 505	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	278 036	29 641	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – brut	R0260	365 887	63 313	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – net	R0270	341 166	36 021	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	26 900	2 483	0	0	0	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total										
Provisions techniques – Total	R0320	392 787	65 796	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	24 722	27 292	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0340	368 066	38 504	0	0	0	0	0	0	0

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut	R0060	0	0	0	0	0	0	0	66 658
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	-2 851
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	69 509
Provisions pour sinistres									
Brut	R0160	0	0	0	0	0	0	0	362 542
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	54 864
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	307 678
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0	429 200
Total meilleure estimation – net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	377 187
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	29 383
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	458 583
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	52 013
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0340	0	0	0	0	0	0	0	406 570

AÉSIO mutuelle

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

Précéd entés	Année de développement											Somme des années (cumulés) C0180	
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
N-9	R0100	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	52K€
N-8	R0160	0	0	0	0	444	271	88	65	17	7		36K€
N-7	R0170	0	0	0	2 089	552	714	294	63	105			7
N-6	R0180	0	0	4 745	1 330	514	432	123	182				105
N-5	R0190	0	133 364	4 772	1 224	935	460	290					182
N-4	R0200	1 226 824	137 781	10 063	2 107	1 184	594						290
N-3	R0210	1 359 483	160 564	5 344	1 495	1 098							594
N-2	R0220	1 453 501	170 862	4 827	2 195								1 098
N-1	R0230	1 504 764	132 841	6 082									2 195
N	R0240	1 266 318	134 754										6 082
	R0250	1 501 819											134 754
	Total												1 647 162

Précéd entés	Année de développement											Fin d'année (données) C0360	
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
N-9	R0100	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	52
N-8	R0160	0	0	0	0	0	42	0	6	2	25		0
N-7	R0170	0	0	0	0	1 212	281	80	37	48			25
N-6	R0180	0	0	121	2 757	709	370	54	60				48
N-5	R0190	0	4 157	1 893	776	1 542	92	109					60
N-4	R0200	134 894	4 980	1 103	4 245	834	49						109
N-3	R0210	146 680	3 380	3 806	1 542	714							49
N-2	R0220	172 636	10 684	4 175	2 341								714
N-1	R0230	166 093	13 512	5 352									2 341
N	R0240	242 327	17 710										5 352
	R0250	197 974											17 710
	Total												224 842

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

AÉSIO mutuelle

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	606 210	606 210		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	1 091 515	1 091 515			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 697 725	1 697 725	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 697 725	1 697 725	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 697 725	1 697 725	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 697 725	1 697 725	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 697 725	1 697 725	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	712 209				
Minimum de capital requis	R0600	178 052				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	0				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	0				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 697 725
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	606 210
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	1 091 515
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770	107
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780	46 302
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	46 409

AÉSIO mutuelle

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	386 041	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	73 936	
Risque de souscription en vie	R0030	22 414	Risque de catastrophe en vie
Risque de souscription en santé	R0040	395 447	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	
Diversification	R0060	-225 013	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	652 825	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	61 814
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 430
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	712 209
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	712 209
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis de base (USP)		USP
		C0090
Risque de souscription Vie	R0030	
Risque de souscription Health	R0040	
Risque de souscription Non-vie	R0050	

S.25.01.21.04

Approche concernant le taux d'imposition

		Oui/Non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	proach based on average tax rate

S.25.01.21.05

Calcul de la capacité d'absorption des impôts différés

		LAC DT
		C0130
Montant/estimation de la LAC DT	R0640	0
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0
Montant/estimation de la LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
Montant/estimation de la LAC DT maximale	R0690	185 468

AÉSIO mutuelle

S.28.02.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat [MCR]_(NL)	Résultat [MCR]_(NL)	Résultat [MCR]_(NL)	Résultat [MCR]_(NL)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	C0010	R0020	C0020
		103 342		0

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente
 Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente
 Réassurance santé non proportionnelle
 Réassurance accidents non proportionnelle
 Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle
 Réassurance dommages non proportionnelle

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
R0020	341 166	1 734 984	0	0
R0030	36 021	12 289	0	0
R0040	0	0	0	0
R0050	0	0	0	0
R0060	0	0	0	0
R0070	0	0	0	0
R0080	0	0	0	0
R0090	0	0	0	0
R0100	0	0	0	0
R0110	0	0	0	0
R0120	0	0	0	0
R0130	0	0	0	0
R0140	0	0	0	0
R0150	0	0	0	0
R0160	0	0	0	0
R0170	0	0	0	0

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat [MCR]_(LLN)	Résultat [MCR]_(LLN)	Résultat [MCR]_(LLL)	Résultat [MCR]_(LLL)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	C0070	R0220	C0080
		0		2 582

Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties
 Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures
 Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte
 Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé
 Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
R0210	0		7 531	
R0220	0		2 487	
R0230	0		0	
R0240	0		54 526	
R0250		0		1 839 295

Calcul du MCR global

MCR linéaire	R0300	C0130	105 924
Capital de solvabilité requis	R0310	C0130	712 209
Plafond du MCR	R0320	C0130	320 494
Plancher du MCR	R0330	C0130	178 052
MCR combiné	R0340	C0130	178 052
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	C0130	3 700
Minimum de capital requis	R0400	C0130	178 052

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat [MCR]_(NL)	Résultat [MCR]_(NL)	Résultat [MCR]_(NL)	Résultat [MCR]_(NL)
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	C0140	R0510	C0150
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)		103 342		2 582
Plafond du montant notionnel du MCR	R0510	C0140	R0520	C0150
Plancher du montant notionnel du MCR		694 849		17 360
Montant notionnel du MCR combiné	R0520	C0140	R0530	C0150
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR		312 682		7 812
Montant notionnel du MCR	R0530	C0140	R0540	C0150
		173 712		4 340
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	C0140	R0550	C0150
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR		173 712		3 700
Montant notionnel du MCR	R0550	C0140	R0560	C0150
		173 712		4 340

Aivia Macif Mutuelle

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité
		II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	12 486
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	23 716
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	1 489 957
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	241 725
Actions	R0100	28 472
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	28 472
Obligations	R0130	1 022 997
Obligations d'État	R0140	232 439
Obligations d'entreprise	R0150	787 431
Titres structurés	R0160	3 128
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	180 586
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	16 176
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	30
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	30
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	89 556
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 497
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 497
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	88 059
Santé similaire à la vie	R0320	128 145
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-40 085
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	27 030
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	53 121
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	7 960
Autres créances (hors assurance)	R0380	57 521
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	12 621
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 068
Total de l'actif	R0500	1 775 066

Apivia Macif Mutuelle

S.02.01.02 BILAN

Passifs		Valeur Solvabilité
		II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	126 743
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	126 743
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	116 318
Marge de risque	R0590	10 424
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	713 635
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	424 245
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	381 394
Marge de risque	R0640	42 852
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	289 390
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	253 540
Marge de risque	R0680	35 850
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	334
Provisions pour retraite	R0760	15 234
Dépôts des réassureurs	R0770	115 656
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	13 048
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	31 876
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	15 219
Autres dettes (hors assurance)	R0840	87 360
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	8 800
Total du passif	R0900	1 127 905
Excédent d'actif sur passif	R1000	647 161

Apivia Macif Mutuelle

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)														Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				
	CO010	CO020	CO030	CO040	CO050	CO060	CO070	CO080	CO090	CO100	CO110	CO120	CO130	CO140	CO150	CO160	CO200		
Primes émises																			
Brut - assurance directe	R0110	758 257	312														758 569		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	22 027	2 051														24 078		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																		
Part des réassureurs	R0140	30 085															30 085		
Net	R0200	750 199	2 362														752 562		
Primes acquises																			
Brut - assurance directe	R0210	759 012	312														759 323		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	22 027	2 051														24 078		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																		
Part des réassureurs	R0240	30 085															30 085		
Net	R0300	750 953	2 362														753 316		
Charge des sinistres																			
Brut - assurance directe	R0310	602 311	523														602 834		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	18 441	891														19 302		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																		
Part des réassureurs	R0340	28 144															28 144		
Net	R0400	592 579	1 414														593 993		
Variation des autres provisions techniques																			
Brut - assurance directe	R0410	1 116															1 116		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	57	192														249		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																		
Part des réassureurs	R0440	844															844		
Net	R0500	328	192														520		
Dépenses engagées	R0550	184 078	1 259														185 337		
Autres dépenses	R1200																		
Total des dépenses	R1300																		

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie										Engagements de réassurance vie			
	CO210	CO220	CO230	CO240	CO250	CO260	CO270	CO280	CO290	CO300	CO310	CO320	CO330	CO340
Primes émises														
Brut	R1410	41 403	91 777	51 271	30 854	17 166	17 166	17 166	17 166	17 166	17 166	17 166	17 166	232 470
Part des réassureurs	R1420	24 195	2 283	30 415	157	156	156	156	156	156	156	156	156	57 206
Net	R1500	17 208	89 493	20 856	30 696	17 011	17 011	17 011	17 011	17 011	17 011	17 011	17 011	175 264
Primes acquises														
Brut	R1510	41 585	91 950	51 271	30 854	17 166	17 166	17 166	17 166	17 166	17 166	17 166	17 166	232 825
Part des réassureurs	R1520	24 195	2 283	30 415	157	156	156	156	156	156	156	156	156	57 206
Net	R1600	17 350	89 666	20 856	30 696	17 011	17 011	17 011	17 011	17 011	17 011	17 011	17 011	175 619
Charge des sinistres														
Brut	R1610	19 784	34 275	10 518	37 177	16 846	16 846	16 846	16 846	16 846	16 846	16 846	16 846	118 600
Part des réassureurs	R1620	7 911	1 224	3 862	3 717	1 886	1 886	1 886	1 886	1 886	1 886	1 886	1 886	11 896
Net	R1700	11 873	34 151	6 657	33 460	14 960	14 960	14 960	14 960	14 960	14 960	14 960	14 960	106 704
Variation des autres provisions techniques														
Brut	R1710	9 892	16 435	1 357	-3 045	-6 096	-6 096	-6 096	-6 096	-6 096	-6 096	-6 096	-6 096	18 543
Part des réassureurs	R1720	18 478	503	503	-3 045	-6 096	-6 096	-6 096	-6 096	-6 096	-6 096	-6 096	-6 096	18 981
Net	R1800	-8 586	16 435	854	-3 045	-6 096	-6 096	-6 096	-6 096	-6 096	-6 096	-6 096	-6 096	-438
Dépenses engagées	R1900	14 989	25 367	19 697	4 489	15 507	15 507	15 507	15 507	15 507	15 507	15 507	15 507	80 049
Autres dépenses	R2500													
Total des dépenses	R2500													

Apivia Macif Mutuelle

S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	254 125					-3 444			2 859	253 540
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	455					-40 540				-40 085
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	253 671					37 096			2 859	293 626
Marge de risque	R0100	18 399				15 756				1 695	35 850
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110										
Meilleure estimation	R0120										
Marge de risque	R0130										
Provisions techniques – Total	R0200	272 524				12 312				4 554	289 390

		Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		224 959	107 629	48 806	381 394	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		51 198	76 947		128 145	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		173 761	30 683	48 806	253 249	
Marge de risque	R0100		29 823		13 028	42 852	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110						
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques – Total	R0200		362 411		61 834	424 245	

Apivia Macif Mutuelle

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

	Segmentation par													Total Non-Life obligation			
	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée																
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection de revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance marine, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	R0330	R0330	R0340	R0350	R0360	R0370	R0380	R0390	R0100	R0110	R0120	R0130	R0140	R0150	R0160	R0170	R0180
Provisions techniques calculées comme un tout																	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de tirisation et de la réassurance finale, ajustement probable pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																	
Provisions techniques calculées et comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
But - Total																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de tirisation et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes																	
Provisions pour sinistres																	
But - Total																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de tirisation et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres																	
Total meilleure estimation - but																	
Total meilleure estimation - net																	
Marge de risque																	
Montant de la déduction à faire sur les provisions techniques																	
Meilleure estimation																	
Marge de risque																	
Provisions techniques - Total																	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de tirisation et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de tirisation et de la réassurance finale																	

Apivia Macif Mutuelle

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160	222 241	28 657	866	72	24	19	4	9	0		
N-8	R0170	222 571	28 318	1 212	89	44	52	4	-1	3		
N-7	R0180	400 410	47 446	1 644	281	97	37	2	1			
N-6	R0190	398 269	51 419	2 305	391	107	10	6				
N-5	R0200	427 252	56 508	2 692	380	42	45					
N-4	R0210	441 767	59 287	2 297	274	309						
N-3	R0220	470 960	59 228	2 948	1 427							
N-2	R0230	487 632	56 067	5 399								
N-1	R0240	454 080	69 532									
N	R0250	558 650										
	Total											

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180			210								
N-6	R0190		2 313	155								
N-5	R0200	51 681	1 595	20								
N-4	R0210	48 974	901	1 147								
N-3	R0220	45 576	5 034	278								
N-2	R0230	70 932	2 951	435								
N-1	R0240	108 902	3 569									
N	R0250	90 917										
	Total											

		Année en cours	Somme des années (cumulé)
		C0170	C0180
R0100			219 142
R0160			251 892
R0170	3		252 293
R0180	1		449 918
R0190	6		452 508
R0200	45		486 919
R0210	309		503 934
R0220	1 427		534 563
R0230	5 399		549 098
R0240	69 532		523 612
R0250	558 650		558 650
Total	635 372		4 782 529

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
R0100		
R0160		
R0170		
R0180		
R0190		
R0200		
R0210		
R0220		
R0230	437	
R0240	3 582	
R0250	91 184	
Total	95 202	

Apivia Macif Mutuelle

S.22.01.21 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	840 378			3 895	
Fonds propres de base	R0020	647 161			-6 487	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	647 161			-6 487	
Capital de solvabilité requis	R0090	337 401			-423	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	634 675			-6 487	
Minimum de capital requis	R0110	98 853			108	

A p i v i a M a c i f M u t u e l l e

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	7 381	7 381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	16 716	16 716			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	610 577	610 577			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	12 486				12 486
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	647 161	634 675			12 486
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	647 161	634 675			12 486
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	634 675	634 675			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	647 161	634 675			12 486
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	634 675	634 675			
Capital de solvabilité requis	R0580	337 401				
Minimum de capital requis	R0600	98 853				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	192%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	642%				

Réserve de réconciliation

		C0060
		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	647 161
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	36 584
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	610 577
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

Apivia Macif Mutuelle

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	178 089		
Risque de contrepartie	R0020	16 028		
Risque de souscription vie	R0030	37 406		
Risque de souscription santé	R0040	182 367	Aucun	
			Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050			
			Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-109 262		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	304 629		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	32 772		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	337 401		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	337 401		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

Apivia Macif Mutuelle

S.28.02.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - ACTIVITÉS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE

		Activités en non-vie	Activités en vie
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L) Result
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	40 918	
		Activités en non-vie	Activités en vie
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	110 925	744 856
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	3 897	2 185
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		
		Activités en non-vie	Activités en vie
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	30 590	27 345
		Activités en non-vie	Activités en vie
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	253 249	39 955
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		36 102 357
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0110	C0120
		270 387	23 573 211
		Calcul du MCR global	
		C0130	
MCR linéaire	R0300	98 853	
Capital de solvabilité requis	R0310	337 401	
Plafond du MCR	R0320	151 830	
Plancher du MCR	R0330	84 350	
MCR combiné	R0340	98 853	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200	
Minimum de capital requis	R0400	98 853	
		Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie	
		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	71 508	27 345
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	139 660	197 740
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	62 847	88 983
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	34 915	49 435
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	62 847	49 435
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	62 847	49 435

Macifilia

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	38 924
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	35 596
Obligations d'État	R0140	23 538
Obligations d'entreprise	R0150	12 058
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	3 027
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	301
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	19 916
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	17 483
Non-vie hors santé	R0290	17 429
Santé similaire à la non-vie	R0300	53
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 433
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 433
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	31
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	35
Autres créances (hors assurance)	R0380	277
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	939
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	60 124

Macifilia

S.02.01.02 BILAN

Passifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	17 907
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	17 852
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	17 691
Marge de risque	R0550	161
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	55
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	54
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	2 511
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	2 511
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	2 498
Marge de risque	R0680	12
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	18 979
Passifs d'impôts différés	R0780	220
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	17
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 900
Autres dettes (hors assurance)	R0840	178
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	41 711
Excédent d'actif sur passif	R1000	18 413

Macifilia

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	19	15	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	19	15	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	30	21	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	30	21	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	-17	0	-1 346	-427	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	-17	0	-1 346	-427	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	-1	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	-1	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	12	-12	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0					34
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	34
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0					51
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	51
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0					-1 790
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	-1 790
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0					-1
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	-1
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								0

Macifilia

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut	R1510	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0	0	0	0	0	72	0	0	72
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	0	72	0	0	72
Net	R1700	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0	0	0	0	0	-14	0	0	-14
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	-14	0	0	-14
Net	R1800	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2500									0

S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Rassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Contrats avec options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
	CO020	CO030	CO040	CO050	CO060	CO070	CO080	CO090	CO100	CO150
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure Meilleure estimation	0	0	0	0	0	0	0	2 498	0	2 498
Meilleure estimation brute	0	0	0	0	0	0	0	2 483	0	2 483
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0	0	0	0	0	0	0	65	0	65
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	0	0	0	0	0	0	0	12	0	12
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total	0	0	0	0	0	0	0	2 511	0	2 511

	Assurance santé (assurance directe)				Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
	CO160	CO170	CO180	CO190	CO200	CO210	CO210
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure Meilleure estimation et de la marge de risque	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation brute	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – total	0	0	0	0	0	0	0

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	0	0	0	6	8	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	6	8	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	0	54	0	17 390	287	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	53	0	17 128	287	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	1	0	262	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	54	0	17 395	295	0	0	0	0
Total meilleure estimation - net	R0270	0	1	0	262	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	0	0	0	159	2	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	0	55	0	17 555	297	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	53	0	17 134	295	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	1	0	421	2	0	0	0	0

		Segmentation par							Total obligation non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060	0	0	0	0	0	0	0	14
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	14
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	17 731
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	17 469
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	262
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0	17 745
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	262
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	161
Montant de la déduction transitoire sur les provisions									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total									
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	17 907
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	17 483
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0	0	0	424

Macifilia

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année	Année de développement										10 et +
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes											34
N-9	6 629	3 816	622	256	165	71	197	16	29	12	
N-8	8 531	4 219	792	540	121	51	208	-21	64		
N-7	8 236	3 301	1 126	491	153	484	57	59			
N-6	5 305	1 638	305	181	524	28	124				
N-5	859	181	103	46	7	14					
N-4	87	79	55	8	19						
N-3	88	48	29	-1							
N-2	43	32	10								
N-1	23	8									
N	7										

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année	Année de développement										10 et +
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											8 315
N-9	0	5 989	3 956	3 904	3 697	3 276	3 080	902	1 161	84	
N-8	9 202	4 058	3 040	1 621	987	680	866	675	404		
N-7	8 587	3 900	2 703	1 691	1 363	1 015	964	781			
N-6	5 434	9 199	12 709	12 409	10 543	9 746	10 507				
N-5	760	323	117	90	126	61					
N-4	90	122	349	349	330						
N-3	74	45	15	14							
N-2	59	25	15								
N-1	23	14									
N	10										

Macifilia

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	8 840	8 840		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	4	4		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	9 569	9 569			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	18 413	18 413	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	18 413	18 413	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	18 413	18 413	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	18 413	18 413	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	18 413	18 413	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	1 909				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	965%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	498%				

Réserve de réconciliation

		C0060
		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	18 413
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	8 844
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	9 569
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

Macifilia

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	1 592		
Risque de contrepartie	R0020	90		
Risque de souscription vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	0	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050	71	Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-115		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	1 637		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	491		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-220		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 909		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	1 909		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

Macifilia

S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR _{nl}		R0010	22
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	262	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR _v		R0200	1
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	65	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300	24	
Capital de solvabilité requis	R0310	1 909	
Plafond du MCR	R0320	859	
Plancher du MCR	R0330	477	
MCR combiné	R0340	477	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700	
		C0070	
Minimum de capital requis	R0400	3 700	

Thémis

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	7 834
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	6 036
Obligations d'État	R0140	3 462
Obligations d'entreprise	R0150	2 574
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	1 798
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	144
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	55
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	548
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	11
Total de l'actif	R0500	8 592

Thémis

S.02.01.02 BILAN

Passifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1 238
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 238
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1 168
Marge de risque	R0550	71
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	52
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	190
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	290
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	1 770
Excédent d'actif sur passif	R1000	6 821

Thémis

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	1 503	0	0					1 503
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	1 503	0	0	0	0	0	0	1 503
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	1 507	0	0					1 507
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	1 507	0	0	0	0	0	0	1 507
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	178	0	0					178
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	178	0	0	0	0	0	0	178
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	18	0	0					18
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	18	0	0	0	0	0	0	18
Dépenses engagées	R0550	655	0	0	0	0	0	0	655
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								655

Thémis

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brut	R1410	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises									
Brut	R1510	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres									
Brut	R1610	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1700	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1800	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500								0
Total des dépenses	R2500								0

Thémis

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0

		Segmentation par							Total obligation non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060	-15	0	0	0	0	0	0	-15
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-15	0	0	0	0	0	0	-15
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160	1 182	0	0	0	0	0	0	1 182
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 182	0	0	0	0	0	0	1 182
Total meilleure estimation - brut	R0260	1 168	0	0	0	0	0	0	1 168
Total meilleure estimation - net	R0270	1 168	0	0	0	0	0	0	1 168
Marge de risque	R0280	71	0	0	0	0	0	0	71
Montant de la déduction transitoire sur les provisions									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total									
Provisions techniques - Total	R0320	1 238	0	0	0	0	0	0	1 238
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1 238	0	0	0	0	0	0	1 238

Thémis

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année	Année de développement										10 et +
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes											4
R0100											
N-9	87	188	95	77	39	23	10	10	5	2	
N-8	101	196	117	98	35	31	15	7	10		
N-7	103	280	171	57	74	38	22	4			
N-6	113	214	98	50	44	24	5				
N-5	51	73	47	35	9	9					
N-4	66	121	77	39	42						
N-3	64	74	45	13							
N-2	39	75	59								
N-1	26	75									
N	30										

	Année en cours		Somme des années (cumulé)
	C0170	C0180	
R0100	4	3 661	
R0160	2	536	
R0170	10	611	
R0180	4	750	
R0190	5	548	
R0200	9	225	
R0210	42	345	
R0220	13	196	
R0230	59	173	
R0240	75	101	
R0250	30	30	
Total	252	7 176	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année	Année de développement										10 et +
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											155
R0100											
N-9	0	391	258	214	172	92	58	38	35	30	
N-8	793	439	281	276	160	144	102	64	60		
N-7	716	507	335	202	99	88	68	52			
N-6	808	485	250	181	89	70	53				
N-5	395	197	117	81	53	33					
N-4	437	243	159	92	63						
N-3	395	224	129	86							
N-2	450	263	141								
N-1	287	224									
N	282										

	Fin d'année (données actualisées)	
	C0360	
R0100	156	
R0160	30	
R0170	60	
R0180	52	
R0190	53	
R0200	33	
R0210	63	
R0220	87	
R0230	141	
R0240	225	
R0250	283	
Total	1 182	

Thémis

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	2 500	2 500		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	5	5		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	4 317	4 317			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	6 821	6 821	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	6 821	6 821	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	6 821	6 821	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	6 821	6 821	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	6 821	6 821	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	751				
Minimum de capital requis	R0600	2 500				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	908%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	273%				

Réserve de réconciliation

		C0060
		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	6 821
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 504
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	4 317
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	521
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	521

Thémis

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	341		
Risque de contrepartie	R0020	50		
Risque de souscription vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	0	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050	566	Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-200		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	756		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	47		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-52		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	751		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	751		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

Thémis

S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR _{NI}		R0010	231
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	1 168	1 503
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR _V		R0200	0
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300	231	
Capital de solvabilité requis	R0310	751	
Plafond du MCR	R0320	338	
Plancher du MCR	R0330	188	
MCR combiné	R0340	231	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500	
		C0070	
Minimum de capital requis	R0400	2 500	

M N P A F

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	43
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	108 930
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	64 525
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	64 525
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	29 609
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	14 796
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	5 869
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 138
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 207
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	22
Total de l'actif	R0500	120 209

M N P A F

S.02.01.02 BILAN

Passifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	18 526
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	18 526
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	16 986
Marge de risque	R0590	1 540
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	81
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	13 702
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	32 310
Excédent d'actif sur passif	R1000	87 899

MNPAF

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour - engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)																	
Assurance des frais médicaux		Assurance de protection du revenu		Assurance d'indemnisation des travailleurs		Assurance de responsabilité civile automobile		Autre assurance des véhicules à moteur		Assurance maritime, aérienne et transport		Assurance incendie et autres dommages aux biens		Assurance de responsabilité civile générale		Assurance crédit et cautionnement	
C0010		C0020		C0030		C0040		C0050		C0060		C0070		C0080		C0090	
Primes émises																	
Brut - assurance directe																	
R0110	104 269																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
R0120																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
R0130																	
Part des réassureurs																	
R0140																	
R0200	104 269																
Primes acquises																	
Brut - assurance directe																	
R0210	104 269																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
R0220																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
R0230																	
Part des réassureurs																	
R0240																	
R0300	104 269																
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe																	
R0310	101 953																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
R0320																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
R0330																	
Part des réassureurs																	
R0340																	
R0400	101 953																
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe																	
R0410																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
R0430																	
Part des réassureurs																	
R0440																	
R0500																	
R0550	8 611																
Dépenses engagées																	
R1200	8 611																
R1300																	
Total des dépenses																	
Ligne d'activité pour - engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)																	
Assurance de protection juridique		Assistance		Pertes pécuniaires diverses		Santé		Accidents		Assurance maritime, aérienne et transport		Biens		Total			
C0100		C0110		C0120		C0130		C0140		C0150		C0160		C0200			
Primes émises																	
Brut - assurance directe																	
R0110	104 269																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
R0120																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
R0130																	
Part des réassureurs																	
R0140																	
R0200	104 269																
Primes acquises																	
Brut - assurance directe																	
R0210	104 269																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
R0220																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
R0230																	
Part des réassureurs																	
R0240																	
R0300	104 269																
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe																	
R0310	101 953																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
R0320																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
R0330																	
Part des réassureurs																	
R0340																	
R0500																	
R0550	8 611																
Dépenses engagées																	
R1200	8 611																
R1300																	
Total des dépenses																	

MNPAF

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie			Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0800	
Primes émises										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Primes acquises										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Charge des sinistres										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Variation des autres provisions techniques										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Dépenses engagées										
Autres dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

M N P A F

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	5 489								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	5 489								
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	11 497								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240									
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	11 497								
Total meilleure estimation - brut	R0260	16 986								
Total meilleure estimation - net	R0270	16 986								
Marge de risque	R0280	1 540								
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	18 526								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330									
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	18 526								

		Segmentation par						Total obligations non-vie	
		Assurance directe et réassurance proportionnelle			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
									C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	R0050								
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060								5 489
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								5 489
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160								11 497
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								11 497
Total meilleure estimation - brut	R0260								16 986
Total meilleure estimation - net	R0270								16 986
Marge de risque	R0280								1 540
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques - Total									
Provisions techniques - Total	R0320								18 526
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340								18 526

M N P A F

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

		Année de développement											Somme des années (cumulé) C0180	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		
Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)														
Précédentes													Année en cours C0170	0
N-9	R0100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0100	0
N-8	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0
N-7	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0
N-6	R0180	84.422	10.478	279	24	5	8	-7	9				R0180	9
N-5	R0190	85.856	10.738	320	17	15	-29	-2					R0190	9
N-4	R0200	81.381	9.628	279	6	-50	-17						R0200	-17
N-3	R0210	83.095	9.160	304	-102	13							R0210	13
N-2	R0220	84.187	9.181	285	-14								R0220	-14
N-1	R0230	87.997	7.985	326									R0230	326
N	R0240	80.042	7.652										R0240	7.652
	R0250	89.628											R0250	89.628
	Total												Total	97.595
														743.098

		Année de développement											Fin d'année (données actualisées) C0360	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisés (valeur absolue)														
Précédentes													Fin d'année (données actualisées) C0360	0
N-9	R0100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0100	0
N-8	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0
N-7	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0
N-6	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	0
N-5	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	0
N-4	R0200	10.803	264	24	15	0	0						R0200	0
N-3	R0210	10.605	292	28	-50	0							R0210	0
N-2	R0220	11.181	320	-103	13								R0220	13
N-1	R0230	10.387	188	-46									R0230	-46
N	R0240	8.719	243										R0240	243
	R0250	10.863											R0250	10.895
	Total												Total	11.105

M N P A F

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 800	1 800			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	86 099	86 099			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	87 899	87 899	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	87 899	87 899			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	87 899	87 899			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	87 899	87 899			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	87 899	87 899			
Capital de solvabilité requis	R0580	30 743				
Minimum de capital requis	R0600	7 686				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	286%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1144%				
Réserve de réconciliation						
		C0060				
Réserve de réconciliation		C0060				
Excédent d'actif sur passif	R0700	87 899				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 800				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740					
Réserve de réconciliation	R0760	86 099				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780					
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0				

M N P A F

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	14 389		
Risque de contrepartie	R0020	1 539		
Risque de souscription vie	R0030			
Risque de souscription santé	R0040	19 639		
Risque de souscription non-vie	R0050			
Diversification entre modules	R0060	-7 952		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	27 615		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120			
Risque opérationnel	R0130	3 128		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	30 743		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	30 743		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

M N P A F

S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR_{NL}	R0010	5 699	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	16 986	104 269
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR	R0200		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	5 699
Capital de solvabilité requis	R0310	30 743
Plafond du MCR	R0320	13 834
Plancher du MCR	R0330	7 686
MCR combiné	R0340	7 686
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	7 686

Nuoma

S.02.01.02 BILAN

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	50
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	82 810
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	89
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	38 363
Obligations d'État	R0140	35 580
Obligations d'entreprise	R0150	2 784
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	40 806
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	3 552
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-119
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-119
Santé similaire à la vie	R0320	-119
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 341
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	216
Autres créances (hors assurance)	R0380	14
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	8 140
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	32
Total de l'actif	R0500	92 484

Nuoma

S.02.01.02 BILAN

		Valeur Solvabilité II C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	12 767
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	12 767
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	11 754
Marge de risque	R0590	1 013
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	11 019
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	11 019
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	10 967
Marge de risque	R0640	53
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	105
Provisions pour retraite	R0760	108
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	1 773
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	6 168
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	31 942
Excédent d'actif sur passif	R1000	60 543

Nuoma

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie			Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
Primes émises										
Brut					1 802				1 802	
Part des réassureurs					355				355	
Net					1 447				1 447	
Primes acquises										
Brut					1 802				1 802	
Part des réassureurs					355				355	
Net					1 447				1 447	
Charge des sinistres										
Brut					1 076				1 076	
Part des réassureurs					288				288	
Net					788				788	
Variation des autres provisions techniques										
Brut					-711				-711	
Part des réassureurs										
Net					-711				-711	
Dépenses engagées	0	0	0	0	136	0	0	0	136	
Autres dépenses	0	0	0	0	136	0	0	0	136	
Total des dépenses	0	0	0	0	136	0	0	0	136	

Nuoma

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	1 669	53							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1 669	53							
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	8 643	1 388							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240									
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	8 643	1 388							
Total meilleure estimation – brut	R0260	10 312	1 441							
Total meilleure estimation – net	R0270	10 312	1 441							
Marge de risque	R0280	993	20							
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques – Total										
Provisions techniques – Total	R0320	11 305	1 461							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330									
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	11 305	1 461							

		Segmentation par							Total Non-Life obligation
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060								1 723
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								1 723
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160								10 031
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								10 031
Total meilleure estimation – brut	R0260								11 754
Total meilleure estimation – net	R0270								11 754
Marge de risque	R0280								1 013
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total	R0320								12 767
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340								12 767

Nuoma

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulé) C0180	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
N-9	Précédentes											0
N-8	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0170	30 173	4 147	124	10	11	0	0	0	0	0	34 466
N-6	R0180	32 404	3 003	93	11	0	0	0	0	0	0	35 512
N-5	R0190	32 643	2 777	78	3	0	0	0	0	0	0	35 501
N-4	R0200	32 065	3 576	47	2	0	0	0	0	0	0	35 689
N-3	R0210	41 927	4 508	431	184	10						47 060
N-2	R0220	41 192	4 472	428	230							46 322
N-1	R0230	41 467	3 761	440								45 668
N	R0240	35 843	3 935									39 778
	R0250	39 702										39 702
	R0260											44 316
	Total											359 697

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
N-9	Précédentes											0
N-8	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0190	0	0	1 110	11	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0200	0	1 164	415	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0210	6 221	1 284	497	74	0						0
N-2	R0220	6 475	1 599	428	112							112
N-1	R0230	5 665	1 599	648								651
N	R0240	6 630	1 149									1 154
	R0250	7 521										7 552
	R0260											9 469
	Total											9 469

Nuoma

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 278	3 278			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	57 265	57 265			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	60 543	60 543	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	60 543	60 543			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	60 543	60 543			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	60 543	60 543			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	60 543	60 543			
Capital de solvabilité requis	R0580	19 739				
Minimum de capital requis	R0600	4 935				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	307%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1227%				
Réserve de réconciliation						
		C0060				
Réserve de réconciliation		C0060				
Excédent d'actif sur passif	R0700	60 543				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 278				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740					
Réserve de réconciliation	R0760	57 265				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-1 723				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	255				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-1 467				

Nuoma

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	13 554		
Risque de contrepartie	R0020	659		
Risque de souscription vie	R0030		Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	11 004	Ecart type du risque de primes en santé ; Ecart type du risque de réserve en santé	
Risque de souscription non-vie	R0050		Aucun	
Diversification entre modules	R0060	-5 522		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	19 696		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	1 816		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-1 773		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	19 739		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	19 739		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

Nuoma

S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR_{NL}	R0010	3 172	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	10 312	51 378
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 441	990
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR_L	R0200	233	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	11 086	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	3 405
Capital de solvabilité requis	R0310	19 739
Plafond du MCR	R0320	8 883
Plancher du MCR	R0330	4 935
MCR combiné	R0340	4 935
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
Minimum de capital requis	R0400	4 935

aéma
G R O U P E

GROUPE
MUTUALISTE
DE PROTECTION

AESIO
MUTUELLE

MACF

Aviva France
devient
abeille
ASSURANCES

AÉMA GROUPE,

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM),
entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social se situe
17-21, place Étienne-Pernet - 75015 Paris,
identifiée sous le numéro unique 493 754 261.